



Document de référence 2010



Le présent Document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 1^{er} avril 2011, conformément à l'article 212-13 de son règlement général. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des Marchés Financiers (ou « AMF »). Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

Remarques générales

Le présent Document de référence est également constitutif :

- **du rapport financier annuel devant être établi et publié par toute société cotée dans les quatre mois de la clôture de chaque exercice, conformément à l'article L. 451-1-2 du Code monétaire et financier et à l'article 222-3 du Règlement général de l'AMF, et**
- **du rapport de gestion annuel du Conseil d'administration de Dassault Systèmes SA devant être présenté à l'Assemblée générale des actionnaires approuvant les comptes de chaque exercice clos, conformément aux articles L. 225-100 et suivants du Code de commerce.**

Une table de concordance présentée ci-après permet d'identifier les éléments d'information afférents à ces deux rapports.

Toutes les références à l'« euro » ou au symbole « € » renvoient à la monnaie ayant cours légal au sein de la République française et de certains pays de l'Union européenne. Toutes les références au « dollar américain » ou au symbole « \$ » renvoient à la monnaie ayant cours légal aux États-Unis d'Amérique.

Dans le présent Document de référence, les références « Dassault Systèmes » et « le Groupe » doivent être comprises comme des références à Dassault Systèmes SA et ses filiales directes ou indirectes.

« Dassault Systèmes SA » ne vise que la société anonyme française tête de groupe.

En application de l'article 28 du Règlement européen n° 809/2004 de la Commission, les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent Document de référence :

- les comptes consolidés figurant aux pages 100 à 135 (incluses), les comptes annuels figurant aux pages 136 à 159 (incluses) et les rapports d'audit correspondants figurant aux pages 161 à 166 (incluses) du Document de référence de l'exercice 2009 déposé auprès de l'AMF en date du 1^{er} avril 2010, sous le numéro D.10-0206 ;
- les informations financières figurant aux pages 40 à 54 (incluses) du Document de référence de l'exercice 2009 déposé auprès de l'AMF en date du 1^{er} avril 2010 sous le numéro D.10-0206 ;
- les comptes consolidés figurant aux pages 93 à 126 (incluses), les comptes annuels figurant aux pages 127 à 148 (incluses) et les rapports d'audit correspondants figurant aux pages 150 à 154 du Document de référence de l'exercice 2008 déposé auprès de l'AMF en date du 2 avril 2009 sous le numéro D.09-0184 ;
- les informations financières figurant aux pages 36 à 49 (incluses) du Document de référence de l'exercice 2008 déposé auprès de l'AMF en date du 2 avril 2009 sous le numéro D.09-0184.

Les parties non incluses de ces documents sont soit sans objet pour l'investisseur actuel, soit couvertes par une autre partie du Document de référence.

Sommaire

Le sommaire du présent Document de référence suit la nomenclature indiquée à l'Annexe I du Règlement européen n° 809/2004 en application de la Directive européenne dite « Directive Prospectus » 2003/71/CE.

1	PERSONNE RESPONSABLE	p. 6	11	RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES	p. 59
	1.1 Responsable du Document de référence	p. 6		11.1 Présentation générale	p. 59
	1.2 Attestation du responsable du présent document	p. 6		11.2 Propriété intellectuelle	p. 59
2	CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES	p. 7	12	INFORMATION SUR LES TENDANCES	p. 61
3	INFORMATIONS FINANCIÈRES SÉLECTIONNÉES	p. 8	13	PRÉVISIONS OU ESTIMATIONS DU BÉNÉFICE	p. 62
4	FACTEURS DE RISQUES	p. 9	14	ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GÉNÉRALE	p. 63
	4.1 Risques liés à l'activité	p. 9		14.1 Information concernant les membres des organes d'administration et de direction	p. 63
	4.2 Risques de marché	p. 15		14.2 Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance et de la direction générale	p. 69
	4.3 Assurances	p. 19			
5	INFORMATIONS CONCERNANT L'ÉMETTEUR	p. 21	15	RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES	p. 70
	5.1 Histoire et évolution du Groupe	p. 21		15.1 Rémunération des mandataires sociaux	p. 70
	5.2 Investissements	p. 23		15.2 Opérations sur titres opérées par les dirigeants de Dassault Systèmes	p. 77
6	APERÇU DES ACTIVITÉS DU GROUPE	p. 24	16	FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	p. 82
	6.1 Principales activités	p. 24		16.1 Rapport sur le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne	p. 82
	6.2 Principaux marchés	p. 28		16.2 Rapport des Commissaires aux comptes sur le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne	p. 93
7	ORGANIGRAMME	p. 34	17	SALARIÉS	p. 95
	7.1 Place de Dassault Systèmes SA au sein du Groupe	p. 34		17.1 Rapport social	p. 95
	7.2 Principales filiales du Groupe	p. 34		17.2 Participations et stock options des mandataires sociaux et dirigeants	p. 112
8	PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES, USINES ET ÉQUIPEMENTS	p. 35		17.3 Accords prévoyant une participation des salariés dans le capital de l'émetteur	p. 115
	8.1 Locaux occupés par le Groupe et autres immobilisations importantes existantes ou planifiées	p. 35	18	PRINCIPAUX ACTIONNAIRES	p. 116
	8.2 Risques industriels et liés à l'environnement	p. 36		18.1 Actionnariat du Groupe	p. 116
	8.3 Rapport environnemental	p. 37		18.2 Droits de vote	p. 117
9	EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU RÉSULTAT	p. 44		18.3 Contrôle	p. 118
	9.1 Présentation générale	p. 44		18.4 Accords entre actionnaires	p. 118
	9.2 Données consolidées : Comparaison 2010-2009	p. 49	19	OPÉRATIONS AVEC DES APPARENTÉS	p. 119
	9.3 Chiffre d'affaires et résultat opérationnel par segment d'activité	p. 54			
	9.4 Evolution des résultats trimestriels	p. 56			
	9.5 Engagements hors-bilan	p. 57			
	9.6 Tableau des engagements contractuels	p. 57			
10	TRÉSORERIE ET CAPITAUX	p. 58			

20 INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE L'ÉMETTEUR p. 120

20.1 Informations financières historiques	p. 120
20.2 Informations financières pro-forma	p. 157
20.3 Comptes annuels	p. 157
20.4 Rapports des contrôleurs légaux pour 2010	p. 181
20.5 Date des dernières informations financières	p. 186
20.6 Informations financières intermédiaires et autres	p. 186
20.7 Politique de distribution des dividendes	p. 186
20.8 Procédures judiciaires et d'arbitrages	p. 186
20.9 Changement significatif de la situation financière ou commerciale depuis le 31 décembre 2010	p. 187

21 INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES p. 188

21.1 Capital social	p. 188
21.2 Actes constitutifs et statuts	p. 192
21.3 Marché des titres de Dassault Systèmes SA	p. 197

22 CONTRATS IMPORTANTS p. 199

23 INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DÉCLARATIONS D'EXPERTS ET DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS p. 200

24 DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC p. 201

24.1 Responsable de la communication financière	p. 201
24.2 Calendrier indicatif des dates de publication des informations financières	p. 201
24.3 Document d'Information Annuel 2010	p. 201

25 INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS p. 205

26 ASSEMBLÉE GÉNÉRALE p. 206

26.1 Exposé des motifs des résolutions proposées par le Conseil d'administration à l'Assemblée générale du 26 mai 2011	p. 206
26.2 Texte des résolutions proposées par le Conseil d'administration à l'Assemblée générale du 26 mai 2011	p. 210

TABLE DE CONCORDANCE

Afin de faciliter la lecture du présent document, la table de concordance ci-dessous permet d'identifier dans le présent Document de référence :

- les informations qui constituent le rapport financier annuel devant être publié par les sociétés cotées conformément aux dispositions du Code monétaire et financier, résultant de la transposition de la Directive européenne dite « Transparence » 2004/109/CE ;
- les informations qui sont constitutives du rapport de gestion annuel devant être établi par le Conseil d'administration de Dassault Systèmes SA telles que définies par les articles L. 225-100 et suivants du Code de commerce.

RAPPORT FINANCIER ANNUEL « DIRECTIVE TRANSPARENCE »	DOCUMENT DE REFERENCE	PAGE
1. COMPTES ANNUELS	Paragraphe 20.3	157
2. COMPTES CONSOLIDES	Paragraphe 20.1	120
3. RAPPORT DE GESTION	Voir rubrique ci-dessous « Rapport de gestion annuel »	
4. DECLARATION DE LA RESPONSABILITE	Paragraphe 1.2	6
5. RAPPORT DES CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES ANNUELS	Paragraphe 20.4.1	181
6. RAPPORT DES CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES CONSOLIDES	Paragraphe 20.4.2	182
7. COMMUNICATION RELATIVE AUX HONORAIRES DES CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES	Chapitre 2	7
RAPPORT DE GESTION ANNUEL – L. 225-100 ET SUIVANTS DU CODE DE COMMERCE	DOCUMENT DE REFERENCE	
1. RAPPORT D'ACTIVITE GROUPE	Chapitres 6 et 9	24 et 44
2. ACTIVITES ET RESULTATS DE DASSAULT SYSTEMES SA, SOCIETE MERE	Chapitre 7 et paragraphe 20.3	34 et 157
3. PARTICIPATIONS – CONTROLES – FILIALES	Chapitre 7	34
4. INFORMATIONS SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES	Paragraphe 8.2, 8.3 et 17.1	36, 37 et 95
5. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	Chapitres 14, 15 et 16, paragraphes 17.2, 20.4.3 et 26.1	63, 70, 82, 112, 183 et 206
6. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE CAPITAL	Chapitres 18 et 21	116 et 188
7. EXPOSE DES MOTIFS DES RESOLUTIONS PROPOSEES PAR LE CONSEIL	Paragraphe 26.1	206
8. RESOLUTIONS PROPOSEES PAR LE CONSEIL A L'ASSEMBLEE GENERALE	Paragraphe 26.2	210
9. TABLEAU RECAPITULATIF DES DELEGATIONS EN COURS DE VALIDITE ET DES UTILISATIONS FAITES AU COURS DE L'EXERCICE 2010	Paragraphe 21.1.3	190
10. TABLEAU DES RESULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES	Paragraphe 20.3.2	180
11. RAPPORT DU PRESIDENT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE ET LE CONTROLE INTERNE	Paragraphe 16.1	82
12. INFORMATIONS REQUISES PAR L'ARTICLE L. 225-100-3	Paragraphe 16.1	92
13. INFORMATIONS SUR LES DELAIS DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS	Paragraphe 20.3 : Note 13 des comptes annuels	173
14. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES RACHATS D' ACTIONS	Paragraphe 21.1.4	191

CHAPITRE 1 – PERSONNE RESPONSABLE

1.1 Responsable du Document de référence

Bernard Charlès – Directeur Général.

1.2 Attestation du responsable du présent document

Vélizy-Villacoublay, le 1^{er} avril 2011

« J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent Document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de Dassault Systèmes SA et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation.

Le rapport de gestion contenu dans le présent Document de référence comme précisé dans la table de concordance ci-avant présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de Dassault Systèmes SA et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent Document de référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble du Document de référence. »

Les informations financières historiques présentées dans ce document ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux (voir chapitre 20.4.2), qui contiennent une observation : sans remettre en cause leur opinion sur les comptes consolidés, les contrôleurs légaux attirent l'attention sur la note 2 « Principes et méthodes comptables » et la note 16 « Regroupements d'entreprises » de l'annexe des comptes consolidés, relatives à l'application à compter du 1^{er} janvier 2010 des normes IFRS 3 révisée et IAS 27 révisée. »

Le Directeur Général

Bernard Charlès

CHAPITRE 2 – CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES

Commissaires aux comptes titulaires

PricewaterhouseCoopers Audit, membre de la Compagnie Régionale de Versailles, 63, rue de Villiers – 92200 Neuilly-sur-Seine, représenté par Xavier Cauchois, dont le mandat a commencé le 8 juin 2005 et expirera lors de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Il sera proposé à l'Assemblée générale du 26 mai 2011 de renouveler le mandat de PricewaterhouseCoopers Audit, qui sera alors représenté par Pierre Marty, pour une durée de six exercices expirant lors de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Ernst & Young et Autres, membre de la Compagnie Régionale de Versailles, 41 rue Ybry – 92200 Neuilly-sur-Seine, représenté par Jean-François Ginies, nommé le 27 mai 2010 en remplacement d'Ernst & Young Audit, et dont le mandat expirera lors de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015. Cette société appartient au même réseau qu'Ernst & Young Audit.

Commissaires aux comptes suppléants

Pierre Coll, 63 rue de Villiers – 92200 Neuilly-sur-Seine, dont le mandat a commencé le 8 juin 2005 et expirera lors de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Il sera proposé à l'Assemblée générale des actionnaires du 26 mai 2011 de nommer en qualité de commissaire aux comptes suppléant Monsieur Yves Nicolas, sis au 63 rue de Villiers – 92200 Neuilly-sur-Seine, pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2016.

La société Auditex, dont le siège social est situé 11, allée de l'Arche – Faubourg de l'Arche – 92400 Courbevoie, dont le mandat a été renouvelé le 27 mai 2010 et expirera lors de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Montant des honoraires des Commissaires aux comptes

En 2010 et 2009, le montant des honoraires versés à chacun des Commissaires aux comptes par Dassault Systèmes s'est élevé à :

	PricewaterhouseCoopers				Ernst & Young			
	Montant		%		Montant		%	
(En milliers d'euros)	2010	2009	2010	2009	2010	2009	2010	2009
Audit								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés ⁽¹⁾ :								
– Emetteur	1 091	890	36,6 %	39,5 %	214	183	21,9 %	41,4 %
– Filiales intégrées globalement	1 354	1 202	45,4 %	53,3 %	163	166	16,7 %	37,5 %
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissaire aux comptes ⁽²⁾ :								
– Emetteur	480	43	16,1 %	1,9 %	–	43	0,0 %	9,7 %
– Filiales intégrées globalement	7	48	0,2 %	2,1 %	7	–	0,7 %	0,0 %
Sous total	2 932	2 183	98,3 %	96,8 %	384	392	39,3 %	88,6 %
Autres prestations⁽³⁾								
Juridique, fiscal, social	50	73	1,7 %	3,2 %	592	51	60,7 %	11,4 %
Sous total	50	73	1,7 %	3,2 %	592	51	60,7 %	11,4 %
Total	2 982	2 256	100,0 %	100,0 %	976	443	100,0 %	100,0 %

(1) Les honoraires de Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes annuels et consolidés pour les exercices clos les 31 décembre 2010 et 2009 concernent la revue et la certification des comptes consolidés du Groupe, la certification des états financiers statutaires de Dassault Systèmes SA et de ses filiales et la revue des documents enregistrés auprès de l'AMF.

(2) Les honoraires des Commissaires aux comptes relatifs à ces missions correspondent généralement à des services liés étroitement à la réalisation de l'audit ou de la revue des états financiers. Ils incluent des services d'audits d'acquisition, des consultations liées aux normes comptables et de reporting, des services d'attestation non obligatoires, ainsi que la revue des systèmes d'information. En 2010, ils incluent essentiellement des honoraires pour des services liés à l'acquisition d'IBM PLM.

(3) Les honoraires des Commissaires aux comptes relatifs à la fiscalité concernent les études liées au respect des fiscalités locales et internationales, y compris la revue des éléments fiscaux relatifs aux comptes annuels, aux dispositions réglementaires et administratives, ainsi que l'assistance fiscale aux expatriés. En 2010, ils incluent des honoraires relatifs à la revue d'éléments fiscaux dans le cadre de l'acquisition d'IBM PLM.

CHAPITRE 3 – INFORMATIONS FINANCIÈRES SÉLECTIONNÉES

Les données ci-dessous sont établies suivant les normes comptables internationales : International Financial Reporting Standards (« IFRS ») telles qu'adoptées par l'Union Européenne, sauf indication contraire.

	← Exercices clos les 31 décembre →		
	2010	2009	2008
<i>(en millions d'euros, à l'exception des pourcentages et des données par action)</i>			
Chiffre d'affaires	1 563,8	1 251,3	1 334,8
Résultat opérationnel	322,0	231,0	273,9
<i>En % du chiffre d'affaires</i>	<i>20,6 %</i>	<i>18,5 %</i>	<i>20,5 %</i>
Résultat net, part du groupe	220,5	169,7	200,5
Résultat net dilué par action	€1,82	€1,43	€1,68
Indicateurs financiers complémentaires non-IFRS⁽¹⁾			
Chiffre d'affaires	1 580,0	1 252,8	1 338,2
Résultat opérationnel	451,7	313,7	342,0
<i>En % du chiffre d'affaires</i>	<i>28,6 %</i>	<i>25,0 %</i>	<i>25,6 %</i>
Résultat net, part du groupe	302,6	221,0	240,7
Résultat net dilué par action	€2,50	€1,86	€2,02

(1) Les données complémentaires présentées ci-après comportent des limites inhérentes à leur nature. Ces données ne sont basées sur aucun ensemble de normes ou de principes comptables et ne doivent pas être considérées comme un substitut aux éléments comptables en normes IFRS. Les données financières complémentaires non-IFRS ne doivent pas être lues indépendamment, mais toujours associées aux éléments de comptes consolidés préparés selon les normes IFRS. En outre, les données financières complémentaires non-IFRS de Dassault Systèmes peuvent ne pas être comparables à d'autres données également intitulées « non-IFRS » et utilisées par d'autres sociétés. Un rapprochement entre l'information financière complémentaire non-IFRS et les informations extraites des comptes consolidés et de leurs annexes est présenté au paragraphe 9.1.2 du présent Document.

	← Exercices clos les 31 décembre →		
	2010	2009	2008
<i>(en millions d'euros)</i>			
ACTIF			
Disponibilités et placements à court terme	1 139,1	1 058,0	840,4
Clients et comptes rattachés, net	413,5	322,3	329,4
Autres actifs	1 519,2	919,4	972,2
Total actif	3 071,8	2 299,7	2 142,0
PASSIF			
Dettes financières à long terme	293,4	200,0	200,0
Autres dettes	987,6	652,0	633,1
Capitaux propres, part du groupe	1 790,8	1 447,7	1 308,9
Total passif	3 071,8	2 299,7	2 142,0

CHAPITRE 4 – FACTEURS DE RISQUES

4.1 Risques liés à l'activité

Un environnement économique mondial difficile

Dans un contexte économique et commercial difficile au plan mondial, le chiffre d'affaires, le résultat net et les cash flows du Groupe peuvent diminuer ou augmenter plus lentement, tant sur une base annuelle que trimestrielle, essentiellement en raison des facteurs suivants :

- Le déploiement d'une solution de Gestion du Cycle de Vie du Produit (PLM ou Product Lifecycle Management) peut représenter une large part des investissements logiciels d'un client. La décision de réaliser un tel investissement est influencée par l'environnement économique dans lequel les clients évoluent. La situation encore incertaine de l'économie mondiale peut amener certains clients à réduire, différer ou annuler leurs investissements dans les technologies informatiques, ou à réduire ou annuler la maintenance payée sur leur base installée. De telles situations sont susceptibles d'impacter le chiffre d'affaires du Groupe.
- Les industries automobiles, aéronautiques et de biens d'équipement industriels, qui représentent une part significative du chiffre d'affaires du Groupe, ont été – et continueront à être – impactées par le contexte économique actuel.
- Les cycles de ventes des produits PLM – déjà relativement longs du fait du caractère stratégique de tels investissements pour les clients – pourraient encore s'allonger compte tenu du contexte incertain dans lequel se trouve l'économie mondiale.

Les perspectives actuelles du Groupe pour 2011 font état, entre autres, d'une reprise économique lente. Toutefois, si l'environnement économique et commercial mondial s'améliore plus lentement que prévu, reste stable ou continue à se détériorer, il est possible que les résultats financiers du Groupe n'évoluent pas conformément aux prévisions actuelles et demeurent inférieurs à leurs niveaux antérieurs pendant une période prolongée. A cet égard, l'impact du tremblement de terre intervenu le 11 mars 2011 au Japon est difficile à évaluer à ce stade, mais devrait avoir un effet négatif sur la reprise économique japonaise. De plus, compte tenu des facteurs qui affectent la vente des produits et services du Groupe (voir ci-dessus), le délai séparant une reprise de l'environnement économique et commercial mondial d'une amélioration des résultats financiers du Groupe peut être substantiel.

La situation économique actuelle associée à la forte volatilité des devises pourrait également entraîner la détérioration de la situation financière ou une difficulté accrue de financement des prospects et des clients existants du Groupe, des partenaires constituant son réseau commercial et de ses partenaires technologiques, obligeant certains d'entre eux à cesser leurs activités à la suite de difficultés de trésorerie ou de rentabilité. La capacité du Groupe à recouvrer ses créances clients pourrait s'en trouver affectée.

Enfin, cet environnement économique difficile pourrait exercer une pression accrue sur les prix, les clients s'efforçant d'obtenir des baisses de prix en mettant encore davantage en concurrence leurs différents fournisseurs ce qui impacterait négativement le chiffre d'affaires, la performance financière et la position concurrentielle du Groupe.

Afin de limiter l'impact de la conjoncture économique sur ses activités et ses résultats financiers, le Groupe continue d'accroître la diversification de sa base clients dans de nouveaux secteurs industriels et dans de nouvelles zones géographiques. Il continue par ailleurs à veiller à la maîtrise de ses coûts pour l'ensemble de son organisation.

Défis liés à la protection de la propriété intellectuelle

Le succès du Groupe est fortement tributaire de la technologie logicielle dont il est propriétaire. Le Groupe s'appuie sur le droit des brevets et des marques, les droits d'auteur et le secret commercial ainsi que sur des restrictions contractuelles pour protéger la propriété de sa technologie. Ces protections juridiques n'ont qu'une efficacité limitée. Par ailleurs, il n'existe pas dans certains pays de protections efficaces du droit d'auteur, des marques, du secret commercial ou des brevets ou celles-ci peuvent n'y avoir qu'un effet limité, en comparaison de ce qui existe en Europe occidentale et aux États-Unis. Si, en dépit de la politique de protection de la propriété intellectuelle du Groupe, certains tiers pouvaient développer des technologies similaires, ceci entraînerait une réduction de son chiffre d'affaires logiciels. De plus, bien que le Groupe ait conclu des contrats de confidentialité et de licence avec ses salariés, distributeurs, clients et prospects et qu'il limite l'accès et contrôle attentivement la distribution des logiciels, des documentations et autres informations dont il détient la propriété exclusive, ces mesures peuvent se révéler inappropriées pour éviter le détournement de sa technologie ou empêcher son développement de façon indépendante par des tiers.

En outre, tout comme la plupart de ses concurrents, le Groupe est confronté à un accroissement du phénomène de piratage de ses produits phares, tant par des individus que par des groupes opérant dans le monde entier, ce qui pourrait affecter sa croissance sur certains marchés.

Le Groupe pourrait être contraint de recourir à des procédures contentieuses afin de faire valoir ses droits de propriété intellectuelle et de déterminer la validité et la portée de droits de tiers. Tout contentieux est susceptible d'entraîner des dépenses importantes pour le Groupe,

4 Facteurs de risques

de mobiliser ses ressources et de peser de façon importante sur son résultat opérationnel. Il est possible que le résultat de ces procédures ne lui soit pas favorable et que ses droits de propriété intellectuelle soient jugés nuls ou non exécutoires.

Afin de protéger sa propriété intellectuelle, le Groupe dépose régulièrement des brevets pour ses innovations marquantes et a instauré une politique de dépôt systématique de « copyrights ». Le Groupe a également renforcé son initiative anti-piratage qui s'avère efficace.

Développement d'une nouvelle offre de services de « cloud computing »

Dassault Systèmes développe et s'apprête à distribuer des offres de service pour l'utilisation en ligne de ses produits (« Software as a Service ») reposant sur une infrastructure de « cloud computing ». Dans ce cadre, Dassault Systèmes gèrera certaines installations informatiques ainsi que l'hébergement des données pour le compte de ses clients. Le Groupe sera par conséquent responsable des solutions fournies, avec une responsabilité accrue vis-à-vis de ses clients, en particulier pour ce qui concerne la continuité d'accès au service en ligne et la confidentialité des données hébergées. En outre, les installations utilisées pour fournir ces services en ligne seront soumises au risque « Sécurité des installations et des systèmes internes » décrit ci-dessous.

La mise en place progressive de ces nouveaux services et de leur modèle de distribution s'accompagne par ailleurs du déploiement de nouveaux processus de support et de contrôle (prise de commande, facturation par exemple). Elle expose le Groupe à un environnement juridique complexe et pourrait accroître les risques liés à la conformité aux législations des pays dans laquelle il opère.

En cas de difficultés à mettre en place dans des conditions adéquates la fourniture à ses clients de ces services en ligne, le chiffre d'affaires, la performance financière, la position concurrentielle, ainsi que l'image de marque de Dassault Systèmes pourraient être négativement impactés.

Le Groupe s'efforce de minimiser ces risques en nouant des alliances avec des partenaires disposant d'une compétence technique reconnue, et en simulant et en contrôlant autant que possible les conséquences techniques, juridiques, ou financières des processus qu'elle serait amenée à mettre en œuvre pour servir ses clients.

Violation de la propriété intellectuelle de tiers et des licences de technologies de tiers

Des tiers, parmi lesquels les concurrents de Dassault Systèmes, peuvent détenir ou acquérir des droits d'auteurs, des brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle qui pourraient limiter la capacité du Groupe à développer, utiliser ou vendre son portefeuille de produits. Le Groupe a reçu par le passé, et pourrait recevoir à l'avenir, des réclamations selon lesquelles il aurait porté atteinte à des brevets ou autres droits de propriété intellectuelle de tiers. Le Groupe pourrait alors avoir à faire face à des coûts importants pour se défendre contre une plainte déposée contre lui, quel qu'en soit le bien-fondé. Dans l'hypothèse où la défense du Groupe échouerait, il pourrait être contraint d'entreprendre une ou plusieurs des actions suivantes :

- cesser le développement, l'octroi de licences ou l'utilisation de produits ou de services intégrant le droit de propriété intellectuelle en question ;
- acquérir les licences et payer les redevances au détenteur du droit de propriété intellectuelle auquel il aurait été porté atteinte, étant précisé que ces licences peuvent ne pas être disponibles en des termes acceptables par Dassault Systèmes ; ou
- modifier la conception des produits du Groupe, ce qui pourrait générer des coûts importants et entraîner l'interruption de l'émission de licences ainsi que de la sortie de nouvelles versions des produits, une telle modification pouvant le cas échéant s'avérer impossible à mettre en œuvre.

De plus, le Groupe incorpore dans ses produits un nombre de plus en plus élevé de composants provenant de tiers, composants sélectionnés soit par le Groupe lui-même, soit par les entreprises acquises au fil du temps. Le Groupe a mis en œuvre un processus strict de certification de l'originalité des composants provenant de tiers et de vérification des termes des licences concernées. Cependant, les entreprises acquises par le Groupe n'avaient peut-être pas mis en place de tels processus avant leur acquisition. En conséquence, l'utilisation de composants de tiers incorporés dans les produits du Groupe l'expose au risque de voir un tiers invoquer que ces composants portent atteinte à ses droits de propriété intellectuelle. En outre, du fait de l'utilisation de composants de tiers, il existe aussi un risque que de telles licences puissent expirer ou prendre fin sans pouvoir être renouvelées, affectant de ce fait certains produits du Groupe.

Le Groupe s'efforce de limiter ce risque au moyen d'un processus destiné à vérifier l'utilisation des droits de propriété intellectuelle de tiers avant la commercialisation de ses produits.

Néanmoins si l'une des situations ci-dessus affectait l'un des produits clés du Groupe, cela pourrait avoir un impact négatif significatif sur sa situation financière et sur son résultat opérationnel.

Fluctuations des taux de change

Les résultats du Groupe ont été – et pourront à l'avenir être – fortement affectés par les fluctuations des taux de change. Celles-ci peuvent avoir un effet sur le chiffre d'affaires comme sur les dépenses enregistrées dans son compte d'exploitation lors de la conversion en euro des devises étrangères. Bien que le Groupe bénéficie à l'heure actuelle d'une couverture naturelle de la majeure partie de son exposition

en dollar américain au niveau de la marge opérationnelle, la perte de chiffre d'affaires – si le dollar américain faiblissait – pourrait avoir un impact négatif sur le résultat opérationnel, le résultat net et le résultat par action. En outre, les produits en yen japonais, won coréen et livre Sterling dépassent de manière importante les dépenses du Groupe dans ces devises. En conséquence, en cas de dépréciation de ces devises par rapport à l'euro, les résultats financiers du Groupe sont exposés, ce qui pourrait impacter négativement le chiffre d'affaires, le résultat et la marge opérationnelle, le résultat net et le résultat par action.

Les produits financiers nets du Groupe peuvent également être fortement affectés par les fluctuations des taux de change entre le moment où elle enregistre son chiffre d'affaires et celui où elle encaisse les paiements, ou entre le moment où elle enregistre ses dépenses et le moment où elle les règle. Tout écart ainsi constaté figure à la rubrique « Résultat net des opérations en devises » de ses états financiers.

Le Groupe limite ces risques en procédant à certaines opérations de couverture de change au cas par cas (voir paragraphe 4.2.2 « Effets des variations des taux de change »).

Enfin, dans la mesure où les taux de croissance du marché du logiciel et les taux de croissance du chiffre d'affaires des principaux concurrents du Groupe sont calculés sur la base du dollar américain, ces taux de croissance peuvent ne pas être comparables pour une période donnée à ceux enregistrés par le Groupe, qui sont eux calculés en euro.

Sécurité des installations et des systèmes internes

Les installations de recherche et de développement (« R&D ») sont informatisées et par conséquent reposent totalement sur le bon fonctionnement de logiciels complexes et de matériels informatiques intégrés. Il n'est pas possible de garantir le fonctionnement ininterrompu ou la sécurité totale de ces systèmes. Par exemple, l'intrusion de pirates informatiques ou industriels pourrait interférer avec le bon fonctionnement des systèmes du Groupe et causer des dommages importants, des pertes de données, voire des retards dans le déroulement de ses activités de R&D. Les virus informatiques, transmis volontairement ou accidentellement, peuvent également entraîner des dommages, des pertes ou des retards similaires. Étant donné que les systèmes du Groupe intègrent des fonctionnalités avancées ou de pointe, des « bugs » informatiques ou erreurs de conception peuvent également causer des défaillances.

De plus, les principales installations du Groupe étant implantées dans un nombre de sites limité, dont le Japon et la Californie, qui peuvent être exposés à des tremblements de terre, les dommages physiques substantiels subis par l'un des sites du Groupe, qu'ils soient provoqués par des causes naturelles ou des attaques ou violences locales, peuvent réduire de façon significative la capacité du Groupe à poursuivre normalement ses activités professionnelles.

Si l'un des événements ainsi décrits venait à se produire, les dommages, pertes ou retards qui en résulteraient pourraient avoir un impact négatif significatif sur l'activité du Groupe, son résultat opérationnel et sa situation financière.

Dans ce but, le Groupe s'est doté de dispositifs de sécurité, notamment de protections anti-intrusion, d'une redondance des stockages de données et d'un accès limité aux informations critiques et sensibles. Il a par ailleurs souscrit des polices d'assurance pour atténuer l'impact de ces risques (voir le paragraphe 4.3 « Assurances »).

Processus de fabrication des produits industriels

Quel que soit le secteur industriel concerné, les produits conçus et fabriqués par les clients du Groupe intègrent souvent des composants provenant de fournisseurs sous-traitants répartis dans le monde. Si l'environnement naturel, économique ou commercial de l'un ou l'autre de ces fournisseurs venait affecter de façon importante leur capacité à remplir leurs engagements auprès de leur donneur d'ordre, cela pourrait entraîner des difficultés d'approvisionnement des clients du Groupe, un retard dans la mise sur le marché ou la livraison de leurs produits finis, un changement de priorités dans leurs décisions d'investissement et la détérioration de leur situation financière. A cet égard, l'impact d'événements comme le tremblement de terre intervenu le 11 mars 2011 au Japon est toujours difficile à évaluer, mais peut avoir un effet négatif sur la situation financière des clients du Groupe.

Une telle situation est susceptible d'affecter le chiffre d'affaires du Groupe. Le Groupe s'efforce de limiter ce risque en veillant à la diversité et la diversification de ses clients et en conservant son modèle financier à long terme qui lui permet de bénéficier d'une forte contribution du chiffre d'affaires logiciel récurrent.

Erreurs ou défauts dans les produits

Les logiciels sophistiqués présentent souvent des erreurs, défauts ou autres problèmes de performance lors de leur première introduction ou lors de la sortie de nouvelles versions et mises à jour. Si des erreurs ou défauts sont découverts dans les produits actuels ou futurs du Groupe, il se peut que celui-ci ne soit pas en mesure de les corriger à temps ou de procurer une réponse satisfaisante à ses clients. Le Groupe pourrait, pour cette raison, être contraint d'affecter des ressources financières, techniques et managériales importantes, voire de réaffecter certaines ressources dédiées au développement pour pallier ou éliminer ces défauts. Le Groupe pourrait également pâtir d'une augmentation de ses coûts liés à la maintenance et aux garanties.

Les erreurs, défauts ou autres problèmes de performance des produits du Groupe pourraient entraver ou retarder leur acceptation par le marché, ou entraîner des retards dans les déploiements chez ses clients. De telles difficultés pourraient également entraîner la perte de

4 Facteurs de risques

clients et, dans le cas de clients importants, la perte potentiellement significative de chiffre d'affaires qui aurait dû être généré par la vente aux sous-traitants de ces mêmes clients. Les problèmes techniques ou la perte d'un client de renommée mondiale pourraient aussi entacher la réputation du Groupe et provoquer la perte d'opportunités commerciales.

S'il advenait que les erreurs, défauts et autres problèmes de performance sur des logiciels du Groupe entraînaient des dommages financiers ou de toute autre nature pour ses clients, ces derniers pourraient être amenés à intenter des actions en justice contre le Groupe. Toute action contentieuse intentée à son encontre en matière de responsabilité des produits, même si elle n'aboutissait pas, pourrait se révéler longue, coûteuse et avoir un impact négatif sur ses efforts commerciaux.

Le Groupe gère ce risque en procédant à des vérifications et à des tests poussés (parfois en collaboration avec certains clients et partenaires soigneusement sélectionnés) avant de lancer de nouveaux produits, de nouvelles mises à jour et versions sur le marché.

Le Groupe a souscrit également une assurance contre le risque responsabilité produits (« Erreurs et Omissions ») couvrant d'éventuels défauts dans ses produits. Néanmoins, les polices d'assurance auxquelles le Groupe adhère peuvent ne couvrir que de façon partielle le coût de rectification d'erreurs importantes (voir le paragraphe 4.3 « Assurances »).

Intégration d'IBM PLM et évolution de la relation avec IBM

En octobre 2009, le Groupe et IBM ont signé un accord définitif portant sur l'acquisition par Dassault Systèmes de l'organisation d'IBM exclusivement dédiée aux activités de vente, marketing, services et support client des solutions PLM du Groupe (« IBM PLM »). Aux termes de la transaction réalisée le 31 mars 2010, Dassault Systèmes a acquis les activités de vente, de distribution, de service et de support client d'IBM PLM, ainsi que les contrats clients et les actifs associés. Le Groupe et IBM ont défini les prochaines étapes de leur partenariat établi de longue date et ont attribué à Dassault Systèmes le statut de partenaire stratégique « Global Alliance Partner » d'IBM (voir paragraphe 5.1.5 « Historique de Dassault Systèmes – 2010 »).

IBM PLM disposait d'actifs dans 27 pays et employait environ 700 personnes. Grâce à la préparation en amont et à l'important travail effectué par les équipes du Groupe, l'intégration a été menée à bien en 2010 dans les délais prévus et avec efficacité. Néanmoins ce processus, bien que très largement mis en œuvre, n'est pas entièrement achevé et si le Groupe devait rencontrer des difficultés dans la finalisation de cette transition, son chiffre d'affaires, sa performance financière et sa position concurrentielle pourraient en être affectés.

Pour limiter ce risque, la direction continue à être attentive à la bonne intégration des équipes IBM et à la performance de ses processus de vente.

Technologies complexes et en rapide évolution

Les solutions PLM se caractérisent par l'utilisation de technologies évoluant de manière rapide et par des introductions fréquentes de nouveaux produits ou d'améliorations de produits existants. Elles doivent répondre à des besoins d'ingénierie complexes dans les domaines de la conception, la simulation et la fabrication de produits et doivent également satisfaire les exigences de processus sophistiqués dans les secteurs de la gestion du changement, de la collaboration industrielle et des activités interentreprises.

Le succès du Groupe est donc fortement tributaire de sa capacité :

- à comprendre les besoins complexes de ses clients qui opèrent dans différents secteurs industriels, à les soutenir dans la mise en place des processus clés du cycle de vie du produit et dans la gestion de la migration de quantités importantes de données ;
- à améliorer ses solutions existantes en développant des technologies plus avancées ;
- à anticiper et tirer avantage des technologies qui évoluent rapidement ;
- à introduire en temps opportun de nouvelles solutions à un coût compétitif.

Le Groupe est confronté au défi que constitue l'intégration de plus en plus complexe des différentes fonctionnalités lui permettant de répondre aux demandes de ses clients PLM. Il en résulte un allongement et une complexité accrue du développement des nouvelles versions de produits ou des nouvelles solutions, et des contraintes dans les choix d'interfaçage avec les systèmes tiers utilisés par les clients. De plus, si le Groupe ne parvient pas à anticiper les bonds technologiques et à développer de nouvelles solutions et de nouveaux services qui répondent aux attentes de plus en plus sophistiquées de ses clients, la demande pour ses produits pourrait diminuer et affecter significativement son résultat opérationnel et sa situation financière.

Pour limiter ce risque et anticiper les développements technologiques pouvant affecter ses produits, le Groupe consacre d'importantes ressources au développement de nouvelles offres, en développant des échanges permanents avec ses principaux clients pour identifier et comprendre leurs besoins émergents. De plus, le Groupe met en place des plans de formation aux nouvelles technologies à l'attention de son personnel de R&D.

Management et personnel clé

Le succès du Groupe dépend, dans une large mesure, de la valeur de ses principaux cadres et de son personnel hautement qualifié dans les domaines de la recherche et du développement, du support technique, des ventes et autres. Il repose également sur sa capacité à attirer, retenir et motiver un personnel qualifié. Plus particulièrement, le déploiement de l'organisation commerciale et la croissance du chiffre d'affaires de Dassault Systèmes pourraient être ralentis si le Groupe ne parvenait pas à recruter et/ou à fidéliser des forces de vente expérimentées. La concurrence pour de tels salariés est intense et si le Groupe venait à perdre sa capacité à engager et retenir les salariés et cadres clés présentant la diversité de talents et le haut niveau de compétences requis pour ses différentes activités (telles que la R&D ou les ventes), ses activités et son résultat opérationnel pourraient en être affectés négativement. Le Groupe n'a pas d'assurance en cas de perte de membres clés de son personnel.

Le Groupe a mis en place une politique en matière de formation, de développement de carrière et d'incitations pour ses salariés et dirigeants clés. Il diversifie également ses ressources en matière de R&D dans les différentes parties du monde afin de limiter ces risques.

Difficultés dans les relations avec les partenaires de l'entreprise étendue

La stratégie PLM du Groupe s'appuie sur des solutions totalement intégrées de conception, de simulation et de fabrication assistées par ordinateur et de gestion de données, qui deviennent de plus en plus complexes, et dont la mise en œuvre chez ses clients s'apparente à de véritables projets d'entreprise. Le Groupe a choisi de mettre en œuvre sa stratégie PLM en partenariat avec d'autres entreprises dans les domaines :

- du matériel et de la technologie informatiques afin d'optimiser les bénéfices du Groupe pouvant être tirés de la technologie disponible ;
- du développement de produits pour permettre aux éditeurs de logiciels de créer et de distribuer leurs propres applications logicielles en utilisant l'architecture produits du Groupe ;
- du conseil et des services, pour apporter aux clients le support et l'accompagnement nécessaire pour adapter et déployer les solutions PLM.

Le Groupe estime que sa stratégie de partenariat lui permet de bénéficier de ressources et de compétences complémentaires, de réduire ses coûts tout en assurant une couverture de marché plus large.

Cette stratégie crée un degré de dépendance vis-à-vis de ses partenaires. La capacité du Groupe à nouer des partenariats, notamment avec les sociétés intégrateurs de systèmes pour le déploiement de la nouvelle version 6 de ses produits, est un élément important de sa stratégie PLM.

Des difficultés sérieuses dans ses relations avec ses partenaires ou un changement de contrôle défavorable de ses partenaires pourraient affecter négativement le développement des produits et des activités du Groupe, et pourraient lui faire perdre le bénéfice des contributions des collaborateurs ou prestataires des partenaires du Groupe, particulièrement dans le domaine de la R&D. De plus, la moindre défaillance de la part de ses partenaires quant à la qualité ou à la disponibilité des produits livrés pourrait entraîner des retards ou des défauts dans les livraisons des produits du Groupe.

Il s'agit d'un risque difficile à maîtriser compte tenu de l'évolution rapide du secteur de l'édition et de la distribution de logiciels et services y afférents. Dassault Systèmes reste toutefois attentive lors de la mise en place d'un nouveau partenariat, à la solidité financière et technique de ses partenaires.

Litiges et poursuites judiciaires

Dans le cadre de ses activités, le Groupe est impliqué dans différents litiges et actions contentieuses. La croissance du Groupe, sa place et sa visibilité sur le marché des logiciels, son développement dans de nouveaux types d'activité tels que la distribution de produits et de services en ligne augmentent le risque de litiges judiciaires ou de procédures devant les autorités compétentes. Ceux-ci peuvent être longs, coûteux, perturbateurs et leurs résultats restent incertains. Si certains, ou la totalité des litiges en cours, se dénouaient de façon négative, la charge financière et les injonctions à l'encontre du Groupe qui en résulteraient pourraient obérer la façon dont celle-ci conduit ses opérations. Même si la direction du Groupe, compte tenu des informations dont elle dispose actuellement, ne pense pas que les litiges en cours, considérés dans leur totalité ou pris séparément, puissent avoir un impact significatif sur la situation financière et les résultats opérationnels, les litiges sont par nature sujets à incertitudes. Le résultat de ces litiges peut différer des attentes de la direction, ce qui impacterait de façon négative la situation financière du Groupe et ses résultats opérationnels.

Un suivi régulier de tous les litiges en cours est effectué par la direction juridique du Groupe assistée par les experts nécessaires à chaque dossier. Certains des litiges en cours peuvent être couverts par les assurances du Groupe (voir paragraphe 20.8 « Procédures judiciaires et d'arbitrages »).

Environnement réglementaire complexe

Compte tenu de l'implantation mondiale des activités du Groupe et de sa cotation sur le marché français, le Groupe est soumis à un ensemble de lois et réglementations complexes, qui évoluent rapidement. Ces réglementations complexes sont notamment relatives à la pratique générale des affaires, à la concurrence, à l'établissement des états financiers, à la gouvernance d'entreprise, au contrôle interne, à la fiscalité locale et internationale ou à la législation sur les exportations de biens de hautes technologies. Le Groupe a pour objectif d'avoir une pratique irréprochable et demande à ses filiales de respecter les réglementations des pays dans lesquels elle intervient. Le non-respect, avéré ou suspecté, de ces réglementations pourrait conduire à un contrôle accru des différentes autorités concernées par le biais de demandes de compléments d'information ou d'enquêtes, une attention négative portée au Groupe par les médias et éventuellement des amendes ou sanctions, ainsi qu'à une augmentation du risque de contentieux ou à des restrictions sur les activités du Groupe. Certains de ces effets négatifs pourraient apparaître, alors même qu'il serait finalement conclu que le non-respect de ces réglementations n'est pas avéré. Il se peut également que des réglementations nouvelles dans l'une des juridictions où le Groupe a, ou aura à l'avenir des activités, viennent augmenter de manière significative le coût du respect de l'environnement réglementaire.

Les équipes financières et juridiques du Groupe participent régulièrement à des formations pour se tenir informées de l'évolution de la législation. De plus, le Groupe fait appel à des experts extérieurs pour vérifier la conformité de certaines de ses pratiques avec les règles en vigueur.

Fluctuations du résultat opérationnel trimestriel du Groupe

Le résultat opérationnel trimestriel du Groupe a varié de façon significative par le passé et il est susceptible de continuer à varier de façon significative à l'avenir, en raison de facteurs tels que :

- le calendrier et le caractère cyclique du chiffre d'affaires perçu au titre de nouvelles commandes importantes passées par les clients du Groupe, l'achèvement de contrats de services importants ou de déploiements chez des clients ;
- le calendrier des acquisitions ou des cessions importantes ;
- les fluctuations des taux de change ;
- la capacité du Groupe à développer, introduire et commercialiser des versions nouvelles ou améliorées de ses produits, ainsi que les reports de commandes par les clients dans l'attente de ces nouveaux produits ou améliorations ;
- le nombre, le calendrier et l'importance des améliorations de produits ou les introductions de produits nouveaux développés par le Groupe ou ses concurrents ;
- les conditions générales du marché du logiciel, des applications logicielles en général, du secteur informatique et la situation des grandes régions économiques.

Une part importante des commandes et des livraisons de produits du Groupe intervient généralement au cours du dernier mois de chaque trimestre et le résultat opérationnel du Groupe peut donc subir des fluctuations trimestrielles importantes si des retards apparaissent dans la passation des commandes. En outre, comme on l'observe généralement dans le secteur des applications logicielles, le Groupe a traditionnellement enregistré au cours du quatrième trimestre ses plus fortes ventes de licences de l'année, et des retards dans le traitement des commandes comme dans les livraisons de produits peuvent également affecter son chiffre d'affaires et ses résultats.

Le cours des actions de Dassault Systèmes est susceptible de connaître des fluctuations importantes en réaction à l'évolution trimestrielle du résultat opérationnel du Groupe et des résultats d'autres éditeurs de logiciels sur ses marchés.

Environnement concurrentiel et pression sur les prix

Au cours de ces dernières années, le nombre d'intervenants sur le marché dans lequel le Groupe opère s'est consolidé. Ce mouvement de concentration pourrait conduire les concurrents à adopter des modèles de développement différents de celui du Groupe, causant ainsi une diminution substantielle des prix et obligeant le Groupe à s'adapter à un environnement de marché sensiblement différent. Cette pression sur les prix pourrait affecter de façon négative le chiffre d'affaires du Groupe, sa performance financière et sa position concurrentielle.

En outre, le Groupe, en élargissant régulièrement son portefeuille de produits, en pénétrant de nouveaux marchés géographiques, en diversifiant sa base clients dans de nouveaux secteurs d'activité, ou encore en développant de nouveaux usages de ses produits, se trouve confronté à de nouveaux concurrents. En cas de difficultés du Groupe à mettre en place les infrastructures nécessaires à la gestion de ces activités et de ce nouveau contexte concurrentiel, le chiffre d'affaires, la performance financière, la position concurrentielle, ainsi que l'image de marque de Dassault Systèmes pourraient être négativement impactés.

Défis organisationnels et de gestion liés à l'évolution du Groupe

Le Groupe a poursuivi son expansion tant par acquisitions que par croissance interne. La croissance significative du chiffre d'affaires, des effectifs, des activités et des clients requiert une adaptation constante des politiques de gestion et des systèmes internes qui doivent s'intégrer pour satisfaire les besoins d'une structure plus large et plus complexe. Le Groupe doit continuer à se réorganiser pour maintenir son efficacité et rester focalisé sur sa stratégie, tout en parvenant à fidéliser ses clients. Si le Groupe ne parvenait pas à résoudre ces

difficultés de manière efficace et en temps voulu, le développement de ses produits, ses systèmes internes, la gestion de ses coûts et ses activités commerciales pourraient devenir inefficaces ou ne pas répondre de manière appropriée aux attentes du marché et de ses clients, ce qui pourrait avoir un effet négatif sur ses performances opérationnelles ou financières.

De plus, afin de réaliser de nouvelles acquisitions ou de nouveaux investissements, le Groupe pourrait être amené à engager des ressources financières importantes, procéder à des émissions de titres à effet potentiellement dilutif, ou à s'endetter. Ces opérations pourraient également générer des charges d'amortissement d'immobilisations incorporelles autres que des écarts d'acquisition. Ces écarts d'acquisition font par ailleurs l'objet de tests annuels (ou plus fréquemment si nécessaire) pouvant conduire à des dépréciations. Les participations minoritaires du Groupe ou d'autres investissements pourraient également donner lieu à des dépréciations dans ses comptes. Les sociétés nouvellement acquises peuvent également générer des risques liés à des engagements hors bilan inattendus ou aléatoires, y compris des risques de litiges liés à des événements antérieurs à l'acquisition, tels que le risque lié aux composants de tiers pouvant violer les droits à propriété intellectuelle d'autres tiers décrit plus haut dans ces facteurs de risque. Ces différents événements sont susceptibles de réduire la marge opérationnelle ou le résultat net du Groupe. En outre, étant donné les contraintes réglementaires locales, un projet d'acquisition peut ne pas être réalisé ou à tout le moins pas dans les conditions prévues.

Le Groupe s'efforce d'adapter de manière régulière son organisation et ses méthodes de gestion à son rythme de croissance actuel. Il a notamment décidé, début 2011, le renforcement de son organisation géographique afin de mieux servir ses clients et ses partenaires dans les différents pays où il opère (voir paragraphe 7.1).

Opérations internationales

En tant qu'intervenant sur le marché mondial du logiciel, l'activité du Groupe est exposée à certains risques inhérents aux opérations internationales, qui échappent à son contrôle. Ces risques comprennent notamment les droits de douane, les contrôles des exportations et autres barrières commerciales, les changements inattendus des réglementations applicables et l'instabilité politique et économique de certains pays. Chacun de ces facteurs est susceptible d'affecter le résultat opérationnel du Groupe. Rien ne permet d'assurer que ses activités et ventes à l'étranger ne subiront pas d'effets négatifs importants.

Le Groupe s'efforce, à travers des actions de formation de ses salariés et des audits réguliers de ses filiales dans le monde, de veiller au respect des réglementations applicables.

Volatilité des valeurs technologiques

Le cours de l'action du Groupe peut être volatile. En effet, le marché des valeurs technologiques a connu historiquement une volatilité supérieure à celle des marchés boursiers en général.

Actionnariat

Groupe Industriel Marcel Dassault SAS (« GIMD »), qui représente les intérêts de certains des actionnaires fondateurs du Groupe, détenait au 31 décembre 2010, 42,76 % des actions en circulation et 50,77 % des droits de vote exerçables. Comme indiqué en détail au Chapitre 18 (« Principaux actionnaires »), GIMD joue un rôle décisif pour toute question soumise à l'approbation des actionnaires du Groupe, comprenant notamment la nomination et la révocation de ses administrateurs ainsi que l'approbation de toute fusion, de tout regroupement ou vente de la totalité ou d'une partie des actifs du Groupe.

4.2 Risques de marché

Le Groupe articule sa politique de gestion des risques autour d'une gestion prudente de ses risques de marchés, principalement le risque de change et le risque de taux d'intérêt. Les grandes lignes en sont exposées ci-dessous, notamment en ce qui concerne l'utilisation des instruments de couverture. L'exposition à ces risques peut évoluer dans le temps et le Groupe ne peut savoir avec certitude si les bénéfices de ses politiques de couverture en dépasseront les coûts. De telles évolutions pourraient avoir un impact négatif important sur ses résultats financiers.

Les informations de ce paragraphe viennent en complément des notes aux comptes consolidés au titre des informations requises par IFRS 7 et sont couvertes par l'opinion des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés.

4.2.1 Risque de taux et risque sur actions

À l'exception de leurs effets sur le contexte économique global dont l'évaluation est très difficile à quantifier, le Groupe estime que son activité et ses résultats avant résultat financier n'ont pas été affectés de manière significative par les évolutions des taux d'intérêt en 2010. Le Groupe estime qu'il devrait en être de même de son activité et de ses résultats futurs avant produits et charges financiers. L'exposition du Groupe au risque de taux se traduit principalement par un risque de minoration du résultat financier.

Le Groupe génère un flux positif de trésorerie lié aux opérations d'exploitation. Le Groupe a des dettes financières (ligne de crédit, contrats de prêt, participation des salariés, etc.), mais présente une position financière nette positive tout au long de l'année. Le Groupe peut parfois être en découvert bancaire du fait de décalages par rapport aux anticipations des dates de valeur à l'encaissement ou au décaissement, mais cette situation reste tout à fait marginale. Le taux du découvert pratiqué par les banquiers du Groupe est indexé sur les taux variables à court terme.

En outre, en décembre 2005, le Groupe a contracté une ligne de crédit syndiqué auprès de ses banques pour un montant de 200 millions d'euros sur 5 ans et a entièrement tiré cette ligne de crédit le 15 mars 2006. Cette ligne de crédit était prolongeable de deux fois un an, la première prolongation ayant été octroyée en 2006 et la deuxième en 2007. Le Groupe a contracté des « swaps » de taux payeurs du taux fixe et receveurs du taux variable pour couvrir le risque de taux d'intérêts engendré par cette ligne de crédit. Ces swaps ont eu pour effet de modifier économiquement les obligations d'intérêts de cette ligne de crédit de telle manière que le taux d'intérêt à payer est devenu un taux fixe à 3,36 %, jusqu'au 15 septembre 2010. En juin et juillet 2009, le Groupe a contracté deux nouveaux « swaps » de taux payeurs du taux fixe et receveurs du taux variable pour une nominal de 100 millions d'euros chacun qui ont pour effet de fixer le taux d'intérêt à payer à 3,18 % et à 2,98 % de septembre 2010 jusqu'au 3 décembre 2012. En avril 2010, le Groupe a contracté des « swaps » de taux de base en euros pour un nominal de 200 millions d'euros, convertissant l'index de référence de taux variables de l'Euribor 3 mois en Euribor 1 mois. Dans le cadre de cette ligne de crédit, le Groupe est limité dans sa capacité à octroyer des sûretés ou à vendre des actifs de Dassault Systèmes SA ou de ses principales filiales, et à procéder à des restructurations impliquant Dassault Systèmes SA. Un changement de contrôle du Groupe pourrait entraîner un remboursement anticipé des sommes dues dans le cadre de la ligne de crédit.

Par ailleurs, en avril 2010, le Groupe a contracté des prêts auprès de ses banques pour un montant de 14 500 millions de yens japonais (équivalent de 115,0 millions d'euros au moment du tirage et 120,1 millions au 31 décembre 2010, dont 26,7 millions d'euros à court terme) afin de financer une partie de l'acquisition d'IBM PLM. Ce crédit porte intérêt au taux mensuel du Libor yen japonais majoré de 0,60 % par an, avec un remboursement semi-annuel de dix échéances équivalentes, la dernière échéance étant due en juin 2015. En juin 2010, le Groupe a contracté des « swaps » de taux payeurs du taux fixe et receveurs du taux variable pour couvrir le risque engendré par cette ligne de crédit. Ces « swaps » pour un total de 14 500 millions de yens japonais ont pour effet de modifier économiquement les obligations d'intérêts de cette ligne, de telle manière que le taux d'intérêt à payer devient un taux fixe de 0,41 % jusqu'au 9 juin 2015.

Les produits financiers du Groupe provenant entre autres des produits de placements de la trésorerie sont sensibles aux évolutions des taux d'intérêt. Au 31 décembre 2010, les liquidités disponibles représentaient 1 139,1 millions d'euros, dont 532,9 millions d'euros sont sensibles aux évolutions des taux d'intérêt principalement en euros et en dollars américains. Ainsi, si nous supposons que ces placements sont directement corrélés à l'évolution des taux court terme, l'impact d'une évolution des taux court terme de 100 points de base, à la hausse, aurait été de 3,4 millions d'euros en 2010 sur les produits financiers liés à ces placements, et de 4,0 millions d'euros à la baisse si les taux d'intérêts baissaient de 100 points de base. Au 31 décembre 2009, les liquidités disponibles représentaient 1 058 millions d'euros, dont 861,5 millions d'euros sont sensibles aux évolutions de taux d'intérêt principalement en euros et en dollars américains. Une hausse des taux court terme de 100 points de base en 2009 aurait augmenté de 8,6 millions d'euros les produits financiers liés à ces placements, tandis qu'une baisse de 100 points de base les aurait diminués de 4,2 millions d'euros.

Dans le cadre de sa gestion de trésorerie, le Groupe ne détient aucune action en direct et n'investit pas de façon significative dans des OPCVM à dominante actions ou à indice de référence actions. Le résultat financier du Groupe n'est donc pas directement et significativement affecté par la variation d'une quelconque action ou d'un indice boursier.

Le tableau ci-dessous présente le montant notionnel et la valeur de marché des instruments financiers liés aux opérations de taux du Groupe au 31 décembre 2010 et au 31 décembre 2009 :

	Exercices clos les 31 décembre			
	2010		2009	
(en milliers d'euros)	Montant notionnel	Valeur de marché	Montant notionnel	Valeur de marché
Swap de taux euros (de 2006 à 2010)	—	—	200 000	(3 416)
Swap de taux euros (de 2010 à 2012)	200 000	(6 152)	200 000	(2 034)
Swap de taux de base euros (de 2010 à 2012)	200 000	54	—	—
Swap de taux de base yens (de 2010 à 2015)	120 110	(476)	—	—

Le Groupe adopte, dans le cadre de la gestion de ses excédents de trésorerie, une politique prudente de placement à court terme. Les règles d'investissement sont fixées et contrôlées par le service Trésorerie de Dassault Systèmes SA.

4.2.2 Effets des variations des taux de change

Le résultat des opérations du Groupe peut être affecté par les variations des taux de change, en particulier entre l'euro et le dollar américain ou le yen japonais.

Le Groupe facture dans les principales devises et plus particulièrement en euros, dollars américains et yens japonais. Le Groupe supporte par ailleurs des dépenses dans différentes monnaies, notamment l'euro, le dollar américain et le yen japonais, et en fonction de la localisation géographique de ses salariés et fournisseurs. Enfin, le Groupe effectue des opérations de fusion et d'acquisition notamment hors de la zone euro, et est susceptible d'accorder des prêts dans différentes monnaies à des filiales ou à des sociétés dans lesquelles il détient des participations. Ainsi, les opérations du Groupe peuvent être significativement affectées par les variations des taux de change, en particulier entre l'euro et le dollar américain ou le yen japonais. L'acquisition d'IBM PLM le 31 mars 2010 n'a pas pour autant eu d'effet significatif sur son exposition en devises.

Le chiffre d'affaires en dollars américains du Groupe n'étant que légèrement supérieur à ses charges dans cette devise, le Groupe bénéficie partiellement d'une couverture naturelle. L'exposition nette aux variations du yen japonais est plus importante, comme décrit ci-après.

Le chiffre d'affaires en dollars américains s'est élevé à 36 % du chiffre d'affaires total du Groupe en 2010, après prise en compte des ajustements mensuels réalisés par IBM sur les redevances payées par l'utilisateur final dans une autre monnaie que le dollar américain, et à 37 % du chiffre d'affaires total en 2009. Les charges opérationnelles en dollars américains ont représenté 40 % du montant total des charges opérationnelles du Groupe en 2010 et en 2009, en incluant les amortissements des immobilisations incorporelles liées aux acquisitions.

Ainsi, l'exposition nette d'exploitation au dollar américain a été limitée à 69,8 millions d'euros en 2010, soit 5 % du chiffre d'affaires total du Groupe. La valeur moyenne du dollar américain s'est appréciée d'environ 5 % par rapport à l'euro en 2010, soit une évolution identique à 2009. L'impact sur le chiffre d'affaires et le résultat opérationnel lié à la variation du dollar a donc été favorable en 2010 tout comme 2009.

Le chiffre d'affaires en yen japonais s'est élevé à 16 % du chiffre d'affaires total du Groupe en 2010 et à 14 % du chiffre d'affaires total en 2009. Les charges opérationnelles en yen japonais ont représenté 7 % du montant total des charges opérationnelles du Groupe en 2010 et 5 % en 2009, en incluant les amortissements des immobilisations incorporelles liées aux acquisitions.

Ainsi, l'exposition nette d'exploitation au yen japonais s'est élevée à 171,9 millions d'euros en 2010, soit 11 % du chiffre d'affaires total du Groupe. Cette exposition a été couverte par des instruments financiers à hauteur de 67,8 millions d'euros, tels que décrits ci-après. La valeur moyenne du yen japonais s'est appréciée par rapport à l'euro d'environ 12 % en 2010, après une appréciation de 17 % en 2009, résultant en un effet positif sur le chiffre d'affaires et le résultat opérationnel du Groupe en 2010 et 2009.

Outre un impact sur le chiffre d'affaires et les dépenses opérationnelles, les variations des taux de change peuvent également avoir un impact sur le résultat financier. Les principaux éléments du résultat financier susceptibles d'être affectés par les variations des taux de change sont :

- la différence entre le taux de change lors de la comptabilisation des factures libellées en devises étrangères, et le taux de change lors du paiement ou de l'encaissement de ces factures ;

4 Facteurs de risques

- la réévaluation des actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères.

Concernant l'impact des variations des taux de change sur les résultats du Groupe, voir le Chapitre 9 « Examen de la situation financière et du résultat ».

Le Groupe couvre généralement les risques de change liés aux produits et charges générés par son activité courante et prévisible. Le Groupe peut également couvrir des risques de change ponctuels liés à des opérations réalisées, par exemple, dans le cadre des acquisitions en devises. Le Groupe utilise, pour se couvrir, uniquement des contrats de vente à terme ou des instruments financiers pour lesquels les pertes maximales sont connues, dès la mise en place des instruments. Toutes les activités de couverture du Groupe sont effectuées et gérées par Dassault Systèmes SA pour son propre compte et pour le compte de ses filiales. Toutes les opérations de couverture et l'exposition résiduelle sont transmises mensuellement au Directeur financier.

Le tableau ci-dessous présente le chiffre d'affaires, les dépenses d'exploitation et la position nette du Groupe, avant et après couverture, en dollars américains, en yens japonais et en autres devises (principalement en euros), au 31 décembre 2010.

(en milliers d'euros)	USD	JPY	EUR et autres devises
Chiffre d'affaires	563 902	255 117	744 820
Dépenses d'exploitation	494 065	83 182	664 605
Position nette	69 837	171 935	80 215
Couverture	–	67 814	–
Position nette après couverture	69 837	104 121	80 215

En conséquence, le Groupe estime que la sensibilité du résultat opérationnel face à une variation de +10 % et – 10 % de la parité de change de l'euro face au dollar américain aurait un impact de (6,3) et 7,8 millions d'euros respectivement.

Le Groupe estime que la sensibilité du résultat opérationnel face à une variation de +10 % et – 10 % de la parité de change de l'euro face au yen japonais aurait un impact de (15,6) et 19,1 millions d'euros respectivement.

Le tableau ci-dessous présente l'évolution du montant notionnel et de la juste valeur de marché des instruments financiers liés aux opérations de change du Groupe :

(en milliers d'euros)	Exercices clos les 31 décembre			
	2010		2009	
	Notionnel	Juste valeur	Notionnel	Juste valeur
Ventes à terme yen japonais / euros ⁽¹⁾	79 681	(5 851)	–	–
Tunnels yen japonais / euros ⁽¹⁾	78 650	(3 264)	125 591	14 899
Vente à terme yen japonais / U.S. dollars ⁽¹⁾	30 124	(1 087)	–	–
Ventes à terme livre sterling / euros ⁽¹⁾	2 323	(102)	574	24
Ventes à terme livre sterling / euros ⁽¹⁾	22 969	467	–	–
Achats à terme yen japonais / euros ⁽²⁾	1 987	11	–	–
Achats à terme livre sterling / euros ⁽²⁾	554	(6)	–	–
Ventes à terme yen japonais / euros ⁽²⁾	–	–	5 632	36
Swap à démarrage décalé yen japonais / euros ⁽²⁾	–	–	105 136	(136)
Swap à démarrage décalé livre sterling / euros ⁽²⁾	–	–	22 263	16
Achats à terme U.S. dollars / yen japonais ⁽³⁾	–	–	133 972	6 600
Achats à terme U.S. dollars / euros ⁽³⁾	–	–	104 817	3 740
Achats à terme U.S. dollars / livre sterling ⁽³⁾	–	–	22 907	583

(1) Instruments financiers destinés à couvrir le risque de change sur les ventes futures budgétées.

(2) Instruments ne qualifiant pas à la comptabilité de couverture. Les changements de juste valeur ont été comptabilisés sur la ligne « Produits (charges) financiers et autres, nets » dans le compte de résultat consolidé. Ces instruments sont principalement liés au rachat d'IBM PLM.

(3) Instruments financiers destinés à couvrir le risque de change sur l'engagement ferme de racheter IBM PLM.

Les transactions libellées dans des devises autres que la devise fonctionnelle de la société ayant réalisé ces transactions sont converties dans cette devise fonctionnelle en utilisant les taux de change conformément aux règles comptables applicables. Par exemple et selon les pratiques comptables, la plupart des transactions en devises autres que l'euro générées en France sont converties en euros en utilisant le taux de change moyen du mois précédant la transaction.

La consolidation des résultats des sociétés utilisant des devises autres que l'euro est effectuée au taux de change moyen de la période au cours de laquelle la consolidation est réalisée. Les opérations bilancielle libellées dans des devises fonctionnelles autres que l'euro sont converties dans cette devise fonctionnelle au taux de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice. Dans le cadre d'acquisitions, le taux de change utilisé est le taux à la date d'acquisition ou à la date à laquelle la devise étrangère utilisée dans la transaction a été achetée.

4.2.3 Risque de liquidité

Le Groupe génère un flux positif de trésorerie lié aux opérations d'exploitation. Le Groupe a des dettes financières (ligne de crédit, contrats de prêt, participation des salariés, etc.), mais présente une position financière nette positive à tout moment de l'année.

Le Groupe présente donc un risque de liquidité faible, voire marginal, ainsi que le démontrent les tableaux suivants.

Tableau des actifs financiers au 31 décembre 2010

(en millions d'euros)

Trésorerie et équivalents de trésorerie	976,5
Placements à court terme	162,6
Total	1 139,1

Le Groupe a analysé le montant des versements à effectuer conformément aux engagements contractuels qui sont les siens au 31 décembre 2010. Le Groupe estime qu'il sera en mesure d'honorer ses engagements.

Le tableau suivant résume les principaux engagements du Groupe à effectuer des paiements futurs du fait de contrats existant au 31 décembre 2010 :

Tableau des engagements contractuels

(en milliers d'euros)	Total	Paiements dus par période			
		À moins d'un an	De 1 à 3 ans	De 3 à 5 ans	A plus de 5 ans
Obligations en matière de contrats de location simple ⁽¹⁾	367 204	46 117	81 609	67 968	171 510
Emprunts ⁽²⁾	327 700	29 478	284 445	13 777	–
Participation des salariés aux bénéfices	58 814	50 726	8 088	–	–
Total	753 718	126 321	374 142	81 745	171 510

(1) Comprenant 181,3 millions d'euros de paiements de loyer futur minimum pour le siège du Groupe à Vélizy et 108,5 millions d'euro de paiements de loyer futur minimum pour les locaux du Boston Campus situés à Waltham près de Boston, aux Etats-Unis d'Amérique (voir paragraphe 8.1.1 « Politique de gestion immobilière »).

(2) Incluant les intérêts financiers calculés sur la base de Euribor 1M plus 0,18 % (soit un taux de 0,96 % par an) et Libor JPY 1M plus 0,6 % au 31 décembre 2010 (soit un taux de 0,72 % par an) au 31 décembre 2010.

4.2.4 Risque de crédit ou de contrepartie

Les instruments financiers pouvant exposer le Groupe au risque de crédit comprennent principalement les équivalents de trésorerie, les placements à court terme, les comptes clients et les instruments dérivés. Les équivalents de trésorerie et les placements à court terme sont investis auprès d'institutions financières de premier plan.

4 Facteurs de risques

Le Groupe a mis en place des politiques en termes de notation financière et de diversification des échéances qui ont pour objectif de garantir la sécurité et la liquidité de ses instruments financiers. La direction du Groupe surveille la solvabilité de ses contreparties et considère que son exposition au risque de défaillance de l'une d'entre elles est minime. A ce titre, le Groupe suit particulièrement la notation financière de chacune de ses contreparties et à ce jour, toutes ses contreparties sont notées par les agences de notation dans la catégorie investissement.

Le Groupe considère que son exposition au risque de crédit ou de contrepartie est très faible, voire marginale.

Le Groupe n'a pas de dépendance significative à l'égard de ses clients principaux. Voir également le paragraphe 6.2.2 « Clients et secteurs industriels ».

4.3 Assurances

Dassault Systèmes est assuré auprès de plusieurs compagnies d'assurances pour l'ensemble des risques significatifs encourus. La plupart de ces risques sont couverts soit par des polices d'assurance souscrites en France, soit par un programme nord-américain qui couvre toutes les filiales nord-américaines ainsi que leurs propres filiales ou établissements à travers le monde. Dassault Systèmes souscrit en outre des couvertures spécifiques et/ou locales pour respecter la réglementation locale en vigueur ou pour répondre aux exigences particulières de certaines activités ou de certains projets.

Les programmes d'assurance du Groupe sont revus régulièrement, et éventuellement ajustés afin de tenir compte de l'évolution du chiffre d'affaires, des activités exercées et des risques encourus par les différentes sociétés du Groupe.

Par ailleurs, Dassault Systèmes a mis en place des mécanismes internes de prévention visant à maintenir l'exploitation et limiter l'impact d'une perte significative en cas de sinistre majeur. Ainsi, il existe plusieurs systèmes de sauvegarde informatique sécurisés des codes source et de l'ensemble des données électroniques conservées sur les serveurs, les stations de travail et les ordinateurs portables dans les différentes entités du Groupe. Ces sauvegardes sont réalisées sur deux sites distincts.

L'ensemble des sociétés du Groupe bénéficie d'une police couvrant la responsabilité civile professionnelle et produits pour un montant total de garantie de 20 millions d'euros. Une police d'assurance couvre également la responsabilité civile dite d'exploitation de Dassault Systèmes SA et ses filiales françaises et étrangères (à l'exception des filiales couvertes par le programme nord-américain) pour un montant total de garantie de 20 millions d'euros. Le Groupe a également souscrit une police couvrant les risques liés à l'engagement de la responsabilité des mandataires sociaux et dirigeants de Dassault Systèmes SA et de ses filiales pour un montant total de garantie de 25 millions d'euros pour 2010.

Le Groupe bénéficie également d'une assurance contre les risques informatiques à hauteur de la valeur de son parc informatique et d'assurances dommages aux biens.

Les sociétés nord-américaines ainsi que la plupart de leurs filiales, en fonction des nécessités légales propres à chacun des pays concernés, bénéficient d'un programme d'assurance spécifique. Ce programme comprend en particulier des assurances dommages aux biens, risques informatiques, perte d'exploitation et responsabilité civile d'exploitation, et responsabilité civile professionnelle. Dassault Systèmes s'assure également dans le cadre de ce programme contre les risques liés aux accidents du travail et à la responsabilité civile automobile. En complément des différentes assurances contenues dans ce programme couvrant les sociétés nord-américaines ainsi que leurs filiales, Dassault Systèmes a souscrit une police « parapluie » avec un plafond de garantie de 10 millions de dollars.

Le Groupe n'a pas mis en place de captive d'assurance.

CHAPITRE 5 – INFORMATIONS CONCERNANT L'ÉMETTEUR

5.1. Histoire et évolution du Groupe

5.1.1 Raison sociale et nom commercial

Dassault Systèmes.

5.1.2 Lieu et numéro d'enregistrement

Dassault Systèmes SA est immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Versailles sous le numéro 322 306 440. Le code APE de Dassault Systèmes SA est 5829 C.

5.1.3 Date de constitution et durée de vie de Dassault Systèmes SA

Dassault Systèmes SA a été constituée, sous forme de société à responsabilité limitée, le 9 juin 1981 pour une durée de quatre-vingt-dix-neuf années à compter de son immatriculation, soit jusqu'au 4 août 2080. Elle a été transformée en société anonyme le 8 avril 1993.

5.1.4 Forme juridique et législation applicable, siège social et numéro de téléphone du siège

Dassault Systèmes SA est une société anonyme de droit français à Conseil d'administration soumise aux dispositions du Code de commerce. Son siège social est 10, rue Marcel Dassault – 78140 Vélizy-Villacoublay – Téléphone : + 33 (0)1 61 62 61 62.

5.1.5 Historique de Dassault Systèmes

De 1981 à 2009

Dassault Systèmes SA, qui a été constituée en 1981, est le fruit de l'essaimage d'une équipe d'ingénieurs de Dassault Aviation travaillant au développement de logiciels destinés à la conception de produits en trois dimensions (« 3D »). La première marque du Groupe, CATIA, s'adressait principalement aux secteurs automobile et aéronautique. Lors de sa formation, le Groupe a conclu un accord de distribution avec IBM.

En travaillant avec de grandes entreprises industrielles, le Groupe a compris que ses solutions logicielles pouvaient contribuer de façon déterminante au processus de développement de produits de ses clients. Il a donc enrichi ses solutions logicielles pour permettre la conception de « maquettes numériques », grâce auxquelles ses clients peuvent réduire significativement le nombre de prototypes physiques et la durée du cycle de développement de leurs produits. Le Groupe a également élargi ses secteurs industriels cibles pour y inclure les équipements industriels, les biens de consommation courante, les hautes technologies, la construction navale ainsi que l'énergie.

5 Informations concernant l'émetteur

Dassault Systèmes SA a été introduite en bourse à Paris le 28 juin 1996. Elle a également été cotée sur le Nasdaq à New-York jusqu'au 16 octobre 2008.

En 1997, le Groupe a décidé d'organiser son activité en deux segments d'activité :

- le segment « Product Lifecycle Management » (« PLM »), dont l'objectif est d'optimiser les processus de développement de produits de ses clients d'un bout à l'autre de la chaîne de production ;
- et le segment « *Mainstream 3D* » ou « Conception mécanique 3D », centré sur les besoins des clients en matière de conception de produits en 3D.

Pour accélérer cette stratégie, le Groupe a acquis SolidWorks (une architecture native sous Windows) afin de bénéficier de l'opportunité de croissance que représentent les sociétés qui conçoivent leurs produits en deux dimensions (« 2D ») et souhaitent profiter de la puissance de la conception en 3D.

Par ailleurs, le Groupe a réalisé, parallèlement à son développement interne une série d'acquisitions ciblées lui permettant d'offrir une solution intégrée performante PLM de gestion du cycle de vie des produits. En 1998, il a acquis auprès d'IBM le logiciel Product Manager et le laboratoire de développement s'y rattachant, qu'il a fusionnés avec sa propre application de gestion de données produit virtuelles (« PDM ») pour créer la gamme de produits ENOVIA. Le Groupe a alors développé un portefeuille d'applications à partir d'ENOVIA permettant de gérer les configurations des données produit, d'intégrer toutes les informations créées au cours du cycle de vie du produit et de collaborer. En 1999, le Groupe a également lancé la Version 5 (« V5 »), une plate-forme logicielle destinée au marché PLM à l'attention des environnements Windows NT et UNIX. En 2000, DELMIA a été créée afin de répondre à la demande en solutions de fabrication numérique. Cette solution a été constituée à partir de trois acquisitions : (i) Deneb, société américaine spécialisée dans la simulation robotique ; (ii) Safework, société canadienne spécialisée dans la technologie de modélisation humaine, et (iii) Delta, société allemande spécialiste des logiciels de gestion des procédés de fabrication. En 2000, le Groupe a acquis Spatial Technology, société américaine dont l'activité consiste à développer et vendre des composants logiciels, dont ACIS.

En 2005, le Groupe a continué à étendre son marché potentiel en lançant une nouvelle offre PLM, sous la marque SIMULIA, dédiée à la simulation réaliste. SIMULIA regroupe les produits d'Abaqus, que le Groupe a acquis en octobre 2005 pour former le cœur de son offre de simulation réaliste, et les solutions de simulation de Dassault Systèmes. Dans le cadre de l'initiative « 3D Pour Tous », le Groupe a également acquis Virtools, une entreprise disposant d'une importante expertise dans le domaine des applications interactives sur Internet qui donnent vie aux contenus 3D.

En 2006, le Groupe a étendu son offre de produits collaboratifs avec l'acquisition de MatrixOne, fournisseur mondial de logiciels et de services PLM collaboratifs destinés aux moyennes et grandes entreprises. Depuis la finalisation de cette acquisition, les produits MatrixOne sont distribués sous la marque ENOVIA. Le Groupe a également procédé à l'acquisition de la société suédoise Dynasim, spécialisée dans les solutions de modélisation et de simulation de systèmes embarqués dans le cadre de la stratégie de développement de CATIA dans le domaine des systèmes, ainsi qu'à l'acquisition de la société suédoise GCS Scandinavia AB, dont la solution de gestion des données produit (PDM) est désormais distribuée sous la marque SolidWorks Enterprise PDM.

En 2007, le Groupe s'est appuyé sur ses activités de R&D pour poursuivre le déploiement de son initiative « 3D Pour Tous » avec le lancement de 3DVIA, dédiée aux expériences 3D réalistes et faciles d'accès pour les utilisateurs. En étendant la 3D à de nouveaux utilisateurs, entreprises et particuliers, 3DVIA permet de créer des communautés qui utilisent la 3D comme langage commun. Avec son architecture fondée sur des services Internet ouverts, 3DVIA facilite un accès de qualité à des contenus 3D. Le Groupe a par ailleurs acquis la société française Seemage pour étendre son offre de documentation technique dans le cadre de 3DVIA sous le nom de 3DVIA Composer. Afin de compléter son offre de produits sous la marque CATIA, le Groupe a également acquis ICEM, société britannique réputée dans l'industrie automobile pour ses solutions de conception de style, de modélisation de surface et de rendu.

En 2008, le Groupe a introduit la Version 6 (ou « V6 »), sa nouvelle plate-forme applicative PLM 2.0. Cette plate-forme a été conçue en étroite collaboration avec des clients industriels en tirant parti du succès des marques du Groupe et de la plate-forme PLM V5. La plate-forme PLM V6 constitue une redéfinition majeure des marchés du PLM, destinée à mettre en commun l'intelligence collective des communautés en ligne et de permettre à tout utilisateur d'imaginer, partager et utiliser les produits dans le langage universel de la 3D. Le Groupe a acquis Engineous Software, une société américaine spécialisée dans les solutions d'automatisation, d'intégration et d'optimisation des processus pour compléter l'offre SIMULIA.

2010

Le 31 mars 2010, Dassault Systèmes a finalisé, pour un montant de 600 millions de dollars américains en numéraire, moins les passifs repris, l'acquisition des activités de vente, marketing, services et support client des solutions PLM du Groupe (« IBM PLM »), ainsi que les contrats clients et actifs qui y sont associés. Cette acquisition a permis à Dassault Systèmes de prendre la responsabilité de l'intégralité des réseaux de ventes de ses produits et de renforcer sa force de vente globale. IBM et Dassault Systèmes ont également décidé d'étendre leur relation de longue date dans le PLM en signant le partenariat stratégique Global Alliance. Voir paragraphe 6.2.3 « Partenariats du Groupe pour l'entreprise étendue – Relations avec IBM ».

Le 8 juin 2010, le Groupe a acquis Exalead, une société française qui fournit des solutions de recherche et d'accès à l'information en entreprise et sur Internet, pour un montant de 132 millions d'euros. Voir paragraphe 6.2.1 « Les Marques ».

Le 21 juin 2010, le Groupe a franchi une nouvelle étape dans la poursuite de sa stratégie systèmes avec l'acquisition pour un montant de 6,1 millions d'euros de Geensoft, une société française. Geensoft fournit des outils de développement et des services professionnels pour les systèmes embarqués permettant d'assister des équipes d'ingénieurs dans plusieurs secteurs aussi bien pour piloter efficacement les processus d'ingénierie que pour concevoir, vérifier et valider leurs modélisations de systèmes d'application embarqués.

5.2 Investissements

Les investissements de Dassault Systèmes sont étroitement liés à sa feuille de route stratégique. Les investissements en R&D constituent le principal vecteur d'innovation pour ses produits, voir le paragraphe 6.1.4 « Technologie » et le Chapitre 11 « Recherche et Développement, brevets et licences ».

Dassault Systèmes procède également à des acquisitions sélectives d'entreprises ou des prises de participation dans des sociétés, ainsi qu'à des acquisitions d'actifs incorporels permettant d'accéder à des technologies stratégiques. C'est dans ce cadre que le Groupe a procédé à deux acquisitions en 2010 : Exalead, dans le domaine des solutions de recherche et d'accès à l'information, et Geensoft, dans le domaine des systèmes embarqués. Voir également le paragraphe 5.1.5 « Historique de Dassault Systèmes – 2010 ».

En 2010, le Groupe a également effectué des investissements importants dans le cadre de la transformation de sa stratégie de modèle de distribution avec l'acquisition d'IBM PLM le 31 mars. Voir également le paragraphe 5.1.5 « Historique de Dassault Systèmes – 2010 » et le paragraphe 6.2.4 « Vente et distribution ».

Les principales acquisitions de Dassault Systèmes au cours des trois derniers exercices sont les suivantes :

Acquisition	Exercice	Montant de l'acquisition
IBM PLM	2010	361 millions d'euros (hors frais directement liés à la transaction)
Exalead	2010	132 millions d'euros (hors frais directement liés à la transaction)
Engineous Software	2008	26 millions d'euros (y compris les frais directement liés à la transaction)

CHAPITRE 6 – APERÇU DES ACTIVITÉS DU GROUPE

6.1 Principales activités

6.1.1 Résumé

Le Groupe est le leader mondial sur le marché du PLM (source : CIMDATA) sur la base du chiffre d'affaires logiciel réalisé avec des utilisateurs finaux. Le marché du PLM comprend des logiciels de conception, de simulation, de fabrication numérique, de gestion de données produits et de collaboration en 3D.

Les logiciels de Dassault Systèmes permettent aux entreprises de définir et de simuler numériquement leurs produits, ainsi que les processus et les ressources nécessaires à leur fabrication, leur maintenance et leur recyclage, tout en minimisant leur impact sur l'environnement. Au rythme actuel des évolutions technologiques, les entreprises dépendent de plus en plus de leur capital intellectuel. Dassault Systèmes estime que, des concepteurs de produits jusqu'au consommateur final, chacun peut jouer un rôle important dans la commercialisation du bon produit au bon moment. La meilleure réponse à la demande des clients consiste à concevoir, tester, produire, partager et utiliser les produits de façon virtuelle et en temps réel. Dans le même temps, l'internet a évolué vers un environnement procurant un accès à toute l'information nécessaire et à des communautés interagissant en ligne, permettant ainsi aux utilisateurs et consommateurs de contribuer de manière importante à la définition du produit. Dassault Systèmes a pour ambition d'offrir au plus grand nombre, des concepteurs aux consommateurs et à leurs communautés, la possibilité de créer, de partager et d'expérimenter en 3D, et de mettre en valeur leurs propriétés intellectuelles et leur capital en données numérisées.

Les solutions logicielles du Groupe et ses services de conseil ont été conçus pour permettre à ses clients :

- d'innover dans la conception et la qualité des produits et services ;
- de réduire leur cycle de conception pour accélérer la mise sur le marché ;
- de collaborer avec ses partenaires et ses sous-traitants ;
- de réduire les coûts de développement, de fabrication et de maintenance des produits ;
- de simuler l'utilisation de nouveaux produits par leurs clients finaux ; et
- d'utiliser, à des fins de conception, d'intelligence économique ou de logistique les données numériques dont ils disposent ou qui sont disponibles sur Internet.

Les applications logicielles du Groupe sont utilisées pour la réalisation de produits dans des industries très variées, de l'habillement et des biens de consommation jusqu'aux équipements industriels et aux semi-conducteurs en passant par les véhicules automobiles, les avions, les bateaux ou les usines. Les clients de Dassault Systèmes appartiennent essentiellement aux onze secteurs industriels suivants : automobile, équipements industriels, aéronautique, biens de consommation courante, produits grand public, énergie, hautes technologies, construction navale, sciences de la vie, construction et services aux entreprises (voir le paragraphe 6.2.2 « Clients et secteurs industriels »).

Au-delà des ventes d'applications logicielles, qui ont représenté 90 % du chiffre d'affaires total en 2010, le Groupe fournit également des prestations de services spécifiques, principalement à ses grands comptes. Ces prestations de services incluent des activités de conseil en méthodologie pour la conception, le déploiement et le support, ainsi que des services de formation et d'ingénierie. Le Groupe organise essentiellement ses activités et commercialise ses produits et services selon deux types d'applications : le marché PLM pour le développement, la fabrication, la maintenance et la gestion du cycle de vie des produits, et le marché de la Conception mécanique 3D, principalement dédié à la conception de produits.

Pour des informations concernant le chiffre d'affaires et le résultat opérationnel par segment d'activité, voir le paragraphe 9.3 « Chiffre d'affaires et résultat opérationnel par segment d'activité ».

6.1.2 Principaux points forts du Groupe

Le Groupe estime que ses principaux points forts lui ont permis d'accéder à une position de leader mondial sur le marché du PLM.

- **Le Groupe maintient des orientations sur le long-terme.** Depuis plus de dix ans, une des raisons pour lesquelles Dassault Systèmes a acquis une position de leader sur son marché vient notamment de la volonté du Groupe de définir et maintenir une vision stratégique sur le long terme. Cette stratégie s'est concrétisée par des investissements importants en termes de recrutement, de modèle financier à long terme, et de développement des connaissances sur les spécificités des secteurs d'activité et clients auxquels le Groupe s'adresse :
 - Dassault Systèmes dispose d'un effectif de plus de 9 000 collaborateurs hautement qualifiés et comptant plus de 90 nationalités.
 - le modèle financier à long terme du Groupe bénéficie d'une forte contribution du chiffre d'affaires logiciel récurrent (représentant respectivement 72 % et 73 % du chiffre d'affaires du Groupe en 2010 et en 2009). L'importance des ventes récurrentes de logiciels a permis au Groupe de continuer à investir dans des ressources critiques de R&D et support client, malgré un environnement macroéconomique difficile.
 - de même, Dassault Systèmes travaille en étroite collaboration avec ses clients pour les impliquer dans les différentes phases de développement de ses produits et identifier au mieux l'évolution de leurs besoins. Ces relations étroites et à long terme lui ont permis d'acquérir une profonde connaissance des processus de conception et des besoins de ses clients. Le Groupe estime que ces relations lui permettent de développer des solutions logicielles en adéquation avec les besoins de ses clients et bien adaptées aux particularités des secteurs sur lesquels il se concentre.
- **Le Groupe s'engage fortement dans l'innovation technologique.** Les domaines majeurs d'investissements de R&D comprennent les systèmes d'ingénierie, les offres adaptées à chaque type d'industrie, les applications dématérialisées de type centrales numériques (« cloud computing »), les moteurs de recherche et les applications qui leur sont liées et la bio-intelligence. Du point de vue de l'utilisateur, les activités de recherche du Groupe se concentrent sur les avancées en matière de technologies virtuelles afin de les rendre encore plus réalistes. Ces innovations permettront de réduire le coût des investissements grâce à des solutions sectorielles dites « prêt à l'emploi », de simplifier leur adoption par les petites et moyennes entreprises à travers des offres de « cloud computing » et d'étendre leur portée à un large éventail d'utilisateurs grâce à des avancées en termes de facilité d'utilisation et de fiabilité des technologies.
- **Le Groupe estime que sa stratégie, qui donne à chacune de ses marques une identité claire fondée sur la valeur ajoutée qu'elle apporte aux clients, constitue l'un des facteurs clé de son succès.** La stratégie de marques (voir paragraphe 6.2.1 « Les Marques ») permet de développer des applications logicielles adaptées à chaque phase du processus industriel (conception, simulation, production et collaboration) avec pour objectif de promouvoir chaque marque au rang de leader sur son marché. Les stratégies de R&D et de commercialisation de Dassault Systèmes visent les mêmes objectifs. Enfin, la stratégie multimarques du Groupe permet à ses clients de choisir le point d'entrée spécifique répondant à leurs besoins particuliers.
- **Le Groupe s'est pourvu d'un écosystème solide et dynamique composé de partenaires commerciaux, de partenaires de développement, d'établissements d'enseignement et d'organismes de recherche.** Dassault Systèmes a constitué un réseau de partenaires pour le développement de produits, la distribution et l'amélioration de ses relations clients, qu'il a baptisé « modèle d'entreprise étendue », et dont il entend poursuivre le développement. (Voir paragraphe 6.2.3 « Partenariats du Groupe pour l'entreprise étendue »). Ainsi, pour la distribution de ses produits, le Groupe opère à la fois à travers une force de ventes directes et indirectes en ayant recours à des revendeurs indépendants. Dassault Systèmes interagit avec un nombre important d'établissements d'enseignement à travers le monde avec plus d'un million de licences éducatives vendues à cette date. Enfin, le département de R&D travaille en étroite collaboration avec les organismes de recherche indépendants.

6.1.3 Stratégie de croissance

La stratégie globale du Groupe vise à élargir son marché potentiel à de nouveaux marchés. Les stratégies mises en place en matière de R&D, de développement de nouveaux produits, d'acquisitions et de distribution s'inscrivent dans ce cadre. Cette stratégie s'appuie sur trois axes de développement : le portefeuille de produits, les utilisateurs et l'extension des domaines dans lesquels ses logiciels sont utilisés.

- **Portefeuille de produits : Le premier axe de développement porte sur le portefeuille de produits du Groupe, composé de la V6, des marques leaders sur leur marché respectif, et du portefeuille de produits intégrés.** Avec l'infrastructure « online » de la V6, le Groupe est en mesure de fournir à ses clients des solutions PLM intégrées pour une large population d'utilisateurs tout au long du cycle

6 Aperçu des activités du groupe

de vie du produit depuis la conception, la simulation, la collaboration et la fabrication numérique. Cette plate-forme unique composée de plusieurs applications intégrées permet aux utilisateurs d'obtenir une productivité supérieure à celle qu'une acquisition de logiciel seule aurait pu lui apporter. Doté d'un portefeuille riche d'applications logicielles qui comptent parmi les leaders sur leurs marchés respectifs (source : CIMDATA), le Groupe cherche à se développer au niveau ou au-delà des perspectives de croissance du marché dans chacun des secteurs ciblés grâce à une orientation continue vers le renforcement des offres principales et la mise sur le marché d'applications à valeur ajoutée. De plus, chacune des marques de Dassault Systèmes, leader sur son propre marché, peut devenir un point d'entrée pour de nouveaux clients et développer par synergie des ventes d'autres marques du Groupe. En outre, en utilisant l'architecture online de la V6, Dassault Systèmes va offrir des solutions « Software as a Service » à ses clients.

- **Utilisateurs : Le second axe de croissance repose sur l'élargissement du nombre d'utilisateurs potentiels des logiciels Dassault Systèmes.** Le Groupe accentue ses efforts sur la migration des utilisateurs de 2D vers la conception 3D, principalement à travers sa marque SolidWorks. A ce jour, plus d'un million et demi de licences de SolidWorks ont été vendues à des entreprises et des établissements d'enseignement. L'importance attachée par le Groupe à l'élargissement du portefeuille produits et au développement d'offres ciblées, a permis d'étendre l'utilisation de ses applications logicielles à l'ensemble des onze secteurs d'activité visés. A la fin de 2010, 23 % des ventes aux utilisateurs finaux étaient enregistrés sur de nouveaux secteurs d'activité. Le Groupe continue d'atteindre une population de nouveaux utilisateurs, en élargissant la portée de ses logiciels non seulement aux ingénieurs des bureaux d'études, mais aussi aux responsables marketing, aux acheteurs, aux responsables des programmes et de la production, et au management de ses clients. Ainsi, les solutions de Dassault Systèmes ne s'adressent-elles plus seulement aux concepteurs de produits, mais à tout ceux qui doivent avoir accès aux informations produits chez les clients, leurs sous-traitants ainsi que les consommateurs finaux.
- **Extension des domaines : Le troisième axe de la stratégie de croissance concerne l'extension des domaines dans lesquels les logiciels de Dassault Systèmes sont utilisés.** Depuis sa création, le Groupe a suivi une stratégie de développement basée sur le concept d'entreprise étendue en créant et développant des écosystèmes variés. Dans le domaine commercial, en parallèle avec ses équipes de ventes, le Groupe continue d'élargir ses deux réseaux de ventes indirectes. Dans le domaine du développement de logiciels, le Groupe a mis en place un large écosystème de partenaires développeurs qui conçoivent des applications complémentaires. Dans le domaine des services, il a élargi son écosystème d'intégrateurs-systèmes tout en renforçant son partenariat avec IBM. Dans le domaine de la formation, le nombre d'établissements universitaires utilisant les logiciels du Groupe a fortement augmenté. Enfin, le Groupe continue d'accroître le nombre et la variété d'utilisateurs dans le domaine de la recherche en travaillant en étroite collaboration avec un certain nombre d'institutions universitaires et de recherche et en mettant en ligne une offre de services universels.

Les défis que le Groupe doit relever pour préserver sa croissance sont présentés au paragraphe 4.1 « Risques liés à l'activité ».

6.1.4 Technologie

PLM

Depuis 1981, le Groupe a introduit six versions de ses plate-formes logicielles PLM, la dernière, la V6, ayant été lancée en 2008. Compte tenu de l'ampleur des travaux requis, le déploiement des nouvelles versions de sa plate-forme PLM se déroule généralement sur plusieurs années. Le Groupe propose deux nouvelles mises à jour d'une version chaque année.

Le Groupe a développé les applications, la plate-forme et l'architecture logicielle de la V6, en tenant compte de cinq évolutions majeures qui vont influencer la demande de logiciels :

- **L'innovation durable** – les entreprises cherchent à optimiser l'utilisation de leurs actifs intellectuels afin de faire progresser l'innovation ;
- **Le client final au centre du processus d'innovation** – l'influence de l'utilisation du produit sur l'innovation nécessite de placer le client final au centre du processus d'innovation ;
- **La forte augmentation des données structurées ou non** – la numérisation croissante des secteurs industriels donne naissance à une richesse d'informations liées au produit, qui doivent être collectées et rendues disponibles pour être mises en valeur ;
- **La collaboration** – la nécessité croissante de collaborer plus fréquemment, à une échelle mondiale, à toutes les étapes du cycle de vie d'un bien physique, c'est-à-dire, de sa conception à sa livraison ; et
- **La 3D en tant que média** – quel que soit le type d'entreprise ou de profil d'utilisateur, la 3D est devenue un nouveau média, créant des opportunités multiples de développement de nouvelles applications logicielles.

Le Groupe estime que sa V6 est unique en ce qu'elle repose sur une architecture en ligne, ouverte, évolutive, flexible et disposant d'une plate-forme unique. La V6 qui, depuis son lancement, a été conçue spécifiquement pour permettre une architecture en ligne, permet de rassembler toutes les disciplines d'ingénieurs jusqu'aux équipes commerciales et d'intégrer les applications de conception, de fabrication et de simulation. Au moyen d'une connexion internet, il est désormais possible de participer à la création du produit de manière collaborative à distance.

La plate-forme V6 a été conçue pour offrir six avantages à ses utilisateurs.

- **Une plate-forme PLM unique pour la gestion de la propriété intellectuelle** : Mettre en commun toute l'intelligence collective d'une entreprise nécessite une plate-forme unique qui puisse fédérer toute la connaissance liée au produit, quel que soit son emplacement, non seulement dans le monde de l'ingénierie et de la production, mais également dans toute la chaîne, allant de l'idée à l'utilisation du produit. En outre, les données produits peuvent être partagées en demeurant dans les serveurs centraux du donneur d'ordre, ce qui permet de bien mieux protéger la propriété intellectuelle et la confidentialité.
- **L'innovation collaborative globale** : L'innovation collaborative globale implique une expansion des utilisateurs du PLM pour inclure les consommateurs aux côtés des bureaux d'études et de tous les autres utilisateurs professionnels, en utilisant le langage universel de la 3D et la puissance des communautés en ligne.
- **Vivre l'utilisation du produit comme dans la vie réelle** : L'innovation produit avancée nécessite à la fois une expérience en 3D du produit, tel qu'il se présente et se comporte dans la réalité, ainsi qu'une interface intuitive qui simule cette réalité.
- **Création et collaboration en ligne** : La création de produits en collaboration implique de travailler simultanément dans différents sites éloignés via une simple liaison internet. Le développement de produits nécessite également des définitions fonctionnelles, logiques et physiques du produit. Ces capacités représentent une avancée majeure pour toute entreprise qui met en œuvre une stratégie globale d'ingénierie et de fabrication.
- **Des processus métier PLM prêts à l'emploi** : Fondés sur des processus d'entreprises spécifiques pour chaque industrie, les processus PLM prêts à l'emploi permettent un déploiement et un retour sur investissement rapides.
- **Un coût complet d'utilisation plus faible** : La V6 utilise une base de données unique, disponible via un serveur ou installée sur site pour l'ensemble des applications et comporte un standard SOA (« Service Oriented Architecture »), qui réduit considérablement le coût total, facilite l'intégration à l'entreprise, assure un déploiement rapide et contribue à renforcer l'efficacité du travail collaboratif.

Conception mécanique 3D

La technologie SolidWorks pour le marché de la Conception mécanique 3D a pour objectif de permettre aux concepteurs et aux ingénieurs de passer facilement de la conception en 2D à un environnement 3D. Très intuitive, son interface-utilisateur Windows permet aux utilisateurs de mettre en œuvre efficacement le logiciel SolidWorks avec une formation minimale. Avec les applications SolidWorks, les utilisateurs peuvent réaliser leurs travaux de conception dans un environnement 3D, dans le cadre d'un modèle robuste et très détaillé, utilisé pour produire rapidement des dessins et exécuter les tâches de conception en aval. Chaque année, une nouvelle version de SolidWorks est mise sur le marché, enrichie d'innovations conçues pour répondre aux besoins non encore satisfaits par les solutions industrielles. Elle apporte aux fonctions existantes de nouvelles améliorations plus productives et plus simples d'emploi pour les clients et fournit des améliorations spécifiques demandées par les utilisateurs grâce aux contacts étroits noués par SolidWorks avec son réseau de vente et ses clients.

La version actuelle, SolidWorks 2011, met l'accent sur la performance et la facilité d'utilisation et dispose d'outils de support des conceptions, de collaboration renforcée et de visualisation.

Technologies basées sur les capacités de recherche de l'information

L'acquisition d'Exalead au cours de l'exercice 2010 répond aux besoins croissants en matière d'exploitation et de réutilisation des données. Avec l'acquisition d'Exalead, Dassault Systèmes s'est doté non seulement d'un remarquable moteur de recherche mais aussi d'une infrastructure de développement d'applications. En complément, Dassault Systèmes met sur le marché et vend de manière indépendante des « *Search based applications* » (applications métiers particulièrement performantes donnant aux entreprises les moyens de concevoir rapidement et à moindre coût des services innovants pour leurs collaborateurs, leurs clients et partenaires sans bouleverser leurs architectures informatiques). Ces évolutions qui ont une influence sur l'ensemble du PLM permettent également aux collaborateurs de Dassault Systèmes d'appréhender de nouvelles compétences et leur ouvrent de nouvelles perspectives. Ces applications regroupent un moteur de recherche élaboré, l'accès et le *reporting* habituellement associés aux bases de données avec la vitesse, l'extensibilité et la simplicité de l'internet.

6.2 Principaux marchés

6.2.1 Les Marques

La stratégie de marques du Groupe est bien établie, avec pour chacune d'elles, une identité et une valeur claire pour les clients. Son portefeuille diversifié est composé d'applications logicielles conçues pour répondre aux opportunités des différents marchés de la 3D. Chacune des principales marques du Groupe est l'un des acteurs majeurs dans son domaine : SolidWorks pour le marché de la Conception mécanique 3D, CATIA, SIMULIA, DELMIA et ENOVIA pour le segment PLM.

SolidWorks – Pour les professionnels de la 3D

L'ensemble de produits SolidWorks Office combine une facilité d'utilisation avec des outils de conception 2D et 3D. Ils améliorent la créativité au sein des entreprises parce qu'ils permettent notamment d'exécuter un certain nombre de tâches en un temps record. La facilité de déploiement, d'utilisation et de maintenance des logiciels de la marque SolidWorks réduisent les coûts de CAO (Conception assistée par ordinateur) et permettent aux ingénieurs de consacrer davantage de temps à la conception.

Les logiciels de SolidWorks comprennent des outils de conception 3D, de gestion des données techniques, de simulation, d'éco-conception et de communication.

- **3D Design** : Le logiciel SolidWorks 3D comprend des fonctionnalités majeures comme une modélisation des pièces complexes et des assemblages, la création de dessins de production, la gestion des données techniques, la validation de la conception et la simulation des mouvements, des flux ainsi que de la performance de la structure, l'évaluation de l'impact sur l'environnement et l'édition.
- **Les solutions de gestion des données techniques** : Les solutions de SolidWorks permettent de maintenir un contrôle complet sur l'intégralité de l'information relative à la conception du produit en éliminant les problématiques liées à la perte de données. Le stockage des données est sécurisé et les dossiers rendus rapidement disponibles du fait de l'usage d'une série de critères de recherche, tels que le nombre de pièces, leur description et le statut d'une tâche au sein d'un processus. La collaboration et la réutilisation des données sont encouragées, réduisant le risque de duplications et les tâches redondantes. Le suivi du processus de conception est dès lors facilité et son efficacité s'en trouve renforcée. Ces solutions sont aussi conçues pour offrir aux utilisateurs des opportunités d'innovation et d'amélioration des produits plus nombreuses, notamment par l'économie de temps consacré à la recherche des dossiers et la réduction des contrôles d'exactitude des informations ayant trait à la conception.
- **La technologie de simulation** : elle permet de s'assurer de la qualité et de la performance du produit conçu avant de s'engager dans les étapes de fabrication. Même à une étape précoce du processus de conception, les outils complets d'analyse générés par la technologie de simulation de SolidWorks permettent aux utilisateurs de tester numériquement des modèles. En exploitant ces informations, les utilisateurs sont à même de déterminer les méthodes pour réduire le poids et le coût des matériaux, améliorer la durabilité et facilité à la fabrication du produit, optimiser les marges, et tester des solutions alternatives de façon à répondre au mieux aux besoins spécifiques des clients.
- **L'appréciation des impacts environnementaux** : dans l'optique de créer des produits durables, la technologie SolidWorks Sustainability offre à ses utilisateurs un moyen rapide et facile d'évaluer l'impact de leur conception sur l'environnement. Le logiciel dispose notamment d'outils d'évaluation du cycle de vie intégrés au sein du processus de conception du produit et qui permettent de mesurer les impacts du produit sur le carbone, l'énergie, l'air et l'eau. L'outil de sélection des matériaux délivre une évaluation instantanée grâce à laquelle les utilisateurs peuvent s'orienter les utilisateurs vers le matériau le plus écologiquement adapté à leur conception. De plus, un click suffit pour générer un rapport, ce qui facilite la communication entre les utilisateurs.

CATIA – Produit virtuel

CATIA est la marque historique et la plus importante de Dassault Systèmes. CATIA, solution PLM de conception collaborative en 3D utilisée par des entreprises de toutes tailles, couvre tout le processus de développement des produits, de la phase des spécifications préliminaires jusqu'à leur mise en service.

CATIA V6 couvre tout l'éventail de la conception virtuelle et collaborative nouvelle génération, pour quatre domaines principaux :

- **L'ingénierie systèmes** : Récemment introduit sur le marché avec la V6, CATIA Systems est une réponse aux nouveaux enjeux auxquels sont confrontés l'ensemble des concepteurs de produits intelligents, avec le développement de systèmes embarqués de plus en plus

complexes. CATIA Systems capture, gère et suit les spécifications du produit avec une traçabilité complète, assurant le respect des exigences initiales tout au long du cycle de développement – de l'architecture fonctionnelle aux essais, en passant par la structure logique et la conception physique.

- La conception des formes : *CATIA Shape* fournit une offre complète de solutions de surfacage, rétro-ingénierie et visualisation pour créer, modifier et valider toutes sortes de formes innovantes. Elle contribue à rationaliser les transitions et la collaboration entre designers industriels, modélisateurs de Classe A et ingénieurs mécaniques.
- L'ingénierie mécanique : Basé sur la conception relationnelle, l'environnement de conception collaboratif et flexible de *CATIA Mechanical* comprend des fonctions extrêmement performantes d'ingénierie simultanée et de gestion des modifications, facilitant la définition et l'ingénierie des pièces et assemblages 3D, des plus simples aux plus sophistiquées. Avec la V6, CATIA ouvre la conception 3D aux utilisateurs non spécialistes et propose à chaque profil des fonctionnalités de modéleur adaptées.
- L'ingénierie d'équipement : *CATIA Equipment* fournit un environnement intégré qui facilite la conception détaillée collaborative de systèmes électroniques, électriques et hydrauliques dans le contexte d'un produit virtuel. Cet environnement améliore la qualité de la conception, diminue fortement le temps nécessaire aux modifications et réduit le risque d'erreur.

SIMULIA – Pour la simulation réaliste

SIMULIA est un portefeuille évolutif de solutions de simulation réaliste, conçu pour permettre aux sociétés d'améliorer les performances de leurs produits tout en réduisant le recours aux prototypes physiques, de libérer l'innovation, et ceci dans de nombreux secteurs économiques.

Le portefeuille de SIMULIA V6 comprend :

- Des logiciels d'analyse par éléments finis permettant aux équipes d'ingénieurs de concevoir des prototypes virtuels de produits et de processus ainsi que de les tester.
- Des solutions multiphysiques permettant aux entreprises de sortir des limites fixées par un domaine et de simuler deux ou plusieurs phénomènes physiques en interaction.
- Une technologie d'exploration et d'optimisation de la conception de produits permettant aux créateurs et aux ingénieurs de réaliser des études rapides de performance afin d'analyser le comportement de ces produits dans une situation aussi proche que possible de la réalité et d'accélérer leur développement.
- Des solutions de gestion du cycle de vie, basées sur l'architecture d'ENOVIA, qui offre une plate-forme collaborative ouverte de gestion des données, des processus et de la propriété intellectuelle liée à la simulation.

DELMIA – Pour la gestion virtuelle de la fabrication et de la production

DELMIA offre un ensemble de solutions de fabrication numérique PLM, allant de la définition des processus virtuels à la maintenance de systèmes de production en temps réel, en passant par le paramétrage des unités de production, l'optimisation, l'ordonnancement et l'exploitation. Ces logiciels aident les équipes de développement à prendre plus rapidement de meilleures décisions. En outre, ils accélèrent l'ingénierie des processus, ce qui permet notamment d'obtenir une efficacité de production maximale, de maîtriser les coûts, d'améliorer la qualité et de réduire le délai de commercialisation.

DELMIA V6 couvre quatre domaines principaux :

- Planification de la production : Des outils de planification de ressources et de processus intégralement en 3D, destinés à concevoir et optimiser des systèmes de production personnalisés et efficaces ;
- Ingénierie des usines et des ressources : Des outils permettant de définir virtuellement des actifs de production et d'optimiser leur utilisation en rapport avec la planification de la production ;
- Ingénierie et contrôle des programmes : Pour programmer virtuellement, valider et simuler les systèmes de production dans le contexte de la mise en marche virtuelle des équipements de production ; et
- Exécution et contrôle de la production : Permet d'offrir un système précis de production virtuelle capable de suivre les activités de production en temps réel, de réaliser des changements d'horaires, de démarrer de nouveaux programmes, d'introduire des modèles de permutation d'équipes et de planifier les opérations de maintenance.

6 Aperçu des activités du groupe

ENOVIA – Pour l'innovation collaborative globale

ENOVIA permet aux entreprises de rapprocher les utilisateurs, les processus, les contenus et les systèmes qui prennent part au processus de création, de développement et d'introduction sur le marché de produits, ainsi que d'assurer leur maintenance. En unifiant et en rationalisant les processus de développement de produits d'un bout à l'autre de leur cycle de vie, ENOVIA aide les entreprises à travailler facilement et au meilleur coût à des projets développés au sein de leur propre organisation ainsi qu'à l'extérieur.

ENOVIA répond pour un large éventail d'industries aux besoins des processus métier, en gérant des produits simples ou complexes à fort contenu technologique. Les déploiements concernent les petites équipes de développement comme des entreprises plus vastes, comptant des dizaines de milliers d'utilisateurs, dont des fournisseurs et des sous-traitants.

Les produits ENOVIA V6 sont organisés selon les principaux domaines suivants :

- **Gouvernance** : Ce domaine participe à l'introduction de nouveaux produits à l'échelle de l'entreprise en permettant notamment le respect des délais et du budget. La gouvernance comporte des sous-processus : gestion des exigences, configuration du portefeuille, gestion des programmes, aide à la prise de décision et conformité.
- **Approvisionnement** : Le domaine d'approvisionnement global permet d'optimiser la chaîne logistique tout au long du cycle de vie du produit et implique davantage les fournisseurs dans le processus de développement du produit.
- **Gestion du cycle de vie de la propriété intellectuelle** : Ce domaine contribue à corriger à moindre coût les erreurs dans le cycle de développement du produit, en permettant une conception transfonctionnelle et améliorée du produit, ainsi que la planification de la fabrication et la simulation de la performance.
- **Collaboration** : Par l'accès de tous en temps réel aux mêmes informations produits, ce domaine permet le déploiement du cycle de vie des produits en s'appuyant sur le concept d'entreprise étendue. Celui-ci procure une vision unique de la propriété intellectuelle à travers tous les processus de l'entreprise, des capacités de gestion des travaux collaboratifs, et une architecture orientée services qui s'intègre avec les systèmes des autres entreprises.

Applications universelles

Le Groupe offre désormais un portefeuille d'applications universelles, dont le rôle est de réutiliser et de transformer le capital numérique créé notamment par les solutions PLM. Comme l'indique leur nom, ces applications peuvent être déployées par une large population d'utilisateurs comprenant des entreprises, des particuliers, des établissements éducatifs et toute la société prise dans son ensemble. Ces services comprennent 3DVIA pour les expériences réalistes en 3D, Exalead pour les applications utilisant le moteur de recherche, et 3DSwYm qui facilite la collaboration en ligne et l'innovation sociale. 3DSwYm est actuellement disponible en version Beta.

3DVIA – Pour des expériences réalistes comme dans la vie réelle

3DVIA a été créée en 2007. Sa mission est de mettre la technologie 3D à la portée de nouveaux utilisateurs, entreprises et particuliers. Le portefeuille 3DVIA comprend entre autres les produits suivants : 3DVIA Composer qui permet aux utilisateurs de communiquer de manière visuelle des procédures d'assemblage précises et à jour, des illustrations techniques et des supports de marketing à l'aide d'images et d'autres données 3D déjà existantes ; 3DVIA Shopper qui aide les distributeurs à concevoir et partager à distance leur stratégie commerciale (présentation des magasins, des rayons et autres emplacements). Cette solution permettra également aux responsables de marques de tester virtuellement les réactions des clients face aux promotions et à la présentation des produits ; 3DVIA Studio qui est une plate-forme communautaire, bénéficiant de la technologie interactive des jeux, sur laquelle des équipes de programmeurs informatiques, des designers et des artistes travaillant en 3D peuvent rapidement développer et publier en ligne des applications 3D pour enrichir des applications d'exploration, d'apprentissage et de formation ; et 3DVIA.com, un site Internet dédié aux inconditionnels de la 3D ainsi qu'aux créateurs de contenus numériques, qui permet de partager des expériences 3D interactives.

Exalead – Pour des applications de recherche et d'accès à l'information (Search Based Applications ou SBA)

Exalead est le fournisseur d'un moteur de recherche très performant, ainsi que d'une infrastructure permettant de développer des applications destinées à optimiser les recherches et l'utilisation de leurs résultats. Sa technologie offre aux entreprises des applications intuitives afin de les aider à accéder à des informations critiques qu'elles proviennent de source interne ou externe. Avec Exalead, les sociétés sont capables de procéder à des recherches d'informations, de façon externe via Internet, ou de façon interne à travers des données aussi bien structurées que non structurées. Les capacités de recherche des logiciels d'Exalead, dont la configuration s'adapte au contexte, permettent aux entreprises d'accéder à une information filtrée et organisée et de mener des recherches en prenant en compte une grande variété de paramètres, ainsi qu'elles sont amenées à le faire dans leur prise de décision quotidienne. Le produit phare d'Exalead, CloudView, fournit ce moteur de recherche, l'accès et le reporting de l'information, ainsi qu'une plate-forme d'infrastructure pour les applications.

3DSwYm – Pour la collaboration en ligne et l’innovation sociale

3DSwYm (« See what you mean ») est une solution « online » de collaboration et d’innovation communautaire. L’objectif de 3DSwYm est de permettre aux particuliers et aux entreprises de toute taille de bénéficier de la puissance des communautés afin de collaborer et d’innover en toute simplicité et de façon immédiate par la création de leurs propres communautés « on-the-cloud ».

Les collaborateurs, les partenaires, les fournisseurs, les consommateurs et toute autre partie prenante peuvent devenir des participants actifs aux processus d’innovation, dont ils élargissent et enrichissent l’écosystème. Les membres en réseau explorent des idées, partagent du contenu, constituent spontanément des projets virtuels et suscitent des expériences à travers des communautés en ligne, au sein d’un environnement internet sécurisé.

6.2.2 Clients et secteurs industriels

Les marchés ciblés par le Groupe couvrent onze industries : automobile, équipements industriels, aéronautique, biens de consommation courante, produits grand public, énergie, hautes technologies, construction navale, sciences de la vie, construction et services aux entreprises.

Au cours de l’exercice 2010, la diversification industrielle du Groupe s’est poursuivie, tout en constatant une croissance forte dans les industries principales comprenant l’automobile et l’équipement industriel. Les plus récents secteurs industriels, comprenant les hautes technologies, les sciences de la vie, les biens de consommation, l’énergie et biens de consommation courante représentaient environ 23 % des ventes aux utilisateurs finaux, en hausse par rapport à 2009 (environ 20 %).

En 2010, la ventilation approximative des ventes de logiciels aux utilisateurs finaux pour les secteurs principaux est la suivante : Automobile, environ 30 % (29 % en 2009) ; Equipement industriel, environ 21 % (19 % en 2009) ; Aéronautique, environ 14 % (14 % en 2009) ; Hautes technologies, environ 10 % (10 % en 2009) ; Services aux entreprises (comprenant des sociétés d’ingénierie) environ 10 % (9 % en 2009).

La clientèle du Groupe est très diversifiée de par la taille de ses clients, son premier client représentant en 2010 comme en 2009, environ 3 % du chiffre d’affaires total. De plus, ses cinq, dix et vingt principaux clients représentent respectivement 12 %, 18 % et 23 % environ du chiffre d’affaires total 2010 contre respectivement 13 %, 19 % et 23 % du chiffre d’affaires total 2009.

6.2.3 Partenariats du Groupe pour l’entreprise étendue

Le concept d’entreprise étendue est l’un des aspects clés de la stratégie du Groupe. Ce réseau, dont les clients sont au centre, comprend des partenaires appartenant aux secteurs de la technologie, du développement de produits, de l’édition de logiciels, de la distribution ainsi que du conseil, du marketing et de l’éducation.

Relations avec IBM. Le Groupe a établi un partenariat stratégique avec IBM. En 2010, IBM a attribué à Dassault Systèmes le statut de « Global Alliance Partner ». Dans le contexte de l’acquisition d’IBM PLM (voir le paragraphe 5.1.5 « Historique de Dassault Systèmes –2010 »), le Groupe et IBM ont défini les prochaines étapes de leur relation, étendant ainsi leur coopération dans les domaines clés suivants : services professionnels, « cloud computing », « middleware » (logiciel intermédiaire), financement, matériel informatique ainsi que vente et distribution. Le Groupe collabore également avec IBM dans le cadre de projets de R&D.

Partenariats avec les clients. Le Groupe entretient un dialogue permanent entre ses équipes de R&D et ses clients pour que les produits développés répondent aux besoins du marché. Le Groupe consacre une partie importante de sa R&D à la connaissance approfondie des domaines d’activité de ses clients ainsi qu’à l’adaptation de ses produits aux besoins des différents secteurs industriels.

Partenariats dans les domaines de la technologie. Le Groupe collabore depuis de nombreuses années avec des partenaires-clés sur le plan technique afin de maximiser les avantages des technologies existantes et de créer de la valeur au profit de leurs clients. Ces alliances technologiques répondent à un triple objectif : assurer la compatibilité entre les infrastructures informatiques et les solutions du Groupe ; développer un réseau mondial de partenaires partageant les mêmes intérêts que le Groupe ; et intégrer à ses solutions les évolutions les plus récentes de ces technologies.

Partenariats logiciels. Les solutions PLM et de Conception mécanique 3D de Dassault Systèmes font l’objet de nombreux partenariats de développement.

6 Aperçu des activités du groupe

- Le principal programme de partenariat du Groupe est celui de la communauté logicielle qui permet à des éditeurs de créer et de commercialiser des applications complémentaires s'intégrant pleinement aux solutions PLM de Dassault Systèmes. Au 31 décembre 2010, plus de 500 produits basés sur la plate-forme V5 étaient mis sur le marché par 165 partenaires. Le Groupe a commencé à signer de nouveaux partenariats centrés sur les applications V6 qui fonctionnent de concert avec la plate-forme applicative du Groupe. En parallèle, afin de contribuer à l'adoption par le marché de la V6, les partenaires V5 migrent leurs applications vers cette plate-forme V6.
- SolidWorks gère également un programme de partenariat de développement qui rassemble des entreprises dont les produits complémentaires sont soit compatibles, soit étroitement intégrés à SolidWorks. Grâce à ce programme, plus de 300 produits compatibles sont à la disposition des clients dans de nombreux domaines, tels que la fabrication, la construction rapide de prototypes et la conception de moules.

Partenariat pour la mise en œuvre de solutions industrielles. Par le biais d'alliances stratégiques nouées avec des intégrateurs de systèmes informatiques, des prestataires de services et des cabinets de conseil experts des processus industriels, les partenariats pour la mise en œuvre de solutions industrielles « ISP » (« Industry Solutions Partners ») fournissent des solutions et des services PLM novateurs pour permettre aux clients de relever leurs défis industriels. Grâce aux produits et solutions de Dassault Systèmes et à leurs solides connaissances des domaines industriels et des champs d'utilisation des logiciels, les partenaires ISP participent à l'installation de solutions PLM novatrices dont les clients ont besoin pour s'imposer dans leur secteur d'activité.

Partenariats académiques. Depuis de nombreuses années, le Groupe entretient des relations avec des instituts de recherche, des universités et des écoles du monde entier. Pour tout complément d'information, se reporter au paragraphe 17.1 « Rapport social ».

6.2.4 Vente et distribution

Synthèse

Le Groupe a développé trois réseaux de vente : deux pour le marché du PLM et un pour celui de la Conception mécanique 3D. Pour le marché PLM, le Groupe s'adresse essentiellement aux grands comptes avec son réseau Ventes et Distribution Solutions PLM (« PLM Enterprise Business Transformation ») ; s'agissant des petites et moyennes entreprises, le Groupe s'appuie sur son réseau Ventes et Distribution Partenaires PLM (« PLM Value Selling »). En ce qui concerne le marché des solutions de Conception mécanique 3D, le marketing et les ventes sont réalisés par le réseau « Professional ». La stratégie commerciale du Groupe repose sur l'accroissement de son marché par l'élargissement du nombre d'utilisateurs, de leurs secteurs d'activité et de leurs zones géographiques.

Aucun distributeur ne représentait plus de 5 % du chiffre d'affaires du Groupe en 2010. Le chiffre d'affaires généré dans le cadre du contrat avec IBM représentait 23 % du chiffre d'affaires total du Groupe en 2009 et moins de 10 % en 2010 en raison de l'acquisition d'IBM PLM le 31 mars 2010.

Réseaux de vente du Groupe

- **Réseau « PLM Enterprise Business Transformation »** : représentant en 2010 et 2009 environ 56 % et 55 % respectivement du chiffre d'affaires total du Groupe, ce réseau est dédié à la distribution et à la vente des solutions PLM aux grands comptes. Le 31 mars 2010, le Groupe a opéré un changement majeur dans l'organisation de son réseau PLM Enterprise Business Transformation avec l'acquisition et l'intégration d'IBM PLM qui s'est traduit par l'acquisition des activités de vente, marketing, services et support client ainsi que les contrats clients et actifs qui y sont associés. Suite à cette acquisition, l'ensemble des forces de vente directes sont placées sous la direction du Groupe.

Le Groupe et IBM ont également défini les prochaines étapes de leur relation, Dassault Systèmes bénéficiant du statut de « IBM Global Alliance Partner » (voir paragraphe 4.1 « Intégration d'IBM PLM et évolution de la relation avec IBM »).

- **Réseau « PLM Value Selling »** : représentant environ 24 % du chiffre d'affaires 2010 et 2009, ce réseau est dédié à la distribution et à la vente des solutions PLM aux petites et moyennes entreprises via un réseau de revendeurs indépendants (VARs).
- **Réseau « Professional »** : représentant en 2010 et 2009 environ 20 % et 21 % respectivement du chiffre d'affaires total du Groupe, le réseau « Professional » de Dassault Systèmes englobe des distributeurs et revendeurs indépendants à travers le monde. Le réseau « Professional » soutient les activités commerciales de ses revendeurs indépendants par des salons professionnels, des séminaires, des activités pédagogiques en ligne, des campagnes publicitaires et des supports marketing.

6.2.5 La concurrence

Les marchés auxquels sont destinés les produits du Groupe se caractérisent par une vive concurrence qui est amenée à s'intensifier à l'avenir, reflétant, parmi d'autres facteurs, des mutations rapides de la technologie, des introductions fréquentes de nouveaux produits ou d'améliorations de produits existants, des évolutions des stratégies économiques de la concurrence, l'évolution rapide et complexe des lois et normes, et l'arrivée de nouveaux concurrents suite à la concentration croissante du secteur du logiciel.

Sur ses différentes gammes de produits, le Groupe se positionne vis-à-vis de ses concurrents en s'appuyant sur les avantages que ses solutions apportent à ses clients : caractéristiques techniques, couverture produit et gains de productivité, simplicité d'emploi, performances, architecture ouverte, capture du savoir-faire, adaptation des produits à des processus et des besoins industriels spécifiques, prix, services et support technique.

Les principaux concurrents du Groupe sur le marché PLM sont Siemens PLM Software, une division de Siemens Industry Automation Division, et Parametric Technology Corporation (PTC). De plus, sur son segment PLM, le Groupe est également en concurrence avec plusieurs éditeurs d'applications spécifiques tels qu'ANSYS Inc., et MSC Software Corporation dans le domaine de la simulation, ainsi qu'avec Oracle Corporation et SAP AG dans les domaines de la collaboration et de la gestion des données (PDM). Sur le segment de la Conception mécanique 3D, le principal concurrent de Dassault Systèmes est Autodesk, Inc. D'une manière générale, les principaux concurrents du Groupe sont actifs au niveau mondial.

En complément des concurrents mentionnés ci-dessus, de nombreux éditeurs de logiciels spécialisés sont des concurrents sur des applications ou des secteurs industriels spécifiques comme, entre autres, Adobe, Altair Engineering, Autonomy, Aveva, Bentley, Google, Intergraph (détenu par Hexagon AB), MathWorks, Nemetschek AG, et Right Hemisphere.

Pour toute information complémentaire, voir paragraphe 4.1, « Facteurs de risques – Environnement concurrentiel et pression sur les prix ».

CHAPITRE 7 – ORGANIGRAMME

7.1 Place de Dassault Systèmes SA au sein du Groupe

Dassault Systèmes SA, société mère, qui détient directement ou indirectement toutes les sociétés composant le Groupe, a deux fonctions principales : d'une part, elle est la principale société opérationnelle du Groupe et son centre principal de R&D qui y développe ses solutions logicielles CATIA et 3DSwYm ainsi qu'une partie des solutions ENOVIA, DELMIA, SIMULIA et 3DVIA ; d'autre part, elle agit de manière analogue à une société holding et fournit des services centralisés à l'ensemble des sociétés du Groupe. Les filiales de Dassault Systèmes SA ont des activités similaires à celles de la société mère : principalement le développement et / ou la commercialisation de logiciels et / ou dans certains cas, une activité de holding.

Dassault Systèmes SA définit la stratégie du Groupe et les moyens nécessaires à sa mise en œuvre. L'équipe de direction est ainsi basée au siège social de Dassault Systèmes SA, qui se trouve sur son Campus à Vélizy-Villacoublay (Yvelines) en France. La politique de R&D est déterminée par Dassault Systèmes SA. Les activités de R&D sont réalisées dans des laboratoires dont les principaux sont situés en France, aux Etats-Unis et en Inde. En outre, le Groupe dispose de laboratoires de recherche notamment en Allemagne et au Royaume-Uni. Une mission précise est assignée à chacun de ces laboratoires dans le cadre de la stratégie R&D globale de Dassault Systèmes déclinée par marque. Concernant la politique commerciale, la totalité des gammes de produits est commercialisée à travers trois canaux de vente (décrits au paragraphe 6.2.4 du présent Document de référence) au sein de Dassault Systèmes SA et de ses différentes filiales qui exercent une activité commerciale. Dans le cadre de ses objectifs de croissance Dassault Systèmes SA entend poursuivre l'adaptation de son organisation aux enjeux qui sont les siens. Ainsi, le Groupe a mis en place une organisation en douze zones géographiques afin d'être plus proche de ses clients et de renforcer la visibilité de ses produits. Enfin, concernant le financement des filiales, Dassault Systèmes SA a mis en place une convention de gestion centralisée de trésorerie avec une grande partie de ses filiales, permettant de mutualiser les ressources.

Dassault Systèmes SA fournit un support au Groupe pour un certain nombre d'activités incluant : la finance, la communication, les affaires juridiques, les ressources humaines et l'informatique. Ces services font l'objet d'une facturation aux filiales qui en bénéficient. En 2010, le montant total facturé par Dassault Systèmes SA à ses filiales pour ces prestations s'est élevé à 51,6 millions d'euros (34,9 millions d'euros en 2009). Ce montant comprend la facturation de prestations de services administratifs et techniques (« management fees ») aux filiales à hauteur de 22,9 millions d'euros (12,1 millions d'euros en 2009). En ce qui concerne les actifs, la propriété intellectuelle des produits du Groupe est détenue principalement en France par Dassault Systèmes SA et Exalead SA, et aux Etats-Unis par certaines des filiales américaines du Groupe.

Voir également le rapport des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées entre Dassault Systèmes SA et ses filiales figurant au paragraphe 20.4.3 du présent Document de référence.

7.2 Principales filiales du Groupe

Au 31 décembre 2010, le Groupe est constitué de Dassault Systèmes SA et de ses 84 filiales opérationnelles, par rapport à 74 filiales opérationnelles en 2009 en raison notamment des différentes opérations de croissance externe en 2010. Le Groupe a commencé un plan de simplification de son organigramme juridique en 2007 et le poursuit depuis. L'objectif de ce plan est de réduire le nombre d'entités juridiques établies dans chaque pays. Le Groupe est présent dans 31 pays et notamment, outre les pays mentionnés dans la liste ci-dessous, dans différents pays d'Europe ainsi qu'en Chine, en Corée, en Inde et en Amérique Latine.

Les principales filiales du Groupe figurent dans la liste ci-dessous. Le pourcentage de détention directe ou indirecte par Dassault Systèmes SA dans ces sociétés est indiqué dans cette liste et reflète le pourcentage détenu en capital et en droits de vote.

Dassault Data Services SAS (France) – 95 %	Dassault Systèmes Services LLC (US) – 100 %
Exalead SA (France) – 100 %	Dassault Systèmes SolidWorks Corp. (US) – 100 %
Dassault Systèmes Deutschland GmbH (Allemagne) – 100 %	Dassault Systèmes Enovia Corp. (US) – 100 %
Dassault Systèmes K.K. (Japon) – 100 %	Dassault Systèmes Delmia Corp. (US) – 100 %
SolidWorks Japan K.K. (Japon) – 100 %	Dassault Systèmes Simulia Corp. (US) – 100 %
Dassault Systèmes Americas Corp. (US) – 100 %	Dassault Systèmes Canada Innovation Technologies Inc. (Canada) – 100 %

Voir également la Note 26 aux comptes consolidés ainsi que le tableau des filiales et participations figurant à la Note 23 des comptes annuels.

CHAPITRE 8 – PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES, USINES ET ÉQUIPEMENTS

8.1 Locaux occupés par le Groupe et autres immobilisations importantes existantes ou planifiées

8.1.1 Politique de gestion immobilière

Le Groupe n'est pas propriétaire des bureaux qu'il occupe. Il n'existe aucun terrain ou construction en pleine propriété ni via un crédit-bail immobilier (voir dans le chapitre 20, Note 14 des comptes consolidés).

Tous les locaux administratifs, de R&D et de distribution du Groupe, situés notamment en France, aux États-Unis, en Allemagne, en Inde, au Japon, et au Royaume-Uni font l'objet de contrats de location simple. Les engagements passés à ce titre sont précisés dans le chapitre 20, Note 23 des comptes consolidés. Il n'existe par ailleurs aucun lien entre les bailleurs et le Groupe ou ses dirigeants.

Les choix d'implantation de Dassault Systèmes sont guidés par une volonté constante de favoriser les synergies au sein du Groupe, maîtriser les coûts et diminuer l'empreinte environnementale des activités tout en améliorant les conditions de travail des collaborateurs. Le Groupe souhaite également être proche de ses clients, de ses partenaires en matière de recherche et des principaux établissements d'enseignement secondaire et supérieur qui sont une des principales sources de recrutement pour Dassault Systèmes.

Stratégie de rationalisation des implantations

La rationalisation des implantations de Dassault Systèmes passe par une démarche qui consiste à regrouper sur un nombre restreint de sites, des filiales et des établissements disséminés dans une même région ou un même pays.

Cette démarche se traduit notamment, lors des opérations de croissance externe, par un audit des locaux et des conditions d'utilisation de ceux-ci afin de déterminer les actions à prendre au regard de la stratégie du Groupe (conservation du bail, réhabilitation des locaux, regroupement...).

Cette stratégie s'est concrétisée en 2010 sur toutes les zones géographiques sur lesquelles intervient le Groupe. Les principales évolutions de l'exercice concernent les locaux suivants :

- Dassault Systèmes Deutschland GmbH a regroupé en 2010 ses 200 salariés précédemment localisés dans deux sites distincts (situés à Fellbach et à Stuttgart) dans de nouveaux locaux d'une surface de 3 700 mètres carrés localisés à Stuttgart,
- Dassault Systèmes Americas Corp. a signé en 2010 un bail de longue durée pour l'installation de nouveaux bureaux, d'un laboratoire de R&D et d'un centre de données (ou « data center ») à Waltham, près de Boston afin de créer un nouveau siège aux États-Unis, appelé « Boston Campus », regroupant les principales activités américaines du Groupe. Dans le cadre de ce contrat, le Groupe s'engage à louer environ 20 000 mètres carrés de locaux à partir de juin 2011. Cette surface d'occupation sera étendue progressivement. Le bail a une durée initiale ferme de 12 ans et sa poursuite peut être prorogée sur option de Dassault Systèmes. Ce nouveau Campus accueillera les collaborateurs du Groupe situés actuellement à Concord et Lowell, Massachusetts.

Prise en compte de la dimension environnementale

Le Groupe est engagé dans une démarche volontaire de limitation de ses impacts environnementaux. Cette démarche se traduit par la recherche de sites présentant des critères de performance en termes de modernité des équipements, de connectique, d'empreinte environnementale, d'accessibilité et d'image de Dassault Systèmes. Le Groupe s'efforce de louer des bâtiments dits « HQE » (à Haute Qualité Environnementale), à l'instar du siège de Dassault Systèmes à Vélizy, « DS Campus HQ », ou répondant aux exigences de la norme thermique « RT 2005 ».

Les décisions récentes d'implantation au sein de Boston Campus et dans les bureaux de Pune en Inde traduisent l'implication du Groupe sur ces sujets (voir également le rapport environnemental au paragraphe 8.3.1.2).

8.1.2 Principaux actifs occupés

Les principaux sites occupés par les sociétés du Groupe, au 31 décembre 2010, sur ses trois zones géographiques d'activité sont détaillés dans le tableau ci-dessous.

Zone géographique	Principales localisations	Surface m ²	Activités sur le site
Europe	Vélizy-Villacoublay, France	60 000	Siège, R&D, Activité commerciale
Amériques	Concord, Massachussets, Etats-Unis ⁽¹⁾	18 000	R&D, Activité commerciale
	Providence, Rhode Island, Etats-Unis	8 900	R&D, Activité commerciale
	Lowell, Massachussets, Etats-Unis ⁽¹⁾	7 000	R&D, Activité commerciale
Asie	Tokyo, Japon	3 700	Activité commerciale

(1) Les activités et salariés de ces deux sites seront relocalisés en 2011 dans les nouveaux locaux de Waltham, près de Boston, Etats-Unis (voir paragraphe 8.1.1)

Dassault Systèmes estime que son parc immobilier existant est suffisant, et qu'il est possible d'obtenir des espaces supplémentaires ou de substitution à l'avenir, en fonction des besoins, à des conditions raisonnables.

8.2 Risques industriels et liés à l'environnement

Dassault Systèmes, dont l'activité relève du secteur tertiaire, ne considère pas être exposé à des risques environnementaux importants. Aucun site du Groupe ne répond aux critères de la directive SEVESO en Europe sur les sites à risques en raison de substances dangereuses, ou n'est classé ICPE (Installations Classées – et présentant des risques – pour la Protection de l'Environnement). Une grande partie des actifs est de nature incorporelle, ce qui limite les risques du Groupe sur les plans industriels et environnementaux. Une description des principaux locaux occupés par Dassault Systèmes figure au paragraphe 8.1.

Le Groupe n'a pas connaissance de situations ou d'éléments environnementaux susceptibles d'avoir un impact significatif sur son patrimoine ou sur ses résultats, ses choix d'implantation étant par ailleurs guidés par son souhait de rationalisation de ses activités et sa volonté de prise en compte de la dimension environnementale (voir paragraphes 8.1 et 8.3).

Dassault Systèmes ne génère pas de déchets dangereux, ni de rejet ayant un impact environnemental sur le sol, dans l'air ou dans l'eau. Les seuls éléments pour lesquels le Groupe estime qu'il existe un risque environnemental mineur, ne pouvant toutefois avoir aucun impact significatif sur son patrimoine, sont les suivants :

- Un transformateur au pyralène/PCB a été identifié sur le site de Concord, Massachussets aux Etats-Unis ; ce transformateur est équipé d'un bac de rétention et son retrait est planifié.
- Des réserves de fioul sont stockées sur le DS Campus HQ pour alimenter les groupes électrogènes en cas de coupure électrique. Les citernes de fioul, d'un volume total de stockage de 20 000 litres, sont entreposées en sous-sol ; elles sont équipées d'un bac de rétention et d'un système coupe-feu et sont pourvues d'un système de détection de fuite et de fumée. En Inde, les réserves de fioul qui équipaient le site de Bangalore ont été retirées en 2010.

Les activités de Dassault Systèmes ne génèrent pas de bruit ou d'odeur susceptible de gêner le voisinage.

Compte tenu du caractère limité des risques industriels et environnementaux du Groupe, les coûts liés à l'évaluation, à la prévention et au traitement des risques industriels et environnementaux ne sont pas significatifs et sont intégrés dans les différents postes d'investissements et de charges des états financiers consolidés.

En 2010, aucune provision ou garantie pour risques en matière d'environnement n'a été enregistrée dans les comptes consolidés du Groupe.

En 2010, aucune charge n'a été intégrée dans ces mêmes comptes au titre d'une décision judiciaire en matière d'environnement ou d'actions menées en réparation de dommages causés à celui-ci.

Afin d'anticiper les risques réglementaires liés à l'environnement, Dassault Systèmes effectue une veille des réglementations environnementales pouvant impacter son activité.

8.3 Rapport environnemental

8.3.1 Dassault Systèmes et les enjeux environnementaux

Les activités de Dassault Systèmes relevant du secteur tertiaire, ses impacts environnementaux sont faibles. Pour autant, le Groupe est conscient de sa responsabilité en matière de protection de l'environnement et a ainsi porté le développement durable au cœur de ses missions, avec une stratégie fondée sur l'innovation durable, et a mis en place une stratégie d'optimisation et de transformation de ses opérations pour la réduction de son empreinte environnementale.

8.3.1.1 Contribution des solutions de Dassault Systèmes aux défis environnementaux

Chacune des marques de Dassault Systèmes intègre une promesse environnementale. Les solutions PLM de gestion du cycle de vie du produit considèrent désormais le « Produit dans la vie » c'est-à-dire non seulement le produit en lui-même, mais également l'intégration de ce produit dans son environnement.

Ainsi, les solutions PLM et Conception Mécanique 3D de Dassault Systèmes permettent aux clients de Dassault Systèmes de réduire les impacts environnementaux de leurs produits dès la phase de conception. Elles contribuent notamment à réduire la consommation des matières premières grâce à la maquette numérique, à optimiser la consommation d'énergie ainsi que les processus de travail et à gérer la conformité des produits aux normes environnementales. Enfin, 3DVIA et la visualisation en 3D permettent une communication expérientielle sur les problématiques environnementales.

8.3.1.2 Prise en compte de la dimension environnementale dans les choix d'implantation du Groupe

L'implication de Dassault Systèmes face aux enjeux environnementaux se traduit également dans les récents choix d'implantation de ses activités :

DS Campus HQ

Le siège mondial de Dassault Systèmes à Vélizy, qui accueille plus de 2 500 collaborateurs du Groupe, a obtenu la certification « NF bâtiments tertiaires Démarche HQE » ainsi qu'un score « très performant » dans cinq domaines environnementaux (l'eau, l'énergie, le bâtiment et son environnement immédiat, le chantier et la maintenance), au lieu des trois domaines requis pour la certification HQE.

L'optimisation de la consommation énergétique sur le DS Campus HQ repose sur différentes technologies :

- En matière de serveurs informatiques : pour les besoins de son activité, Dassault Systèmes utilise un grand nombre de serveurs informatiques ; la chaleur dégagée par ces serveurs sur le DS Campus HQ est utilisée pour chauffer une grande partie de l'air sanitaire du site,
- En matière d'éclairage : Dassault Systèmes économise l'énergie en associant des détecteurs de déplacements et de lumière naturelle à des composants d'éclairage à haut rendement sur le DS Campus HQ. A titre d'exemple, les lampes choisies sont 30 % plus efficaces que les éclairages fluorescents et cinq fois plus efficaces que les lampes à incandescence, pour une durée de vie 12 à 15 fois supérieure,
- En matière de maintenance : la régie qui supervise la consommation énergétique du DS Campus HQ est informatisée et centralisée permettant ainsi la localisation de toute fuite ou panne et l'accélération des réparations pour éviter des déperditions énergétiques,
- En matière d'énergie renouvelable : DS Campus HQ dispose de panneaux solaires sur les toits des bâtiments. Le raccordement de ces panneaux solaires sur le réseau d'électricité, prévu pour 2011, pourrait générer 5 000 kWh d'énergie renouvelable par an, réinjectée directement dans le réseau EDF.

D'une manière générale, Dassault Systèmes a veillé à inclure des spécifications en matière de développement durable dans les cahiers des charges pour les appels d'offres destinés aux prestataires du DS Campus HQ. En particulier, le cahier des charges pour l'entretien des espaces verts et le nettoyage au sein du DS Campus HQ impose au prestataire d'utiliser des produits non toxiques.

Dassault Systèmes veille, dans la mesure du possible, à travailler avec des entreprises qui sont certifiées ou en voie de certifications 9001 et 14001. A titre d'exemple, le Groupe a mis en place un suivi en temps réel des incidents d'exploitation et de maintenance des bâtiments du DS Campus HQ avec l'aide d'entreprises certifiées ISO 9001.

Boston Campus

En 2010, Dassault Systèmes a annoncé l'ouverture d'un Campus aux Etats-Unis situé à Waltham, Massachusetts, près de Boston. L'emménagement des collaborateurs est prévu pour la fin de l'année 2011. Ce nouveau Campus accueillera les collaborateurs du Groupe situés actuellement à Concord et Lowell, Massachusetts.

Boston Campus a obtenu la certification américaine LEED Gold, attribuée aux immeubles conçus dans l'objectif d'optimiser la performance environnementale des bâtiments et construits selon des critères environnementaux stricts. Dassault Systèmes vise également la certification LEED Silver pour son aménagement intérieur.

Bureaux verts de Pune

En novembre 2010, des collaborateurs de Dassault Systèmes en Inde se sont installés dans des bureaux « verts » certifiés « Green Office », à Pune, près de Mumbai. Ces bureaux sont équipés notamment de double vitrage sur la façade extérieure, d'ampoules LED, et d'une climatisation non standard en Inde, peu consommatrice d'énergie. Les robinets sont équipés de systèmes infra-rouges pour éviter tout gaspillage. De plus, lors de la construction de ces bureaux, les briques et la peinture utilisées ont été conçues à partir d'éléments recyclés. Enfin, le tri sélectif du papier a été mis en place sur ce site.

8.3.1.3 Conséquences environnementales de la politique de transport du Groupe

L'activité de Dassault Systèmes relevant du secteur tertiaire, le transport est la principale source émettrice de gaz à effet de serre pour le Groupe.

La politique voyage mise en œuvre au sein de Dassault Systèmes permet de limiter l'usage des transports et de réduire l'impact environnemental des déplacements en privilégiant les réunions en audioconférence et en visioconférence plutôt que les déplacements, les voyages en train plutôt qu'en avion pour les trajets inférieurs à 3 heures et la classe économique pour les voyages en avion (l'empreinte carbone de la classe affaires étant largement supérieure à celle de la classe économique).

L'impact des voyages en termes d'émission de gaz à effet de serre est présenté au paragraphe 8.3.4.

8.3.1.4 Prise en compte de la dimension environnementale dans la politique de gestion du parc informatique du Groupe

Dassault Systèmes attache beaucoup d'importance à la gestion de son parc informatique, aussi bien en ce qui concerne l'utilisation de son parc que pour son recyclage.

Le parc informatique du Groupe comprend des postes fixes, des ordinateurs portables et des serveurs de data center. L'ensemble du parc informatique est labellisé « Energy Star ». Lors de l'achat de nouveaux matériels, le Groupe privilégie les labels environnementaux tels que « Energy Star » et « TCO », labels reconnus au niveau international.

8.3.1.5 Sensibilisation des collaborateurs du Groupe

Dassault Systèmes poursuit sa politique de sensibilisation constante de ses collaborateurs en les associant aux mesures prises pour économiser l'eau et l'énergie par la présentation d'éco-gestes et de technologies susceptibles de réduire les impacts environnementaux des activités du Groupe.

En 2010, le Groupe a notamment organisé sur le DS Campus HQ une semaine de communication dédiée au développement durable, avec une présentation du bilan carbone du Campus par le département Responsabilité Sociale et Environnementale (RSE). Par ailleurs, Dassault Systèmes a créé, sur son réseau de communauté interne une Communauté « Développement durable pour tous » qui regroupe les collaborateurs du Groupe souhaitant partager des idées autour du sujet du développement durable et notamment de l'environnement.

8.3.2 Méthodologie du *reporting* environnemental

En 2010, Dassault Systèmes a conçu son « Protocole de *reporting* environnemental », référentiel définissant les indicateurs environnementaux du Groupe ainsi que la méthodologie de collecte et de calcul des informations environnementales. Ce référentiel est susceptible d'évoluer dans le cadre du processus d'amélioration continue engagé par le Groupe ou pour tenir compte des modifications de la réglementation applicable.

Le périmètre cible du *reporting* environnemental couvre Dassault Systèmes SA ainsi que l'ensemble des sociétés contrôlées par le Groupe. Les entités acquises par Dassault Systèmes en cours d'exercice ne sont intégrées au périmètre de *reporting* environnemental qu'après une première année complète d'exploitation.

Au titre de l'exercice 2010, le périmètre du *reporting* environnemental couvre 90 % des collaborateurs du Groupe. Dassault Systèmes, qui s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue, a pour objectif de couvrir l'intégralité du périmètre cible en élargissant le nombre de sites recevant les questionnaires de *reporting* environnemental.

Les indicateurs environnementaux ainsi déterminés pour 2010 sont présentés au paragraphe 8.3.3. Les informations environnementales disponibles pour 2009 couvrant principalement le siège social du Groupe, les évolutions des indicateurs entre 2009 et 2010 sont communiquées et commentées pour DS Campus HQ.

Les données environnementales ont été collectées et consolidées par le département Responsabilité Sociale et Environnementale, sur la base du Protocole de *reporting* environnemental et des réponses aux questionnaires adressés aux contributeurs (principalement les services Finance, Ressources Humaines et R&D) identifiés auprès de chaque entité du Groupe concernée. Sur certains aspects tels que le bilan carbone et les données relatives au tri sélectif, des prestataires extérieurs ont également été sollicités.

Lorsque les informations ne peuvent être produites sur des bases de consommations réelles (notamment pour les sites dont les charges liées à la consommation d'eau et d'électricité sont incluses dans le loyer), le Protocole de *reporting* environnemental précise la démarche à suivre pour effectuer les estimations nécessaires (par exemple : une estimation de la consommation en eau et en énergie est réalisée sur la base des moyennes observées sur les autres sites au prorata du nombre de salariés et de mètres carrés occupés).

8.3.3 Indicateurs environnementaux du Groupe

8.3.3.1 Consommations du Groupe

Consommation en énergie

La consommation totale d'énergie s'est élevée à 48 593 231 kWh en 2010. Cette consommation inclut la consommation d'électricité, de gaz naturel sur les sites ainsi que la consommation énergétique des centres de données de Dassault Systèmes.

<i>Consommation d'énergie (en kWh)</i>	Exercice 2010
Europe	28 259 584
<i>Dont le DS Campus HQ</i>	17 053 212
Amériques	16 288 940
Asie	4 044 707
Total	48 593 231

La consommation d'électricité du DS Campus HQ s'est élevée à 17 053 212 kWh en 2010 contre 14 601 500 kWh en 2009, ce qui correspond respectivement à une consommation d'électricité moyenne par collaborateur de 6 762 kWh en 2010 contre 6 136 kWh en 2009. L'augmentation de la consommation d'énergie est principalement due à l'augmentation du nombre de serveurs installés dans les locaux du DS Campus HQ suite à l'intégration, en 2010, des équipes d'IBM PLM. De plus, les forts épisodes neigeux et de froid de décembre 2010 ont obligé Dassault Systèmes à chauffer davantage le DS Campus HQ.

Dassault Systèmes a localisé une partie de ses serveurs au sein de plusieurs centres de données dans le monde. La consommation énergétique de ces centres de données est incluse dans la consommation totale d'électricité ci-dessus. Le data center le plus important a connu des modifications majeures en 2010 avec la « virtualisation » de ses serveurs, c'est-à-dire le remplacement de plusieurs serveurs

physiques par un seul serveur virtuel de haute densité. La « virtualisation » des serveurs conduit à une meilleure utilisation du matériel, à un gain de place dans le data center et à une réduction de la puissance consommée par l'infrastructure, donc à une réduction des émissions de gaz à effet de serre. Le pourcentage de serveurs virtualisés dans le monde est estimé à 28 % en 2009 selon l'étude Gartner. Dassault Systèmes est très en avance dans ce domaine avec 80 % des serveurs de son principal data center aujourd'hui virtualisés. A capacité comparable, cette virtualisation du data center a permis en 2010 d'économiser 25 % d'énergie pour ce data center.

Consommation en eau

La consommation totale d'eau s'est élevée à 28 224 m³ en 2010.

Consommation en eau (en m ³)	Exercice 2010
Europe	22 538
<i>Dont le DS Campus HQ</i>	<i>18 241</i>
Amériques	3 467
Asie	2 219
Total	28 224

Sur le DS Campus HQ, la consommation d'eau en 2010 s'est élevée à un peu plus de 18 241 m³ (7,32 m³/salarié) contre une consommation de 27 239 m³ (11,45 m³/salarié) en 2009. Cette forte diminution est due au fait que l'installation au DS Campus HQ en novembre 2008 avait généré en 2009 une consommation exceptionnelle d'eau pour la plantation des espaces verts.

Consommation de papier et emballages

La consommation totale de papier s'est élevée à 79 tonnes en 2010.

Consommation de papier (en tonnes)	Exercice 2010
Europe	52
<i>Dont le DS Campus HQ</i>	<i>30</i>
Amériques	23
Asie	4
Total	79

La consommation de papier du DS Campus HQ s'est élevée à 30 tonnes en 2010 contre 28 tonnes en 2009, suite à l'intégration, en 2010, des équipes d'IBM PLM. Entre 2009 et 2010, la consommation du papier par collaborateur sur le DS Campus HQ est restée stable à 11,8 kg/collaborateur de papier consommé. Depuis son installation au DS Campus HQ, Dassault Systèmes a baissé sa consommation de papier de façon significative. La mise en place d'imprimantes multifonctions permet d'optimiser la consommation de papier du DS Campus HQ.

Sur le DS Campus HQ, le papier utilisé est certifié FSC écolabel, garantissant la gestion durable des forêts. Dans le monde, 60 % des collaborateurs utilisent du papier 100 % recyclé ou du papier certifié FSC écolabel.

Les emballages utilisés correspondent principalement à celui des logiciels édités par le Groupe. Le fournisseur responsable de l'emballage se conforme depuis 2007 à la réglementation Reach (Registration Evaluation and Autorization of Chemicals), cadre légal pour la protection de l'environnement en Europe, et a obtenu le label Imprim'Vert pour son imprimerie (qui certifie entre autres, la non utilisation de produits toxiques et le tri des déchets) ; il propose un produit 100 % recyclable et biodégradable.

8.3.3.2 Traitement des déchets

Déchets courants

Du fait de son activité, Dassault Systèmes génère principalement des déchets banals courants (produits alimentaires) ainsi que du papier, du carton et du plastique. Le Groupe ne génère pas de déchets dangereux.

Pour la plupart des filiales du Groupe, la collecte est assurée par la mairie ou la collectivité locale qui ne fournit aucune information sur les déchets collectés, rendant impossible toute information sur le tonnage des déchets générés par l'activité.

Toutefois, l'ensemble des filiales du Groupe incluses dans le périmètre de *reporting* 2010 ont été interrogées pour savoir si le tri sélectif était effectué sur leur site. Le tableau ci-après indique le pourcentage de collaborateurs effectuant du tri sélectif, par zone géographique.

<i>Pourcentage des collaborateurs effectuant le tri sélectif</i>	Exercice 2010
Europe	90
<i>Dont le DS Campus HQ</i>	100
Amériques	74
Asie	100
% de collaborateurs effectuant du tri sélectif dans le monde	86

Sur le DS Campus HQ, l'entreprise prestataire qui assure la collecte des déchets est certifiée ISO 9001 dans ses agences, et ISO 14001 sur tous ses lieux de traitement des déchets. Elle effectue le tri sélectif et la collecte des papiers et des cartons, s'occupe une fois par trimestre du ramassage des objets encombrants et a mis à disposition une collecte de piles. Les déchets banals du DS Campus HQ sont revalorisés énergétiquement par l'entreprise prestataire.

<i>Traitement des déchets du DS Campus HQ</i>	Exercice	
	2010	2009
Quantité de déchets banals non recyclés (en tonnes)	50	53
Quantité de déchets recyclés papier/carton (en tonnes)	73	65
% de déchets banals recyclés sur quantité totale de déchets banals	59 %	55 %

La proportion de déchets recyclés a progressé passant de 55 % en 2009 à 59 % en 2010. L'augmentation globale de déchets banals générés sur le DS Campus HQ est la conséquence de l'augmentation du nombre de collaborateurs travaillant sur le site ; rapporté au nombre de collaborateurs la quantité de déchets diminue de 49,6 kg/ collaborateur en 2009 à 48,7 kg/ collaborateur en 2010.

Déchets spécifiques

Le tableau ci-après fait état du recyclage du parc informatique au sein du Groupe.

<i>Quantité d'ordinateurs recyclés (en kg)</i>	Exercice 2010
Europe	4 800
<i>Dont le DS Campus HQ</i>	3 900
Amériques	700
Asie	1 100
Total	6 600

En 2010, sur le DS Campus HQ, 3,9 tonnes de matériels informatiques ont été recyclés par des prestataires extérieurs certifiés selon la directive européenne relative aux déchets spécifiques DEEE (« Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques »). Les bordereaux de recyclage des ordinateurs sont communiqués à Dassault Systèmes par le prestataire.

Dans le monde, 45 sites, représentant 70 % des collaborateurs du Groupe, ont inclus, dans leur contrat avec le fournisseur d'imprimantes, la collecte et le recyclage des cartouches d'encre (ce qui est le cas du DS Campus HQ) ou envoient les cartouches d'encre usagées à des entreprises spécialisées dans le recyclage des déchets spécifiques.

8.3.4 Emissions de gaz à effet de serre

Pour la réalisation de son empreinte carbone au niveau mondial, Dassault Systèmes utilise la méthodologie du « GHG Protocol » (GreenHouse Gas Protocol). Cette méthode d'évaluation des gaz à effet de serre a été lancée en 2001 par le World Business Council for Sustainable Development (WBCSD) et le World Resource Institute (WRI). Il est développé en partenariat avec des entreprises, des organisations non gouvernementales et des gouvernements, afin de créer un cadre commun de comptabilité et de *reporting*, et des outils

de mesure et d'actions pour lutter contre le changement climatique. Le GHG Protocol est actuellement la méthode la plus utilisée à l'échelle internationale.

Le GHG Protocol découpe le périmètre opérationnel des émissions de gaz à effet de serre d'une organisation de la façon suivante :

- « Scope 1 » : il s'agit d'émissions directes liées à la combustion d'énergies fossiles de ressources possédées ou contrôlées par l'entreprise,
- « Scope 2 » : il s'agit d'émissions indirectes liées à l'achat ou à la production d'électricité,
- « Scope 3 » : il s'agit de toutes les autres émissions indirectes, de la chaîne étendue des fournisseurs au transport des biens et des personnes.

En 2010, Dassault Systèmes a évalué selon cette méthodologie son impact carbone mondial sur la base des émissions constatées en 2009 sur un périmètre couvrant 60 % des collaborateurs du Groupe.

Les informations utilisées pour évaluer l'impact carbone mondial du Groupe couvrent un périmètre représentant 90 % de ses collaborateurs. Les résultats sont les suivants :

<i>Exercice</i>	2010
	<i>Emissions en TeCo2</i>
Scope 1 :	
Emissions dues à la combustion de fuels sur site	92
Emissions totales dues au déplacement des véhicules de fonction	2 306
Emissions dues au déplacement des véhicules de fonction en Europe	2 222
Emissions dues au déplacement des véhicules de fonction en Amériques	13
Emissions dues au déplacement des véhicules de fonction en Asie	71
Emissions dues à l'usage de réfrigérants	159
Total scope 1	2 557
Scope 2	
Emissions totales dues à l'achat d'électricité	12 954
Emissions totales dues à l'achat d'électricité en Europe	3 146
Emissions totales dues à l'achat d'électricité en Amériques	7 177
Emissions totales dues à l'achat d'électricité en Asie	2 631
Total scope 2	12 954
Scope 3 :	
Emissions totales dues au déplacement des collaborateurs en avion dans le cadre du travail	12 526
Emissions dues au déplacement des collaborateurs en avion en Europe	3 799
Emissions dues au déplacement des collaborateurs en avion en Amériques	7 926
Emissions dues au déplacement des collaborateurs en avion en Asie	801
Emissions totales dues au déplacement des collaborateurs en train dans le cadre du travail	494
Emissions dues au déplacement des collaborateurs en train en Europe	180
Emissions dues au déplacement des collaborateurs en train en Amériques	5
Emissions dues au déplacement des collaborateurs en train en Asie	309
Total scope 3	13 020
Total des émissions de gaz à effet de serre (scopes 1 + 2 + 3)	28 531

8.3.5 Table de concordance

Article R. 225-105 du Code de commerce	Rapport environnemental
Consommation des ressources en eau	8.3.3.1
Consommation des ressources en énergie	8.3.3.1
Consommation de matières premières	8.3.3.1
Mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique	8.3.1
Recours aux énergies renouvelables	8.3.1
Conditions d'utilisation des sols, rejets dans l'air, l'eau et le sol	8.2 et 8.3.1
Nuisances sonores et olfactives	8.2
Traitement des déchets	8.3.3.2
Mesures prises pour limiter les atteintes à l'équilibre écologique, aux milieux naturels	8.2
Mesures prises pour assurer la conformité de l'activité aux dispositions législatives	8.2
Démarches d'évaluation ou de certifications entreprises en matière d'environnement	8.3.4
Dépenses engagées pour prévenir les conséquences de l'activité de Dassault Systèmes sur l'environnement	8.2
Existence au sein de Dassault Systèmes de services internes de gestion de l'environnement	8.3.2
Formation et information des salariés	8.3.1.5
Montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement	8.2
Montant des indemnités versées au cours de l'exercice en exécution d'une décision judiciaire en matière d'environnement	8.2
Éléments assignés aux filiales à l'étranger	8.3.1

CHAPITRE 9 – EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU RÉSULTAT

9.1 Présentation générale

Le résumé du résultat des opérations dans le paragraphe 9.1.1 ci-dessous présente certains éléments des résultats financiers du Groupe pour 2010 en normes IFRS. Ce résumé, l'information financière complémentaire non-IFRS et les explications plus détaillées qui les accompagnent, doivent être lus conjointement avec les comptes consolidés de Dassault Systèmes et leurs annexes présentés au Chapitre 20 de ce Document de référence.

Dans le cadre de l'analyse du résultat de ses opérations, le Groupe prend en compte une information financière complémentaire non-IFRS qui exclut (i) le traitement comptable des produits constatés d'avance liés aux acquisitions, (ii) les amortissements des actifs incorporels liés aux acquisitions, (iii) la charge liée à l'attribution d'actions gratuites et de stock-options, (iv) certains autres produits et charges opérationnels, nets et (v) certains effets fiscaux non récurrents. Un rapprochement entre l'information financière complémentaire non-IFRS et les informations extraites des comptes consolidés et de leurs annexes est présenté ci-dessous au paragraphe 9.1.2 « Information financière complémentaire non-IFRS ».

Lorsque le Groupe estime que cela est utile à la compréhension de l'évolution de son activité, le pourcentage de croissance ou de diminution de certaines données financières est retraité afin d'éliminer l'impact des variations de taux de change, notamment ceux du dollar américain et du yen japonais par rapport à l'euro. Lorsque des éléments d'information sont exprimés ci-après « à taux de change constants », les résultats de l'exercice le plus récent sont tout d'abord recalculés sur la base des taux de change moyens de l'exercice précédent puis comparés aux résultats de l'exercice précédent. Tous les éléments d'information à taux de change constants sont fournis sur une base estimée. Sauf indication contraire, l'impact des variations de taux de change est similaire entre les données financières IFRS et non-IFRS.

9.1.1 Résumé de l'exercice 2010

Succédant à une année 2009 marquée par une récession mondiale profonde, l'exercice 2010 est caractérisé par une croissance soutenue du chiffre d'affaires et du résultat net ainsi qu'un renforcement des investissements dans les forces de ventes, de R&D et de gestion commerciale du Groupe.

L'intégration d'IBM PLM depuis le 1^{er} avril 2010 participe fortement aux résultats financiers de l'exercice 2010. L'acquisition a généré une forte croissance du nombre de comptes clients directs gérés par le Groupe et a contribué significativement à la croissance du chiffre d'affaires et des dépenses pour le Groupe, et plus particulièrement pour le segment PLM, entre 2009 et 2010. Pour la période de neuf mois d'activité s'étendant du 1^{er} avril 2009 au 31 décembre 2009, la part d'IBM PLM dans le chiffre d'affaires logiciel du Groupe, après paiement des royalties au Groupe, a été estimée à environ 151 millions d'euros qui n'étaient pas comptabilisés dans le chiffre d'affaires consolidé du Groupe durant cette période.

En données IFRS et non-IFRS, et à taux de change constants, le chiffre d'affaires total a augmenté de 20 % et 21 %, respectivement. A taux de change constants, le chiffre d'affaires logiciel s'est accru de 23 % en données IFRS et de 24 % en données non-IFRS. Le Groupe a observé une dynamique positive de ses principaux secteurs de marché, incluant une croissance des investissements dans les secteurs de l'automobile et de l'équipement industriel comparé à 2009. Par zone géographique et à taux de change constants, l'Europe représente environ 45 % du chiffre d'affaires total, l'Amérique, 29 % et l'Asie, 26 %.

L'exercice 2010 a été marqué par une croissance forte des ventes de nouvelles licences, qui, à taux de change constants, ont augmenté de 30 %, bénéficiant de la contribution de chacune des zones géographiques et marques du Groupe.

En plus de la tendance observée sur les ventes de nouvelles licences, le chiffre d'affaires logiciel récurrent est en progression de 21 % et de 23 % en données non-IFRS et à taux de change constants. Le chiffre d'affaires logiciel récurrent a représenté environ 72 % du chiffre d'affaires total de logiciel en 2010 contre 73 % en 2009.

Au cours de l'exercice 2010, les taux de renouvellement des contrats de maintenance se sont améliorés progressivement pour atteindre les niveaux constatés avant la récession économique.

Ces tendances de croissance des ventes de nouvelles licences et du chiffre d'affaires récurrents ont été observées à la fois sur les segments PLM et Conception mécanique 3D. A taux de change constants, le chiffre d'affaires logiciel sur le segment PLM a progressé de

26 % et 27 % en données non-IFRS avec des hausses de 31 % pour CATIA, 29 % pour ENOVIA et plus de 16 % pour les autres marques du segment PLM. Le chiffre d'affaires logiciel de Conception mécanique 3D a progressé de 15 % à taux de change constants.

L'acquisition d'IBM PLM a permis au Groupe d'élargir significativement son réseau de ventes directes (PLM Enterprise Business Transformation). Au cours de 2010, le total des frais commerciaux a augmenté de 21 %. Conjointement à l'expansion du réseau de ventes directes et à l'augmentation des comptes clients, le Groupe a étendu ses infrastructures et les fonctions de support aux ventes et de gestion commerciale, ce qui a conduit à une croissance des frais généraux et administratifs de 17 %.

Le nombre de collaborateurs relevant des activités de R&D a augmenté de 9 % au cours de 2010. Les acquisitions d'Exalead et de Geensoft, spécialisées respectivement dans les applications orientées recherche d'information et dans les systèmes embarqués (voir paragraphe 5.1.5 « Historique de Dassault Systèmes ») ont été les principaux moteurs de cette croissance des effectifs de R&D.

En 2010, le résultat opérationnel a progressé de 39,4 % pour atteindre 322,0 millions d'euros et la marge opérationnelle s'est établie à 20,6 % pour 2010 contre 18,5 % en 2009. En données non-IFRS, le résultat opérationnel a progressé de 44,0 % pour atteindre 451,7 millions d'euros en 2010 contre 313,7 millions d'euros l'exercice précédent. En données non-IFRS, la marge opérationnelle a progressé pour s'établir à 28,6 % contre 25,0 % en 2009.

Le résultat net dilué par action en hausse de 27,3 % à 1,82 euro en IFRS et de 34,4 % à 2,50 euros en non-IFRS reflète la forte croissance du résultat opérationnel. Les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitations s'élèvent à 408,3 millions d'euros en 2010, contre 297,9 millions d'euros en 2009.

La trésorerie nette du Groupe est de 845,7 millions d'euros au 31 décembre 2010, comparée à 858,0 millions d'euros au 31 décembre 2009. Au 31 décembre 2010, les disponibilités et placements à court terme et la dette à long terme du Groupe s'élèvent respectivement à 1,14 milliard d'euros et 293,4 millions d'euros, comparés à 1,06 milliard d'euros et 200,0 millions d'euros à fin 2009. Au cours de l'exercice 2010, le Groupe a contracté un emprunt au Japon pour l'équivalent de 115,0 millions d'euros afin de financer une partie de l'acquisition d'IBM PLM. La ligne de crédit du Groupe pour un montant de 200 millions d'euros, entièrement tirée, arrive à maturité en 2012. Les exercices de stock options en 2010 se sont élevés à 97,4 millions d'euros, principalement en lien avec la fin d'un plan de stock-options d'une durée de 10 ans. Voir aussi la Note 22, « Emprunts » aux comptes consolidés du Groupe.

Au cours de 2010, le Groupe a utilisé sa trésorerie pour financer ses acquisitions pour un total de 461,4 millions d'euros, dont principalement 325,6 millions d'euros de décaissement net pour IBM PLM, 127,0 millions d'euros pour l'acquisition d'Exalead et 6,1 millions d'euros pour celle de Geensoft. Au cours de l'exercice 2010, le Groupe a versé des dividendes à hauteur de 54,5 millions d'euros (dont 0,3 million aux intérêts minoritaires) et a procédé à des rachats d'actions pour 7,2 millions d'euros. Les investissements en capital en 2010 se sont élevés à 37,3 millions d'euros, dont 29,1 millions d'euros d'immobilisations corporelles contre 14,9 millions d'euros en 2009.

Pour plus d'information sur les regroupements d'entreprises, voir la Note 16 « Regroupement d'entreprises » aux comptes consolidés du Groupe.

Fluctuation des taux de change

La fluctuation des taux de change en 2010 par rapport à 2009 a eu globalement un effet positif net sur le chiffre d'affaires et les résultats du Groupe, le Groupe présentant ses comptes en euros alors qu'une partie de son chiffre d'affaires et de ses charges est libellée dans les trois principales monnaies : l'euro (EUR), le dollar américain (USD) et le yen japonais (JPY) (voir paragraphe 9.2 « Données consolidées : Comparaison 2010-2009 » et paragraphe 4.2.2 « Effets des variations des taux de change »).

- Le taux de change moyen EUR/USD a baissé de 4,3 % en 2010, à 1,33 dollar par euro contre 1,39 dollar par euro pour 2009. Le taux de change moyen EUR/JPY a diminué de 10,8 % à 116,2 yens par euro contre 130,3 yens par euro en 2009.
- En 2010, le Groupe a généré environ 36 % de son chiffre d'affaires (37 % en 2009) en dollars américains alors que cette monnaie représentait environ 40 % de ses charges (39 % en 2009). Le Groupe a généré approximativement 16 % de son chiffre d'affaires en yens japonais (14 % en 2009) et environ 7 % de ses charges étaient libellées en yens japonais (5 % en 2009).
- L'évolution du cours des devises étrangères par rapport à la monnaie fonctionnelle de chaque entité du Groupe a eu un impact négatif net de 2,7 millions d'euros sur les actifs à court terme de Dassault Systèmes en monnaies étrangères, qui sont convertis au cours en vigueur à la date de clôture de l'exercice. Cet impact est pris en compte dans la ligne « Charges financières et autres, nets » (voir la Note 9 aux comptes consolidés du Groupe).

Acquisitions et cessions

Le 31 mars 2010, le Groupe a finalisé l'acquisition d'IBM PLM pour un décaissement net d'environ 325,6 millions d'euros et pour un prix d'acquisition d'environ 361,1 millions d'euros.

Le 8 juin 2010, Dassault Systèmes a acquis, pour un coût total de 132,0 millions d'euros, Exalead, une société française fournisseur d'un moteur de recherche très performant, et d'une infrastructure permettant de développer des applications destinées à optimiser les recherches et l'utilisation de leurs résultats à destination tant des particuliers que des entreprises.

Le 21 juin 2010, le Groupe a accéléré la mise en place de sa stratégie basée sur les systèmes avec l'acquisition de Geensoft, une société située en France pour un coût total de 6,1 millions d'euros.

Ces opérations sont décrites aux paragraphes 5.1.5 « Historique de Dassault Systèmes – 2010 », 6.2.4 « Vente et distribution » et dans la Note 16 aux comptes consolidés du Groupe.

9.1.2 Information financière complémentaire non-IFRS

Les données complémentaires présentées ci-après comportent des limites inhérentes à leur nature. Ces données ne sont fondées sur aucun ensemble de normes ou de principes comptables et ne doivent pas être considérées comme un substitut aux éléments comptables en normes IFRS. Les données financières complémentaires non-IFRS ne doivent pas être lues indépendamment, mais toujours associées aux éléments de comptes consolidés préparés selon les normes IFRS. En outre, les données financières complémentaires non-IFRS de Dassault Systèmes peuvent ne pas être comparables à d'autres données également intitulées « non-IFRS » et utilisées par d'autres sociétés. Un certain nombre de limitations spécifiques relatives à ces mesures sont détaillées ci-dessous.

Pour l'évaluation et la communication de ses résultats opérationnels, le Groupe ajoute à ses résultats financiers en normes IFRS des données financières complémentaires non-IFRS. Comme expliqué plus en détail ci-après, les données financières complémentaires non-IFRS excluent : le traitement comptable des produits constatés d'avance liés aux acquisitions, les coûts liés à l'amortissement des actifs incorporels acquis, les charges relatives à l'attribution d'actions gratuites et de stock-options, les autres produits et charges opérationnels, nets et certain effets fiscaux non-récurrents. Pour cette raison, et en tenant compte des limites d'utilisation décrites ci-dessus et ci-dessous, le Groupe estime que ces données complémentaires non-IFRS fournissent une base pertinente utile à la comparaison entre périodes, et permettent une meilleure compréhension de sa performance financière par les investisseurs.

La direction utilise des données financières complémentaires non-IFRS, associées à son information financière IFRS, pour évaluer sa performance opérationnelle, prendre des décisions opérationnelles, planifier et fixer ses objectifs pour les périodes à venir. En particulier, la rémunération des cadres dirigeants du Groupe est en partie assise sur la performance de son activité mesurée en fonction des données financières complémentaires. Le Groupe estime que les données complémentaires non-IFRS fournissent également aux investisseurs et aux analystes financiers une information pertinente qu'ils utilisent pour comparer la performance opérationnelle du Groupe à ses performances historiques et aux autres sociétés de son secteur, ainsi que pour valoriser le Groupe.

Les données financières en normes IFRS sont retraitées pour obtenir les données financières complémentaires non-IFRS. Sont exclus de ces dernières :

- *le traitement comptable des produits constatés d'avance liés aux acquisitions* : selon les normes IFRS, les produits constatés d'avance d'une société acquise doivent être ajustés au moment de l'intégration dans les comptes par l'acquéreur afin de refléter la valeur de marché des obligations de support client liées aux contrats acquis à cette occasion. Par conséquent, dans le cas d'un contrat annuel classique, le chiffre d'affaires en normes IFRS de Dassault Systèmes pour la période annuelle suivant l'acquisition ne reprend pas la totalité du chiffre d'affaires généré par le contrat précité, tel qu'il aurait été enregistré par la société acquise si elle était restée indépendante.

Dans les données financières complémentaires non-IFRS, le Groupe exclut l'ajustement relatif aux produits constatés d'avance liés aux acquisitions afin de refléter le montant total du chiffre d'affaires généré. Le Groupe estime que la mesure non-IFRS du chiffre d'affaires est utile pour les investisseurs et la direction du Groupe car elle reflète un niveau de chiffre d'affaires et de résultat opérationnel qui correspond aux activités conjuguées du Groupe et de la société acquise. Par ailleurs, les données financières non-IFRS fournissent une base de comparaison cohérente entre la performance opérationnelle future du Groupe pour lequel ce traitement comptable des produits constatés d'avance ne sera plus requis, et ses derniers résultats.

Néanmoins, en excluant le traitement comptable des produits constatés d'avance, les données financières complémentaires non-IFRS reflètent le chiffre d'affaires total qu'aurait enregistré la société acquise sans nécessairement refléter la totalité des coûts associés à la génération de ce chiffre d'affaires.

- *l'amortissement des actifs incorporels acquis, y compris l'amortissement des logiciels acquis* : selon les normes IFRS, le coût des actifs incorporels doit être comptabilisé en fonction de la valeur de marché des actifs et amorti sur la totalité de leur durée de vie utile (que ces derniers aient été acquis dans le cadre d'un regroupement d'entreprise, ou de l'acquisition de technologies ou d'autres actifs incorporels).

Les données financières complémentaires non-IFRS du Groupe excluent l'amortissement des dépenses liées à l'acquisition d'actifs incorporels de façon à fournir une base de comparaison cohérente avec ses performances historiques. Le Groupe impute le coût de la technologie et des autres actifs incorporels développés en interne sur la période pendant laquelle ils ont été générés. Par exemple, étant donné que le Groupe engage généralement la plupart de ses coûts de R&D avant d'atteindre la faisabilité technique, ces coûts sont enregistrés en charges sur la période pendant laquelle ils sont engagés. En excluant les coûts liés à l'amortissement des actifs incorporels acquis, l'information financière complémentaire non-IFRS fournit une approche uniforme pour évaluer les coûts de développement de toutes les technologies du Groupe, qu'elles soient développées en interne ou qu'elles résultent d'acquisitions. Par conséquent, le Groupe estime que les données financières complémentaires non-IFRS offrent aux investisseurs une base utile à la comparaison de ses résultats historiques.

Néanmoins, les actifs incorporels acquis contribuent au chiffre d'affaires réalisé pendant la période, alors qu'il n'aurait peut-être pas été possible de réaliser un tel chiffre d'affaires sans ces actifs. Par ailleurs, les coûts d'amortissement des actifs incorporels acquis sont une dépense récurrente jusqu'à ce que leur coût total ait été amorti.

– *la charge liée à l'attribution d'actions gratuites et de stock-options* : selon les normes comptables IFRS, le Groupe est tenu d'enregistrer dans son compte de résultat une charge liée à l'attribution aux salariés d'actions gratuites et de stock-options. Cette charge correspond à la juste valeur de ces instruments, amortie sur la durée d'emploi du collaborateur en échange de cette attribution.

Le Groupe exclut la charge liée à l'attribution d'actions gratuites et de stock-options de ses données financières complémentaires non-IFRS car les investisseurs et les analystes financiers utilisent des modèles de valorisation qui ne prennent pas en compte la charge liée à l'attribution d'actions gratuites et de stock-options. Par conséquent, en excluant cette charge de ses données financières complémentaires non-IFRS, le Groupe aide les investisseurs et les analystes financiers à assurer une cohérence dans leurs outils de valorisation. La direction du Groupe tient également compte de cette information complémentaire non-IFRS excluant la charge liée à l'attribution d'actions gratuites et de stock-options lors de l'analyse de la performance opérationnelle du Groupe, puisque la charge liée à l'attribution d'actions gratuites et de stock-options peut varier en fonction d'autres facteurs que le niveau d'activité ou les performances opérationnelles du Groupe.

Néanmoins, l'attribution d'actions gratuites et de stock-options est l'une des composantes de la rémunération des salariés du Groupe. En excluant la charge liée à l'attribution d'actions gratuites et de stock-options, les données financières complémentaires non-IFRS ne reflètent pas le coût total que représentent le recrutement, la motivation et la fidélisation du personnel du Groupe. La charge liée à l'attribution d'actions gratuites et de stock-options constitue une charge récurrente.

– *les autres produits et charges opérationnels, nets* : selon les normes comptables IFRS, le Groupe a constaté d'autres produits et charges opérationnels, comprenant les coûts de restructuration, les coûts d'acquisition et les produits et charges liés au déménagement du siège du Groupe en France et de certains établissements à l'étranger.

Dans ses données financières complémentaires non-IFRS, le Groupe exclut l'effet des autres produits et charges opérationnels, nets en raison de leur nature inhabituelle, non fréquente ou de manière générale non récurrente. Par conséquent, le Groupe estime que ses données financières complémentaires non-IFRS permettent aux investisseurs de mieux comprendre les tendances opérationnelles actuelles de Dassault Systèmes.

Néanmoins, les autres produits et charges opérationnels, nets sont une composante des produits et charges du Groupe et, en les excluant, l'information financière complémentaire non-IFRS en exclut l'impact sur le résultat net part du groupe de Dassault Systèmes.

– *certaines effets fiscaux non-récurrents* : le Groupe a procédé à la restructuration de certaines activités qui a conduit à l'utilisation de déficits reportables entièrement provisionnés en 2009 et 2008. Les états financiers IFRS du Groupe reflètent l'impact de ces effets fiscaux non-récurrents.

Dans son information supplémentaire non-IFRS, le Groupe a exclu l'impact fiscal non-récurrent de la restructuration de certaines de ses activités compte tenu de leur nature inhabituelle, tant en termes qualitatifs que quantitatifs. En effet, le Groupe ne prévoit pas que de tels effets fiscaux puissent survenir régulièrement dans le cadre de ses activités normales. Par conséquent, le Groupe considère que l'exclusion de cet effet fiscal non-récurrent de l'information financière non-IFRS permet aux investisseurs de mieux comprendre les tendances de sa performance opérationnelle. Le Groupe considère également que l'exclusion de certains effets fiscaux non-récurrents facilite la comparaison de son taux d'imposition effectif entre différentes périodes.

Cependant, ces effets fiscaux non-récurrents sont une composante de la charge d'impôts du Groupe. En excluant leurs effets, l'information supplémentaire non-IFRS survalue la charge d'impôts sur le résultat. Ces effets fiscaux non-récurrents ne constituent pas un bénéfice permanent.

9 Examen de la situation financière et du résultat

Le tableau ci-après détaille l'information financière complémentaire non-IFRS. Ce tableau présente également les informations financières en normes IFRS correspondantes ainsi qu'un rapprochement entre les données en normes IFRS et les données non-IFRS.

	Exercices clos les 31 décembre						Variation	
	2010		2010		2009		IFRS	non-IFRS ⁽²⁾
(en millions d'euros, à l'exception des pourcentages et des données par action)	IFRS	Retraitements ⁽¹⁾	non-IFRS	IFRS	Retraitements ⁽¹⁾	non-IFRS		
Chiffre d'affaires total	1 563,8	16,2	1 580,0	1 251,3	1,5	1 252,8	25,0 %	26,1 %
Chiffre d'affaires total par activité								
Ventes de logiciels	1 411,0	16,2	1 427,2	1 099,8	1,5	1 101,3	28,3 %	29,6 %
Prestations de services et autres	152,8	–	152,8	151,5	–	151,5	0,9 %	0,9 %
Chiffre d'affaires total par zone géographique								
Amériques	456,5	5,3	461,8	386,3	0,6	386,9	18,2 %	19,4 %
Europe	702,9	6,3	709,2	577,5	0,2	577,7	21,7 %	22,8 %
Asie	404,4	4,6	409,0	287,5	0,7	288,2	40,7 %	41,9 %
Chiffre d'affaires total par segment								
PLM	1 252,3	16,2	1 268,5	990,2	1,5	991,7	26,5 %	27,9 %
Conception mécanique 3D	311,5	–	311,5	261,1	–	261,1	19,3 %	19,3 %
Charges opérationnelles	1 241,8	(113,5)	1 128,3	1 020,3	(81,2)	939,1	21,7 %	20,1 %
Charge d'attribution d'actions gratuites et de stock-options	20,9	(20,9)	–	24,5	(24,5)	–	(14,7)%	–
Amortissement des actifs incorporels acquis	71,8	(71,8)	–	41,6	(41,6)	–	72,6 %	–
Autres produits et charges opérationnels, nets	20,8	(20,8)	–	15,1	(15,1)	–	37,7 %	–
Résultat opérationnel	322,0	129,7	451,7	231,0	82,7	313,7	39,4 %	44,0 %
PLM	201,3	129,2	330,5	132,3	82,1	214,4	52,2 %	54,2 %
Conception mécanique 3D	120,7	0,5	121,2	98,7	0,6	99,3	22,3 %	22,1 %
Marge opérationnelle	20,6 %		28,6 %	18,5 %		25,0 %		
PLM	16,1 %		26,1 %	13,4 %		21,6 %		
Conception mécanique 3D	38,7 %		38,9 %	37,8 %		38,0 %		
Résultat avant impôt	320,0	129,7	449,7	226,9	82,7	309,6	41,0 %	45,3 %
Charge d'impôt sur le résultat	(99,4)	(47,6)	(147,0)	(56,9)	(31,4)	(88,3)	74,7 %	66,5 %
(dont effet fiscaux non-récurrents liés à certaines restructurations)	4,5	(4,5)	–	8,1	(8,1)	–		
Intérêts minoritaires	(0,1)	–	(0,1)	(0,3)	–	(0,3)		
Résultat net part du groupe	220,5	82,1	302,6	169,7	51,3	221,0	29,9 %	36,9 %
Résultat net dilué par action⁽³⁾	1,82	0,68	2,50	1,43	0,43	1,86	27,3 %	34,4 %

(1) Dans le tableau de rapprochement ci-dessus, (i) tous les retraitements aux données de chiffre d'affaires IFRS correspondent à l'exclusion du traitement comptable des produits constatés d'avance liés aux acquisitions, (ii) tous les retraitements aux données de charges opérationnelles IFRS correspondent à l'exclusion de l'amortissement des incorporels acquis, des coûts d'attribution d'actions gratuites et de stock-options (tels que détaillés ci-dessous) et des autres produits et charges opérationnels, nets, et (iii) tous les retraitements aux données de résultat net IFRS correspondent à l'impact combiné de ces différents ajustements, plus, en ce qui concerne le résultat net et le résultat net par action, l'impact fiscal des retraitements ci-dessus et l'exclusion des effets d'impôts liés à certaines restructuration.

	Exercices clos les 31 décembre					
	2010		2010		2009	
(en millions d'euros)	IFRS	Retraitements	non-IFRS	IFRS	Retraitements	non-IFRS
Coût des prestations de services et autres	144,9	(0,8)	144,1	139,4	(0,6)	138,8
Recherche et développement	322,1	(12,0)	310,1	302,5	(14,1)	288,4
Frais commerciaux	480,1	(4,3)	475,8	356,7	(4,7)	352,0
Frais généraux et administratifs	125,9	(3,8)	122,1	108,4	(5,1)	103,3
Charge d'attribution d'actions gratuites et de stock-options		(20,9)			(24,5)	

(2) Le pourcentage d'augmentation/diminution non-IFRS compare les données non-IFRS pour les deux exercices. Dans le cas où les retraitements relatifs à une donnée ne concernent qu'un des deux exercices, l'augmentation / diminution non-IFRS compare la donnée non-IFRS à la donnée IFRS correspondante.

(3) Sur la base d'une moyenne pondérée de 121,2 millions d'actions diluées en 2010 et de 118,5 millions d'actions diluées en 2009.

9.1.3 Principes comptables essentiels

Les comptes consolidés du Groupe ont été préparés conformément aux principes comptables IFRS. La préparation de ces comptes exige que le Groupe adopte certaines hypothèses et décisions. Les résultats réels peuvent être différents de ces estimations en fonction d'hypothèses ou de conditions différentes. Le Groupe estime que les principes comptables essentiels suivants, entre autres, affectent les décisions et estimations les plus significatives utilisées dans la préparation des comptes consolidés : constatation du chiffre d'affaires, coût des ventes de logiciels, frais de R&D, allocation du prix d'achat pour les regroupements d'entreprises, goodwill et autres actifs incorporels, et impôts. Voir Note 2 aux comptes consolidés du Groupe pour une description de ces principes comptables.

9.2 Données consolidées : Comparaison 2010-2009

CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires total réalisé par le Groupe provient (i) des redevances de licences de ses logiciels, principale source de chiffre d'affaires, représentant 90 % du chiffre d'affaires total réalisé en 2010 ainsi que (ii) des prestations de services et autres qui ont représenté 10 % du chiffre d'affaires total. Le chiffre d'affaires des prestations de services et autres est principalement généré par le segment PLM. Le tableau ci-dessous présente la répartition du chiffre d'affaires du Groupe par activité, par zone géographique et par segment pour les exercices clos les 31 décembre 2010 et 2009, et indique l'évolution calculée en données publiées et à taux de change constants.

(en millions d'euros, à l'exception des pourcentages)	Exercices clos les 31 décembre 2010	Evolution en %	Evolution en %, à taux de change constants	Exercices clos les 31 décembre 2009
Chiffre d'affaires total	1 563,8	25,0 %	20 %	1 251,3
Chiffre d'affaires total par activité				
Ventes de logiciels	1 411,0	28,3 %	23 %	1 099,8
Prestations de services et autres	152,8	0,9 %	(3)%	151,5
Chiffre d'affaires total par zone géographique⁽¹⁾				
Amériques ⁽²⁾	456,5	18,2 %	12 %	386,3
Europe ⁽²⁾	702,9	21,7 %	21 %	577,5
Asie ⁽²⁾	404,4	40,7 %	27 %	287,5
Chiffre d'affaires total par segment				
PLM	1 252,3	26,5 %	26 %	990,2
Conception mécanique 3D	311,5	19,3 %	15 %	261,1

(1) Dans ses comptes consolidés, le Groupe présente son chiffre d'affaires logiciel par zone géographique de deux façons : (i) en fonction de la zone géographique du client utilisateur final et (ii) en fonction de la zone géographique dans laquelle est située l'unité opérationnelle du Groupe qui enregistre la transaction. Voir la Note 3 aux comptes consolidés. Dans les tableaux ci-dessus, le chiffre d'affaires logiciel est toujours présenté en fonction de la zone géographique du client utilisateur final, tandis que le chiffre d'affaires prestations de services et autres est toujours présenté en fonction du lieu où s'exerce l'activité.

(2) Les ventes réalisées en France et en Allemagne représentent l'essentiel des ventes réalisées en Europe. La majorité du chiffre d'affaires réalisé sur le continent américain provient des États-Unis, et la majorité du chiffre d'affaires réalisé en Asie, du Japon. Voir la Note 3 aux comptes consolidés.

Le chiffre d'affaires total a augmenté de 25,0 % pour atteindre 1,56 milliard d'euros en 2010 contre 1,25 milliard d'euros en 2009. À taux de change constants, le chiffre d'affaires total a augmenté d'environ 20 %, ce qui reflète pour l'essentiel le renforcement des ventes de logiciels de 23 %, comme expliqué plus en détail ci-après. À taux de change constants, le chiffre d'affaires a augmenté de 21 % en Europe, de 12 % dans la zone Amériques et de 27 % en Asie. En données non-IFRS, le chiffre d'affaires s'est établi à 1,58 milliard d'euros en 2010, en hausse de 26,1 % par rapport au chiffre d'affaires de 1,25 milliard d'euros enregistré en 2009, et d'environ 21 % à taux de change constants. Pour la période de neuf mois d'activité s'étendant du 1^{er} avril 2009 au 31 décembre 2009, la part d'IBM PLM dans le chiffre d'affaires logiciel du Groupe, après paiement des royalties au Groupe, a été estimée à environ 151 millions d'euros et n'a pas été intégrée dans le chiffre d'affaires consolidé du Groupe durant cette période.

Chiffre d'affaires logiciel

Le chiffre d'affaires logiciel se compose du chiffre d'affaires issu des nouvelles licences et du chiffre d'affaires récurrent lié aux licences existantes (licences périodiques), des revenus de la maintenance et du chiffre de développement de produits. Les licences périodiques et la maintenance constituent le « chiffre d'affaires récurrent ».

Les logiciels PLM du Groupe font essentiellement l'objet de contrats de licence selon deux modalités distinctes de paiement : (i) les nouvelles licences pour lesquelles le client paie une redevance initiale au titre d'une licence perpétuelle, puis s'acquitte d'une redevance au titre de la maintenance et des mises à jour, en général sur une base annuelle ou (ii) les licences (locations) périodiques où, pour maintenir sa licence active, le client paie une redevance périodique. Les nouvelles licences imposent aux clients le paiement de redevances pour bénéficier d'un service de maintenance et de mises à jour de produits existants, sans redevance supplémentaire. Les mises à jour de produits incluent les améliorations apportées au produit existant, mais n'englobent pas la fourniture de nouveaux produits. Le chiffre d'affaires logiciel généré par de nouveaux clients ou lié à de nouveaux contrats passés avec des clients existants, est comptabilisé dans les « licences périodiques » si le client choisit cette modalité de paiement. Le chiffre d'affaires de développement produit porte sur le développement de nouvelles fonctionnalités de produits standards demandées par des clients.

Les licences des logiciels de SolidWorks sont concédées moyennant le paiement d'une redevance unique, comptabilisée en « nouvelles licences ». L'accès aux évolutions et à la maintenance est subordonné au paiement d'une redevance annuelle, enregistrée en « maintenance ».

	← Exercices clos les 31 décembre →	
	2010	2009
<i>(en millions d'euros, à l'exception des pourcentages)</i>		
Chiffre d'affaires logiciel		
Nouvelles licences	393,9	289,7
Licences périodiques, maintenance et développement produits	1 017,1	810,1
Total chiffre d'affaires logiciel	1 411,0	1 099,8
(% du chiffre d'affaires total)	90,2 %	87,9 %

Le chiffre d'affaires logiciel a augmenté de 28,3 % et d'environ 23 % à taux de change constants. Le chiffre d'affaires logiciel en données non-IFRS est en hausse de 29,6 %, et d'environ 24 % à taux de change constants, avec une croissance forte du chiffre d'affaires lié aux nouvelles licences, et du chiffre d'affaires lié aux licences périodiques, à la maintenance et au développement produit.

En données IFRS et non-IFRS, le chiffre d'affaires lié aux nouvelles licences a augmenté de 36,0 % (environ 30 % à taux de change constants). La croissance du chiffre d'affaires lié aux nouvelles licences en 2010 reflète l'accroissement des ventes de nouvelles licences, constaté sur toutes les marques du Groupe et dans toutes les zones géographiques, ainsi que l'impact de l'acquisition d'IBM PLM. Cette hausse significative de l'activité a été observée dans les secteurs traditionnels de l'automobile et de l'équipement industriel ainsi que dans de nouveaux secteurs, comme les nouvelles technologies et l'énergie.

Le chiffre d'affaires logiciel récurrent a augmenté de 26,0 % (environ 21 % à taux de change constants) pour atteindre 1,01 milliard d'euros en 2010 contre 805,2 millions d'euros en 2009. En données non-IFRS, le chiffre d'affaires logiciel a augmenté de 27,8 % et 23 % à taux de change constants. Le chiffre d'affaires logiciel récurrent a représenté respectivement 72 % et 73 % du chiffre d'affaires logiciel en 2010 et 2009. La croissance du chiffre d'affaires logiciel récurrent reflète l'accroissement des licences périodiques résultant principalement de l'acquisition d'IBM PLM, ainsi que de la croissance des ventes de nouvelles licences et d'une amélioration des taux de renouvellement des contrats de maintenance qui retrouvent des niveaux observés avant la récession économique.

Chiffre d'affaires prestations de services et autres

Le chiffre d'affaires des prestations de services et autres comprend le chiffre d'affaires issu (i) des activités de conseil en méthodologie pour la conception, le déploiement et le support, ainsi que des services de formation et d'ingénierie et (ii) des commissions de distribution liées à l'activité commerciale du Groupe en tant que revendeur. En 2010 et 2009, la quasi-totalité du chiffre d'affaires des prestations de services et autres activités du Groupe était générée par le segment PLM.

	← Exercices clos les 31 décembre →	
	2010	2009
<i>(en millions d'euros, à l'exception des pourcentages)</i>		
Chiffre d'affaires prestations de services et autres	152,8	151,5
(% du chiffre d'affaires total)	9,8 %	12,1 %

Le chiffre d'affaires des prestations de services et autres, représentant 9,8 % du chiffre d'affaires total en 2010, a augmenté de 0,9 % par rapport à 2009 pour s'établir à 152,8 millions d'euros, mais il est en baisse de 3 % à taux de change constants. Ce recul reflète principalement un décalage dans le temps entre l'évolution de l'activité de prestations de services et l'amélioration des ventes de nouvelles licences. En conséquence, le chiffre d'affaires lié aux prestations de services est encore impacté défavorablement par la récession de 2009.

CHARGES OPÉRATIONNELLES

Au total, les charges opérationnelles se sont accrues de 21,7 % pour atteindre 1,24 milliard d'euros en 2010 contre 1,02 milliard d'euros en 2009. En données non-IFRS, les charges opérationnelles ont augmenté de 20,1 % en 2010 par rapport à 2009. En excluant un impact de change négatif de trois points de pourcentage, les charges opérationnelles ont progressé d'environ 18 % et 17 % en données non-IFRS.

L'évolution des charges opérationnelles au cours de l'exercice 2010 reflète le renforcement de 15 % des effectifs du Groupe qui s'élèvent à 9 035 collaborateurs fin 2010 contre 7 834 au 31 décembre 2009. Avec l'acquisition d'IBM PLM cumulée à une hausse des recrutements, le Groupe a étendu significativement ses forces de ventes directes, ce qui a conduit à une croissance de 21 % des effectifs dédiés à la distribution et à la vente. Cette opération a également conduit le Groupe à renforcer ses fonctions de support aux ventes et ses infrastructures, augmentant ainsi de 17 % les effectifs administratifs. En outre, Dassault Systèmes a renforcé ses équipes de R&D de 9 % de collaborateurs supplémentaires au travers principalement des acquisitions d'Exalead et de Geensoft.

(en millions d'euros)	← Exercices clos les 31 décembre →	
	2010	2009
Charges opérationnelles	1 241,8	1 020,3
Retraitement ⁽¹⁾	(113,5)	(81,2)
Charges opérationnelles non-IFRS⁽¹⁾	1 128,3	939,1

(1) Les retraitements et les données de charges opérationnelles non-IFRS qui apparaissent sur le tableau ci-dessus correspondent au retraitement des données financières du Groupe préparées conformément aux normes IFRS à l'exclusion (i) de l'amortissement des incorporels acquis, (ii) des coûts nets d'attribution d'actions gratuites et de stock-options et (iii) des autres produits et charges opérationnels, nets. Afin de rapprocher ces informations financières non-IFRS des informations extraites des comptes consolidés et de leurs annexes, se reporter au paragraphe 9.1.2 « Information financière complémentaire non-IFRS ».

Coût des ventes de produits et de services

Le coût des ventes de produits et de services comprend le coût des ventes de logiciels et le coût des prestations de services et autres.

- Le coût des ventes de logiciels comprend principalement les coûts de personnel, les redevances de licences logicielles payées pour les composants de tiers intégrés dans les propres produits du Groupe, les coûts de reproduction des CD, les coûts associés à la préparation des manuels utilisateurs et les frais de livraison.
- Le coût des prestations de services et autres concerne principalement les frais de personnel et autres coûts liés à l'organisation et aux prestations de conseil ainsi que les frais de personnel et autres coûts liés aux activités de ventes en tant que revendeur.

(en millions d'euros)	← Exercices clos les 31 décembre →	
	2010	2009
Coût des ventes de logiciels (hors amortissement des actifs incorporels acquis)	76,2	56,6
Coût des prestations de services et autres	144,9	139,4
Coût des ventes de produits et de services	221,1	196,0

Le coût des ventes de logiciels (hors amortissement des actifs incorporels acquis) a connu une hausse de 34,6 %, qui traduit pour l'essentiel l'augmentation des frais de personnel suite à l'acquisition d'IBM PLM et celle des coûts de redevances en ligne avec la croissance du chiffre d'affaires logiciel. Les coûts des ventes de logiciels (excluant l'amortissement des intangibles acquis) représentent 4,9 % et 4,5 % du chiffre d'affaires total en 2010 et 2009, respectivement. L'effet net de change sur le coût des ventes a généré un impact négatif d'environ six points de pourcentage.

Le coût des prestations de services et autres a augmenté de 3,9 % soit 5,5 millions d'euros en 2010 par rapport à 2009. En excluant les effets de change qui ont généré un impact négatif d'environ quatre points de pourcentage, le coût des prestations de services et autres sont restés stables par rapport à 2009.

La marge brute dégagée par les prestations de services et autres s'est élevée à 5,2 % en 2010, comparé à 8,0 % en 2009. Le coût des prestations de services et autres a représenté 9,3 % et 11,1 % du chiffre d'affaires total en 2010 et 2009, respectivement.

Frais de recherche et développement

Le Groupe estime que la R&D est l'un des principaux facteurs de son succès. Ses laboratoires de recherche sont basés principalement dans trois pays, la France, les Etats-Unis et l'Inde (à travers sa participation dans la joint-venture 3D PLM – voir Chapitre 19). En outre, le Groupe dispose de laboratoires de recherche notamment en Allemagne et au Royaume-Uni.

Les frais de R&D comprennent essentiellement les frais de personnel ainsi que les coûts de location informatique, les amortissements, les frais de maintenance du matériel informatique utilisé pour l'activité de R&D, ainsi que le coût des outils de développement des logiciels et les frais liés aux réseaux informatiques et aux moyens de communication.

Les frais de R&D sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont engagés si, après analyse de critères techniques, ils n'entrent pas dans la catégorie des immobilisations. Depuis la création du Groupe en 1981, en application de cette politique comptable, ces coûts ont toujours été comptabilisés en charges sur la période au cours de laquelle ils ont été engagés. Une petite partie des collaborateurs de R&D fournit aux clients des services de maintenance de logiciels et leur coût est inclus dans le coût des ventes de logiciels.

Les frais de R&D sont comptabilisés nets des subventions reçues de divers organismes publics visant à financer certaines activités de R&D (y compris les crédits d'impôt recherche en France qui seraient versés par l'administration fiscale française si la charge d'impôt sur le résultat due par le Groupe n'était pas suffisante pour permettre la déduction de tels crédits).

	← Exercices clos les 31 décembre →	
	2010	2009
<i>(en millions d'euros, à l'exception des pourcentages)</i>		
Frais de recherche et développement	322,1	302,5
(% du chiffre d'affaires total)	20,6 %	24,2 %

Les frais de R&D ont augmenté de 19,6 millions d'euros, soit 6,5 %, en 2010 par rapport à 2009. Cette croissance provient principalement d'une augmentation des salaires, avantages et rémunérations variables, une progression des effectifs de R&D (notamment suite aux acquisitions d'Exalead et de Geensoft), compensée en partie par une hausse des subventions reçues des organismes publics (28,9 millions d'euros en 2010 contre 26,5 millions en 2009). La fluctuation des taux de change a eu un impact négatif sur les frais de R&D d'environ trois points de pourcentage.

Frais commerciaux

Les frais commerciaux du Groupe comprennent principalement les frais de personnel, qui incluent les commissions sur ventes et le personnel d'administration des ventes, les dépenses de marketing et de communication, les frais de déplacement et les coûts d'infrastructure marketing, tels que les ressources informatiques utilisées par les équipes commerciales. Une partie des effectifs commerciaux fournit des activités de conseil et d'assistance au déploiement de produits, dont les coûts sont comptabilisés en conséquence en coûts des prestations de services et autres.

	← Exercices clos les 31 décembre →	
	2010	2009
<i>(en millions d'euros, à l'exception des pourcentages)</i>		
Frais commerciaux	480,1	356,7
(% du chiffre d'affaires total)	30,7 %	28,5 %

Les frais commerciaux ont augmenté de 123,4 millions d'euros, soit 34,6 %, en 2010 par rapport à 2009. Cette hausse résulte essentiellement de la croissance des effectifs avec l'acquisition d'IBM PLM, de la croissance des commissions liée à l'augmentation du chiffre d'affaires, de l'augmentation des déplacements, d'événements et d'autres activités de support des ventes, et de la croissance des coûts informatiques et d'équipements. La fluctuation des taux de change a eu une incidence défavorable sur les frais commerciaux d'environ trois points de pourcentage.

Frais généraux et administratifs

	← Exercices clos les 31 décembre →	
	2010	2009
<i>(en millions d'euros, à l'exception des pourcentages)</i>		
Frais généraux et administratifs	125,9	108,4
(% du chiffre d'affaires total)	8,1 %	8,7 %

Les frais généraux et administratifs ont augmenté de 17,5 millions d'euros, soit 16,1 % en 2010 par rapport à 2009. Cette hausse des frais généraux et administratifs résulte essentiellement de la croissance des effectifs juridique et financier afin de supporter le renforcement des

forces de ventes directes du Groupe suite à l'acquisition d'IBM PLM. Dans une moindre mesure, cette évolution s'explique aussi par une croissance des coûts de sous-traitance et des dépenses de voyages. La fluctuation des taux de change a également eu une incidence défavorable d'environ trois points de pourcentage sur l'évolution des frais généraux et administratifs.

Amortissement des actifs incorporels acquis

Les amortissements d'actifs incorporels acquis comprennent l'amortissement des logiciels, des technologies et autres actifs incorporels acquis (principalement les relations clients contractuelles et la technologie) dans le cadre des regroupements d'entreprises comptabilisés dans le cadre d'opérations de croissance externe. Voir l'explication au paragraphe 9.1.2 « Information financière complémentaire non-IFRS » ci-dessus.

	← Exercices clos les 31 décembre →	
(en millions d'euros)	2010	2009
Amortissement des actifs incorporels acquis	71,8	41,6

Les amortissements d'actifs incorporels acquis ont augmenté de 30,2 millions d'euros, soit 72,6 %, en 2010 par rapport à 2009, reflétant principalement le niveau plus élevé d'acquisitions au cours de 2010 en comparaison avec 2009.

Autres produits et charges opérationnels, nets

Les autres produits et charges opérationnels, nets comprennent l'impact d'événements de nature inhabituelle, non fréquente ou de manière générale non récurrente.

	← Exercices clos les 31 décembre →	
(en millions d'euros)	2010	2009
Autres produits et charges opérationnels, nets	20,8	15,1

En 2010, les autres produits et charges opérationnels, nets, comprenaient principalement 13,6 millions d'euros de charges liées aux acquisitions d'IBM PLM et d'Exalead, ainsi que 7,2 millions d'euros liés à la rationalisation des locaux du Groupe. En 2009, les autres produits et charges opérationnels, nets, comprenaient 10,2 millions d'euros de charges de restructuration principalement liées à la rationalisation de certains sites de R&D aux États-Unis et en Israël, 2,3 millions d'euros relatifs au transfert du siège social ainsi que 2,6 millions d'euros de frais d'acquisition (principalement liés à l'acquisition d'IBM PLM). Voir Note 8 aux comptes consolidés du Groupe.

RÉSULTAT OPÉRATIONNEL

	← Exercices clos les 31 décembre →	
(en millions d'euros)	2010	2009
Résultat opérationnel	322,0	231,0

En 2010, le résultat opérationnel a progressé de 39,4 %, soit 91,0 millions d'euros, par rapport à 2009. Cette progression reflète essentiellement l'augmentation des ventes de 25,0 %, partiellement compensée par une hausse des charges opérationnelles de 21,7 %. De plus, la marge opérationnelle s'est améliorée pour s'établir à 20,6 % en 2010 contre 18,5 % en 2009.

En données non-IFRS, le résultat opérationnel a augmenté de 44,0 % s'établissant à 451,7 millions d'euros en 2010 contre 313,7 millions d'euros en 2009 ; la marge opérationnelle s'établissant ainsi à 28,6 % contre 25,0 % en 2009. Ces améliorations reflètent l'efficacité de la gestion de Dassault Systèmes, l'impact positif des variations de change ainsi que la classification en impôt sur les bénéfices de la CVAE, qui a remplacé la Taxe Professionnelle auparavant comptabilisée en charge d'exploitation. Voir le paragraphe *Impôt sur le résultat* ci-dessous.

CHARGES FINANCIERES ET AUTRES, NETS

	← Exercices clos les 31 décembre →	
(en millions d'euros)	2010	2009
Charges financières et autres, nets	(3,8)	(5,6)

9 Examen de la situation financière et du résultat

En 2010, la charge financière nette était principalement composée de pertes de change pour 2,7 millions d'euros et de charges d'intérêts nets pour 1,2 millions d'euros. L'amélioration du poste « Charges financières et autres, nets » s'explique principalement par l'impact favorable des opérations financières sur la fluctuation des cours du dollar américain et du yen japonais, ce qui a permis de réduire les pertes de change qui s'élevaient à 5,1 millions d'euros en 2010 par rapport à des pertes de change s'élevant à 7,8 millions d'euros en 2009. Cet effet positif est partiellement compensé par une réduction des produits d'intérêts nets pour un montant de 3,8 millions d'euros principalement en raison d'une baisse des taux d'intérêt sur les investissements détenus en euros ou en dollars américains. Voir la Note 9 aux comptes consolidés du Groupe.

IMPOT SUR LE RESULTAT

	← Exercices clos les 31 décembre →	
	2010	2009
<i>(en millions d'euros, à l'exception des pourcentages)</i>		
Charge d'impôt sur le résultat	99,4	56,9
Taux effectif d'impôt consolidé	31,1 %	25,1 %

La charge d'impôt sur le résultat a augmenté de 42,5 millions, soit 74,7 % reflétant principalement une augmentation du résultat avant impôt de 41,0 % et une augmentation du taux effectif d'impôt consolidé. Le taux effectif d'impôt consolidé a progressé de 6 points de pourcentage en raison de déficits reportables moins importants par rapport à 2009 et de l'impact d'un changement de la législation fiscale (réforme de la Taxe professionnelle) qui a conduit à une comptabilisation en charge d'impôt de certaines taxes françaises (CVAE), auparavant comptabilisées en charges opérationnelles.

En données non-IFRS, le taux effectif d'imposition consolidé a augmenté pour s'établir à 32,7 % en 2010 contre 28,5 % en 2009, compte-tenu principalement de l'effet de la comptabilisation en charge d'impôt de la CVAE tel qu'évoqué précédemment. Voir la Note 10 aux comptes consolidés du Groupe pour une explication des différences entre le taux effectif d'impôt et le taux d'imposition en vigueur en France (34,43 %).

RÉSULTAT NET PART DU GROUPE ET RÉSULTAT NET DILUÉ PAR ACTION

	← Exercices clos les 31 décembre →	
	2010	2009
<i>(en millions d'euros, à l'exception des données par action et du nombre d'actions)</i>		
Résultat net part du groupe	220,5	169,7
Résultat net dilué par action	1,82	1,43
Nombre moyen pondéré d'actions diluées en circulation	121,2	118,5

Le résultat net dilué par action a augmenté de 27,3 %, reflétant principalement une augmentation du résultat opérationnel de 39,4 %, partiellement compensée par une augmentation de 6 points de pourcentage du taux effectif d'impôt consolidé. En données non-IFRS, le résultat net dilué par action a augmenté de 34,4 % pour passer de 1,86 euro à 2,50 euros par action entre 2009 et 2010, reflétant essentiellement une augmentation du résultat opérationnel non-IFRS de 44,0 %, compensée en partie par une augmentation de 420 points de base du taux effectif d'impôt consolidé.

9.3 Chiffre d'affaires et résultat opérationnel par segment d'activité

Les tendances de croissance pour le chiffre d'affaires logiciel en 2010 sont observées sur les deux segments d'activité du Groupe et concernent à la fois les ventes de nouvelles licences et le chiffre d'affaires récurrent. De plus, le chiffre d'affaires et le résultat opérationnel pour le segment PLM reflètent l'élargissement significatif du portefeuille de clients directs et des forces de vente suite à l'intégration d'IBM PLM depuis le 1^{er} avril 2010. Pour la période de neuf mois d'activité s'étendant du 1^{er} avril 2009 au 31 décembre 2009, la part d'IBM PLM dans le chiffre d'affaires logiciel du Groupe, après paiement des royalties au Groupe, a été estimée à environ 151 millions d'euros qui n'étaient pas comptabilisés dans le chiffre d'affaires consolidé du Groupe durant cette période.

PLM
Chiffre d'affaires

	← Exercices clos les 31 décembre →			
	2010	% du chiffre d'affaires total	2009	% du chiffre d'affaires total
<i>(en millions d'euros, à l'exception des pourcentages)</i>				
Chiffre d'affaires (hors ventes inter-segments)				
PLM	1 252,3	80,1 %	990,2	79,1 %
<i>Information financière complémentaire non-IFRS⁽¹⁾</i>				
PLM – chiffre d'affaires non-IFRS	1 268,5	80,3 %	991,7	79,2 %

(1) Les données financières complémentaires non-IFRS tiennent compte des ajustements effectués aux données financières auditées du Groupe en excluant le traitement comptable des produits constatés d'avance liés aux acquisitions. Afin de rapprocher ces informations financières non-IFRS des informations extraites des comptes consolidés et de leurs annexes, se reporter au paragraphe 9.1.2 « Information financière complémentaire non-IFRS ».

En 2010, le chiffre d'affaires PLM s'est établi à 1,25 milliard d'euros. En données non-IFRS, le chiffre d'affaires PLM s'est établi à 1,27 milliard d'euros en 2010 incluant le chiffre d'affaires logiciel CATIA pour 667,3 millions d'euros, d'autres logiciels PLM (SIMULIA, DELMIA, 3DVIA et Exalead) pour 243,2 millions d'euros et le chiffre d'affaires logiciels d'ENOVIA pour 205,2 millions d'euros, ainsi que des services et autres pour 152,8 millions d'euros.

Le chiffre d'affaires réalisé par le segment PLM a augmenté de 26,5 % en 2010 par rapport à 2009 et, 27,9 % en données non-IFRS. À taux de change constants, les ventes de logiciels PLM ont augmenté d'environ 26 % (environ 27 % en données non-IFRS). En données non-IFRS, le chiffre d'affaires logiciel CATIA a augmenté de 36,9 % et d'environ 31 % à taux de change constants. Le chiffre d'affaires logiciel ENOVIA a augmenté de 34,3 % et d'environ 29 % à taux de change constants. Le chiffre d'affaires logiciel des autres marques PLM a progressé en 2010 de 21,5 % et d'environ 16 % à taux de change constants. Le chiffre d'affaires services du segment PLM a augmenté de 0,9 % mais a diminué d'environ 3 % à taux de change constants. (Voir également paragraphe « Chiffre d'affaires prestations de services et autres » à la section 9.2 ci-dessus.)

Résultat opérationnel

	← Exercices clos les 31 décembre →			
	2010	% du résultat opérationnel total	2009	% du résultat opérationnel total
<i>(en millions d'euros, à l'exception des pourcentages)</i>				
Résultat opérationnel				
PLM	201,3	62,5 %	132,3	57,3 %
<i>Information financière complémentaire non-IFRS⁽¹⁾</i>				
PLM – résultat opérationnel non-IFRS	330,5	73,2 %	214,4	68,3 %

(1) L'information financière complémentaire non-IFRS reflète l'ajustement des données financières auditées du Groupe en excluant les éléments suivants : (i) le traitement comptable des produits constatés d'avance liés aux acquisitions, (ii) l'amortissement des actifs incorporels liés aux acquisitions, (iii) la charge liée à l'attribution d'actions gratuites et de stock-options et (iv) les autres produits et charges opérationnels, nets. Afin de rapprocher ces informations financières non-IFRS des informations extraites des comptes consolidés et de leurs annexes, se reporter au paragraphe 9.1.2 « Information financière complémentaire non-IFRS ».

Le résultat opérationnel généré par le segment PLM a augmenté de 52,1 %, reflétant essentiellement une hausse du chiffre d'affaires de 26,5 % et une augmentation de la marge opérationnelle. En données non-IFRS, le résultat opérationnel PLM a augmenté de 54,1 % reflétant une augmentation de 27,9 % du chiffre d'affaires et une augmentation de la marge opérationnelle. La marge opérationnelle PLM a de ce fait progressé, passant de 13,4 % en 2009 à 16,1 % en 2010, et en données non-IFRS passant de 21,6 % en 2009 à 26,1 % en 2010.

Conception mécanique 3D

Chiffre d'affaires

	Exercices clos les 31 décembre			
	2010	% du chiffre d'affaires total	2009	% du chiffre d'affaires total
<i>(en millions d'euros, à l'exception des pourcentages)</i>				
Chiffre d'affaires (hors ventes inter-segments)				
Conception mécanique 3D	311,5	19,9 %	261,1	20,9 %
<i>Information financière complémentaire non-IFRS⁽¹⁾</i>				
Conception mécanique 3D – chiffre d'affaires non-IFRS	311,5	19,7 %	261,1	20,8 %

(1) Les données financières complémentaires non-IFRS tiennent compte des ajustements effectués sur les données financières auditées de Dassault Systèmes en excluant le traitement comptable des produits constatés d'avance liés aux acquisitions. Afin de rapprocher ces informations financières non-IFRS des informations extraites des comptes consolidés et de leurs annexes, se reporter au paragraphe 9.1.2 « Information financière complémentaire non-IFRS ».

En données IFRS et non-IFRS, le chiffre d'affaires réalisé par le segment Conception mécanique 3D a augmenté de 19,3 % en 2010, et d'environ 15 % à taux de change constants. Cette croissance reflète à la fois une augmentation des ventes de nouvelles licences mais aussi une augmentation du chiffre d'affaires récurrent. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2010, les nouvelles licences vendues par SolidWorks ont augmenté de 18 % pour atteindre 42 205 sièges.

Résultat opérationnel

	Exercices clos les 31 décembre			
	2010	% du résultat opérationnel total	2009	% du résultat opérationnel total
<i>(en millions d'euros, à l'exception des pourcentages)</i>				
Résultat opérationnel				
Conception mécanique 3D	120,7	37,5 %	98,7	42,7 %
<i>Information financière complémentaire non-IFRS⁽¹⁾</i>				
Conception mécanique 3D – résultat opérationnel non-IFRS	121,2	26,8 %	99,3	31,7 %

(1) L'information financière complémentaire reflète l'ajustement des données financières auditées du Groupe en excluant les éléments suivants : (i) le traitement comptable des produits constatés d'avance liés aux acquisitions, (ii) les amortissements des actifs incorporels liés aux acquisitions, (iii) la charge liée à l'attribution d'actions gratuites et de stock-options et (iv) les autres produits et charges opérationnels, nets. Afin de rapprocher ces informations financières non-IFRS des informations extraites des comptes consolidés et de leurs annexes, se reporter au paragraphe 9.1.2 « Information financière complémentaire non-IFRS ».

Le résultat opérationnel du segment Conception mécanique 3D a augmenté de 22,0 millions d'euros, soit 22,3 %, en 2010 par rapport à 2009, reflétant principalement la hausse de 19,3 % du chiffre d'affaires. La marge opérationnelle a progressé, passant de 37,8 % en 2009 à 38,7 % en 2010, bénéficiant de la baisse des charges opérationnelles. En données non-IFRS, le résultat opérationnel du segment Conception mécanique 3D a augmenté de 21,9 millions d'euros, soit 22,1 %, en 2010 par rapport à 2009, tandis que la marge opérationnelle s'établissait à 38,9 % en 2010 contre 38,0 % en 2009.

9.4 Évolution des résultats trimestriels

Le chiffre d'affaires trimestriel du Groupe a varié de façon significative et cette situation se reproduira vraisemblablement à l'avenir. Le résultat net part du groupe a également varié de façon significative chaque trimestre, reflétant les évolutions du chiffre d'affaires, ainsi que les effets des projets d'investissement du Groupe. Une part significative des ventes du Groupe est généralement réalisée au cours du dernier mois de chaque trimestre et, ainsi qu'il est généralement observé dans l'industrie du logiciel, l'activité de vente de licences du Groupe atteint son maximum au cours du mois de décembre. Le chiffre d'affaires des ventes de logiciels, le chiffre d'affaires total, le résultat opérationnel, la marge opérationnelle et le résultat net part du groupe sont généralement plus élevés au quatrième trimestre de chaque exercice.

Parmi les principaux facteurs qui entraînent des variations significatives du chiffre d'affaires trimestriel du Groupe figurent, sans que cette liste soit exhaustive : l'évolution de l'environnement macroéconomique, le calendrier et le niveau des activités de fusions et acquisitions, ainsi que des cessions, la taille des transactions de vente de logiciels, le modèle de concession des licences de logiciels, le calendrier et la

taille des prestations de services, ainsi que le calendrier et la taille des missions de développement de produits. Par ailleurs, le chiffre d'affaires trimestriel peut varier considérablement en raison de la durée variable nécessaire à la négociation et à la finalisation des contrats commerciaux ou au calendrier de comptabilisation des activités de conseil.

En 2010, le chiffre d'affaires de Dassault Systèmes pour les quatrième, troisième, deuxième et premier trimestres a représenté respectivement 29,6 % (27,1 % en 2009), 25,8 % (23,3 % en 2009), 24,7 % (24,8 % en 2009) et 19,9 % (24,8 % en 2009) du chiffre d'affaires total du Groupe. Les variations de la contribution du chiffre d'affaires par trimestre en 2010 par rapport à 2009 reflètent principalement l'effet de la récession macroéconomique sur les activités commerciales de 2009 ainsi que les acquisitions finalisées en 2010.

9.5 Engagements hors-bilan

Voir la Note 23 aux comptes consolidés du Groupe.

9.6 Tableau des engagements contractuels

Voir paragraphe 4.2.3 « Risque de liquidité ».

CHAPITRE 10 – TRÉSORERIE ET CAPITAUX

Les principales sources de liquidités de Dassault Systèmes proviennent de la trésorerie dégagée par les opérations d'exploitation. En 2010, les flux de trésorerie dégagés par les opérations d'exploitation ont été utilisés principalement pour les acquisitions d'IBM PLM et d'Exalead (Voir également le paragraphe 5.1.5 « Historique de Dassault Systèmes – 2010 »), le paiement de dividendes, les placements à court terme, et les investissements en immobilisations.

Le besoin en fonds de roulement a augmenté de 55,4 millions d'euros en 2010 comparé à 28,4 millions d'euros en 2009. Cette évolution s'explique principalement par l'accroissement de l'activité en 2010.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie ainsi que les placements à court terme ont augmenté pour atteindre 1,14 milliard d'euros au 31 décembre 2010 contre 1,06 milliard d'euros au 31 décembre 2009. Au cours de l'exercice 2010, les flux de trésorerie nets générés par les opérations d'exploitation ont augmenté de 110,4 millions d'euros pour atteindre 408,3 millions d'euros contre 297,9 millions d'euros en 2009. Cette augmentation s'explique principalement par les effets positifs combinés d'une progression du résultat net de 50,6 millions d'euros et de l'augmentation du besoin en fonds de roulement.

La trésorerie nette utilisée pour les opérations d'investissement a augmenté de 445,8 millions d'euros pour atteindre 541,4 millions d'euros, par rapport à 95,6 millions d'euros en 2009, reflétant principalement l'acquisition en 2010 d'IBM PLM et d'Exalead (voir la Note 16 aux comptes consolidés). Les dépenses d'investissement en immobilisations corporelles et incorporelles du Groupe se sont élevées à 37,3 millions d'euros.

En 2010, la trésorerie nette dégagée par les opérations de financement s'élève à 138,0 millions d'euros; en 2009, la trésorerie nette utilisée par les opérations de financement s'élevait à 39,4 millions d'euros. Cette augmentation résulte principalement de la souscription d'un prêt au Japon pour 14 500 millions de yen japonais (l'équivalent de 115 millions d'euros à la date de souscription) afin de financer une partie de l'acquisition d'IBM PLM (voir la Note 22 aux comptes consolidés), et de l'exercice de stock-options pour un montant de 97,4 millions d'euros (2009 : 15,5 millions d'euros). En 2010, Dassault Systèmes a payé un dividende pour un montant de 54,5 millions d'euros (2009 : 54,8 millions d'euros) et a procédé à des rachats d'actions pour un montant de 7,2 millions d'euros (Dassault Systèmes n'avait pas racheté d'actions en 2009).

L'évolution des taux de change a eu une incidence positive de 32,5 millions d'euros sur le solde de trésorerie de Dassault Systèmes au 31 décembre 2010, à comparer avec l'effet négatif de 17,9 millions d'euros au 31 décembre 2009.

Dassault Systèmes a utilisé en 2006 l'intégralité des 200 millions d'euros de sa ligne de crédit à cinq ans, qui viendra à échéance fin 2012 compte tenu des deux extensions d'un an exercées par Dassault Systèmes (voir la Note 22 aux comptes consolidés). Dans le cadre de cette ligne de crédit, Dassault Systèmes s'est engagé à respecter certaines clauses visant à limiter les possibilités d'octroi de sûretés sur ses actifs ou ceux de ses principales filiales, de cession de ses actifs ou de ceux de ses principales filiales et de restructuration impliquant Dassault Systèmes. En cas de changement de contrôle du Groupe, cette ligne de crédit pourrait faire l'objet d'un remboursement anticipé à la demande des créanciers. L'échéancier de remboursement du prêt contracté au Japon, décrit précédemment, prévoit dix paiements semi-annuels égaux, le dernier paiement étant dû en juin 2015 (voir la Note 22 aux comptes consolidés).

Au 31 décembre 2010, la trésorerie nette du Groupe, comprenant les disponibilités et les placements à court terme, nets de l'endettement à long terme de 293,4 millions d'euros, s'établissait à 845,7 millions d'euros contre 857,9 millions d'euros au 31 décembre 2009.

CHAPITRE 11 – RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES

11.1 Présentation générale

Le Groupe alloue chaque année d'importantes ressources à la R&D. Les dépenses de R&D s'élèvent ainsi à 322,1 millions d'euros pour 2010, comparé à 302,5 millions en 2009. Environ 43 % des effectifs du Groupe sont dédiés à la recherche et au développement des produits.

En 2010, les effectifs de R&D du Groupe ont augmenté de 9 % (y compris les effectifs d'Exalead et de Geensoft) et de 4 % en 2009 et ce, malgré la récession économique mondiale. Au 31 décembre 2010, les équipes de R&D comprennent 3 907 ingénieurs contre 3 596 en 2009. Le Groupe a des laboratoires de recherche principalement en France, aux Etats Unis et en Inde (incluant à la fin de 2010 et 2009, respectivement 1 079 et 956 collaborateurs, de la joint venture 3D PLM décrite au Chapitre 19), ainsi qu'en Allemagne et au Royaume-Uni.

Le Groupe travaille en étroite collaboration avec ses principaux clients afin de comprendre au mieux les processus métiers spécifiques à ces différents secteurs, ainsi que les futures exigences de ses clients en termes d'innovation et de gestion du cycle de vie des produits.

Parmi les grandes tendances qui sous-tendent les orientations actuelles du Groupe en matière de R&D figurent :

- l'importance croissante de la conception, de la simulation et de la fabrication virtuelles,
- la place croissante des communautés dans les processus de création des produits,
- la globalisation qui contribue au développement de nouveaux concepts d'activité et à la mise en place d'une stratégie d'innovation collaborative à travers le monde,
- les tendances actuelles des produits axés sur le développement des systèmes embarqués et avec l'émergence des produits dits « intelligents »,
- les enjeux majeurs autour de la création, la gestion et la protection de la propriété intellectuelle,
- le développement d'applications utilisant les moteurs de recherche pour aider les clients à accéder à une vision panoramique de leurs activités et de leurs produits en leur offrant la possibilité de rechercher et d'organiser des données structurées ou non, en interne et à l'externe,
- l'importance croissante de l'utilisateur final dans le processus de création de produits par le biais d'expériences réalistes de produits virtuels et la personnalisation des produits fabriqués,
- et enfin l'importance croissante des problématiques environnementales aussi bien dans les domaines de la création, de la fabrication que dans la maintenance et la mise au rebut des produits.

11.2 Propriété intellectuelle

Le Groupe assure la protection de sa technologie grâce à une combinaison de droits de propriété intellectuelle, principalement via les droits d'auteur, les brevets et les secrets industriels. Les logiciels du Groupe sont distribués sous des contrats de licence en vertu desquels le Groupe accorde à ses clients un droit d'utilisation des logiciels et non pas un droit de propriété. Ces contrats contiennent de nombreuses clauses ayant pour objet la protection des droits de propriété intellectuelle dont le Groupe dispose sur sa technologie ainsi que la confidentialité y afférente.

Le code source des produits du Groupe bénéficie d'une double protection, d'une part au titre du secret industriel et, d'autre part, via le droit d'auteur. En outre, certaines des fonctionnalités essentielles des logiciels du Groupe sont protégées, dans la mesure du possible, par des brevets.

Il est cependant impossible de garantir que les produits ou la technologie du Groupe ne seront pas copiés et/ou obtenus et utilisés sans autorisation. Ceci est d'autant plus vrai que la protection ou l'application effective des législations en matière de droit d'auteur, de secret industriel ou de brevet peuvent être limitées voire inexistantes dans certains pays.

Toutefois, le Groupe est engagé dans une politique active de lutte contre le piratage et prend des mesures systématiques contre l'utilisation et la diffusion illégales de ses produits, allant de la régularisation d'utilisations illégales au déclenchement d'actions en justice.

En ce qui concerne les marques, la politique du Groupe consiste à déposer à titre de marques les noms de ses principaux produits dans les pays où elle exerce ses activités. Le dépôt d'une marque peut combiner les dépôts de marques internationales, de marques communautaires et de marques nationales. Lors de l'acquisition d'une nouvelle entité, le Groupe réalise un audit des principales marques, et si nécessaire, effectue des dépôts complémentaires afin que la protection des marques acquises soit conforme à la politique du Groupe en la matière.

Afin de protéger ses technologies essentielles ainsi que les fonctionnalités clés de ses produits, le Groupe dépose généralement des brevets dans les zones où se trouvent ses principaux clients et concurrents. À la fin de l'année 2010, le Groupe disposait d'un portefeuille de plus de 159 inventions protégées par brevets, lequel représente dans le monde environ 248 brevets délivrés, dont environ 100 aux Etats-Unis, et plus de 286 demandes de brevets en cours d'examen. En outre, selon l'intérêt du Groupe, certaines innovations sont conservées secrètes, des moyens de preuve de création étant constitués le cas échéant. Le Groupe met également en œuvre une politique de licences croisées en matière de brevets avec des acteurs majeurs de son environnement.

Voir le paragraphe 4.1 « Risques liés à l'activité » et plus particulièrement les risques « Violation de la propriété intellectuelle de tiers » pour les risques associés à des présomptions par des tiers d'une utilisation non autorisée de leurs droits de propriété intellectuelle et « Défis liés à la protection de la propriété intellectuelle », pour les difficultés liées à la garantie d'une protection efficace des droits de propriété intellectuelle du Groupe.

CHAPITRE 12 – INFORMATION SUR LES TENDANCES

Pour une explication sur l'incidence des conditions économiques mondiales actuelles sur l'activité et sur les résultats du Groupe, voir le paragraphe 4.1 « Risques liés à l'activité » et plus particulièrement les risques liés à « Un environnement économique mondial difficile ».

CHAPITRE 13 – PRÉVISIONS OU ESTIMATIONS DU BÉNÉFICE

Les objectifs financiers préliminaires de Dassault Systèmes pour 2011 en données non-IFRS, tels que communiqués le 10 février 2011 au moment de la publication des résultats annuels 2010 sont indiqués ci-après. Les objectifs financiers du Groupe sont préparés sur une base non-IFRS et font l'objet des précautions détaillées ci-après.

Les perspectives actuelles du Groupe pour 2011 prennent en compte comme hypothèse que la reprise économique mondiale se prolongera. Toutefois, si l'amélioration de l'environnement économique et des conditions de marché était plus lente qu'anticipé, ou si ces conditions restaient stables ou se dégradait, les résultats de Dassault Systèmes pourraient ne pas être conformes aux prévisions actuelles. Pour fixer ces perspectives, le Groupe a pris l'hypothèse de taux de change moyens de 1,40 dollar américain pour 1,00 euro et de 120 JPY pour 1,00 euro pour l'année 2011. Cependant, il ne s'agit là que d'une hypothèse de travail, les cours des devises varient et peuvent affecter significativement les résultats de Dassault Systèmes s'ils sont différents de cette hypothèse.

De plus, les données figurant ci-dessus comprennent des déclarations sur les objectifs de performances financières à venir de Dassault Systèmes. Ces déclarations de nature prospective se fondent sur les opinions et hypothèses des dirigeants du Groupe à la date du présent Document de référence et impliquent des risques et des incertitudes connus et inconnus. Les résultats et performance de Dassault Systèmes peuvent également être affectés par des évolutions dans les projets d'investissement des clients ou dans le calendrier de leur réalisation ; la croissance des parts de marché des concurrents du Groupe ; le développement de nouveaux produits et les évolutions technologiques ; les difficultés ou changements défavorables affectant ses partenaires ou les rapports avec ses partenaires ; les erreurs ou défauts des produits de Dassault Systèmes ; et l'occurrence de tout risque lié à l'intégration de toute société nouvellement acquise ou à toute réorganisation interne. En conséquence, les résultats réels peuvent être très différents de ceux présentés dans ces déclarations, compte tenu d'un certain nombre de facteurs, et notamment des facteurs de risques indiqués au paragraphe 4.1 « Risques liés à l'activité » et en particulier du risque « Un environnement économique mondial difficile ».

Ces objectifs sont soumis à révision en fonction des évolutions des conditions de marché en 2011.

Les objectifs non-IFRS décrits ci-dessous ne tiennent pas compte des éléments comptables suivants : le traitement comptable des produits constatés d'avance estimé actuellement à approximativement 1 million d'euros pour 2011, la charge liée à l'attribution d'actions gratuites et de stock-options estimée actuellement à environ 15 millions d'euros pour 2011, et l'amortissement des actifs incorporels acquis estimé actuellement à environ 80 millions d'euros pour 2011. Par ailleurs, ces objectifs ne prennent pas en compte les autres produits et charges opérationnels nets (qui comprennent principalement des coûts d'acquisition, d'intégration et de restructuration) ni l'impact des attributions éventuelles de stock-options ou d'actions gratuites, ni même les nouvelles acquisitions ou restructurations éventuelles pouvant être réalisées après le 10 février 2011.

- Objectif de croissance du chiffre d'affaires en données non-IFRS pour 2011 d'environ 9 % à 11 % à taux de change constants (de 1,68 à 1,71 milliard d'euros sur la base des hypothèses de taux de change pour 2011 indiquées ci-avant) ;
- Marge opérationnelle 2011 non-IFRS d'environ 29 % ;
- Objectif de résultat net par action 2011 non-IFRS compris dans une fourchette d'environ 2,64 à 2,75 euros.

Le 15 juin 2010, le Groupe a dévoilé, à l'occasion d'un « Capital Markets Day », son plan pluriannuel d'activité qui comporte un objectif à cinq ans de voir son bénéfice net par action non-IFRS augmenter de plus du double par rapport à celui de 2009.

Pour des informations complémentaires concernant les risques pesant sur le Groupe, voir le Chapitre 4 « Facteurs de risques ».

CHAPITRE 14 – ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GÉNÉRALE

14.1 Information concernant les membres des organes d'administration et de direction

Conseil d'administration

En 2010 et à la date du présent Document de référence, le Conseil d'administration de Dassault Systèmes SA est composé de 9 membres, nommés pour une durée de 4 ans, dont cinq sont indépendants (la durée du mandat des administrateurs a été fixée à 4 ans par l'Assemblée générale du 9 juin 2009 sans impacter la durée des mandats en cours à la date de cette assemblée générale). Les critères d'indépendance retenus par le Conseil d'administration tiennent compte des recommandations de place en France, et en particulier de celles du Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées de l'AFEP (Association Française des Entreprises Privées) et du MEDEF (Mouvement des Entreprises de France) de décembre 2008 tel que modifié en avril 2010 (le « Code AFEP-MEDEF »). Ces critères s'inspirent de la règle générale selon laquelle un administrateur indépendant ne doit pas se trouver dans une situation susceptible d'altérer son indépendance de jugement ou de le placer dans une situation de conflit d'intérêts réel ou potentiel. Les administrateurs indépendants de Dassault Systèmes SA sont Messieurs Paul R. Brown, Bernard Dufau, André Kudelski, Jean-Pierre Chahid-Nourai et Arnaud De Meyer. Leur indépendance a fait l'objet d'une revue par le Conseil d'administration du 25 mars 2011, sur la base du rapport du Comité des Rémunérations et de Sélection.

Il n'y a pas d'administrateur désigné par les salariés de Dassault Systèmes. Les administrateurs étrangers sont au nombre de trois et sont de nationalité américaine, suisse et belge. L'âge moyen des administrateurs est de 60 ans à la date du présent Document de référence.

Les mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux de Dassault Systèmes SA durant l'exercice écoulé sont indiqués dans le tableau ci-dessous.

Noms	Fonction principale exercée dans le Groupe	Autres mandats et fonctions exercés dans toute société (*)	Autres mandats en dehors du Groupe expirés au cours des 5 dernières années	Nombre d'actions Dassault Systèmes au 31 décembre 2010
Charles Edelstenne Age : 73 ans Date de première nomination : 08/04/1993 Date d'échéance du mandat : Assemblée Générale Annuelle à tenir en 2014	Président du Conseil d'administration Dassault Aviation 78 Quai Marcel Dassault 92210 Saint Cloud	Président-Directeur Général de Dassault Aviation (société cotée) Sociétés françaises – Membre du Conseil de surveillance de Groupe Industriel Marcel Dassault SAS – Administrateur de Sogitec Industries SA – Administrateur de Thalès et Carrefour (sociétés cotées) – Gérant des sociétés civiles Arie et Arie 2, Nili et Nili 2 Sociétés étrangères – Administrateur de SABCA (Belgique) – <i>Chairman</i> de Dassault Falcon Jet Corporation (Etats-Unis) – <i>President</i> de Dassault International, Inc. (Etats-Unis)	Administrateur de Dassault Réassurance (Luxembourg) et Thalès Systèmes Aéroportés	7 684 189 (dont 5 763 600 actions en usufruit)

14 Organes d'administration, de direction et de surveillance et direction générale

Noms	Fonction principale exercée dans le Groupe Adresse professionnelle	Autres mandats et fonctions exercés dans toute société (*)	Autres mandats en dehors du Groupe expirés au cours des 5 dernières années	Nombre d'actions Dassault Systèmes au 31 décembre 2010
Paul R. Brown Age : 60 ans Date de première nomination : 25/09/2000 Date d'échéance du mandat : Assemblée Générale Annuelle à tenir en 2011	Administrateur College of Business and Economics Lehigh University – 621 Taylor Street, Rauch Business Center Bethlehem, Pennsylvania 18015 – USA	Directeur (<i>Dean</i>) du College of Business and Economics à Lehigh University, Pennsylvanie	Administrateur et membre du Comité d'audit de Dictaphone, Inc.	2
Bernard Charlès Age : 54 ans Date de première nomination : 08/04/1993 Date d'échéance du mandat : Assemblée Générale Annuelle à tenir en 2014	Directeur Général 10 rue Marcel Dassault 78140 Vélizy-Villacoublay	Filiales étrangères de Dassault Systèmes SA – <i>Director et Chairman</i> de Dassault Systèmes SolidWorks Corp., de Dassault Systèmes Simulia Corp., de Dassault Systèmes Delmia Corp. et de Dassault Systèmes Corp. – <i>President</i> de Dassault Systèmes Holding Canada Inc.	Administrateur de Business Objects	817 655

Noms	Fonction principale exercée dans le Groupe Adresse professionnelle	Autres mandats et fonctions exercés dans toute société (*)	Autres mandats en dehors du Groupe expirés au cours des 5 dernières années	Nombre d'actions Dassault Systèmes au 31 décembre 2010
Laurent Dassault Age : 57 ans Date de première nomination : 08/04/1993 Date d'échéance du mandat : Assemblée Générale Annuelle à tenir en 2011	Administrateur 9 Rond-point des Champs Elysées 75008 Paris	Vice-Président et membre du Conseil de surveillance de Groupe Industriel Marcel Dassault SAS Sociétés françaises – Président du Conseil de surveillance d'Immobilière Dassault SA – Président de Château Dassault SAS et Château La Fleur Mérisiac – Administrateur et membre du comité des comptes de Generali France SA – Administrateur de Sogitec Industries SA et de Société financière Louis Potel & Chabot – Co-gérant d'Artcurial Développement – Membre du Conseil de surveillance de 21 Central Partners SA – Conseiller auprès du Directoire d'ARQANA SAS – Membre du Comité de suivi de Pechel Industries SAS et du Comité consultatif de Sagard Private Equity Partners SAS – Président du Comité de développement du Groupe Artcurial – Associé gérant de LDRP SCI – Administrateur de l'Organisation pour la Prévention de la Cécité et de l'Association des Amis du Musée National d'Art Moderne – Président de l'association ONE DROP France et de l'association des Amis du FRAC (Fonds Régional d'Art Contemporain) en Aquitaine Sociétés étrangères – <i>Chairman of the Advisory Board</i> de CATALYST INVESTMENTS II L.P. – Administrateur de Power Corporation du Canada, Kudelski SA (société cotée), Banque Privée Edmond de Rothschild Luxembourg SA, Lepercq, Neufelize and Co. Inc. et SITA SA	– Gérant de Dassault Investissements – <i>President</i> de Dassault Falcon Jet do Brazil, Midway Aircraft Corp., Dassault Investment Fund Inc., Vina Dassault San Pedro – Administrateur de Fingen SA, Compagnie Nationale à Portefeuille, BSS Investment SA, Chenfeng Machinery, Aero Precision Repair and Overhaul Company « A-pro », NAFCO National Aerospace Stener Co., Generali Assicurazioni SpA, Industrial Procurement Services, Société de Véhicules Electriques SAS, Fauchier Partners Management Ltd., Terramaris SA et de Génération Entreprise – Membre du Conseil de surveillance d'Eurazeo et du Comité consultatif de Power Private Equity Fund, Syntek Capital SA et d'ARQANA SAS – Président-Directeur Général de Dassault Belgique Aviation – Administrateur de l'Association des Amis du Centre Georges Pompidou	10
Bernard Dufau Age : 69 ans Date de première nomination : 31/05/2001 Date d'échéance du mandat : Assemblée Générale Annuelle à tenir en 2013	Administrateur 165 avenue de Wagram 75017 Paris	– Administrateur et Président du Comité d'audit de France Telecom SA (société cotée) – Administrateur et membre du Comité d'audit de Kesa Electricals plc – Administrateur de Neo Sécurité	Gérant de B. Dufau Conseil	1 000

14 Organes d'administration, de direction et de surveillance et direction générale

Noms	Fonction principale exercée dans le Groupe		Autres mandats en dehors du Groupe expirés au cours des 5 dernières années	Nombre d'actions Dassault Systèmes au 31 décembre 2010
	Adresse professionnelle	Autres mandats et fonctions exercés dans toute société (*)		
André Kudelski Age : 50 ans Date de première nomination : 31/05/2001 Date d'échéance du mandat : Assemblée Générale Annuelle à tenir en 2013	Administrateur Case Postale 134 1033 Cheseaux-sur-Lausanne Suisse	Président et administrateur délégué de Kudelski SA (société cotée) Président-Directeur Général de Nagra+ SA Administrateur de HSBC Private Bank Holding (Suisse), de Nestlé et d'Edipresse Vice-Président de la Swiss American Chamber of Commerce	<i>Chairman of the Board</i> de Open TV (Etats-Unis) (société cotée)	10
Thibault de Tersant Age : 53 ans Date de première nomination : 08/04/1993 Date d'échéance du mandat : Assemblée Générale Annuelle à tenir en 2014	Directeur Général Adjoint, Affaires Financières 10 rue Marcel Dassault 78140 Vélizy-Villacoublay	Filiales françaises de Dassault Systèmes SA – Président de Dassault Systèmes International SAS et Dassault Systèmes HoldCo SAS Filiales étrangères de Dassault Systèmes SA – <i>Director</i> et <i>Chairman</i> de Spatial Corp. – Administrateur de Dassault Systèmes SolidWorks Corp., Dassault Systèmes Delmia Corp., Dassault Systèmes Corp., Dassault Systèmes Simulia Corp. et de Dassault Systèmes Enovia Corp.	Administrateur de Icem Ltd Président de Dassault Systèmes SAS	9 815
Jean-Pierre Chahid-Nourai Age : 72 ans Date de première nomination : 15/04/2005 Date d'échéance du mandat : Assemblée Générale Annuelle à tenir en 2011 (renouvellement proposé lors de l'Assemblée générale du 26 mai 2011)	Administrateur 56 rue de Boulainvilliers 75016 Paris	Administrateur de la Fondation Stanislas pour l'Education	Administrateur de Stanislas SA et de la Fondation Notre-Dame de Garaison Administrateur Délégué de Finanval Conseil	1 010
Arnoud De Meyer Age : 56 ans Date de première nomination : 15/04/2005 Date d'échéance du mandat : Assemblée Générale Annuelle à tenir en 2011 (renouvellement proposé lors de l'Assemblée générale du 26 mai 2011)	Administrateur Singapore Management University, 81 Victoria street, SINGAPORE 188065	Président de la Singapore Management University Administrateur de Kylian Technology Management Pte. Ltd	Administrateur de SR&DM, INSEAD (Singapore) et de INSEAD EAC Pte. Ltd Administrateur d'Option International NV Professeur et Directeur de la Judge Business School à l'Université de Cambridge, Royaume-Uni	570

(*) La fonction principale exercée apparaît en premier pour les administrateurs dont la fonction principale n'est pas chez Dassault Systèmes.

- Charles Edelstenne a été le fondateur de Dassault Systèmes en 1981 et son gérant jusqu'à ce que la société soit transformée en société anonyme en 1993. De 1993 à 2002, M. Edelstenne a été Président-Directeur Général de Dassault Systèmes et, depuis 2002, il en est le Président du Conseil d'administration. M. Edelstenne dédie la majeure partie de son temps à ses fonctions au sein de Dassault Aviation, comme indiqué ci-dessus.
- Bernard Charlès est Directeur Général de Dassault Systèmes depuis 2002, M. Edelstenne occupant depuis lors la seule fonction de Président du Conseil d'administration. M. Charlès occupait déjà des fonctions similaires de direction générale depuis 1995, qu'il

partageait avec M. Edelstenne. Préalablement, il a été Directeur de la recherche et de la stratégie de Dassault Systèmes de 1985 à 1988, puis Directeur de la recherche et du développement de 1988 à 1995.

- Thibault de Tersant est Directeur Général Adjoint, Affaires Financières de Dassault Systèmes depuis 2003. Il est entré chez Dassault Systèmes en 1988 en qualité de Directeur financier. Auparavant, il occupait des fonctions à la direction financière de Dassault International. M. de Tersant est également administrateur de la DFCG (Association Nationale des Directeurs Financiers et de Contrôle de Gestion).
- Paul R. Brown est titulaire du *Certified Public Accountant* de Pennsylvanie depuis 1974. M. Brown est à l'heure actuelle Directeur (*Dean*) du College of Business and Economics de l'université Lehigh University à Bethlehem, Pennsylvanie. Il était auparavant professeur et directeur du département Comptabilité, Fiscalité et Droit des affaires de l'école de commerce Leonard N. Stern de l'Université de New York. Il a été également Directeur universitaire du programme TRIUM Executive MBA. Il a occupé des fonctions à la Yale School of Management, à l'INSEAD et à l'Université internationale du Japon, et a travaillé chez Arthur Andersen & Co. et pour le Financial Accounting Standards Boards (FASB). Il est consultant auprès de plusieurs entreprises financières.
- Laurent Dassault occupe, depuis 1991, des postes à responsabilité au sein du groupe Dassault. Il est notamment Vice-Président de Groupe Industriel Marcel Dassault, Président du Conseil de surveillance d'Immobilière Dassault et Président de Château Dassault ainsi que de Château La Fleur Mérissac. M. Dassault bénéficie d'une expérience bancaire antérieure de 14 ans à la Banque Vernes, à la Banque Parisienne Internationale et à la Banque Industrielle et Commerciale du Marais.
- Bernard Dufau a débuté en tant qu'ingénieur commercial dans le groupe IBM et y a par la suite occupé différentes fonctions de direction. M. Dufau a ainsi été Président du Conseil d'administration d'IBM France de 1996 à 2001, Président du Directoire d'IBM France de 1995 à 1996, Directeur Général du secteur distribution d'IBM Europe en 1994, Directeur Général des opérations d'IBM France de 1992 à 1994 et Directeur des ventes d'IBM France de 1989 à 1992.
- André Kudelski est Président et administrateur délégué de Kudelski SA depuis 1991, ainsi que de Nagra Plus SA, filiale commune de Kudelski SA et de Canal+ depuis 1992. M. Kudelski est entré chez Kudelski SA en 1984 comme ingénieur recherche & développement ; il a ensuite été responsable de produit pour la télévision à péage de Kudelski SA de 1989 à 1990, puis directeur de Nagravision, la division pay-TV du groupe, pour ensuite succéder à son père au poste de Président-Directeur Général de Kudelski SA. De 2007 à 2010, M. Kudelski a été Président du Conseil d'administration d'Open TV, société américaine cotée au NASDAQ et contrôlée par le groupe Kudelski.
- Jean-Pierre Chahid-Nouraï est consultant indépendant. Il a été administrateur délégué de Finanval Conseil de 1992 à 2007. Ancien membre de la gérance de Michelin et directeur financier du groupe Michelin, M. Chahid-Nouraï a aussi été banquier d'affaires chez MM. Lazard Frères et Cie., à la Banque Vve Morin-Pons, à la Financière Indosuez et chez S.G. Warburg, ainsi que consultant chez McKinsey & Co. En parallèle à ses activités professionnelles, M. Chahid-Nouraï a enseigné la finance à l'Essec, au Centre de Formation à l'Analyse Financière, à l'INSEAD et au CEDEP (Centre Européen d'Education Permanente). Monsieur Chahid-Nouraï est également administrateur de la Fondation Stanislas pour l'Education.
- Arnoud De Meyer est Président de la Singapore Management University. M. De Meyer est un spécialiste de gestion de l'innovation, un sujet sur lequel il a publié un grand nombre d'articles et de livres. Auparavant Arnoud De Meyer était Professeur de gestion et Directeur de la Judge Business School (Université de Cambridge, Royaume-Uni). Il était auparavant Professeur de Gestion de Technologie et vice-doyen responsable de l'administration et des relations extérieures à l'INSEAD en France. Il a également enseigné à la Waseda University et à la Keio Business School au Japon et a créé le campus de l'INSEAD à Singapour.

Fonctionnement du Conseil et comités

Le fonctionnement du Conseil d'administration ainsi que les principales dispositions de son règlement intérieur sont décrits dans le rapport du Président du Conseil d'administration reproduit au paragraphe 16.1 « Rapport sur le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne » ci-après. La composition, la mission et le fonctionnement des comités créés par le Conseil d'administration sont également décrits dans ce rapport.

Cadres dirigeants

Les cadres dirigeants du Groupe en 2010 ont été :

Nom	Position
Charles Edelstenne	Président du Conseil d'administration
Bernard Charlès	Directeur Général
Dominique Florack	Directeur Général Adjoint, Produits, Recherche & Développement
Thibault de Tersant	Directeur Général Adjoint, Affaires Financières
Laurence Dors	Directeur Général Adjoint, Conseiller auprès du Directeur Général jusqu'au 28 février 2010
Laurence Barthès	Directeur Général Adjoint, en charge des Ressources Humaines et des Systèmes d'Information
Pascal Daloz	Directeur Général Adjoint, en charge de la Stratégie et du Marketing
Étienne Droit	Directeur Général Adjoint, en charge des Ventes et Distribution Partenaires PLM
Philippe Forestier	Directeur Général Adjoint, en charge des Relations Extérieures et des Affaires Internationales
Bruno Latchague	Directeur Général Adjoint, en charge des Ventes et Distribution Solutions PLM
Jeff Ray*	Directeur Général de SolidWorks et du réseau « Professional »
Michel Tellier*	Directeur Général d'ENOVIA

* cadre dirigeant basé aux Etats-Unis

- Dominique Florack est Directeur Général Adjoint, Produits, Recherche et Développement depuis 2007. Au sein de Dassault Systèmes, M. Florack a été Directeur Général Adjoint en charge de la Stratégie, de la Recherche et du Développement entre 2004 et 2006, Directeur de la stratégie, des applicatifs, de la recherche et du développement de 1995 à 1999, Directeur des solutions mécaniques CAO de 1994 à 1995, Directeur de la stratégie et de la recherche de 1990 à 1993, et en charge des produits bases de données de 1986 à 1989.
- Pascal Daloz est Directeur Général Adjoint, en charge de la Stratégie et du Marketing depuis janvier 2007. Après avoir rejoint Dassault Systèmes en 2001 en qualité de Directeur Recherche et Développement, M. Daloz a été nommé, en 2003, Directeur de la Stratégie et du Développement. Auparavant, M. Daloz a travaillé pendant cinq ans, au sein du cabinet de conseil en stratégie Arthur D. Little comme consultant et membre de l'équipe « Arthur D. Little's Technology Innovation Management », puis pendant quatre ans comme analyste financier au Credit Suisse First Boston Technology Group.
- Étienne Droit est Directeur Général Adjoint, en charge des Ventes et Distribution Partenaires PLM depuis 2007. M. Droit est entré chez Dassault Systèmes en 1985 en tant que membre de l'équipe de développement CATIA ; il a ensuite occupé différents postes de direction dans le domaine de la stratégie et du développement des applications de 1987 à 1995, et a été nommé en particulier Directeur des Applications CATIA en 1991. En 1995, il a pris la responsabilité des ventes et services aux grands comptes, responsabilité élargie aux ventes et à la distribution de manière générale en 1997. Dans le contexte global de la prise en charge directe par Dassault Systèmes de la distribution de ses produits, M. Droit a la responsabilité des ventes PLM de Dassault Systèmes effectuées à travers le réseau « PLM Value Selling ».
- Philippe Forestier est Directeur Général Adjoint, en charge des Relations Extérieures et des Affaires Internationales depuis 2009. M. Forestier est entré chez Dassault Systèmes en 1981 en qualité d'ingénieur responsable du développement du modèleur géométrique CATIA. Il a par la suite assumé des responsabilités dans le domaine du marketing et de l'assistance technique jusqu'en 1995, puis la direction des ventes et du marketing sur le continent américain jusqu'en 2001. Il a ensuite été Directeur mondial ventes et marketing pour les PME jusqu'en 2002, Directeur Général Adjoint en charge des Alliances, du Marketing et de la Communication jusqu'en 2006 et Directeur Général Adjoint en charge du Développement de l'Ecosystème jusqu'en 2008.
- Bruno Latchague est Directeur Général Adjoint, en charge des Ventes et Distribution Solutions PLM, depuis 2007. A ce titre, il a la responsabilité des ventes PLM de Dassault Systèmes auprès des grands comptes ainsi que des solutions et du service. M. Latchague est entré chez Dassault Systèmes en 1987 en prenant la responsabilité de l'infrastructure des logiciels CATIA. Il a ensuite évolué dans différentes fonctions de direction dans le domaine de la R&D, et plus particulièrement dans celui du développement et du support des solutions PLM de Dassault Systèmes. Avant de débiter sa carrière chez Dassault Systèmes, M. Latchague a été responsable du support produits CFAO (Conception et Fabrication Assistée par Ordinateur) chez Renault.
- Jeff Ray est Directeur Général Adjoint en charge des opérations Géo depuis le 1^{er} janvier 2011. De juillet 2007 à fin 2010, Jeff Ray a été Directeur Général de SolidWorks et également Directeur du réseau « Professional » de 2008 à 2010. M. Ray avait rejoint SolidWorks en 2003 en qualité de Directeur des opérations. Il a commencé sa carrière chez IBM où il a exercé plusieurs fonctions de direction pendant 17 ans. Il a ensuite occupé des fonctions de direction dans deux autres sociétés américaines dans le domaine des logiciels : il a ainsi été

Vice-Président Global Solutions chez Compuware Corp. et Vice-Président Worldwide field operations chez Progress Software Corp. Jeff Ray est diplômé de l'Université de Texas A&M.

- Michel Tellier est Directeur Général d'ENOVIA depuis octobre 2008 et est aujourd'hui responsable de l'ensemble du pilotage de cette marque à travers le monde. Il a rejoint Dassault Systèmes en 1997 en tant que Directeur des solutions VPM. Depuis lors, il a assumé différentes responsabilités au sein du Groupe y compris le développement d'ENOVIA et le développement de l'organisation des Services et Consulting sur l'ensemble du continent américain. En 2008, M. Tellier a pris la responsabilité mondiale de l'organisation des solutions BT. Auparavant, M. Tellier a travaillé chez Bombardier Aérospatiale à Dorval (Canada) où en tant que directeur d'ingénierie il était responsable de la transformation interne vers un processus de conception d'avion numérique 3D. M. Tellier est diplômé de l'Université Dalhousie à Halifax au Canada en ingénierie mécanique.
- Laurence Dors a été Directeur Général Adjoint, Développement Global du 1^{er} avril 2008 jusqu'au 30 septembre 2009, puis Directeur Général Adjoint, Conseiller auprès du Directeur Général du 1^{er} octobre 2009 au 28 février 2010. Avant de rejoindre Dassault Systèmes, Mme Dors a exercé des fonctions internationales dans diverses entreprises et administrations. Elle était Secrétaire Général du groupe EADS depuis 2003 et d'EADS International de 2000 à 2003, Secrétaire Général de la Direction des Affaires internationales du groupe Lagardère puis de la Direction Internationale d'Aérospatiale-Matra de 1998 à 2000. Auparavant, Mme Dors a été Conseiller Technique pour les affaires économiques internationales auprès du Premier Ministre et du Ministre de l'Economie, et a occupé divers postes de direction dans le domaine international au sein du Ministère de l'Economie et des Finances.
- Laurence Barthès a été nommée Directeur Général Adjoint, en charge des Ressources Humaines et des Systèmes d'Information le 1^{er} octobre 2009. Elle a commencé sa carrière chez Dassault Systèmes en 1987. Elle a occupé différentes fonctions de direction dans les domaines de la qualité, des process et de l'industrialisation. En 2002, elle a été nommée Directeur du Support et de la Satisfaction Client et en 2008, Directeur des Systèmes d'Information.

A la connaissance de Dassault Systèmes SA, il n'existe pas de lien familial entre les administrateurs ni entre l'un des administrateurs du Groupe et l'un des cadres dirigeants.

Au cours des cinq dernières années, à la connaissance de Dassault Systèmes SA, aucun administrateur et cadre dirigeant n'a été condamné pour fraude, ni n'a été associé à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation, ni n'a fait l'objet d'une incrimination ou sanction publique officielle prononcée par une autorité statutaire ou réglementaire.

En outre, à la connaissance de Dassault Systèmes SA, au cours des cinq dernières années, aucun administrateur ou cadre dirigeant n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'une quelconque société ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'une quelconque société.

14.2 Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance et de la direction générale

A la connaissance de Dassault Systèmes SA, il n'existe pas de conflit d'intérêt potentiel entre les devoirs des administrateurs à l'égard du Groupe et leurs intérêts privés et/ou d'autres devoirs et aucun administrateur ou dirigeant n'a été sélectionné en tant que membre d'un organe d'administration, de direction ou de la direction générale en vertu d'un accord conclu avec les principaux actionnaires, des clients, des fournisseurs ou autres.

A la date du dépôt du présent Document de référence, aucun administrateur ou cadre dirigeant n'est partie à un contrat de service conclu avec Dassault Systèmes SA ou l'une de ses filiales lui conférant un bénéfice personnel.

A la connaissance de Dassault Systèmes SA, il n'existe pas de prêts ou garanties accordés ou constitués en faveur des administrateurs ou des cadres dirigeants et il n'existe pas d'actifs utilisés par le Groupe qui appartiennent directement ou indirectement aux administrateurs, aux cadres dirigeants ou à des membres de leur famille.

Bernard Charlès et Charles Edelstenne ont accepté les restrictions de cession de leur participation dans le capital de Dassault Systèmes SA, décrites à la fin du paragraphe 15.1 « Engagements de conservation des titres » ainsi qu'au paragraphe 18.4 « Accords entre actionnaires ».

CHAPITRE 15 – RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES

15.1 Rémunération des mandataires sociaux

Les principes et les règles arrêtés par le Conseil d'administration de Dassault Systèmes SA pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux sont exposés dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne établi par le Président du Conseil d'administration conformément à l'article L. 225-37 alinéa 6 du Code de commerce, ledit rapport étant reproduit au paragraphe 16.1 du présent Document de référence.

Les rémunérations et avantages de toute nature versés aux mandataires sociaux de Dassault Systèmes SA s'établissent comme indiqué ci-après, selon la présentation définie par le Code AFEP-MEDEF, précisée par la recommandation AMF du 22 décembre 2008 (voir également le paragraphe 17.2 du présent Document de référence « Participations et stock options des mandataires sociaux et dirigeants »).

Tableau 1 : Synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social

Le tableau ci-dessous résume les rémunérations dues au titre des exercices 2010 et 2009, ainsi que la valorisation des actions gratuites et des options de souscription d'actions attribuées durant ces exercices.

	Exercice 2009	Exercice 2010
Charles Edelstenne, Président du Conseil d'administration		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (cf. tableau 2)	871 500 €	903 200 €
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (cf. tableau 4)	–	–
Valorisation des actions attribuées au cours de l'exercice (cf. tableau 6)	–	–
Bernard Charlès, Directeur Général		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (cf. tableau 2)	1 877 227 €	2 037 727 €
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (cf. tableau 4) ⁽¹⁾	528 000 €	588 500 €
Valorisation des actions attribuées au cours de l'exercice (cf. tableau 6) ⁽²⁾	5 553 000 €	6 762 000 €

(1) Soit une valeur unitaire des options attribuées de 11,77 € en 2010 et de 10,56 € en 2009, selon la méthode IFRS 2 retenue pour les comptes consolidés, avant étalement de la charge (voir également Note 6 des comptes consolidés).

(2) Soit une valeur unitaire des actions attribuées gratuitement de 45,08 € en 2010 et de 37,02 € en 2009, selon la méthode IFRS 2 retenue pour les comptes consolidés, avant étalement de la charge (voir également Note 6 des comptes consolidés).

La rémunération brute globale versée en 2010 par le Groupe à la direction générale, composée des 12 cadres dirigeants indiqués au paragraphe 14.1 du présent Document de référence, s'est élevée à 7 121 975 euros, y compris l'intéressement et la participation.

Tableau 2 : Récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social

Les rémunérations brutes avant impôt des dirigeants mandataires sociaux sont indiquées ci-dessous conformément aux recommandations du Code AFEP-MEDEF et de l'AMF.

	← Exercice 2009 →		← Exercice 2010 →	
	Montants dus au titre de l'exercice	Montants versés en 2009	Montants dus au titre de l'exercice	Montants versés en 2010
Charles Edelstenne				
Président du Conseil d'administration				
Rémunération fixe	836 000 €	836 000 €	866 000 €	866 000 €
Rémunération variable	–	–	–	–
Rémunération exceptionnelle	–	–	–	–
Jetons de présence	35 500 €	34 500 €	37 200 €	35 500 €
Avantages en nature	–	–	–	–
Total	871 500 €	870 500 €	903 200 €	901 500 €
Bernard Charlès, Directeur Général				
Rémunération fixe	900 000 €	900 000 €	932 000 €	932 000 €
Rémunération variable ⁽¹⁾	945 000 € ⁽⁴⁾	855 000 € ⁽²⁾	1 071 800 € ⁽³⁾	945 000 € ⁽⁴⁾
Rémunération exceptionnelle	–	–	–	–
Jetons de présence	20 500 €	19 500 €	22 200 €	20 500 €
Avantages en nature ⁽⁵⁾	11 727 €	11 727 €	11 727 €	11 727 €
Total	1 877 227 €	1 786 227 €	2 037 727 €	1 909 227 €

(1) Les règles d'attribution de la partie variable de la rémunération du Directeur Général sont exposées au paragraphe 16.1 « Rapport sur le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne ».

(2) Part variable due au titre de l'exercice 2008 et versée en 2009.

(3) Part variable due au titre de l'exercice 2010 et versée en 2011.

(4) Part variable due au titre de l'exercice 2009 et versée en 2010.

(5) Ces avantages en nature sont liés à l'utilisation d'un véhicule mis à disposition par Dassault Systèmes SA.

Tableau 3 : Jetons de présence et autres rémunérations perçues par les administrateurs

Les administrateurs ne perçoivent pas d'autres rémunérations que celles indiquées dans le tableau ci-dessous, à l'exception de Charles Edelstenne et Bernard Charlès, dont les rémunérations sont détaillées dans le tableau 2 ci-avant, et de Thibault de Tersant, administrateur et Directeur Général Adjoint – Affaires Financières, dont l'ensemble des rémunérations est détaillé sous la note 2 du tableau ci-dessous.

	Jetons versés en 2009 au titre de l'exercice 2008	Jetons versés en 2010 au titre de l'exercice 2009
Paul Brown	25 000 €	24 000 €
Jean-Pierre Chahid-Nourai	27 500 €	29 500 €
Laurent Dassault	18 500 €	20 500 €
Bernard Dufau	33 500 €	36 000 €
André Kudelski	25 500 €	31 500 €
Arnoud De Meyer	22 000 €	23 500 €
Charles Edelstenne⁽¹⁾	34 500 €	35 500 €
Bernard Charlès	19 500 €	20 500 €
Thibault de Tersant⁽²⁾	19 500 €	20 500 €
TOTAL	225 500 €	241 500 €

(1) Groupe Industriel Marcel Dassault SAS ("GIMD") a versé à Charles Edelstenne 20 000 euros de jetons de présence en 2010 au titre de son mandat de membre du Conseil de surveillance de GIMD.

(2) L'ensemble des rémunérations perçues par Thibault de Tersant en 2009 et 2010 s'établit comme suit :

	Rémunérations versées en 2009	Rémunérations versées en 2010
Thibault de Tersant, administrateur et Directeur Général Adjoint – Affaires Financières		
Rémunération fixe	301 000 €	315 932 €
Rémunération variable	149 000 € ^(a)	234 000 € ^(b)
Rémunération exceptionnelle	–	–
Jetons de présence	19 500 €	20 500 €
Avantages en nature ^(c)	7 173 €	7 173 €
Total	476 673 €	577 605 €

(a) Part variable due au titre de l'exercice 2008. En 2009, Thibault de Tersant a également reçu 29 490 euros en intéressement et participation.

(b) Part variable due au titre de l'exercice 2009. En 2010, Thibault de Tersant a également reçu 32 120 euros en intéressement et participation.

(c) Ces avantages en nature sont liés à l'utilisation d'un véhicule mis à disposition par Dassault Systèmes SA.

Par ailleurs, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2010, le montant des jetons de présence alloués aux administrateurs de Dassault Systèmes SA ressort à 248 800 euros, dont 154 000 euros au titre de leurs fonctions et 94 800 euros au titre de leur présence aux réunions du Conseil d'administration et de ses comités.

La répartition des jetons de présence entre les administrateurs pour 2010 est basée sur les principes suivants fixés par le Conseil d'administration du 27 mai 2010 : 15 000 euros par administrateur, 15 000 euros supplémentaires pour le Président du Conseil d'administration et 4 000 euros supplémentaires pour l'administrateur Président du Comité d'audit ; 1 200 euros par administrateur au titre de sa participation à une réunion du Conseil ; 2 400 euros par membre du Comité d'audit au titre de sa participation à une réunion de ce comité ; 1 200 euros par membre du Comité des Rémunérations et de Sélection ou du Comité scientifique (seulement pour les membres administrateurs indépendants) pour chaque participation à une réunion de ces comités ; et 600 euros pour chaque participation par conférence téléphonique ou visioconférence à une réunion du Conseil d'administration ou de l'un des comités.

L'Assemblée générale du 27 mai 2010 a fixé l'enveloppe annuelle des jetons de présence à 275 000 euros pour l'exercice 2010 et les exercices ultérieurs jusqu'à nouvelle décision des actionnaires.

Tableau 4 : Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées pendant l'exercice 2010 à chaque dirigeant mandataire social

	N° et date du plan	Nature des options (achat ou souscription)	Valorisation des options	Nombre d'options attribuées en 2010	Prix d'exercice	Période d'exercice
Charles Edelstenne	2010-01 27/05/2010	Option de souscription	–	néant		
Total			–	–		
Bernard Charlès	2010-01 27/05/2010	Option de souscription	588 500 €	50 000	47 € ⁽¹⁾	A compter du 27/05/2014
Total			588 500 €	50 000		

(1) Ce prix d'exercice n'a fait l'objet d'aucune décote.

La valorisation unitaire retenue par option de souscription est de 11,77 euros selon la méthode IFRS 2 retenue pour les comptes consolidés, avant étalement de la charge (voir également Note 6 des comptes consolidés).

Les Options 2010-01 attribuées par le Conseil d'administration du 27 mai 2010 pourront être exercées, en tout ou partie, à compter du quatrième anniversaire de leur date d'attribution.

Le Conseil du 27 mai 2010 a décidé que le pourcentage représenté par les options qui seraient attribuées aux dirigeants mandataires sociaux en vertu de l'autorisation de l'Assemblée générale du 27 mai 2010 ne pourrait représenter plus de 5 % de l'enveloppe globale votée par cette assemblée.

Ainsi les 50 000 Options 2010-01 attribuées aux dirigeants mandataires sociaux le 27 mai 2010 ont représenté 1,35 % de l'enveloppe globale décidée par l'Assemblée générale des actionnaires et 4,03 % du nombre total des options attribuées par le Conseil d'administration du même jour. Conformément au Code AFEP-MEDEF et sur la base des recommandations du Comité des Rémunérations et de Sélection, le Conseil d'administration a subordonné l'exercice des Options 2010-01 attribuées à Bernard Charlès, à une condition de performance liée à sa rémunération variable effectivement versée sur trois exercices, dont le montant est lui-même fonction de l'atteinte de critères de performance préalablement définis par le Conseil. Les règles d'attribution de la partie variable de la rémunération du Directeur Général sont exposées au paragraphe 16.1 « Rapport sur le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne ».

Ainsi le nombre définitif des Options 2010-01 qui pourra être effectivement exercé par Bernard Charlès à l'issue de la période de quatre années à compter de l'attribution, résultera du produit du nombre d'Options 2010-01 attribué par le Conseil d'administration du 27 mai 2010 par la moyenne, calculée sur trois exercices et exprimée en pourcentage, des rapports entre la rémunération variable effectivement versée au Directeur Général et la rémunération variable cible correspondante. Ce nombre définitif ne pourra pas en tout état de cause excéder le nombre d'options attribuées par le Conseil.

Le droit d'exercice des Options 2010-01 cesse d'exister à la date de cessation du mandat social sauf dans certains cas tels que départ ou mise à la retraite, départ pour cause d'invalidité, ou affectation au sein d'une autre société du Groupe. L'ensemble des options attribuées aux mandataires sociaux fait l'objet d'une information au paragraphe 17.2 du présent Document de référence « Participations et stock options des mandataires sociaux et dirigeants ».

Le Directeur Général est soumis à un engagement de conservation de ses actions acquises à la suite de l'exercice de ces Options 2010-01 dans les conditions précisées au paragraphe « Engagements de conservation des titres » ci-dessous.

Tableau 5 : Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice 2010 par chaque dirigeant mandataire social

	N° et date du plan	Nombre d'options levées durant l'exercice 2010	Prix d'exercice
Charles Edelstenne	–	néant	–
Total	–	néant	–
	1998-08		
Bernard Charlès	29/03/2001	83 072	52 €
	1998-11		
	05/10/2001	141 048	35 €
	2002-03		
	20/01/2003	380 379	23 €
Total		604 499	

Il convient de souligner que d'une manière générale, Monsieur Bernard Charlès réinvestit en actions Dassault Systèmes SA les plus-values perçues au titre de l'exercice de ses options de souscription.

Tableau 6 : Actions de performance attribuées gratuitement durant l'exercice 2010 à chaque mandataire social

	N° et date du plan	Nombre d'actions de performance attribuées durant l'exercice 2010	Valorisation des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Date d'acquisition	Date de disponibilité
Paul Brown	–	néant	–	–	–
Jean-Pierre Chahid-Nourai	–	néant	–	–	–
Laurent Dassault	–	néant	–	–	–
Bernard Dufau	–	néant	–	–	–
André Kudelski	–	néant	–	–	–
Arnoud De Meyer	–	néant	–	–	–
Charles Edelstenne	–	néant	–	–	–
Bernard Charlès	27/05/2010	150 000	6 762 000 €	27/05/2012	27/05/2014
Thibault de Tersant	–	néant	–	–	–
Total		150 000			

La valorisation retenue par action de performance attribuée gratuitement s'élève à 45,08 euros selon la méthode IFRS 2 retenue pour les comptes consolidés, avant étalement de la charge (Voir également Note 6 des comptes consolidés).

Dans le cadre de l'autorisation conférée par l'Assemblée générale des actionnaires de Dassault Systèmes SA le 27 mai 2010, le Conseil d'administration a décidé lors de sa réunion du même jour d'attribuer gratuitement 150 000 actions Dassault Systèmes au Directeur Général de Dassault Systèmes SA, Bernard Charlès, conformément aux recommandations du Comité des Rémunérations et de Sélection. Le Comité des Rémunérations et de Sélection et le Conseil d'administration ont estimé que l'attribution gratuite d'actions permettait d'associer de manière complémentaire le Directeur Général de Dassault Systèmes SA au développement et à la performance du Groupe. Ces actions sont attribuées au Directeur Général en raison de sa contribution entrepreneuriale essentielle à ce développement et cette performance. Les actions de performance ainsi attribuées au Directeur Général le 27 mai 2010 ont représenté 8,41 % de l'enveloppe globale décidée par l'Assemblée générale du même jour.

Ces actions ne seront effectivement acquises qu'à l'expiration d'une période de deux années à compter de la date du Conseil les ayant attribuées, soit en mai 2012, et à condition que le Directeur Général soit mandataire social à cette date.

Conformément au Code AFEP-MEDEF et sur la base des recommandations du Comité des Rémunérations et de Sélection, le Conseil a également subordonné l'acquisition des actions gratuites attribuées à Bernard Charlès à une condition de performance liée à sa rémunération variable effectivement versée sur deux exercices, dont le montant est lui-même fonction de l'atteinte de critères de performance préalablement définis par le Conseil. Le nombre d'actions ainsi acquises ne pourra pas en tout état de cause excéder le nombre d'actions attribuées gratuitement par le Conseil. Les règles d'attribution de la partie variable de la rémunération du dirigeant mandataire social sont exposées au paragraphe 16.1 « Rapport sur le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne ».

Ainsi le nombre définitif des actions qui seront effectivement acquises par Bernard Charlès à l'issue de la période d'acquisition de deux années, résultera du produit du nombre d'actions attribué par le Conseil d'administration du 27 mai 2010 par la moyenne, calculée sur deux exercices et exprimée en pourcentage, des rapports entre la rémunération variable effectivement versée au Directeur Général et la rémunération variable cible correspondante.

A l'issue de cette période d'acquisition, le Directeur Général devra conserver les actions qui lui ont été attribuées gratuitement pendant une période de deux ans.

Le Directeur Général est en outre soumis, jusqu'à la cessation de ses fonctions, à un engagement de conservation de ses actions acquises à la suite d'une attribution gratuite dans les conditions précisées au paragraphe « Engagements de conservation des titres » ci-dessous.

Aucune société du Groupe autre que Dassault Systèmes SA n'a attribué gratuitement d'actions aux mandataires sociaux.

Tableau 7 : Actions gratuites devenues disponibles pour chaque mandataire social au cours de l'exercice 2010

	N° et date du plan	Nombre d'actions devenues disponibles durant l'exercice 2010	Conditions d'acquisition
Paul Brown		néant	
Jean-Pierre Chahid-Nourai		néant	
Laurent Dassault		néant	
Bernard Dufau		néant	
André Kudelski		néant	
Arnoud De Meyer		néant	
Charles Edelstenne		néant	
Bernard Charlès	08/06/2005	150 000	N/A
	14/06/2006	150 000	N/A
Thibault de Tersant		néant	
Total		300 000	

- Actions disponibles

En juin 2010, 300 000 actions acquises en 2008 par Bernard Charlès à la suite de deux attributions gratuites d'actions distinctes antérieures sont devenues disponibles. Le 6 juin 2011, 150 000 actions résultant d'une attribution gratuite antérieure deviendront disponibles, le délai de conservation de deux ans après acquisition expirant à cette date.

- Actions soumises au délai de conservation de deux ans

Les actions acquises par Bernard Charlès en 2009 et en 2010 (soit 150 000 actions chaque année) à la suite d'attributions gratuites antérieures sont soumises à un délai de conservation de deux ans.

Il convient de souligner que Bernard Charlès a pris un engagement de conservation complémentaire, jusqu'à la cessation de ses fonctions, des actions ainsi acquises dans les conditions précisées au paragraphe « Engagements de conservation des titres » ci-dessous.

- Actions en cours d'acquisition

Outre les actions de performance qui lui ont été attribuées par le Conseil d'administration du 27 mai 2010 (voir tableau 6 ci-dessus), 150 000 actions de performance, soumises aux mêmes engagements de conservation sont en cours d'acquisition. Elles devraient être acquises en novembre 2011 et devenir disponibles en novembre 2013, sous réserve de la qualité de mandataire social de Bernard Charlès à la date d'acquisition. A cet égard, il est précisé que le Conseil d'administration de Dassault Systèmes SA du 25 mars 2011 a constaté la réalisation de la condition de performance afférente à cette attribution d'actions et le nombre définitif d'actions acquises en découlant, soit 150 000 actions.

- Autorisation de l'Assemblée générale

L'autorisation donnée par l'Assemblée générale au Conseil d'administration de Dassault Systèmes SA le 27 mai 2010 aux fins d'attribuer gratuitement des actions au profit des dirigeants et membres du personnel du Groupe ou de certaines catégories d'entre eux dans la limite de 1,5 % du capital est toujours en vigueur en 2011, dans la mesure où elle a été donnée pour une durée de 38 mois. Compte tenu des attributions effectuées en mai 2010, 1 634 210 actions pourraient encore être attribuées gratuitement.

Tableau 8 : Historique des attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions

Voir le paragraphe 17.2 du présent Document de référence « Participations et stock options des mandataires sociaux et dirigeants ».

Tableau 9 : Options de souscription d'actions consenties aux dix premiers salariés non mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers

Voir le paragraphe 17.2 du présent Document de référence « Participations et stock options des mandataires sociaux et dirigeants ».

Tableau 10 : Suivi des recommandations AFEP-MEDEF

Dirigeants mandataires sociaux	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
	Charles Edelstenne Président du Conseil d'Administration Début de mandat (1 ^{ère} nomination) : 08/04/1993 Fin de mandat : Assemblée générale annuelle à tenir en 2014		X		X		X	
Bernard Charlès Directeur Général Début de mandat : 08/04/1993 (1 ^{ère} nomination) Fin de mandat : Assemblée générale annuelle à tenir en 2014		X		X	X			X

Le Conseil d'administration du 26 mars 2010 a pris acte de la démission de Monsieur Bernard Charlès au titre de son contrat de travail en tant que Directeur de l'innovation, lequel était déjà suspendu depuis début 2008.

Monsieur Bernard Charlès a droit à des indemnités en cas de révocation de son mandat de Directeur Général, dans les conditions indiquées ci-après. A l'occasion du renouvellement de son mandat de Directeur Général, le Conseil d'administration du 27 mai 2010 a autorisé, sur proposition du Comité des Rémunérations et de Sélection et conformément à l'article L. 225-42-1 du Code de commerce, le renouvellement de la convention relative aux engagements pris par Dassault Systèmes SA au bénéfice de Bernard Charlès, correspondant à des indemnités dues à raison de la cessation de ses fonctions de Directeur Général, selon les termes adoptés par le Conseil lors de ses réunions des 28 mars 2008 et 27 mars 2009. Conformément à l'article L. 225-42-1 du Code de commerce, cette convention sera soumise à l'approbation de l'Assemblée générale du 26 mai 2011 (voir paragraphe 26.1 « Exposé des motifs des résolutions proposées par le Conseil d'administration à l'Assemblée générale du 26 mai 2011 »).

Le montant de l'indemnité due sera équivalent au maximum à deux ans de rémunération du Directeur Général et dépendra de la satisfaction de conditions de performance établies pour le calcul de sa rémunération variable. Le montant versé serait calculé au prorata du pourcentage de variable versé pendant les trois années précédant le départ par rapport au variable cible de ces mêmes années. Le montant dû serait calculé en application de la formule suivante :

- total des rémunérations brutes (en ce compris les rémunérations variables mais en excluant les avantages en nature et jetons de présences) dues au titre de son mandat pour les deux exercices fiscaux clos avant la date du départ,
- multiplié par le chiffre résultant de la division (i) du montant des rémunérations variables effectivement versées durant les trois exercices fiscaux clos avant la date du départ au titre de leur année de référence respective (numérateur), par (ii) le montant des rémunérations variables cibles décidées pour chacune de ces mêmes années par le Conseil d'administration en fonction de l'atteinte des objectifs fixés pour le Groupe (dénominateur).

L'indemnité est ainsi soumise à des conditions de performance liées à la réalisation des objectifs fixés au titre de la rémunération variable (voir paragraphe 16.1 « Rapport sur le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne »).

L'indemnité ne pourra être versée qu'en cas de changement de contrôle ou de stratégie dûment constaté par le Conseil d'administration, ayant pour conséquence un départ contraint dans les douze mois suivants. Elle pourra également être versée dans l'hypothèse d'un départ contraint qui ne serait pas lié à des mauvais résultats du Groupe ou à une faute de gestion du dirigeant, le Conseil d'administration pouvant alors décider d'octroyer tout ou partie de l'indemnité de départ.

L'indemnité ne sera pas due dans l'hypothèse où le dirigeant quitterait à son initiative le Groupe pour exercer de nouvelles fonctions, ou changerait de fonctions à l'intérieur du Groupe, ou encore, s'il avait la possibilité de faire valoir à brève échéance ses droits à la retraite.

En outre, en cas d'événements exceptionnels portant gravement atteinte à l'image ou aux résultats du Groupe et impactant de manière significative à la baisse, selon l'appréciation du Conseil, le cours de bourse de l'action ou en cas de faute séparable de ses fonctions et incompatible avec l'exercice normal de son mandat, le Conseil pourra constater que l'indemnité n'est pas due.

Il n'a pas été mis en place, pour les mandataires sociaux, de régimes complémentaires de retraite spécifiques. Les sociétés contrôlées par Dassault Systèmes SA n'ont pas versé d'autres rémunérations ni accordé d'avantages en nature à ces mandataires sociaux.

Engagements de conservation des titres

Conformément à la loi, le Conseil d'administration de Dassault Systèmes SA a décidé, à l'occasion de chacune des attributions d'options ou d'actions gratuites décidées depuis 2007, et notamment celles du 27 mai 2010, sur recommandations du Comité des Rémunérations et de Sélection, de prévoir des engagements de conservation des actions pouvant être détenues par le Président du Conseil d'administration ou par le Directeur Général à la suite de l'exercice d'options ou de l'acquisition effective d'actions attribuées gratuitement. Ainsi, compte tenu des attributions effectuées, cette obligation s'applique au Directeur Général qui est tenu de conserver sous forme nominative au moins 15 % des actions qu'il souscrirait ou acquerrait en conséquence des attributions d'options ou d'actions effectuées à son bénéfice depuis 2007, et ce jusqu'à la cessation de ses fonctions.

15.2 Opérations sur titres opérées par les dirigeants de Dassault Systèmes

Conformément à l'article 223-26 du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, sont portées à la connaissance des actionnaires les opérations d'acquisition, de cession, de souscription ou d'échange de titres Dassault Systèmes SA effectuées par les administrateurs et cadres dirigeants du Groupe ou par une personne qui leur est liée au sens de l'article R. 621-43-1 du Code monétaire et financier. Les informations relatives à ces opérations, figurent dans le tableau ci-dessous, telles qu'elles ont été publiées par l'AMF en 2010.

Date et lieu	Administrateurs et dirigeants	Nature de l'opération(*)	Prix unitaire	Montant brut
22/02/2010 Euronext Paris	Etienne Droit	Souscription	23,00 €	230 000,00 €
		Cession	41,02 €	410 200,00 €
01/03/2010 Euronext Paris	Etienne Droit	Souscription	23,00 €	230 000,00 €
		Cession	42,00 €	420 000,00 €
01/03/2010 Euronext Paris	Thibault de Tersant	Souscription	35,00 €	350 000,00 €
		Cession	42,00 €	420 000,00 €
03/03/2010 Euronext Paris	Bernard Charlès	Souscription	23,00 €	460 000,00 €
		Cession	42,90 €	461 604,00 €
04/03/2010 Euronext Paris	Bernard Charlès	Souscription	23,00 €	460 000,00 €
		Cession	43,20 €	463 752,00 €
04/03/2010 Euronext Paris	Bernard Charlès	Souscription	23,00 €	460 000,00 €
		Cession	43,20 €	461 808,00 €
04/03/2010 Euronext Paris	Etienne Droit	Exercice SO	23,00 €	230 000,00 €
		Cession	43,10 €	431 000,00 €
08/03/2010 Euronext Paris	Philippe Forestier	Souscription	23,00 €	460 000,00 €
		Cession	43,45 €	869 000,00 €
09/03/2010 Euronext Paris	Thibault de Tersant	Souscription	23,00 €	230 000,00 €
		Cession	43,55 €	435 500,00 €
09/03/2010 Euronext Paris	Bernard Charlès	Souscription	23,00 €	460 000,00 €
		Cession	43,80 €	461 652,00 €

15 Rémunération et avantages

Date et lieu	Administrateurs et dirigeants	Nature de l'opération(*)	Prix unitaire	Montant brut
11/03/2010 Euronext Paris	Dominique Florack	Souscription	23,00 €	759 000,00 €
		Cession	43,60 €	1 438 800,00 €
12/03/2010 Euronext Paris	Bernard Charlès	Souscription	23,00 €	51 750,00 €
		Cession	43,50 €	52 200,00 €
12/03/2010 Euronext Paris	Bernard Charlès	Souscription	23,00 €	408 250,00 €
		Cession	43,11 €	409 976,10 €
06/05/2010 Euronext Paris	Etienne Droit	Souscription	35,00 €	350 000,00 €
		Cession	47,00 €	470 000,00 €
10/05/2010 Euronext Paris	Etienne Droit	Souscription	35,00 €	350 000,00 €
		Cession	47,00 €	470 000,00 €
11/05/2010 Euronext Paris	Philippe Forestier	Souscription	35,00 €	700 000,00 €
		Cession	46,04 €	920 800,00 €
12/05/2010 Euronext Paris	Etienne Droit	Souscription	35,00 €	53 725,00 €
		Cession	47,00 €	72 145,00 €
13/05/2010 Euronext Paris	Bernard Charlès	Souscription	23,00 €	460 000,00 €
		Cession	47,00 €	462 010,00 €
13/05/2010 Euronext Paris	Etienne Droit	Souscription	35,00 €	296 275,00 €
		Cession	47,00 €	397 855,00 €
13/05/2010 Euronext Paris	Thibault de Tersant	Souscription	35,00 €	700 000,00 €
		Cession	47,00 €	940 000,00 €
17/05/2010 Euronext Paris	Etienne Droit	Souscription	23,00 €	138 000,00 €
19/05/2010 Euronext Paris	Etienne Droit	Souscription	35,00 €	8 225,00 €
		Cession	46,00 €	10 810,00 €
26/05/2010 Euronext Paris	Bernard Charlès	Exercice SO	23,00 €	460 000,00 €
		Cession	45,35 €	471 640,00 €
27/05/2010 Euronext Paris	Bernard Charlès	Exercice SO	23,00 €	460 000,00 €
		Cession	45,07 €	462 418,20 €
28/05/2010 Euronext Paris	Bernard Charlès	Souscription	23,00 €	460 000,00 €
		Cession	46,40 €	470 960,00 €
28/05/2010 Euronext Paris	Bernard Charlès	Souscription	23,00 €	460 000,00 €
		Cession	46,40 €	470 960,00 €
28/05/2010 Euronext Paris	Bruno Latchague	Souscription	35,00 €	4 550 000,00 €
		Cession	46,00 €	5 980 000,00 €
28/05/2010 Euronext Paris	Etienne Droit	Souscription	35,00 €	516 775,00 €
		Cession	46,00 €	679 190,00 €
02/08/2010 Euronext Paris	Etienne Droit	Souscription	35,00 €	350 000,00 €
		Cession	49,815 €	498 150,00 €
03/08/2010 Euronext Paris	Etienne Droit	Souscription	39,50 €	790 000,00 €
		Cession	49,8293 €	996 586,00 €
05/08/2010 Euronext Paris	Dominique Florack	Souscription	23,00 €	949 532,00 €
		Cession	50,00 €	2 064 200,00 €
05/08/2010 Euronext Paris	Philippe Forestier	Souscription	23,00 €	460 000,00 €
		Cession	50,00 €	1 000 000,00 €
06/08/2010 Euronext Paris	Dominique Florack	Souscription	23,00 €	188 968,00 €
		Cession	50,00 €	410 800,00 €
10/08/2010 Euronext Paris	Laurence Barthès	Souscription	23,00 €	4 416,00 €
		Cession	49,64 €	9 530,88 €
16/08/2010 Euronext Paris	Thibault de Tersant	Souscription	23,00 €	226 688,00 €
		Cession	48,0012 €	473 099,83 €

Date et lieu	Administrateurs et dirigeants	Nature de l'opération(*)	Prix unitaire	Montant brut
16/08/2010 Euronext Paris	Thibault de Tersant	Souscription	23,00 €	233 312,00 €
		Cession	48,00 €	486 912,00 €
18/08/2010 Euronext Paris	Laurence Barthès	Souscription	39,50 €	185 650,00 €
		Cession	48,67 €	228 749,00 €
19/08/2010 Euronext Paris	Etienne Droit	Souscription	23,00 €	92 000,00 €
		Cession	48,80 €	195 200,00 €
19/08/2010 Euronext Paris	Etienne Droit	Souscription	35,00 €	525 000,00 €
		Cession	48,80 €	732 000,00 €
20/08/2010 Euronext Paris	Dominique Florack	Souscription	35,00 €	448 595,00 €
		Cession	48,70 €	624 187,90 €
24/08/2010 Euronext Paris	Dominique Florack	Souscription	35,00 €	2 389 485,00 €
		Cession	47,5518 €	3 246 408,94 €
24/08/2010 Euronext Paris	Dominique Florack	Souscription	35,00 €	1 711 920,00 €
		Cession	47,5026 €	2 323 447,17 €
26/08/2010 Euronext Paris	Thibault de Tersant	Souscription	23,00 €	314 640,00 €
		Cession	46,00 €	629 280,00 €
26/08/2010 Euronext Paris	Thibault de Tersant	Souscription	23,00 €	145 360,00 €
		Cession	46,00 €	290 720,00 €
27/08/2010 Euronext Paris	Bernard Charlès	Souscription	23,00 €	512 440,00 €
		Cession	47,00 €	514 133,00 €
27/08/2010 Euronext Paris	Bernard Charlès	Souscription	23,00 €	334 650,00 €
		Cession	47,2183 €	336 288,73 €
02/11/2010 Euronext Paris	Bruno Latchague	Souscription	39,50 €	1 735 393,00 €
		cession	56,7526 €	2 493 368,73 €
02/11/2010 Euronext Paris	Philippe Forestier	Souscription	39,50 €	511 564,50 €
		Cession	56,7702 €	735 230,86 €
02/11/2010 Euronext Paris	Bernard Charlès	Souscription	23,00 €	200 583,00 €
		Cession	56,8076 €	201 212,52 €
02/11/2010 Euronext Paris	Thibault de Tersant	Souscription	52,00 €	828 360,00 €
		Cession	56,0442 €	892 784,11 €
02/11/2010 Euronext Paris	Etienne Droit	Souscription	52,00 €	1 318 148,00 €
		Cession	56,7489 €	1 438 527,87 €
02/11/2010 Euronext Paris	Etienne Droit	Souscription	45,50 €	1 043 315,00 €
		Cession	56,7306 €	1 300 832,66 €
03/11/2010 Euronext Paris	Etienne Droit	Souscription	52,00 €	4 128 176,00 €
		Cession	55,4086 €	4 398 777,94 €
03/11/2010 Euronext Paris	Philippe Forestier	Souscription	35,00 €	23 450,00 €
		Cession	55,50 €	37 185,00 €
03/11/2010 Euronext Paris	Philippe Forestier	Souscription	39,50 €	20 540,00 €
		Cession	55,5003 €	28 860,16 €
04/11/2010 Euronext Paris	Philippe Forestier	Exercice SO	39,50 €	257 895,50 €
		Cession	55,6065 €	363 054,84 €
04/11/2010 Euronext Paris	Philippe Forestier	Exercice SO	35,00 €	166 460,00 €
		Cession	55,6447 €	264 646,19 €
04/11/2010 Euronext Paris	Etienne Droit	Exercice SO	52,00 €	793 676,00 €
		Cession	55,5887 €	848 450,33 €
05/11/2010 Euronext Paris	Philippe Forestier	Exercice SO	35,00 €	6 895,00 €
		Cession	55,50 €	10 933,50 €
09/11/2010 Euronext Paris	Pascal Daloz	Exercice SO	35,00 €	350 000,00 €
		Cession	55,0391 €	550 391,00 €

15 Rémunération et avantages

Date et lieu	Administrateurs et dirigeants	Nature de l'opération(*)	Prix unitaire	Montant brut
09/11/2010 Euronext Paris	Etienne Droit	Exercice SO	45,50 €	321 685,00 €
		Cession	55,087 €	389 465,09 €
09/11/2010 Euronext Paris	Philippe Forestier	Exercice SO	35,00 €	18 690,00 €
		Cession	55,50 €	29 637,00 €
10/11/2010 Euronext Paris	Bruno Latchague	Exercice SO	39,50 €	634 607,00 €
		Cession	55,012 €	883 822,79 €
12/11/2010 Euronext Paris	Bernard Charlès	Exercice SO	23,00 €	460 000,00 €
		Cession	54,00 €	461 700,00 €
12/11/2010 Euronext Paris	Bernard Charlès	Exercice SO	23,00 €	460 000,00 €
		Cession	54,0792 €	462 377,64 €
15/11/2010 Euronext Paris	Bernard Charlès	Exercice SO	23,00 €	380 190,00 €
		Cession	54,50 €	381 500,00 €
15/11/2010 Euronext Paris	Bernard Charlès	Exercice SO	23,00 €	460 000,00 €
		Cession	54,10 €	461 473,00 €
15/11/2010 Euronext Paris	Etienne Droit	Exercice SO	23,00 €	184 000,00 €
16/11/2010 Euronext Paris	Thibault de Tersant	Exercice SO	35,00 €	525 000,00 €
		Cession	53,7253 €	805 879,50 €
18/11/2010 Euronext Paris	Bernard Charlès	Exercice SO	23,00 €	460 000,00 €
		Cession	53,9367 €	462 776,94 €
18/11/2010 Euronext Paris	Bernard Charlès	Exercice SO	23,00 €	460 000,00 €
		Cession	53,5434 €	463 151,14 €
18/11/2010 Euronext Paris	Bernard Charlès	Exercice SO	23,00 €	420 854,00 €
		Cession	53,30 €	423 095,40 €
19/11/2010 Euronext Paris	Bernard Charlès	Exercice SO	52,00 €	1 040 000,00 €
		Cession	54,20 €	1 043 350,00 €
19/11/2010 Euronext Paris	Bernard Charlès	Exercice SO	52,00 €	1 040 000,00 €
		Cession	54,0097 €	1 043 467,40 €
19/11/2010 Euronext Paris	Bernard Charlès	Exercice SO	52,00 €	1 040 000,00 €
		Cession	54,012 €	1 043 511,84 €
19/11/2010 Euronext Paris	Bernard Charlès	Exercice SO	52,00 €	1 040 000,00 €
		Cession	54,10 €	1 043 589,00 €
19/11/2010 Euronext Paris	Bernard Charlès	Exercice SO	35,00 €	700 000,00 €
		Cession	53,8461 €	703 230,07 €
19/11/2010 Euronext Paris	Bernard Charlès	Exercice SO	35,00 €	700 000,00 €
		Cession	53,9842 €	703 414,13 €
19/11/2010 Euronext Paris	Philippe Forestier	Exercice SO	35,00 €	134 505,00 €
		Cession	54,25 €	208 482,75 €
22/11/2010 Euronext Paris	Bernard Charlès	Exercice SO	52,00 €	18 200,00 €
		Cession	54,30 €	18 299,10 €
22/11/2010 Euronext Paris	Bernard Charlès	Exercice SO	52,00 €	141 544,00 €
		Cession	54,1109 €	141 987,00 €
22/11/2010 Euronext Paris	Bernard Charlès	Exercice SO	35,00 €	700 000,00 €
		Cession	53,75 €	702 243,75 €
23/11/2010 Euronext Paris	Bernard Charlès	Exercice SO	35,00 €	700 000,00 €
		Cession	53,85 €	702 204,00 €
23/11/2010 Euronext Paris	Bernard Charlès	Exercice SO	35,00 €	700 000,00 €
		Cession	53,6099 €	702 289,69 €
23/11/2010 Euronext Paris	Etienne Droit	Exercice SO	39,50 €	790 000,00 €
		Cession	53,90 €	1 078 000,00 €

Date et lieu	Administrateurs et dirigeants	Nature de l'opération(*)	Prix unitaire	Montant brut
24/11/2010 Euronext Paris	Bernard Charlès	Exercice SO	35,00 €	393 750,00 €
		Cession	53,7297 €	395 450,79 €
24/11/2010 Euronext Paris	Dominique Florack	Exercice SO	45,50 €	2 903 946,50 €
		Cession	53,80 €	3 433 677,40 €
24/11/2010 Euronext Paris	Dominique Florack	Exercice SO	52,00 €	3 942 952,00 €
		Cession	53,80 €	4 079 438,80 €
26/11/2010 Euronext Paris	Dominique Florack	Exercice SO	23,00 €	2 300 000,00 €
		Cession	52,50 €	5 250 000,00 €
26/11/2010 Euronext Paris	Dominique Florack	Exercice SO	45,50 €	2 783 553,50 €
		Cession	52,50 €	3 211 792,50 €
29/11/2010 Euronext Paris	Bernard Charlès	Exercice SO	35,00 €	1 042 930,00 €
		Cession	51,9408 €	1 046 087,71 €
02/12/2010 Euronext Paris	Dominique Florack	Exercice SO	52,00 €	841 204,00 €
		Cession	53,80 €	870 322,60 €

(*) Toutes les opérations mentionnées correspondent à des exercices de stock options suivies de la cession en tout ou partie des actions Dassault Systèmes SA ; « Exercice SO » signifie « Exercice de stock-options ».

Concernant Monsieur Bernard Charlès, il convient de souligner que, d'une manière générale, il réinvestit en actions Dassault Systèmes SA les plus-values perçues au titre de l'exercice de ses options de souscription.

CHAPITRE 16 – FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

16.1 Rapport sur le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne

Rapport du Président du Conseil d'administration à l'Assemblée générale mixte du 26 mai 2011 sur le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne

Mesdames et Messieurs les Actionnaires,

Le présent rapport a pour objet de rendre compte de la composition du Conseil d'administration de Dassault Systèmes SA et des conditions de préparation et d'organisation de ses travaux, ainsi que des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par Dassault Systèmes SA et ses filiales (le « Groupe ») au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2010. Il vous est présenté en complément du rapport de gestion contenu dans le Document de référence du Groupe pour 2010.

Ce rapport est établi conformément à l'article L. 225-37 alinéa 6 du Code de commerce et aux recommandations de l'Autorité des Marchés Financiers (« AMF ») contenues notamment dans son rapport sur le gouvernement d'entreprise et la rémunération des dirigeants du 12 juillet 2010. Le Président du Conseil d'administration a chargé la direction financière, la direction juridique et la direction de l'audit interne des diligences préparatoires au présent rapport, qui a ensuite été revu par le Comité d'audit et approuvé par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 25 mars 2011.

Il convient tout d'abord de rappeler que Dassault Systèmes SA est une société française cotée sur NYSE Euronext Paris – Compartiment A depuis 1996. Jusqu'en octobre 2008, elle était également cotée au Nasdaq aux Etats-Unis ; elle a en effet décidé le retrait volontaire de la cote du Nasdaq de ses American Depositary Shares (ADS), retrait qui est devenu effectif le 16 octobre 2008, son désenregistrement auprès de la Securities and Exchange Commission (SEC) étant devenu effectif le 15 janvier 2009.

En matière de gouvernement d'entreprise, Dassault Systèmes SA suit les recommandations françaises, et en particulier se réfère aux recommandations du Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées de l'AFEP (Association Française des Entreprises Privées) et du MEDEF (Mouvement des Entreprises de France) de Décembre 2008 tel que modifié en avril 2010, disponible sur le site internet du MEDEF (www.medef.fr). Les dispositions de ce Code (« Code AFEP-MEDEF ») que Dassault Systèmes SA n'applique pas directement font l'objet d'une mention spécifique dans le présent rapport.

Dans la mesure où Dassault Systèmes SA était cotée aux Etats-Unis jusqu'à la fin 2008, le Groupe a continué de suivre le référentiel COSO (« Committee of Sponsoring Organization of the Treadway Commission ») pour élaborer, mettre en œuvre et décrire son système de contrôle interne, et s'est également inspirée du cadre de référence en matière de contrôle interne proposé par l'AMF en 2007 et mis à jour le 22 juillet 2010.

1. Composition et fonctionnement du Conseil d'administration

a. Composition du Conseil d'administration

En 2010, le Conseil d'administration de Dassault Systèmes SA était composé de 9 membres : Charles Edelstenne, Bernard Charlès, Thibault de Tersant, Laurent Dassault, Bernard Dufau, André Kudelski, Paul Brown, Jean-Pierre Chahid-Nouraï et Arnoud De Meyer. Plus de la moitié des membres du Conseil sont des administrateurs indépendants, au sens des critères d'indépendance précisés par le Code AFEP-MEDEF. Aux termes du règlement intérieur de Dassault Systèmes SA, un administrateur est indépendant lorsqu'il n'entretient aucune relation de quelque nature que ce soit avec Dassault Systèmes SA, son groupe ou sa direction, qui puisse compromettre l'exercice de sa liberté de jugement. Les cinq administrateurs indépendants sont Messieurs Dufau, Kudelski, Brown, Chahid-Nouraï et De Meyer. L'indépendance des administrateurs fait l'objet chaque année d'une revue lors de la réunion du Conseil arrêtant les comptes de l'exercice écoulé.

Conformément à la modification des statuts adoptée par l'Assemblée générale du 9 juin 2009, les administrateurs de Dassault Systèmes SA sont nommés pour une durée de 4 ans pour les nouveaux mandats et les mandats à renouveler, les mandats en cours restant d'une durée inchangée de 6 ans.

Les mandats d'administrateurs de Messieurs Laurent Dassault, Paul Brown, Jean-Pierre Chahid-Nouraï et Arnoud De Meyer expirent lors de l'Assemblée générale du 26 mai 2011. Il est proposé à cette Assemblée générale de renouveler Messieurs Chahid-Nouraï et De Meyer

dans leurs fonctions pour une durée de 4 ans et de nommer deux nouveaux administrateurs, Madame Nicole Dassault et Madame Toshiko Mori (les informations relatives à ces candidates figurent au paragraphe 26.1 « Exposé des motifs des résolutions proposées par le Conseil d'administration à l'Assemblée générale du 26 mai 2011 »).

Si l'Assemblée générale adopte ces propositions, le Conseil de Dassault Systèmes SA sera composé de 22 % de femmes, conformément à la nouvelle recommandation du Code AFEP-MEDEF du 19 avril 2010 relative au renforcement de la présence des femmes dans les conseils et aux dispositions transitoires prévues par l'article 5 de la loi 2011-103 du 27 janvier 2011 relative à la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des conseils d'administration et de surveillance et à l'égalité professionnelle (voir également le paragraphe 26.1 « Exposé des motifs des résolutions proposées par le Conseil d'administration à l'Assemblée générale du 26 mai 2011 »).

L'ensemble des informations relatives à la composition du Conseil d'administration est fourni au Chapitre 14 « Organes d'administration, de direction et de surveillance et direction générale » du présent Document de référence.

b. Fonctionnement du Conseil d'administration

Outre les délibérations et décisions mises à l'ordre du jour de ses réunions conformément à la réglementation française (notamment convocation de l'Assemblée générale des actionnaires ou établissement du rapport annuel de gestion), le Conseil d'administration a été appelé à intervenir principalement dans les domaines suivants :

- la stratégie du Groupe (définition et revue des orientations stratégiques, revue des opérations de partenariat et d'acquisition),
- les comptes et le budget (arrêté des comptes annuels et consolidés 2009, des comptes consolidés du premier semestre 2010, des comptes prévisionnels 2010, revue des résultats trimestriels) ; le Conseil est tenu informé de la situation financière du Groupe par les comptes-rendus du Comité d'Audit et les présentations faites à chaque réunion par le Directeur Général Adjoint, Affaires Financières,
- la rémunération des mandataires sociaux,
- le contrôle interne (revue de l'évaluation du système de contrôle interne),
- la conformité de Dassault Systèmes SA avec les règles et recommandations françaises et européennes en matière de communication financière et de gouvernement d'entreprise.

Ce Conseil s'est réuni à 8 reprises en 2010 avec un taux de présence des administrateurs de 86 %.

Dans un souci de bonne gouvernance, les fonctions de Président du Conseil et de Directeur Général sont dissociées. Le Président du Conseil d'administration, Monsieur Charles Edelstenne, organise et dirige ses travaux, dont il rend compte à l'Assemblée générale des actionnaires. Il veille au bon fonctionnement des organes de Dassault Systèmes SA et s'assure que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission. Le Directeur Général, Monsieur Bernard Charlès, est investi, vis-à-vis des tiers, et de par la loi, des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de Dassault Systèmes SA, sous réserve des limitations de pouvoirs indiquées ci-dessous. Le Directeur Général représente Dassault Systèmes SA dans ses rapports avec les tiers.

Des comités spécialisés ont été mis en place pour aider le Conseil d'administration dans l'accomplissement de ses missions : le Comité d'Audit dès 1996, puis en 2005 un Comité des Rémunérations et de Sélection et un Comité Scientifique. Les Comités rendent compte régulièrement au Conseil d'administration de l'exercice de leurs missions.

En 2005, le Conseil d'administration a adopté un règlement intérieur qui définit les règles de composition et de fonctionnement du Conseil et des comités, et d'interaction entre le Conseil et les comités, ainsi que les missions dévolues aux différents comités. Ce règlement intérieur est régulièrement mis à jour notamment en fonction des évolutions législatives et réglementaires.

Ce règlement intérieur prévoit la fréquence des réunions et les moyens de participation à ces réunions, les règles relatives à l'information permanente des membres du Conseil, ainsi qu'en cas d'événements pouvant avoir un impact significatif sur les perspectives, les prévisions ou la mise en œuvre de la stratégie du Groupe telles que présentées au Conseil, et les principes de limitations des pouvoirs du Directeur Général et de revue de l'indépendance des administrateurs sur une base annuelle.

Le règlement intérieur prévoit que le Conseil devra faire un point chaque année sur son fonctionnement et que des évaluations formalisées devront être réalisées tous les 3 ans. La dernière évaluation formalisée a eu lieu en 2009. En 2010, le fonctionnement du Conseil a fait l'objet d'un point à l'ordre du jour de l'une de ses réunions.

Le règlement intérieur réaffirme l'obligation de confidentialité incombant aux administrateurs. Ceux-ci doivent également respecter les règles relatives aux délits d'initiés établies par Dassault Systèmes SA qui interdisent d'effectuer des opérations sur les titres Dassault Systèmes SA quand ils ont connaissance d'une information privilégiée et en tout état de cause sous réserve d'avoir reçu un avis préalable du Comité Initiés de Dassault Systèmes SA.

Enfin, le règlement intérieur indique que les administrateurs extérieurs à l'entreprise (c'est-à-dire ni dirigeants mandataires sociaux, ni salariés) doivent se réunir au moins une fois par an hors la présence des autres administrateurs afin de faire un point général sur le fonctionnement de Dassault Systèmes SA et de son Conseil d'administration.

c. Comité d'Audit

Le Comité d'Audit est composé de quatre administrateurs indépendants : Bernard Dufau, Président du Comité, André Kudelski, Paul Brown, et Jean-Pierre Chahid-Nourai. Messieurs Bernard Dufau et André Kudelski ont été ou sont dirigeants d'entreprises. Messieurs Paul Brown, professeur d'université en comptabilité, et Jean-Pierre Chahid-Nourai, qui a occupé des postes à responsabilité dans le domaine financier en entreprises et en banques d'affaires, présentent des compétences particulières en matière financière ou comptable.

En 2010, ce Comité s'est réuni physiquement à trois reprises. Le Directeur Général Adjoint, Affaires Financières, le directeur financier Groupe, le directeur de la consolidation, le directeur de l'audit interne, le directeur juridique ainsi que les commissaires aux comptes ont assisté à ces réunions. En outre, afin de revoir les annonces de résultats trimestriels et d'autres sujets ponctuels, les membres du Comité d'Audit ont participé à des conférences téléphoniques à quatre reprises avec le Directeur Général Adjoint, Affaires Financières, le directeur financier Groupe et le directeur de la consolidation. Le taux de participation aux réunions et aux conférences téléphoniques au cours de l'année a été de 89 %.

Les attributions de ce Comité, telles que définies dans sa Charte, ont été élargies en 2003 pour tenir compte à la fois des recommandations françaises issues du rapport Bouton et des règles américaines issues du Sarbanes-Oxley Act qui étaient jusqu'à la fin de l'année 2008 applicables à Dassault Systèmes SA. La Charte du Comité d'Audit a été révisée en 2009 pour tenir compte du retrait du Nasdaq de Dassault Systèmes SA, de l'ordonnance du 8 décembre 2008 transposant la directive européenne sur le contrôle légal des comptes et des recommandations du Code AFEP-MEDEF. Dassault Systèmes SA respecte l'esprit de la recommandation AMF du 22 juillet 2010 sur les comités d'audit tout en ayant identifié certains points qui devront faire l'objet d'une formalisation.

Le Conseil d'administration du 25 mars 2011 a modifié le règlement intérieur du Conseil ainsi que la Charte du Comité d'audit afin de préciser, conformément à la loi de régulation bancaire et financière du 22 octobre 2010 qui a modifié l'article L. 823-19 du Code de commerce, que le comité d'Audit agit sous la responsabilité du Conseil d'administration et non plus sous la « responsabilité exclusive et collective » des membres de celui-ci. Sa mission est d'assurer le suivi des questions relatives à l'élaboration et au contrôle des informations comptables et financières. Sans préjudice des compétences du Conseil d'administration, ce comité est notamment chargé d'assurer le suivi du processus d'élaboration de l'information financière, de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, du contrôle légal des comptes annuels et des comptes consolidés par les commissaires aux comptes et de l'indépendance des commissaires aux comptes.

Il est chargé d'examiner ces différents sujets et de transmettre ses recommandations au Conseil d'administration.

Le Comité d'Audit assure le suivi de la relation de Dassault Systèmes avec ses commissaires aux comptes et intervient notamment à l'occasion de la nomination ou du renouvellement du mandat de ceux-ci.

Il a ainsi émis une recommandation positive sur la désignation du second commissaire aux comptes titulaire, Ernst & Young et Autres, en remplacement d'Ernst & Young Audit, proposée à l'Assemblée générale des actionnaires du 27 mai 2010. Il a également recommandé les propositions de renouvellement du mandat de l'autre Commissaire aux comptes titulaire, PricewaterhouseCoopers Audit, et de nomination d'un nouveau commissaire aux comptes suppléant, Yves Nicolas, qui seront soumises à l'Assemblée générale des actionnaires du 26 mai 2011. Il approuve le plan annuel des missions d'audit interne. Le directeur de l'audit interne rend compte à ce Comité des conclusions résultant de ses travaux.

d. Comité des Rémunérations et de Sélection

Depuis sa création en 2005, ce Comité est composé uniquement d'administrateurs indépendants, au nombre de deux : Messieurs Bernard Dufau et André Kudelski. Les attributions et modalités de fonctionnement du Comité sont précisées dans le règlement intérieur du Conseil d'administration et ne font pas l'objet d'un règlement séparé.

Ses principaux objectifs sont de :

- (i) proposer au Conseil d'administration les montants des rémunérations et avantages des dirigeants mandataires sociaux,
- (ii) proposer les bases de calcul et les règles de fixation de la part variable de la rémunération de ces mandataires sociaux et contrôler l'application des règles de fixation de cette rémunération variable,
- (iii) apprécier le montant des jetons de présence et le mode de répartition de ces jetons entre les administrateurs,
- (iv) examiner la politique de sélection et être informé de la politique de rémunération des cadres dirigeants non mandataires sociaux du Groupe,

- (v) revoir l'indépendance des administrateurs identifiés comme tels,
- (vi) débattre de la politique d'attribution de stock-options, ou de mise en place d'autres formes d'intéressement basées sur les actions de Dassault Systèmes SA, et faire des propositions à ce sujet,
- (vii) effectuer toute proposition au Conseil d'administration concernant la nomination ou le renouvellement d'administrateurs,
- (viii) proposer au Conseil d'administration des solutions de succession en cas de vacance des postes de Président du Conseil ou de Directeur Général.

En 2010, le Comité des Rémunérations et de Sélection s'est réuni deux fois physiquement avec un taux de présence de 100 %. Il a confirmé le caractère indépendant des membres du Conseil d'administration identifiés comme tels, sur la base des réponses au questionnaire adressé à chaque administrateur concerné. Il a formulé des recommandations à l'attention du Conseil d'administration en ce qui concerne la répartition des jetons de présence alloués aux administrateurs, l'attribution gratuite d'actions au Directeur Général et l'attribution d'options de souscription d'actions au profit de certains dirigeants ou salariés du Groupe. Enfin, le Comité a notamment examiné la structure et le niveau de rémunération 2010 des cadres dirigeants non mandataires sociaux et revu le processus général d'attribution de stock-options.

Ce Comité s'est prononcé sur la part variable de la rémunération du Directeur Général au titre de l'exercice 2009 et a proposé au Conseil un montant de rémunération, en partie fixe et en partie variable, au titre de l'exercice 2010 pour le Directeur Général ainsi qu'un montant de rémunération fixe pour le Président du Conseil d'administration.

Ce Comité a également proposé les conditions de performance relatives aux options de souscription d'actions et aux actions gratuites attribuées au Directeur Général et a examiné les critères de la rémunération variable qui pouvaient être révélés publiquement sans nuire aux intérêts concurrentiels du Groupe.

Ce Comité a été consulté sur le renouvellement des mandats d'administrateurs de Messieurs Edelstenne, Charlès et de Tersant proposé à l'Assemblée générale des actionnaires du 27 mai 2010, le renouvellement des mandats de Président du Conseil d'administration de Monsieur Edelstenne et de Directeur Général de Monsieur Charlès, le maintien de leurs rémunérations respectives telles que fixées par le Conseil du 26 mars 2010, et enfin, le renouvellement de la convention relative aux engagements pris par Dassault Systèmes SA au bénéfice de Bernard Charlès, correspondant à des indemnités dues à raison de la cessation de ses fonctions de Directeur Général. D'une manière générale, le Comité des Rémunérations et de Sélection a examiné la conformité de Dassault Systèmes SA avec les recommandations du Code AFEP-MEDEF en la matière.

e. Principes et règles arrêtés par le Conseil d'administration de Dassault Systèmes SA pour déterminer les rémunérations des mandataires sociaux

La politique de rémunération de Dassault Systèmes SA est définie de manière à attirer, motiver et retenir des collaborateurs hautement qualifiés, et ce, afin de favoriser le succès du Groupe lié à la réalisation de ses objectifs, notamment stratégiques, commerciaux et financiers. C'est ainsi que dans la fixation des critères de détermination des rémunérations, l'équilibre des objectifs financiers court terme et long terme est recherché, la création de valeur actionnariale prise en compte et la performance individuelle de chacun récompensée.

- Rémunération fixe et variable

En ligne avec ces critères, la rémunération annuelle de chacun des cadres dirigeants se compose de deux parties – une partie fixe et une partie variable – sauf pour le Président du Conseil d'administration dont la rémunération est fixe uniquement. La part variable de cette rémunération peut représenter une part significative de la rémunération totale si les objectifs fixés annuellement sont atteints, voire dépassés. Les objectifs sont revus tous les ans pour être alignés sur les orientations stratégiques du Groupe et incluent les objectifs managériaux spécifiques de chacun.

Outre ces composantes fixe et variable, les cadres dirigeants français, à l'exception du Président du Conseil d'administration et, depuis début 2008, du Directeur Général, bénéficient, au même titre que l'ensemble des salariés de Dassault Systèmes SA, de l'intéressement et de la participation résultant des accords d'entreprise. Plus de 90 % des salariés des filiales françaises détenues directement par Dassault Systèmes SA (compte non tenu des salariés d'Exalead, société acquise en juin 2010) bénéficient également d'accords d'intéressement ou de participation.

La rémunération annuelle cible à objectifs atteints du Directeur Général se compose d'une partie fixe à hauteur de 50 %, versée mensuellement, et d'une partie variable à hauteur de 50 %, versée annuellement en fonction de l'atteinte de critères de performance fixés préalablement par le Conseil d'Administration. Le niveau d'atteinte des objectifs conditionne le montant effectivement versé au titre de la rémunération variable qui peut conduire à un versement inférieur au niveau cible, ou supérieur dans la limite de 140 %.

Le Directeur Général bénéficie également d'avantages en nature comme indiqué au Chapitre 15 « Rémunération et avantages » du Document de référence de Dassault Systèmes pour 2010, qui contient par ailleurs toutes les informations chiffrées sur les rémunérations des dirigeants.

Concernant la part variable de la rémunération du Directeur Général au titre de 2010, versée en 2011, elle a été fixée par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 25 mars 2011 à 1 071 800 euros, après examen de l'atteinte des critères de performance fixés en 2010 qui comprenaient la conformité du résultat net par action non IFRS pour l'année 2010 avec les objectifs communiqués par Dassault Systèmes, l'évolution de la croissance du chiffre d'affaires de Dassault Systèmes relative comparée à ses concurrents et l'évolution de la part de marché du Groupe, l'évaluation des processus d'efficacité du Groupe mesurée par son taux de marge opérationnelle et l'évolution de l'organisation et des mutualisations d'infrastructures, la composition du portefeuille de produits ainsi que la mise en œuvre de la stratégie du Groupe validée par le Conseil d'administration.

Lors de sa réunion du 25 mars 2011, le Conseil d'administration a également fixé les critères de performance conditionnant le versement de la rémunération variable du Directeur Général au titre de l'année 2011 qui incluent la conformité du résultat net par action non IFRS avec les objectifs communiqués par Dassault Systèmes, la progression de la part de marché du Groupe, l'évaluation des processus d'efficacité du Groupe, la composition du portefeuille de produits ainsi que la mise en œuvre de la stratégie du Groupe.

Lors de sa réunion du 25 mars 2011, le Conseil d'administration a décidé de fixer la rémunération fixe du Président du Conseil d'administration à 899 000 euros au titre de l'année 2011 et la rémunération annuelle cible à objectifs atteints du Directeur Général, également au titre de l'année 2011, à 1 936 000 euros, soit 968 000 euros au titre de la rémunération fixe et 968 000 euros au titre de la rémunération variable cible.

Le Président du Conseil d'administration et le Directeur Général percevront en outre des jetons de présence, comme les années passées (voir Chapitre 15 du présent Document de référence).

Le Conseil du 25 mars 2011 a également constaté la réalisation de la condition de performance stipulée pour l'acquisition des actions gratuites attribuées le 27 novembre 2009 au Directeur Général, et le nombre définitif d'actions acquises en découlant, soit 150 000. Le Directeur Général acquerra ces actions de performance le 27 novembre 2011, sous réserve de sa qualité de mandataire social à la date d'acquisition.

- Indemnités en cas de départ contraint du Directeur Général

A l'occasion du renouvellement du mandat du Directeur Général, le Conseil d'administration du 27 mai 2010 a autorisé, sur proposition du Comité des Rémunérations et de Sélection et conformément à l'article L. 225-42-1 du Code de commerce, le renouvellement de la convention relative aux engagements pris par Dassault Systèmes SA au bénéfice de Bernard Charlès, correspondant à des indemnités dues à raison de la cessation de ses fonctions de Directeur Général, selon les termes adoptés par le Conseil lors de ses réunions des 28 mars 2008 et 27 mars 2009.

Conformément à l'article L. 225-42-1 du Code de commerce, cette convention sera soumise à l'approbation de l'Assemblée générale du 26 mai 2011 (voir le paragraphe 26.1 « Exposé des motifs des résolutions proposées à l'Assemblée générale du 26 mai 2011 »).

Ainsi le montant de l'indemnité due sera équivalent au maximum à deux ans de rémunération du Directeur Général et dépendra de la satisfaction de conditions de performance établies pour le calcul de sa rémunération variable. Le montant versé serait calculé au prorata du pourcentage de variable versé pendant les trois années précédant le départ par rapport au variable cible de ces mêmes années. Le montant dû serait calculé en application de la formule suivante :

- total des rémunérations brutes (en ce compris les rémunérations variables mais en excluant les avantages en nature et jetons de présences) dues au titre de son mandat pour les deux exercices fiscaux clos avant la date du départ,
- multiplié par le chiffre résultant de la division (i) du montant des rémunérations variables effectivement versées durant les trois exercices fiscaux clos avant la date du départ au titre de leur année de référence respective (numérateur), par (ii) le montant des rémunérations variables cibles décidées pour chacune de ces mêmes années par le Conseil d'administration en fonction de l'atteinte des objectifs fixés pour le Groupe (dénominateur).

L'indemnité est ainsi soumise à des conditions de performance liées à la réalisation des objectifs fixés au titre de la rémunération variable.

L'indemnité ne pourra être versée qu'en cas de changement de contrôle ou de stratégie dûment constaté par le Conseil d'administration, ayant pour conséquence un départ contraint dans les douze mois suivants. Elle pourra également être versée dans l'hypothèse d'un départ contraint qui ne serait pas lié à de mauvais résultats du Groupe ou à une faute de gestion du dirigeant, le Conseil d'administration pouvant alors décider d'octroyer tout ou partie de l'indemnité de départ. Le Conseil a décidé de prévoir ce cas supplémentaire de droit éventuel à indemnité de départ par rapport aux recommandations du Code AFEP-MEDEF compte tenu de l'actionnariat de Dassault Systèmes SA et de l'ancienneté de Monsieur Charlès dans le Groupe.

L'indemnité ne sera pas due dans l'hypothèse où le dirigeant quitterait à son initiative le Groupe pour exercer de nouvelles fonctions, changerait de fonctions à l'intérieur du Groupe ou encore, s'il avait la possibilité de faire valoir à brève échéance ses droits à la retraite.

En outre, en cas d'événements exceptionnels portant gravement atteinte à l'image ou aux résultats du Groupe et impactant de manière significative à la baisse, selon l'appréciation du Conseil, le cours de bourse de l'action, ou en cas de faute séparable de ses fonctions et incompatible avec l'exercice normal de son mandat, le Conseil pourra constater que l'indemnité n'est pas due.

Il convient de noter que le Code AFEP-MEDEF recommande que le dirigeant devenant mandataire social mette fin au contrat de travail qui le lie à la société ou à une société de son groupe. Le Conseil d'administration du 26 mars 2010 a pris acte de la démission de Monsieur Bernard Charlès au titre de son contrat de travail. Le Conseil d'administration du 28 mars 2008 avait autorisé la suspension de son contrat de travail avec effet au 1^{er} janvier 2008.

- Actions de performance et options de souscription d'actions

Les cadres dirigeants bénéficient d'une incitation à long terme notamment sous forme de stock options Dassault Systèmes, pour encourager la création de valeur dans l'intérêt des actionnaires. De manière générale, les collaborateurs clefs de l'entreprise, incluant les cadres dirigeants, peuvent bénéficier d'attribution de stock options, et l'allocation faite à chacun dépend de sa performance individuelle et de son niveau de responsabilité.

Il convient de noter que le Directeur Général de Dassault Systèmes SA s'est vu attribuer des options de souscription sans décote et des actions gratuites en 2010. Conformément aux recommandations du Code AFEP-MEDEF, l'exercice de l'intégralité des options de souscription est soumis à une condition de présence et à une condition de performance liée à la rémunération variable effectivement versée à Monsieur Bernard Charlès sur 3 exercices (calculée selon les critères de détermination décrits ci-dessus). De même, l'acquisition définitive des actions gratuites est soumise à une condition de présence et à une condition de performance liée à la rémunération variable effectivement versée à Monsieur Bernard Charlès sur 2 exercices (également calculée selon les critères de détermination décrits ci-dessus).

En outre, ces attributions sont conformes aux articles L. 225-186-1 et L. 225-197-6 du Code de commerce compte tenu des versements de suppléments de participation ou d'intéressement intervenus durant l'exercice 2010 au profit de l'ensemble des salariés de Dassault Systèmes SA et d'au moins 90 % de l'ensemble des salariés de ses filiales au sens de l'article L. 233-1 du Code de commerce.

Le Conseil d'administration a décidé à cette occasion, sur les recommandations du Comité des Rémunérations et de Sélection, d'imposer un engagement de conservation, jusqu'à la cessation de ses fonctions, des actions pouvant être acquises en vertu de ces attributions de stock options et d'actions gratuites à hauteur de 15 %. Les opérations de couverture permettant de garantir la plus-value dans le cadre de l'exercice de stock options ou de la vente des actions gratuites acquises sont interdites. Dans la mesure où la fixation des rémunérations des dirigeants mandataires sociaux n'intervient pas à la même date que l'attribution des options de souscription ou des actions gratuites, le Conseil d'administration n'a pas été en mesure de statuer précisément sur les parts maximales représentées par ces options et actions dans la rémunération globale du Directeur Général.

Toutefois, le Conseil d'administration du 27 mai 2010 a décidé que le pourcentage représenté par les options qui seraient attribuées aux dirigeants mandataires sociaux en vertu de l'autorisation de l'Assemblée générale du 27 mai 2010 ne pourrait représenter plus de 5 % de l'enveloppe globale votée par cette assemblée.

Les options de souscription d'actions attribuées au Directeur Général le 27 mai 2010 représentent 4,03 % du nombre total des options attribuées ce même jour et 1,35 % de l'enveloppe globale décidée par l'Assemblée générale des actionnaires. Les actions gratuites sont attribuées au Directeur Général en raison de sa contribution entrepreneuriale essentielle au développement et à la performance du Groupe. Les actions gratuites attribuées au Directeur Général le 27 mai 2010 représentent 8,41 % de l'enveloppe globale décidée par l'Assemblée générale des actionnaires.

Dassault Systèmes SA s'efforce d'attribuer des options de souscription d'actions aux mêmes périodes calendaires, sous réserve de compatibilité avec les règles restrictives liées à la détention par le Groupe d'une information privilégiée.

Il est rappelé que Dassault Systèmes SA dispose d'un accord de participation et d'un accord d'intéressement. Les résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2010, soumis à l'approbation de l'Assemblée générale des actionnaires du 26 mai 2011, devraient permettre de distribuer un intéressement égal à 10 502 653 euros et de dégager une réserve spéciale de participation de 10 929 522 euros.

D'autres informations concernant les options de souscription et les actions gratuites sont données au Chapitre 15 « Rémunération et avantages » et au paragraphe 17.2 « Participations et stock options des mandataires sociaux et dirigeants » du présent Document de référence.

f. Comité Scientifique

Le Comité Scientifique est composé de deux administrateurs, Bernard Charlès et Arnaud De Meyer, ce dernier étant indépendant, et d'un cadre dirigeant, Dominique Florack, Directeur Général Adjoint, Produits, Recherche et Développement. Il se réunit au moins une fois par an. Le Comité revoit les axes de recherche et de développement, examine les avancées technologiques du Groupe et formule des recommandations sur ces sujets. Les salariés de Dassault Systèmes disposant de l'expertise appropriée dans le domaine de la R&D ou sur les questions abordées par le Comité sont conviés à ces réunions.

Le Comité Scientifique s'est réuni deux fois en 2010 avec un taux de présence de 67 %. Dans le cadre de la stratégie d'expérience réaliste (« Lifelike Experience »), le concept innovant des applications orientées vers la recherche d'informations ou *Search Based Applications*, reposant sur les nouvelles technologies d'indexation et de recherche sur des données structurées et non structurées, a fait l'objet de plusieurs démonstrations ainsi que de présentations détaillées. Concernant l'ambition d'adresser de nouvelles audiences, et notamment celle de la sphère éducative (étudiants, écoliers, professeurs), le Comité Scientifique a étudié l'apport du « Serious Gaming » et discuté des développements stratégiques entrepris pour fournir aux nouvelles générations des outils plus intuitifs d'apprentissage et de formation.

g. Pouvoirs du Directeur Général

Conformément à la loi, la gestion courante de Dassault Systèmes est de la compétence du Directeur Général. Toutefois les pouvoirs de celui-ci sont limités par l'objet social de Dassault Systèmes SA et par les attributions réservées aux assemblées d'actionnaires ou au Conseil d'administration.

C'est ainsi que la modification des statuts, l'approbation des comptes et l'affectation des résultats, la nomination ou la révocation des administrateurs ainsi que la fixation globale de leur rémunération, la nomination des commissaires aux comptes et l'approbation des conventions réglementées sont de la compétence unique et exclusive de l'assemblée des actionnaires.

De même, le Conseil d'administration a compétence pour la convocation des assemblées générales d'actionnaires, l'établissement des comptes annuels et consolidés et du rapport annuel de gestion, l'établissement des documents de gestion prévisionnelle et des rapports correspondants, l'autorisation préalable des conventions réglementées, la cooptation d'administrateurs, la nomination et la révocation du Président du Conseil d'administration ou du Directeur Général et la fixation de leur rémunération respective, la création des Comités et la nomination de leurs membres ainsi que la répartition des jetons de présence.

Par ailleurs, en application du règlement intérieur du Conseil d'administration, certaines décisions du Directeur Général doivent être soumises à l'approbation préalable du Conseil.

Ainsi, la réalisation d'une opération significative se situant en dehors de la stratégie du Groupe présentée au Conseil d'administration requiert une approbation préalable du Conseil. Une telle approbation est également requise en cas d'acquisition ou de cession d'entités ou de participations, d'investissement de croissance organique, d'opération de restructuration interne et de recours à un financement externe (par endettement bancaire ou par appel aux marchés de capitaux), dans l'hypothèse où ces opérations portent sur un montant excédant un seuil qui est déterminé en début d'année par le Conseil d'administration arrêtant les comptes de l'exercice précédent et qui est valable jusqu'au prochain Conseil arrêtant les comptes annuels. Ainsi le Conseil d'administration réuni le 25 mars 2011 a fixé à 400 millions d'euros, comme en 2010, le seuil au-delà duquel l'approbation préalable du Conseil est requise au titre des opérations mentionnées ci-dessus.

Le Conseil, lors de sa réunion du 25 mars 2011, a autorisé le Directeur Général, pour une durée d'un an, jusqu'au prochain Conseil arrêtant les comptes de l'exercice 2011, à consentir des cautions, avals ou garanties au nom de Dassault Systèmes SA dans la limite d'un montant global de 500 millions d'euros.

Il convient de noter que le Directeur Général de Dassault Systèmes SA est assisté dans sa mission d'exécution de la stratégie et de gestion courante par les directeurs généraux adjoints basés au siège du Groupe en France, qui sont cités dans le Document de référence de Dassault Systèmes SA et qui se réunissent de manière hebdomadaire en Comité exécutif.

h. Application du Code AFEP-MEDEF

En matière de gouvernement d'entreprise, Dassault Systèmes suit les recommandations françaises et se réfère en particulier aux recommandations du Code AFEP-MEDEF. Le Groupe s'efforce d'améliorer chaque année ses pratiques de bonne gouvernance. Toutefois certaines dispositions de ce Code ont dû être aménagées ou interprétées compte tenu de la situation particulière du Groupe ou du respect d'autres dispositions du Code AFEP-MEDEF :

- cas de versement de l'indemnité de départ du Directeur Général :

Dassault Systèmes SA respecte les exclusions du Code AFEP-MEDEF en la matière et ne versera pas l'indemnité en cas de mauvais résultats du Groupe ou de faute de gestion du dirigeant. Elle a toutefois conservé trois cas de versement dont un n'est pas

explicitement prévu par le Code AFEP-MEDEF, et ce compte tenu de l'actionnariat de Dassault Systèmes SA et de l'ancienneté de Monsieur Charès dans le Groupe. Il s'agit de l'hypothèse d'un départ contraint qui ne serait pas lié à de mauvais résultats du Groupe ou à une faute de gestion du dirigeant, le Conseil pouvant alors décider d'octroyer tout ou partie de l'indemnité de départ ;

- périodes calendaires d'attribution des options de souscription d'actions et d'actions gratuites :

Dassault Systèmes SA s'efforce d'attribuer des options de souscription d'actions aux mêmes périodes calendaires, sous réserve de compatibilité avec les règles restrictives liées à la détention par le Groupe d'une information privilégiée, ce qui conduit alors Dassault Systèmes SA à décaler la période d'attribution ;

- part des options de souscription d'actions et des actions gratuites dans la rémunération des dirigeants mandataires sociaux :

dans la mesure où la fixation des rémunérations des dirigeants mandataires sociaux n'intervient pas à la même date que l'attribution des options de souscription ou des actions gratuites, le Conseil d'administration n'a pas été en mesure de statuer précisément sur les parts maximales représentées par ces options et actions dans la rémunération globale du Directeur Général ;

- pourcentage des actions gratuites attribuées aux dirigeants mandataires sociaux :

les actions gratuites sont attribuées au Directeur Général en raison de sa contribution entrepreneuriale essentielle au développement et à la performance du Groupe. Il convient de noter que les options de souscription d'actions attribuées au Directeur Général le 27 mai 2010 représentent 4,03 % du nombre total des options attribuées ;

- acquisition d'actions par les dirigeants mandataires sociaux bénéficiaires d'actions gratuites :

Dassault Systèmes considère que l'engagement de conservation par le Directeur Général, jusqu'à la cessation de ses fonctions, des actions pouvant être acquises en vertu de ces attributions à hauteur de 15 % des actions issues de l'exercice des stock options et de l'attribution des actions gratuites constitue un mécanisme d'effet équivalent à la recommandation du Code AFEP-MEDEF de conditionner les actions de performance attribuées aux dirigeants mandataires sociaux à l'achat d'une quantité définie d'actions lors de la disponibilité des actions attribuées.

2. Procédures de contrôle interne et de gestion des risques

Dassault Systèmes a défini et mis en œuvre un cadre de contrôle interne qui s'appuie pour une large part sur le référentiel défini dans le rapport COSO (Committee of Sponsoring Organization of the Treadway Commission), ainsi que sur le cadre de référence de l'AMF en matière de contrôle interne, mis à jour le 22 juillet 2010.

Selon le référentiel COSO, le contrôle interne est un processus mis en œuvre par le Conseil d'administration, les dirigeants et le personnel, qui vise à fournir une assurance raisonnable quant à l'atteinte des objectifs suivants : la réalisation et l'optimisation des opérations, la fiabilité de l'information financière et comptable, la conformité aux lois et aux règlements en vigueur.

Le rapport du Président sur le contrôle interne porte sur Dassault Systèmes SA, ainsi que sur les filiales intégrées dans ses comptes consolidés.

a. Les objectifs du contrôle interne

Les procédures de contrôle interne dans le Groupe, tant au sein de Dassault Systèmes SA qu'au sein de ses filiales, visent à :

- améliorer la performance et l'efficacité des opérations grâce à une utilisation optimisée des ressources disponibles (objectif inspiré du référentiel COSO),
- sécuriser la fiabilité, la qualité et la disponibilité des informations financières (objectif inspiré du référentiel COSO et du cadre de référence de l'AMF),
- assurer la conformité des opérations avec les législations en vigueur et les procédures internes du Groupe (objectif inspiré du référentiel COSO et du cadre de référence de l'AMF),
- garantir la sécurité des actifs et en particulier la propriété intellectuelle, les ressources humaines et financières et l'image du Groupe (objectif inspiré du cadre de référence de l'AMF),
- prévenir les risques d'erreurs ou de fraudes.

b. Les acteurs et l'organisation du contrôle interne

Toutes les instances impliquées dans la gouvernance d'entreprise participent à la mise en œuvre des processus de contrôle interne.

Le Conseil d'administration, sensibilisé aux problématiques de contrôle interne, s'est doté, dès 1996, d'un Comité d'Audit, dont la mission a été décrite précédemment.

La Direction générale du Groupe a, de son côté, mis en place :

- un Comité Initiés, chargé de fixer et communiquer aux salariés, administrateurs et consultants, les dates des périodes pendant lesquelles il leur est recommandé de ne pas acheter ou vendre des actions Dassault Systèmes SA, et ce afin de prévenir les délits d'initiés. Ce Comité demande également à être informé des opérations sur titres Dassault Systèmes SA effectuées par les membres de la direction du Groupe. Il convient de noter que le Groupe applique les règles édictées par l'AMF relatives à la prévention des délits d'initiés.
- un département d'audit interne rattaché au Directeur Général Adjoint, Affaires Financières et au Comité d'Audit et dont la mission est d'évaluer la pertinence du contrôle interne de Dassault Systèmes, d'alerter la direction et le Comité d'Audit sur des déficiences ou des risques éventuels, et de proposer des mesures permettant de limiter ces risques et d'améliorer l'efficacité des opérations. En 2010, le service d'audit interne a également eu la responsabilité de l'évaluation, pour le compte de la direction, des mécanismes de contrôle interne liés au *reporting* financier.
- un département Ethique & Conformité rattaché au Directeur Général et dont la mission est d'assurer la mise en œuvre et le respect du code de conduite des affaires de Dassault Systèmes (le « Code de Conduite des Affaires ») qui définit les règles de comportement éthique au sein du Groupe.

L'organisation du contrôle interne repose également sur le principe de responsabilisation de chacun des départements et filiales du Groupe dans leurs domaines de compétence respectifs, et sur une délégation de pouvoirs à certains membres du Comité exécutif du Groupe.

Par ailleurs, les directeurs généraux et financiers locaux sont responsables de l'élaboration des comptes destinés à être intégrés dans les comptes consolidés du Groupe, des comptes annuels et des rapports d'activité de chacune de leurs filiales respectives, que ces comptes soient préparés par leurs propres équipes financières ou par l'intermédiaire de Centres de Services partagés comptables et financiers internes notamment aux Etats-Unis et en France.

Le service du contrôle de gestion Groupe est en charge du pilotage des objectifs financiers de Dassault Systèmes dans le cadre des processus de suivi budgétaire et, à ce titre, procède aux contrôles et analyses spécifiques des comptes trimestriels. Il a également pour mission d'identifier, analyser et alerter sur les écarts par rapport à l'exercice antérieur, au trimestre précédent et aux objectifs budgétaires du Groupe, ces derniers faisant l'objet d'une réactualisation trimestrielle.

c. Les procédures de contrôle interne et de gestion des risques

Les mécanismes de contrôle interne développés par le Groupe s'appuient sur la méthodologie COSO, ainsi que sur les recommandations du cadre de référence préconisé par l'AMF, et tendent à promouvoir le contrôle interne en matière :

- d'environnement de contrôle : l'éthique professionnelle de Dassault Systèmes est formalisée au sein de procédures relevant de la gouvernance d'entreprise, en particulier à travers le Code de Conduite des Affaires qui décrit la façon dont Dassault Systèmes entend exercer ses activités et constitue un guide destiné à aider les collaborateurs à prendre les bonnes décisions dans leur cadre professionnel, à titre individuel ou collectif. Ce code, applicable à tous les collaborateurs de Dassault Systèmes et disponible sur les sites intranet et internet de Dassault Systèmes, traite notamment (i) du respect des réglementations applicables aux activités de Dassault Systèmes, (ii) des interactions de chacun au sein du Groupe et avec son écosystème ainsi que (iii) de la protection des actifs du Groupe (en particulier de la propriété intellectuelle de Dassault Systèmes et de ses clients et partenaires) ; il comporte par ailleurs des dispositions en matière de conflits d'intérêt, de délits d'initiés et de reportings financiers.
- d'analyse des risques : les principaux risques pouvant impacter la performance de l'entreprise sont identifiés, évalués et régulièrement revus par la Direction générale du Groupe. Ces risques sont décrits dans le Chapitre 4 du présent Document de référence « Facteurs de risques » pour 2010. Sont indiquées dans ce chapitre les mesures prises par le Groupe pour gérer ou limiter ces risques lorsque cela est possible. Le suivi des mesures permettant de limiter les principaux risques pouvant impacter le Groupe fait l'objet d'une revue et d'une session de travail avec le Comité d'Audit.

Les risques opérationnels sont gérés pour l'essentiel au niveau des filiales, les risques en matière de protection de la propriété intellectuelle sont suivis par la direction juridique du Groupe, les risques en matière d'éthique sont suivis par le département Ethique & Conformité du Groupe, en étroite collaboration avec le département d'audit interne. La gestion des risques financiers est assurée par la direction de la trésorerie et des financements du Groupe et par les autres départements de la direction financière.

- d'activités de protection et de contrôle :

- 1) La protection de la propriété intellectuelle du Groupe est une préoccupation constante de celle-ci. Elle est assurée par la mise en place et le suivi de processus d'entreprise permettant de vérifier les droits dont dispose le Groupe avant la mise sur le marché de ses produits logiciels.

Le Groupe a par ailleurs développé au cours de ces dernières années la protection de ses inventions par un recours raisonnable et réfléchi au dépôt de brevets dans plusieurs juridictions. Enfin, les principales marques du Groupe sont enregistrées dans de nombreux pays.

- 2) La protection informatique, critique pour assurer la sécurité des codes sources des applications du Groupe, est constamment évaluée, testée et renforcée tant dans les domaines des accès ou de la performance des réseaux, que dans ceux de la protection contre les virus, ou de la sécurité physique des serveurs et autres installations informatiques.
- 3) La publication du rapport annuel fait l'objet de revues approfondies menées en étroite collaboration entre la direction financière, la direction juridique et le service des relations investisseurs.
- 4) Les procédures de contrôle interne relatives aux principaux processus de l'entreprise (sécurité informatique, gestion commerciale, ressources humaines, protection de la propriété intellectuelle, clôture et publication des comptes, gestion de la trésorerie, gestion du risque crédit clients) sont formalisées et mises à jour tant par Dassault Systèmes SA que dans les principales filiales du Groupe ou les Centres de Services partagés associés.
- 5) Les points de contrôles clés permettant de prévenir ou de détecter les risques impactant l'information financière dans les entités significatives du Groupe sont documentés.
- 6) Des tests annuels sont réalisés sur ces points de contrôles clés afin d'en évaluer l'efficacité.
- 7) Des plans d'actions correctives sont mis en place par les entités opérationnelles, dans une démarche d'amélioration continue.

- de communication :

Dassault Systèmes a mis en place des processus de revue et d'analyse régulière des performances de ses principales filiales (revues budgétaires, analyses des résultats trimestriels, conseils d'administration) et des forums bi-annuels de communication.

- de pilotage :

Le département d'audit interne a réalisé en 2010 différentes missions dans les filiales du Groupe afin de s'assurer de la conformité des procédures de contrôle interne avec les objectifs du Groupe. Ces missions, autorisées par le Comité d'Audit, conduisent à l'élaboration de recommandations auprès des équipes de management locales et à la mise en œuvre de plans d'actions afin de renforcer le cas échéant les processus et organisations audités.

d. Les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information financière et comptable

Enfin, en matière de processus de contrôle interne liés à l'élaboration des informations financières et comptables, le Groupe s'est attaché à :

- mettre en place un système de pilotage trimestriel permettant de réactualiser les objectifs budgétaires et d'identifier et d'analyser tout écart par rapport aux objectifs fixés par la direction financière du Groupe, ainsi que par rapport au trimestre et à l'exercice précédent.

Ainsi, chacune des filiales prépare une présentation détaillée et étayée de son activité commerciale au cours du trimestre et de l'année écoulée et procède à une analyse comparative de ses résultats financiers (produits et charges) par rapport à ses objectifs budgétaires et au même trimestre de l'exercice antérieur.

Les prévisions budgétaires sont revues, analysées et actualisées chaque trimestre afin de prendre en compte toutes les évolutions du marché du PLM et de l'environnement économique, notamment en matière de taux de change, et de présenter des objectifs réalistes aux actionnaires et aux marchés financiers.

- Fiabiliser ses processus et ses outils de consolidation afin d'établir et de publier chaque trimestre, dans les meilleurs délais, l'information financière requise. La procédure de consolidation, telle que définie par Dassault Systèmes, repose sur :

- 1) la responsabilisation des directeurs financiers des filiales tenus de certifier les comptes trimestriels transmis à Dassault Systèmes SA et de présenter des revues et des analyses d'activité détaillées avant que les comptes ne soient consolidés ;

- 2) l'utilisation d'outils de *reporting* et de consolidation permettant de sécuriser la transmission et le traitement des données et l'élimination des transactions intra-groupe. En 2010, l'utilisation du nouvel outil de consolidation et de *reporting* a continué d'améliorer la capacité d'analyse et de contrôle des équipes de consolidation et de contrôle de gestion du siège ;
 - 3) la mise en place d'un processus de suivi annuel des engagements hors bilan et des conventions réglementées ou assimilées ;
 - 4) la revue approfondie par la direction financière du Groupe des comptes trimestriels des filiales et de Dassault Systèmes SA ;
 - 5) l'analyse détaillée par le département comptable du Groupe de toutes les transactions de vente de logiciels ou de services impactant les comptes de façon significative afin d'en valider la comptabilisation.
- Systématiser les processus de revue des informations financières par le Comité d'Audit et par le Conseil d'administration lors des conférences téléphoniques trimestrielles préalables à la publication des comptes et lors des réunions du Comité d'audit préalables aux Conseils d'administration.
 - Structurer sa communication financière pour assurer la mise à disposition simultanée et de manière équivalente sur ses principaux marchés, des résultats financiers ou des informations relatives aux opérations pouvant avoir un impact sur le cours de ses actions.

e. Evaluation du contrôle interne

Dassault Systèmes n'est plus soumise aux dispositions de la loi américaine Sarbanes-Oxley en ce qui concerne l'évaluation de son contrôle interne, du fait de son retrait volontaire du Nasdaq en octobre 2008.

Toutefois, en application de la réglementation européenne, le Groupe évalue ses mécanismes de contrôle interne portant sur ses principaux processus et ses principales filiales.

Ainsi en 2010, des travaux d'évaluation détaillés ont continué d'être menés, la direction de l'entreprise entendant maintenir un niveau élevé de contrôle interne au sein du Groupe. Ces travaux s'inscrivent dans un processus d'amélioration continue du contrôle interne et permettent l'élaboration de plans d'actions et d'audits spécifiques.

f. Limites du contrôle interne

Le dispositif de contrôle interne ne peut fournir une garantie absolue que les objectifs du Groupe en la matière seront atteints. Il existe en effet des limites inhérentes à tout système de contrôle interne et relatives notamment aux incertitudes du monde extérieur, à l'exercice de la faculté de jugement, ou à des dysfonctionnements pouvant survenir en raison d'une défaillance humaine ou d'une simple erreur.

3. Autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce

a. Modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à l'Assemblée générale

La participation des actionnaires aux assemblées générales de Dassault Systèmes SA s'effectue dans les conditions prévues par la loi et par les articles 24 à 33 des statuts. Plus particulièrement, tout actionnaire a le droit de participer aux assemblées générales et aux délibérations, personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre de ses actions, dans les conditions précisées à l'article 27 des statuts de Dassault Systèmes.

Il est rappelé que suite aux modifications statutaires votées par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 décembre 2010, le droit de vote attaché aux actions dont la propriété est démembrée appartient au nu-propriétaire sauf pour les décisions concernant l'affectation des bénéfices pour lesquelles il appartient à l'usufruitier (voir paragraphe 21.2 « Acte constitutif et statuts »).

Il est proposé à l'Assemblée générale des actionnaires du 26 mai 2011 de procéder à la modification des statuts afin de prévoir, en application de l'Ordonnance 2010-1511 du 9 décembre 2010 et de son décret d'application 2010-1619 du 23 décembre 2010, que les actionnaires peuvent se faire représenter par toute personne physique ou morale de leur choix, sous réserve du respect des conditions prévues par la loi (voir Chapitre 26 « Assemblée Générale »).

b. Mention de la publication des informations prévues par l'article L. 225-100-3 du Code de commerce

Les informations visées à l'article L. 225-100-3 du Code de commerce sont indiquées aux Chapitres 10 « Trésorerie et capitaux » (concernant l'exigibilité anticipée de la ligne de crédit de 200 millions d'euros), 18 « Principaux actionnaires » (concernant le contrôle de GIMD), au paragraphe 21.1.4 « Actions propres » (concernant le rachat par Dassault Systèmes SA de ses propres actions), au paragraphe 21.2.5 « Assemblées générales » (concernant les conditions d'exercice du droit de vote) et au paragraphe 15.1 « Rémunérations des mandataires sociaux » (concernant l'indemnité en cas de départ contraint du Directeur Général) du Document de

référence de Dassault Systèmes pour 2010, qui est également constitutif du rapport de gestion annuel du Conseil d'administration. Ce Document de référence est disponible sur le site internet de l'Autorité des Marchés Financiers (www.amf-france.org) et sur le site de Dassault Systèmes (www.3ds.com). Sa mise à disposition du public fait l'objet d'un communiqué en précisant les modalités.

Charles Edelstenne
Président du Conseil d'administration

16.2 Rapport des Commissaires aux comptes sur le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne

Exercice clos le 31 décembre 2010

Rapport des commissaires aux comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'administration de la société Dassault Systèmes SA

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Dassault Systèmes S.A. et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion de risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 28 mars 2011

Les Commissaires aux comptes

PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT
Xavier Cauchois

ERNST & YOUNG ET AUTRES
Jean-François Ginies

CHAPITRE 17 – SALARIÉS

17.1 Rapport social

17.1.1 Dassault Systèmes et les enjeux sociaux

Dassault Systèmes s'est engagé en 2010 dans une nouvelle phase de son développement, dont l'ambition est de mettre les univers virtuels 3D au service d'une innovation et d'un développement durables pour l'homme et l'environnement.

Dans ce contexte d'innovation permanente, les hommes et les femmes qui travaillent chez Dassault Systèmes en constituent l'actif le plus précieux. Ils incarnent sa culture, ses valeurs et assurent son développement par leur grande capacité d'innovation.

Enjeux liés à l'innovation technologique

Afin de répondre aux enjeux liés au développement de ses technologies, Dassault Systèmes recrute des profils d'expertise très diversifiés que le Groupe cherche à fidéliser en offrant un environnement propice au développement professionnel et personnel de chaque collaborateur.

Par ailleurs, les acquisitions réalisées par Dassault Systèmes en 2010 au travers d'Exalead et de Geensoft (voir paragraphe 5.1.5 « Historique de Dassault Systèmes – 2010 ») ont élargi de façon significative le périmètre de ses technologies et compétences dans des domaines tels que les *Search Based Applications* et les logiciels de conception de systèmes embarqués. Ces évolutions qui étendent le marché adressable du Groupe permettent également aux collaborateurs de Dassault Systèmes d'appréhender de nouvelles compétences et leur ouvrent de nouvelles perspectives.

Enjeux liés à l'innovation sociale

L'innovation sociale est, et restera, placée au cœur du processus de développement du Groupe. Dassault Systèmes est une entreprise globale qui utilise ses produits et solutions, non seulement pour apporter de la valeur à ses clients, mais également pour transformer son propre fonctionnement interne. La plate-forme 3DSwYm, qui s'est substituée à l'Intranet du Groupe, a permis de mettre en place un véritable esprit communautaire au sein de Dassault Systèmes pour encourager l'innovation collaborative. Cette plate-forme favorise un nouveau modèle d'entreprise en réseau, centré sur les collaborateurs, qui change radicalement le champ d'apprentissage, d'expérimentation et de collaboration, et met en valeur les compétences et les contributions de chacun.

Dans ce contexte, le rôle de l'organisation « People@DS », le département en charge des ressources humaines, est d'attirer et d'inspirer les talents pour permettre à tous les collaborateurs et partenaires de Dassault Systèmes de devenir acteurs d'une innovation durable.

17.1.2 Méthodologie de *reporting* social

Périmètre du reporting

Le périmètre du *reporting* social comprend Dassault Systèmes SA ainsi que l'ensemble des sociétés qu'elle contrôle. Les effectifs des sociétés ou activités acquises sur l'exercice sont inclus dans le *reporting* social.

Définition des indicateurs sociaux clés

Pour les besoins de son *reporting* social, le Groupe a choisi des indicateurs clés qui sont présentés aux paragraphes 17.1.3 et suivants. Parmi ces indicateurs, Dassault Systèmes a défini la notion d'effectif total du Groupe correspondant aux effectifs :

- des collaborateurs de Dassault Systèmes,
- ainsi que des prestataires extérieurs lorsque ces derniers ont travaillé plus d'un mois entier pour le Groupe à la date de clôture de l'exercice. Ces prestataires comprennent notamment les salariés de 3D PLM (voir le chapitre 19 « Opérations avec des apparentés »).

Les données relatives aux effectifs sont calculées sur la base d'un « Equivalent Temps Plein » correspondant à un effectif proratisé sur la base d'un ratio « heures travaillées / heures de travail à temps plein standard ».

Dans le cadre de sa démarche active d'amélioration continue de la qualité de l'information produite, le Groupe a par ailleurs souhaité étendre en 2010 le nombre d'indicateurs sociaux clés communiqués. Les indicateurs 2010 ainsi calculés sont comparés avec les données 2009 lorsque celles-ci étaient disponibles.

Limites du reporting social

Le Groupe exerce ses activités dans de nombreux pays avec des législations et pratiques locales qui ne peuvent pas toujours être harmonisées ou consolidées. Ainsi par exemple les notions généralement employées en France pour définir les catégories socio-professionnelles (non cadre, cadre, cadre supérieur) n'étant pas utilisées en dehors de France, et plus des deux tiers des collaborateurs de Dassault Systèmes évoluant à l'étranger, le Groupe a retenu les deux catégories suivantes :

- les « Managers » qui encadrent les équipes,
- les « Non-Managers » qui ne gèrent pas d'équipe et se spécialisent sur une problématique particulière (une personne pouvant passer d'une catégorie à l'autre).

Pour les mêmes raisons de disparités locales, le Groupe n'est également pas en mesure de présenter de données consolidées relatives aux heures supplémentaires.

Collecte et consolidation des données sociales

Le reporting social est réalisé par People@DS, chargé de collecter et de consolider les données en s'appuyant sur les logiciels de gestion des ressources humaines et de gestion financière tous deux déployés dans l'ensemble des entités du périmètre. Par ailleurs, People@DS a également mené des entretiens avec les responsables des ressources humaines des principales filiales de Dassault Systèmes en France, aux Etats-Unis, en Allemagne, au Royaume-Uni, au Japon et en Corée (représentant 85 % des effectifs du Groupe) dans l'objectif d'étayer les informations du reporting social sur les aspects liés notamment aux principales politiques en matières de santé et de sécurité, aux initiatives anti-discrimination, à la formation et à l'absentéisme.

17.1.3 Effectifs du Groupe

17.1.3.1 Panorama de l'effectif total du Groupe (y compris les prestataires extérieurs)

L'année 2010 a été marquée par une forte croissance des équipes de Dassault Systèmes, dont les effectifs ont augmenté de près de 15 % par rapport à fin 2009 pour atteindre au 31 décembre 2010 un total de 9 035 personnes. L'évolution de l'effectif total sur les trois derniers exercices est la suivante :

Exercice	Salariés	Prestataires	3D PLM	Effectif total	% de variation
2010	7 507	449	1 079	9 035	15,3 %
2009	6 472	406	956	7 834	(0,5) %
2008	6 760	154	961	7 875	–

La croissance du Groupe, qui s'est faite tant par croissance organique que par le biais d'acquisitions, a été très rapide ; les effectifs de Dassault Systèmes ayant progressé de 83 % entre 2004 et 2010.

Dans le cadre des acquisitions réalisées, et en particulier celle d'IBM PLM, le taux de rétention moyen des collaborateurs a été supérieur à 98 %, ce qui confirme l'attractivité du Groupe, de sa culture et de ses activités.

Au 31 décembre 2010, l'effectif salarié du Groupe s'élevait à 7 507 personnes, réparties dans 31 pays et représentant 94 nationalités différentes, auxquelles s'ajoutent 449 prestataires extérieurs ainsi que 1 079 collaborateurs de 3D PLM. Ces données sont commentées aux paragraphes 17.1.3.2 et 17.1.3.3.

Entre 2009 et 2008, l'effectif total du Groupe avait diminué de 0,5 % suite à la mise en œuvre d'une politique de strict contrôle des recrutements compte tenu d'un environnement économique difficile.

17.1.3.2 Panorama des effectifs salariés du Groupe (hors prestataires extérieurs)

Croissance du Groupe

Les effectifs salariés du Groupe se sont accrus de 16 % en 2010 passant de 6 472 salariés au 31 décembre 2009 à 7 507 au 31 décembre 2010. Cette augmentation est principalement liée à l'intégration des collaborateurs d'IBM PLM, d'Exalead et de Geensoft (voir paragraphe 5.1.5 « Historique de Dassault Systèmes – 2010 »).

Répartition géographique

Exercice clos le 31 décembre 2010	Europe		Amériques		Asie		Total	
	Effectifs	% du total						
Total	3 798	51 %	2 667	35 %	1 042	14 %	7 507	100 %

En termes de répartition géographique, 51 % des effectifs du Groupe sont localisés en Europe, 35 % en Amériques et 14 % en Asie. Cette répartition géographique est restée stable par rapport à 2009 (Europe : 50 %, Amériques : 36 %, Asie : 14 %).

Répartition par activité

Exercice clos le 31 décembre 2010	Europe		Amériques		Asie		Total	
	Effectifs	% du total						
R&D et maintenance	1 366	36 %	919	34 %	257	25 %	2 542	34 %
Ventes, marketing et services	1 904	50 %	1 320	50 %	644	62 %	3 868	51 %
Administration et autres	528	14 %	428	16 %	141	13 %	1 097	15 %
Total	3 798	100 %	2 667	100 %	1 042	100 %	7 507	100 %

L'acquisition d'IBM PLM a contribué à renforcer les effectifs des équipes de ventes qui représentaient 48 % des effectifs totaux en 2009 pour atteindre 51 % en 2010. Le poids relatif des autres organisations a de ce fait légèrement décliné passant de 36 % à 34 % des effectifs totaux pour la R&D et de 16 à 15 % pour les fonctions administratives.

Types de contrats

Exercice clos le 31 décembre 2010	Europe		Amériques		Asie		Total	
	Effectifs	% du total						
Contrat à durée indéterminée	3 734	98 %	2 659	100 %	1 038	100 %	7 431	99 %
Contrat à durée déterminée	64	2 %	8	0 %	4	0 %	76	1 %
Total	3 798	100 %	2 667	100 %	1 042	100 %	7 507	100 %

La répartition par type de contrats est identique à celle de 2009 ; 99 % des salariés du Groupe ont travaillé en 2010 sous contrat à durée indéterminée.

Catégories de postes

Exercice clos le 31 décembre 2010	Europe		Amériques		Asie		Total	
	Effectifs	% du total						
« Managers »	823	22 %	553	21 %	223	21 %	1 599	21 %
« Non Managers »	2 975	78 %	2 114	79 %	819	79 %	5 908	79 %
Total	3 798	100 %	2 667	100 %	1 042	100 %	7 507	100 %

En 2010, les Managers représentaient 21 % des effectifs de Dassault Systèmes, situation stable par rapport à 2009.

Pyramide des âges

Exercice clos le 31 décembre 2010	Europe		Amériques		Asie		Total	
	Effectifs	% du total						
< 25 ans	40	1 %	10	0 %	5	0 %	55	1 %
25 à 30 ans	598	16 %	263	10 %	151	15 %	1 012	13 %
31 à 40 ans	1 314	34 %	839	31 %	462	45 %	2 615	35 %
41 à 50 ans	1 248	33 %	868	33 %	336	32 %	2 452	33 %
51 à 60 ans	561	15 %	562	21 %	85	8 %	1 208	16 %
> 60 ans	37	1 %	125	5 %	3	0 %	165	2 %
Total	3 798	100 %	2 667	100 %	1 042	100 %	7 507	100 %

Près de la moitié des effectifs du Groupe (49 %) ont moins de 40 ans. Cette situation était identique en 2009.

Ancienneté des salariés

Exercice clos le 31 décembre 2010	Europe		Amériques		Asie		Total	
	Effectifs	% du total						
CDD	64	2 %	8	0 %	4	0 %	76	1 %
Moins de 2 ans	601	16 %	355	13 %	191	18 %	1 147	15 %
De 2 à 5 ans	1 292	34 %	1 216	46 %	517	50 %	3 025	40 %
De 6 à 10 ans	669	17 %	536	20 %	186	18 %	1 391	19 %
De 11 à 15 ans	492	13 %	341	13 %	70	7 %	903	12 %
De 16 à 20 ans	231	6 %	53	2 %	15	1 %	299	4 %
Plus de 20 ans	449	12 %	158	6 %	59	6 %	666	9 %
Total	3 798	100 %	2 667	100 %	1 042	100 %	7 507	100 %

Proportion de femmes salariées

Exercice clos le 31 décembre 2010	Europe		Amériques		Asie		Total	
	Effectifs	% du total						
Femmes	803	21 %	632	24 %	173	17 %	1 608	21 %
Hommes	2 995	79 %	2 035	76 %	869	83 %	5 899	79 %
Total	3 798	100 %	2 667	100 %	1 042	100 %	7 507	100 %

La proportion relativement faible de femmes dans le Groupe : 21 % (22 % en 2009) s'explique par le nombre historiquement peu élevé de femmes dans les écoles d'ingénieurs qui restent l'une des principales sources de recrutement pour Dassault Systèmes.

La répartition par catégorie socioprofessionnelle et par genre est la suivante :

Exercice clos le 31 décembre 2010	Europe		Amériques		Asie		Total	
	Effectifs	% du total						
Femmes								
« Manager »	128	16 %	127	20 %	21	12 %	276	17 %
« Non-Manager »	675	84 %	505	80 %	152	88 %	1 332	83 %
Total Femmes	803	100 %	632	100 %	173	100 %	1 608	100 %
Hommes								
« Manager »	695	23 %	425	21 %	202	23 %	1 322	22 %
« Non-Manager »	2 300	77 %	1 610	79 %	667	77 %	4 577	78 %
Total Hommes	2 995	100 %	2 035	100 %	869	100 %	5 899	100 %
Total	3 798		2 667		1 042		7 507	

17 % des collaboratrices de Dassault Systèmes sont des Managers contre 22 % pour les hommes. Voir également le paragraphe 17.1.8.2 « Egalité professionnelle hommes/femmes ».

17.1.3.3 Entrées et sorties de personnel salarié sur la période

Recrutements

En 2010, les effectifs de Dassault Systèmes ont augmenté de 1 678 personnes par rapport à 2009 : 868 personnes en Europe, 529 en Amériques et 281 en Asie. 95 % des contrats établis en 2010 concernaient des contrats à durée indéterminée :

Exercice clos le 31 décembre 2010	Europe		Amériques		Asie		Total	
	Effectifs	% du total	Effectifs	% du total	Effectifs	% du total	Effectifs	% du total
Contrat à durée indéterminée	791	91 %	519	98 %	277	99 %	1 587	95 %
Contrat à durée déterminée	77	9 %	10	2 %	4	1 %	91	5 %
Total entrées	868	100 %	529	100 %	281	100 %	1 678	100 %

Dassault Systèmes n'a pas rencontré de difficultés particulières pour recruter même si les marchés de l'emploi en Asie, et en particulier en Chine et en Inde, ont montré certains signes de tension liés à la forte croissance économique de cette zone géographique.

En 2010, les recrutements ont accompagné la stratégie de croissance du Groupe avec :

- le renforcement des équipes commerciales, notamment pour les ventes directes avec l'intégration de 649 personnes des équipes d'IBM PLM le 1^{er} avril 2010 ; cette intégration a été particulièrement réussie puisque 98 % des personnes ayant rejoint Dassault Systèmes figuraient toujours au sein des effectifs au 31 décembre 2010 ;
- le renforcement des équipes R&D, par le biais de l'acquisition d'Exalead et l'intégration de ses 144 collaborateurs au sein du Groupe et par la poursuite des recrutements en matière de R&D. Les candidats sélectionnés dans ce cadre ont essentiellement des profils universitaires ou sont issus d'école d'ingénieurs, la majorité d'entre eux étant recrutés à la fin de leur cursus.

Les postes de « Managers » ont représenté 9 % de ces recrutements :

Exercice clos le 31 décembre 2010	Europe		Amériques		Asie		Total	
	Effectifs	% du total	Effectifs	% du total	Effectifs	% du total	Effectifs	% du total
« Managers »	90	10 %	39	7 %	28	10 %	157	9 %
« Non Managers »	778	90 %	490	93 %	253	90 %	1 521	91 %
Total	868	100 %	529	100 %	281	100 %	1 678	100 %

Par ailleurs, 26 % des recrutements effectués en 2010 concernent des femmes, celles-ci représentant 21 % des effectifs salariés de Dassault Systèmes.

Exercice clos le 31 décembre 2010	Europe		Amériques		Asie		Total	
	Effectifs	% du total	Effectifs	% du total	Effectifs	% du total	Effectifs	% du total
Femmes	231	27 %	143	27 %	54	19 %	428	26 %
Hommes	637	73 %	386	73 %	227	81 %	1 250	74 %
Total	868	100 %	529	100 %	281	100 %	1 678	100 %

Enfin, la pyramide des âges des recrutements effectués en 2010 a été impactée par la reprise de la force de vente d'IBM PLM constituée essentiellement de commerciaux expérimentés.

Exercice clos le 31 décembre 2010	Europe		Amériques		Asie		Total	
	Effectifs	% du total	Effectifs	% du total	Effectifs	% du total	Effectifs	% du total
< 25 ans	41	5 %	10	2 %	5	2 %	56	3 %
25 à 30 ans	226	26 %	74	14 %	48	17 %	348	21 %
31 à 40 ans	228	26 %	119	23 %	101	36 %	448	27 %
41 à 50 ans	202	23 %	145	27 %	88	31 %	435	26 %
51 à 60 ans	161	19 %	137	26 %	38	14 %	336	20 %
> 60 ans	10	1 %	44	8 %	1	0 %	55	3 %
Total	868	100 %	529	100 %	281	100 %	1 678	100 %

Départs

En 2010, 641 collaborateurs ont quitté le Groupe : 315 en Europe, 214 en Amérique et 112 en Asie.

Exercice clos le 31 décembre 2010	Europe		Amériques		Asie		Total	
	Effectifs	% du total						
Contrat à durée indéterminée	242	77 %	205	96 %	112	100 %	559	87 %
Contrat à durée déterminée	73	23 %	9	4 %	—	—	82	13 %
Total	315	100 %	214	100 %	112	100 %	641	100 %

Le taux de « turnover » s'est élevé en moyenne, toutes zones géographiques confondues, à 8,9 % pour l'ensemble de l'année.

Le tableau ci-après synthétise les différents motifs de départ de ces collaborateurs :

Sorties	Europe		Amériques		Asie		Total	
	Effectifs	% du total						
Départ à l'initiative du Groupe	80	25 %	61	28 %	14	12 %	155	24 %
Départ à l'initiative du salarié	125	40 %	136	64 %	93	83 %	354	55 %
Retraite	26	8 %	2	1 %	1	1 %	29	5 %
Fin de contrat à durée déterminée	65	21 %	7	3 %	2	2 %	74	11 %
Autres	19	6 %	8	4 %	2	2 %	29	5 %
Total	315	100 %	214	100 %	112	100 %	641	100 %

Plus de la moitié des départs enregistrés (55 %) ont eu lieu à l'initiative des collaborateurs, 24 % ont été initiés par le Groupe en partie pour des questions de performance, enfin 11 % sont liés à une fin de contrat à durée déterminée et 5 % à des départs en retraite.

Les départs concernent principalement des salariés ayant moins de 5 ans d'ancienneté :

Ancienneté au moment du départ	Europe		Amériques		Asie		Total	
	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%
Moins de 2 ans	80	25 %	26	12 %	16	14 %	122	19 %
De 2 à 5 ans	136	43 %	133	62 %	85	76 %	354	55 %
De 6 à 10 ans	46	15 %	33	16 %	8	7 %	87	14 %
De 11 à 15 ans	22	7 %	19	9 %	2	2 %	43	7 %
De 16 à 20 ans	4	1 %	2	1 %	1	1 %	7	1 %
Plus de 20 ans	27	9 %	1	0 %	–	0 %	28	4 %
Total	315	100 %	214	100 %	112	100 %	641	100 %

17.1.3.4 Main d'œuvre extérieure et sous-traitance (autre que 3D PLM)

Dassault Systèmes a régulièrement recours à des prestataires extérieurs lorsqu'il est nécessaire de mobiliser de nouvelles ressources avec un savoir-faire spécifique sur des projets pour des périodes de temps limitées.

De manière générale, le Groupe est attentif à n'établir des relations contractuelles qu'avec des sous-traitants qui respectent les dispositions des conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail relatives notamment à l'abolition du travail forcé, l'égalité de rémunération entre les femmes et les hommes, l'absence de discrimination (recrutement et évolution professionnelle), l'élimination du travail des enfants, et à la liberté syndicale et la protection du droit syndical.

Au 31 décembre 2010, 449 prestataires extérieurs (donnée en équivalent temps plein) contribuaient au développement du Groupe :

Exercice clos le 31 décembre 2010	Europe		Amériques		Asie		Total	
	Effectifs	% du total	Effectifs	% du total	Effectifs	% du total	Effectifs	% du total
Total prestataires	147	33 %	238	53 %	64	14 %	449	100 %

Le montant des versements effectués en 2010 à des entreprises des prestataires extérieurs s'est élevé à 73,0 millions d'euros contre 64,9 millions d'euros en 2009.

17.1.4 Organisation du travail

17.1.4.1 Répartition entre temps plein et temps partiel

98 % des collaborateurs du Groupe travaillent à temps plein. Le temps partiel concerne 8 % des femmes et 1 % des hommes.

Exercice clos le 31 décembre 2010	Europe		Amériques		Asie		Total	
	Effectifs	% du total						
Répartition temps plein / temps partiel								
Temps plein	3 653	96 %	2 649	99 %	1 042	100 %	7 344	98 %
Temps partiel	145	4 %	18	1 %	–	0 %	163	2 %
Total	3 798	100 %	2 667	100 %	1 042	100 %	7 507	100 %
Répartition temps plein / temps partiel par genre								
Femmes								
Temps plein	690	86 %	620	98 %	173	100 %	1 483	92 %
Temps partiel	113	14 %	12	2 %	–	0 %	125	8 %
Total Femmes	803	100 %	632	100 %	173	100 %	1 608	100 %
Hommes								
Temps plein	2 963	99 %	2 029	100 %	869	100 %	5 861	99 %
Temps partiel	32	1 %	6	0 %	–	0 %	38	1 %
Total Hommes	2 995	100 %	2 035	100 %	869	100 %	5 899	100 %
Total	3 798		2 667		1 042		7 507	

17.1.4.2 Durée du temps de travail

Dans chacun des pays où Dassault Systèmes est implanté, la durée du travail est fixée en conformité avec la législation locale en vigueur. Lorsqu'il n'existe pas de durée légale du travail, la durée hebdomadaire du travail est généralement fixée à 40 heures.

C'est en particulier le cas au sein de Dassault Systèmes KK au Japon ainsi que dans toutes les filiales de Dassault Systèmes aux Etats-Unis, au Royaume-Uni et en Allemagne.

En France, l'organisation du temps de travail se fait en « forfait jours » ou en « mode horaire ». Un collaborateur en forfait jours travaille un certain nombre de jours dans l'année et un collaborateur en mode horaire travaille selon un certain nombre d'heures définies dans les accords :

- chez Dassault Systèmes SA, les cadres en forfait jours et à temps plein travaillent 216 jours par an auxquels s'ajoute une journée au titre de la journée annuelle de solidarité. Pour les cadres à temps plein en forfait horaire, la durée hebdomadaire de travail est fixée à 37,8 heures, et prend en compte les journées de réduction du temps de travail (JRRT) en conformité avec la législation sur le temps de travail.

Pour les non cadres, la durée hebdomadaire de travail moyenne est fixée à 35 heures compte tenu des JRRT.

- chez Dassault Data Services, suite à un accord intervenu en 2008 sur « l'organisation et réduction du temps de travail », le temps de travail s'organise de la façon suivante :
 - pour les forfaits horaires appliqués aux cadres et non cadres, ces collaborateurs travaillent 37 heures hebdomadaires sur 5 jours (avec 5 semaines de congés payés et 12 jours de RTT).
 - les forfaits jours ne s'appliquent qu'aux cadres en forfait jours et représentent 216 jours théoriques travaillés (RTT déduits).
- chez Dassault Systèmes Provence SAS, les cadres en forfait jours et à temps plein travaillent 210 jours par an auxquels s'ajoute une journée au titre de la journée annuelle de solidarité. Pour les cadres à temps plein en forfait horaire, la durée hebdomadaire est fixée, en conformité avec la législation sur le temps de travail à :
 - 39 heures pour les cadres en modalité horaire 1 670 heures compte tenu de 13 JRRT,

– 37 heures 30 pour les cadres en modalité horaire 1 589 heures compte tenu de 15 JRTT

Pour les non cadres, la durée hebdomadaire de travail moyenne est fixée à 35 heures compte tenu des JRTT.

17.1.4.3 Absentéisme

L'absentéisme est suivi localement conformément aux réglementations en vigueur dans les différents pays dans lesquels Dassault Systèmes est implanté. Le Groupe ne dispose pas d'un système harmonisé de gestion des absences pour l'ensemble de ses filiales.

Les données présentées ci-dessous couvrent les trois sociétés françaises, Dassault Systèmes SA, Dassault Systèmes Provence et Dassault Data Services, qui représentent environ un tiers des collaborateurs du Groupe :

- les motifs d'absence, hors congés payés, sont les suivants : maladie pour 6 632 jours, maternité et paternité pour 3 811 jours, accident de travail et de trajet pour 203 jours. Le taux d'absentéisme en découlant s'élève à 2,04 %.
- le nombre total de congés autorisés (congé parental, congés pour événements familiaux, etc. hors congés payés) est de 4 689 jours soit 0,9 % du nombre de jours théoriquement travaillés.

17.1.5 Rémunérations

17.1.5.1 Salaires et charges

Masse salariale

La masse salariale annuelle brute du Groupe s'élève à 547,3 millions d'euros en 2010, contre 439,6 millions d'euros en 2009, soit une progression de 24 % sur l'année.

La politique de rémunération de Dassault Systèmes vise à assurer à chaque collaborateur une rémunération :

- alignée avec les pratiques du marché de la haute technologie dans chacun des pays où le Groupe est implanté et ;
- différenciée en fonction de la performance individuelle de chaque collaborateur telle qu'évaluée par le Manager direct lors d'un entretien annuel de revue de la performance et des objectifs.

Les augmentations ont lieu pour l'ensemble du Groupe en avril de chaque année. Tous les collaborateurs présents dans le Groupe au 1^{er} octobre de l'année précédente sont éligibles à la révision salariale annuelle.

En 2010, les augmentations moyennes accordées par Dassault Systèmes ont varié en fonction de l'inflation attendue dans chacun des pays où le Groupe est implanté.

Charges sociales

Le montant global des charges sociales du Groupe s'élève à 150,4 millions d'euros en 2010, contre 128,9 millions d'euros en 2009.

17.1.5.2 Intéressement et participation (en application des Titres I et II du Livre III du Code du Travail)

La participation et l'intéressement sont deux mécanismes d'épargne salariale prévus par la loi en France ; la participation est ainsi obligatoire pour toutes les entreprises de plus de 50 salariés alors que l'intéressement est facultatif. Dassault Systèmes SA a renouvelé en 2008 avec les instances représentatives des salariés ses accords de participation et d'intéressement pour une durée de trois ans. Le montant total de l'intéressement pour l'année 2009, payé en 2010 chez Dassault Systèmes SA s'est élevé à 7,2 millions d'euros.

Le montant total de la contribution de Dassault Systèmes SA au titre de la participation pour l'année 2009 payée en 2010 s'est élevé à 10,8 millions d'euros incluant un supplément de participation approuvé par le Conseil d'administration de 2,6 millions d'euros.

Au cours des trois dernières années, l'intéressement et la participation ont évolué comme suit chez Dassault Systèmes SA :

(en milliers d'euros)	← 2010 →		← 2009 →		← 2008 →	
	% masse salariale		% masse salariale		% masse salariale	
Intéressement	10 503	9 %	7 208	7 %	8 140	8 %
Participation	10 929	10 %	10 812	11 %	9 203	10 %
Total	21 432	19 %	18 020	18 %	17 343	18 %

Les sommes attribuées individuellement aux collaborateurs bénéficiaires sont, au choix des salariés, perçues directement, affectées à un Plan d'Épargne Entreprise ou versées (pour la participation uniquement) sur un compte courant bloqué et rémunéré.

Les résultats enregistrés par Dassault Systèmes SA au titre de l'exercice 2010 et qui seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale des actionnaires le 26 mai 2011 devraient permettre la distribution d'un intéressement à concurrence de 10,5 millions d'euros et d'une participation de 10,9 millions d'euros.

17.1.6 Relations professionnelles

17.1.6.1 Dialogue social et accords collectifs

La qualité du dialogue social repose sur les nombreux échanges entre la Direction du Groupe et les collaborateurs ainsi que leurs représentants.

Europe

En France, de nombreuses réunions ont été organisées par chacune des entités et des accords collectifs, portant sur un ou plusieurs sujets relatifs aux conditions de travail et d'emploi, ont été négociés et signés :

- une réunion a été organisée avec le Comité de Groupe,
- au sein de Dassault Systèmes SA, 20 réunions avec le Comité d'entreprise, 12 avec les délégués du personnel et 25 réunions de négociations avec l'ensemble des organisations syndicales représentatives ont été organisées ; par ailleurs, les accords collectifs suivants ont été conclus :
 - avenant n° 2 du 6 janvier 2010 à l'accord du 4 juillet 2007 relatif au PERCO
 - accord relatif à l'emploi des seniors au sein de Dassault Systèmes du 15 janvier 2010
 - accord d'entreprise sur l'aménagement du temps de travail au bénéfice des cadres positionnés et coefficientés du 5 février 2010
 - accord du 26 février 2010 sur la Négociation Annuelle Obligatoire
 - avenant n° 1 à l'accord de participation pour les exercices 2008, 2009 et 2010 du 24 mars 2010
 - accord de concertation sur la prévention des risques psycho-sociaux : « Agir pour que Dassault Systèmes soit un lieu d'épanouissement et de bien-être au travail » du 11 juin 2010
 - accord portant sur la souplesse dans l'organisation du travail pour faciliter les conditions d'accès au Campus du 19 juillet 2010
- la société Dassault Data Services a organisé ses élections professionnelles les 10 et 24 juin 2010. 14 réunions avec le Comité d'entreprise et 12 réunions avec les délégués du personnel se sont tenues. La société a par ailleurs conclu les accords suivants :
 - accord relatif à l'emploi des seniors signé le 21 Janvier 2010 par la CFDT et la CFE-CGC
 - accord sur le report des élections professionnelles signé le 18 février 2010 par l'ensemble des organisations syndicales représentatives
 - accord de négociation annuelle obligatoire signé le 26 février 2010 par l'ensemble des organisations syndicales représentatives
 - accord sur la durée des mandats signé le 16 avril 2010 par l'ensemble des organisations syndicales représentatives

- protocole d'accord préélectoral signé le 7 Mai 2010 par l'ensemble des organisations syndicales représentatives
- accord relatif au Plan Epargne Retraite Collective signé le 21 décembre 2010.
- au sein de la société Dassault Systèmes Provence se sont tenues 11 réunions avec le Comité d'entreprise, 12 avec les délégués du personnel et 23 réunions de négociations avec l'ensemble des organisations syndicales représentatives ; par ailleurs, les accords collectifs suivants ont été conclus :
 - protocole d'accord relatif à l'emploi des seniors signé le 25 janvier 2010 par la CFE-CGC, FO
 - protocole d'accord relatif à la période de prise de congés signé le 9 février 2010 par la CFE-CGC, FO
 - protocole d'accord préélectoral signé le 1^{er} mars 2010 par la CFE-CGC, FO
 - protocole d'accord relatif à la Négociation Annuelle Obligatoire 2010 signé le 17 mai 2010 par la CFE-CGC
 - accord d'intéressement 2010/2011/2012 signé le 8 juin 2010 par la CFE-CGC, FO
 - accord de participation 2009/2010/2011 signé le 8 juin 2010 par la CFE-CGC.

En Allemagne : les accords collectifs sont négociés et signés avec les Comités d'entreprise de chaque entité du Groupe. Ainsi, en 2010, 5 accords ont été signés par Dassault Systèmes Deutschland GmbH à Stuttgart et 2 à Hanovre :

- accord sur la révision salariale (Stuttgart et Hanovre)
- accord sur les plans de bonus et de commissionnement
- accord sur l'enquête « Great place to work » (Stuttgart et Hanovre)
- accord sur le déménagement de Fellbach à Stuttgart
- accord sur l'extension de « Übergangsmandat » des organisations syndicales

Au Royaume-Uni : il n'existe pas de représentation du personnel ou de syndicat dans les filiales de Dassault Systèmes.

Amériques

Il n'existe pas de représentation du personnel ou de syndicat aux Etats-Unis dans les filiales de Dassault Systèmes.

Asie

En Corée : un représentant des salariés est élu chaque année et a pour rôle de participer à l'organisation des activités sociales de l'entreprise.

Au Japon : il n'existe pas de représentation du personnel ou de syndicat dans les filiales de Dassault Systèmes.

17.1.6.2 Santé et sécurité

Le Groupe assure une couverture médicale à chacun de ses collaborateurs en conformité avec les pratiques des pays dans lequel il est implanté. Par ailleurs, dans certains pays, des représentants des salariés sont chargés d'échanger avec les Directions des entités correspondantes sur les thématiques de la santé et de la sécurité des collaborateurs.

France

Des comités d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) existent dans chacune des trois sociétés françaises du Groupe, couvrant ainsi l'ensemble des 2 472 salariés de Dassault Systèmes SA, Dassault Data Services et Dassault Systèmes Provence :

- le CHSCT de Dassault Systèmes SA s'est réuni à 8 reprises au cours de l'année 2010. Un accord sur la prévention des risques psychosociaux a été signé le 11 juin dernier : il prévoit notamment la création d'un groupe paritaire de travail sur la prévention de ces risques.
- le CHSCT de Dassault Data Services s'est réuni à 4 reprises au cours de 2010,
- le CHSCT de Dassault Systèmes Provence s'est réuni à 6 reprises en 2010.

La totalité des 2 472 collaborateurs en France fait l'objet d'un suivi médical régulier et bénéficie d'une couverture complémentaire en matière de santé. Sur le DS Campus HQ, un service médical composé d'un médecin du travail et de trois infirmières veille à la santé de l'ensemble des collaborateurs travaillant sur le site.

Le nombre d'accidents du travail ou de transport ayant entraîné un arrêt d'une durée supérieure à 1 jour s'est élevé à 7 au cours de 2010.

Etats-Unis

Le Groupe a mis en place un programme de couverture santé pour l'ensemble de ses salariés à temps plein. En fonction de leur situation familiale, les collaborateurs ont le choix entre deux programmes distincts. Ces programmes incluent un bilan de santé individuel annuel.

Le nombre d'accident du travail ayant entraîné un arrêt d'une durée supérieure à 1 jour s'est élevé à 3 en 2010.

Asie

Au Japon : un bilan de santé annuel est organisé par Dassault Systèmes KK pour chacun des collaborateurs ; en 2010, 89 % des salariés ont participé à ce bilan. Par ailleurs, tous les collaborateurs sont couverts par une assurance santé.

En Corée : un bilan de santé individuel est organisé chaque année pour l'ensemble des salariés, qui sont couverts par une assurance santé spécifique.

17.1.7 Développement, formation et gestion des carrières

Le Groupe a mis en place un processus d'évaluation de la performance et du développement de chacun (« P&DC ») permettant à chaque collaborateur de rencontrer au moins une fois par an son supérieur hiérarchique direct pour :

- définir les objectifs de l'année à venir,
- évaluer la performance de l'année écoulée au regard des objectifs préalablement assignés.

En 2010, les objectifs de 97 % des collaborateurs du Groupe ont été discutés et formellement documentés dans ce cadre. Chaque collaborateur peut également solliciter son supérieur hiérarchique, ou le département des ressources humaines pour exprimer des souhaits d'évolution et de développement individuels et étudier conjointement la mise en place de plans de formation.

En 2010, Dassault Systèmes a investi dans un système original de partage d'informations et d'expertises au travers de communautés en ligne s'appuyant sur la solution 3DSwYm. Cette plate-forme collaborative permet à chaque collaborateur de se connecter et d'échanger de façon informelle avec tous les experts du Groupe sur une problématique spécifique. Ainsi, les réponses apportées aux questions clients, les astuces de programmations ou les tendances impactant les marchés, peuvent-elles être très rapidement communiquées, partagées et traitées en utilisant toute la connaissance collective regroupée au sein d'une communauté.

En parallèle de ce partage informel de la connaissance, des programmes de formations structurés sont déployés dans les différentes filiales du Groupe. Les plans de formation mis en place, alignés avec la stratégie de Dassault Systèmes et l'évolution du marché du PLM, permettent aux collaborateurs de développer leur expertise en termes de connaissance du portefeuille de produits V6, de processus industriels, et de renforcer leurs compétences professionnelles et managériales.

Plusieurs programmes ont ainsi été développés pour enrichir l'expertise professionnelle des équipes de vente, des équipes de gestion de projets de services ou de supports clients. Ces programmes portent sur les fondamentaux de la V6, les nouvelles techniques de vente, un approfondissement des compétences fonctionnelles, ou encore des ateliers de travail dédiés aux différentes industries que le Groupe adresse.

Un vaste programme de formation a également été mis en place pour l'ensemble des métiers de la R&D (développement, industrialisation, support clients, industries). Un cursus sur les process et les outils du développement, déployé mondialement, a été réalisé pour tous les nouveaux collaborateurs de la R&D. Ce cursus leur permettra de comprendre et maîtriser les savoir-faire nécessaires au développement de leurs compétences.

Dans le cadre de la nouvelle phase de développement du Groupe, les premières formations management ont débuté en 2010 et seront déployées plus largement en 2011. Deux sujets ont été abordés : les fondamentaux du management pour les nouveaux managers et le management de la performance en relation avec les entretiens P&DC. 68 managers ont participé aux formations pilotes qui ont été organisées mondialement.

En 2010, en France, 65 % des collaborateurs ont bénéficié d'au moins une formation au cours de l'année, représentant plus de 2 732 formations dispensées.

Répartition des heures de formation réalisées par type	
Management	3 060
Métier	21 856
Hygiène sécurité et environnement	126
Langue	3 771
Informatique	9 378
Développement personnel	3 277
Autre	8 666
Total sur l'exercice 2010	50 134

Répartition des heures de formation par catégorie	
Cadre	47 284
Non-cadre	2 850

Répartition des heures de formation par sexe	
Homme	39 472
Femme	10 662

17.1.8 Ethique des affaires et égalité professionnelle

17.1.8.1 Ethique des affaires

Depuis sa création, Dassault Systèmes a façonné sa culture et bâti sa réputation sur différents fondamentaux, et notamment l'établissement de relations à long terme avec ses collaborateurs, clients, partenaires et actionnaires, ainsi que le développement de produits de grande qualité et à haute valeur ajoutée. La confiance et l'intégrité, soutenues par une rigueur en matière d'éthique et de conformité, sont au cœur des engagements de Dassault Systèmes pour une innovation et une croissance durables.

L'engagement du Groupe en matière d'éthique professionnelle et d'entreprise citoyenne est formalisé au sein de procédures relevant de la gouvernance d'entreprise, en particulier à travers le « Code de Conduite des Affaires » distribué à l'intégralité des collaborateurs du Groupe (voir paragraphe 16.1 « Rapport sur le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne ») et les « Principes de Responsabilité Sociale de l'Entreprise » disponibles sur le site internet du Groupe. Cet engagement se manifeste également par la sensibilisation à l'éthique et à la conformité des nouveaux collaborateurs du Groupe (plus de 40 sessions en 2010 à travers le monde) et par des formations ciblées faites aux collaborateurs les plus exposés aux risques éthiques dans le cadre de leurs activités quotidiennes.

Code de Conduite des Affaires

Le Code de Conduite des Affaires a vocation à servir de référence à chaque collaborateur du Groupe pour guider son comportement et ses interactions dans le cadre de ses activités. Il rappelle que la culture de Dassault Systèmes se fonde sur le respect mutuel, l'équité et la diversité de ses collaborateurs.

C'est dans ce cadre qu'est posé comme principe le fait que le recrutement, la formation, la promotion, les affectations et les autres décisions liées au travail s'appuient sur les compétences, les talents et les réalisations des collaborateurs et sur leurs motivations professionnelles, à l'exclusion de toute discrimination, harcèlement ou intimidation. Le Groupe est également particulièrement attentif à la santé et à la sécurité de ses collaborateurs dans leurs conditions et leur environnement de travail et au respect de leur vie privée notamment dans le cadre de la protection des données personnelles.

Le Code de Conduite des Affaires comprend un dispositif d'alerte professionnelle mis à disposition de tous les collaborateurs à l'exception de la France où d'autres moyens d'alerte ayant le même objectif sont prévus par la loi. Dans tous les autres pays, ce dispositif, dont l'utilisation n'est ni obligatoire, ni exclusive, prévoit la possibilité pour les salariés du Groupe de faire part, en toute confidentialité et dans le respect des droits de la défense, de craintes de dysfonctionnements en matière comptable, financière, ou de lutte contre la corruption, ainsi que lorsque l'intérêt vital de l'entreprise ou l'intégrité physique ou morale d'une personne sont en jeu (ce qui vise plus particulièrement les cas de discrimination ou de harcèlement moral ou sexuel).

Principes de Responsabilité Sociale de l'Entreprise

Les Principes de Responsabilité Sociale de l'Entreprise que le Groupe promeut pour s'assurer que son écosystème partage des valeurs basées sur les mêmes principes et droits universellement consacrés ont pour fondements la reconnaissance et le respect de textes fondamentaux relatifs aux droits sociaux et à la protection de l'environnement.

Dassault Systèmes demande à ses fournisseurs et partenaires de s'engager à veiller, dans les limites de la loi applicable localement, au respect des principes d'interdiction du travail des enfants en âge d'être scolarisés obligatoirement (et, en tout état de cause, de moins de 15 ans), d'interdiction du travail forcé, de garantie de mise à disposition de conditions de travail satisfaisantes pour assurer l'hygiène, la sécurité et la santé de leurs collaborateurs, de respect des minima légaux ou réglementaires applicables en termes de rémunération, de liberté syndicale, de droit à la négociation collective. Le Groupe leur demande également de s'engager à interdire toute forme de discrimination, à lutter contre la corruption et à respecter la législation applicable sur la protection de l'environnement.

17.1.8.2 Egalité professionnelle hommes/femmes

Les filiales françaises, américaines, japonaises et allemandes de Dassault Systèmes, qui emploient plus des trois quarts des collaborateurs du Groupe, sont soumises à des lois spécifiques, en particulier en matière de lutte contre les discriminations professionnelles entre les hommes et les femmes.

Dassault Systèmes promeut la mixité au sein de ses effectifs, en développant l'accès des femmes à ses différents métiers, et en assurant l'équité des progressions de carrière des femmes particulièrement chez les femmes qui s'absentent pour les congés maternité.

Dassault Systèmes veille à respecter les réglementations applicables en matière d'égalité professionnelle et de non discrimination dans les différentes juridictions dans lesquelles il emploie des collaborateurs. A titre d'exemple :

France

L'accord relatif à l'égalité et la mixité professionnelle entre hommes et femmes signé pour une durée de trois ans par Dassault Systèmes SA avec ses représentants syndicaux le 7 novembre 2007 est arrivé à son terme en 2010. Des négociations relatives à l'égalité professionnelle entre hommes et femmes sont actuellement en cours au sein de Dassault Systèmes ; quatre réunions de négociation ont eu lieu au cours de l'exercice 2010.

La société Dassault Systèmes Provence dispose également d'un accord sur la promotion de la diversité.

Par ailleurs, en 2010, la société Dassault Data Services et les organisations syndicales représentatives ont engagé une négociation relative à l'égalité entre hommes et femmes.

Etats-Unis

Les filiales de Dassault Systèmes veillent à se conformer aux réglementations relatives à l'égalité en matière d'emploi (recrutement, formation, promotion, rémunération, licenciement ou toute autre décision liée au travail) en particulierité au Titre VII de la réglementation fédérale « Civil Rights Act » ; les filiales de Dassault Systèmes transmettent chaque année aux autorités américaines des rapports de conformité avec ces réglementations (Rapports *EEO1*, *Vet100* et *Affirmative Action*).

17.1.8.3 Insertion des travailleurs en situation de handicap

Les filiales françaises, américaines, japonaises et allemandes de Dassault Systèmes, qui emploient plus des trois quarts des collaborateurs du Groupe, sont soumises à des lois spécifiques, en particulier en matière d'insertion des travailleurs en situation de handicap.

Dassault Systèmes a conduit, notamment en France, différentes actions en faveur des personnes en situation de handicap en 2010. Ainsi, à titre d'exemple :

France

Dassault Systèmes SA a conclu, le 18 décembre 2003, un accord en faveur de l'insertion des travailleurs en situation d'handicap, créant des conditions favorables à leur intégration ; cet accord a été renouvelé en 2007 pour 3 ans et un nouvel accord a été conclu le 11 décembre 2009 pour la période 2010-2012. Il prévoit des engagements chiffrés en matière de recrutement, de formation et de budget.

Ces accords témoignent de la volonté de Dassault Systèmes SA de faire du recrutement, de la formation et du maintien dans l'emploi de personnes en situation de handicap un axe important de sa politique. Ainsi, le nombre de collaborateurs en situation de handicap a été multiplié par trois depuis 2003. 21 personnes en situation de handicap étaient salariées de Dassault Systèmes à fin 2010, 16 d'entre elles étaient ingénieurs et cadres, 7 avaient un handicap lourd. De plus, au cours de l'année 2010, 6 étudiants en situation de handicap ont été

accueillis en stage ou en apprentissage et 41 stagiaires demandeurs d'emploi ont été formés. Par ailleurs, de nombreuses actions de communication interne et de sensibilisation à l'accueil des personnes en situation de handicap ont été menées (vidéos, articles, interviews, bandes dessinées de sensibilisation sur le statut de travailleur en situation de handicap, etc.)

L'accessibilité du DS Campus HQ (qui accueille environ 2 500 collaborateurs du Groupe) aux personnes en situation de handicap a été particulièrement étudiée lors de la construction des bâtiments (qualité des sols, portes, mobiliers, signalétique Eo-Guidage, boucle magnétique, salles de conférences accessibles, aménagements des sas au niveau des parkings, etc.)

Etats-Unis

Les réglementations relatives à l'égalité en matière d'emploi (cf. paragraphe ci-dessus « Egalité professionnelle entre hommes et femmes ») sont applicables aux cas de discrimination envers les collaborateurs en situation de handicap. Il est cependant interdit d'enquêter sur le handicap des salariés de telle sorte qu'aucune donnée statistique ne peut être communiquée.

17.1.9 Œuvres sociales et relations au sein de l'environnement social, territorial et associatif

17.1.9.1 Œuvres sociales

En France, Dassault Systèmes SA subventionne son Comité d'entreprise à hauteur de 5,2 % de sa masse salariale brute de l'année en cours, répartis de la façon suivante : 5 % pour les activités sociales et culturelles et 0,2 % pour le budget de fonctionnement. En 2010, le Comité d'entreprise a ainsi reçu 6,2 millions euros, contre 5,5 millions euros en 2009.

17.1.9.2 Relations au sein de l'environnement social, territorial et associatif

Contribution du Groupe au développement territorial

Dassault Systèmes est implanté dans 31 pays et s'attache à recruter une majorité de collaborateurs localement. Au 31 décembre 2010, trois quarts des 7 507 salariés du Groupe étaient localisés hors de France et le Groupe comptait des collaborateurs originaires de 94 pays différents.

Relations du Groupe avec l'enseignement secondaire et supérieur

Dans chacun des pays où Dassault Systèmes est implanté, le Groupe a établi des relations privilégiées avec le monde de l'enseignement secondaire et supérieur et ce, depuis de nombreuses années. Pour faciliter l'innovation pédagogique par l'usage de ses technologies, Dassault Systèmes collabore avec des écoles, des lycées, des instituts technologiques, des universités et des grandes écoles à travers le monde. Le programme de partenariat académique de Dassault Systèmes comprend diverses actions propres à chacune de ses marques, mises en œuvre via un site internet dédié à la mise à disposition participative de ressources éducatives, la délivrance de certifications, ainsi que par des partenariats divers. Chaque année, plus de deux millions d'étudiants se familiarisent avec les technologies de Conception mécanique 3D et PLM de Dassault Systèmes.

En 2010, le Groupe s'est attaché à poursuivre ses initiatives visant à :

- susciter des vocations pour les sciences et les technologies et contribuer à enrayer la désaffection des jeunes pour ces disciplines dans les pays développés avec (i) des initiatives de parrainage (de l'American Society for Engineering Education – ASEE – et de la Société Européenne pour la Formation des Ingénieurs SEFI – par exemple), (ii) le soutien d'équipes de lycéens ou de collégiens engagées dans des concours d'ingénierie de haut niveau comme « F1 in School », ou encore « Course en Cours », qui s'adressent à des collégiens et lycéens et les conduisent, dans le cadre de l'enseignement et des clubs, à concevoir avec les logiciels CATIA ou SolidWorks, fabriquer, tester et faire concourir des voitures de Formule 1 miniatures. Initié en 2006 comme projet de réussite éducative, cette initiative a enregistré un record de popularité en 2010-2011 avec l'inscription de 11 000 élèves sur l'ensemble du territoire français.
- améliorer l'employabilité des diplômés issus des différentes filières éducatives en leur donnant accès aux solutions PLM du Groupe. Cette expertise doit permettre de répondre rapidement aux besoins des 11 secteurs industriels auxquels s'adressent les produits et solutions de Dassault Systèmes. Le besoin d'ingénieurs combinant connaissances techniques acquises lors d'un cursus scolaire et connaissance des outils PLM de Dassault Systèmes et des méthodes mises en œuvre chez ses clients industriels est en forte croissance dans les pays émergents.
- préparer les étudiants à leur futur emploi en leur proposant, dans dix langues différentes, des certifications qui leur permettent d'acquérir des compétences fondamentales en matière d'ingénierie de conception. SolidWorks propose ainsi des programmes spécialisés pour les

équipes de courses de bajas, de voitures, d'avions ou encore de courses hybrides, intégrant l'apprentissage d'un processus de conception et d'analyse. Le Groupe est l'un des partenaires fondateurs de l'association Unmanned Vehicle Systems International (AUVSI) qui fournit des logiciels pour des véhicules intelligents sans pilotes, qu'ils soient terrestres, volants ou submersibles, et pour des systèmes robotiques. SolidWorks permet enfin aux élèves en développement durable d'optimiser le choix des matériaux et des procédés de fabrication afin de préserver la planète.

- introduire de nouvelles méthodes d'enseignement s'appuyant sur l'utilisation de modèles virtuels très bien adaptés aux modes d'interaction et d'apprentissage des étudiants actuels.

De nombreux projets d'innovation pédagogique ont débouché, en 2010, sur la production d'environnements virtuels d'apprentissage : « virtualisation » des laboratoires flexibles d'automation pour en démultiplier les usages (DELMIA), modélisation interactive de systèmes mécatroniques pour l'enseignement (CATIA), expériences pédagogique de physique sous forme de mini jeux vidéo (3DVIA).

Le blog « SolidWorks STEM Teacher » et la communauté académique de Dassault Systèmes « 3DS Academia » sur Internet permettent de partager des supports pédagogiques pour toutes les marques de Dassault Systèmes, avec des enseignants de tous niveaux.

Implication du Groupe dans le développement durable

Dassault Systèmes est impliqué dans la communauté associative, aux fins de soutien de l'économie numérique et de promotion de l'innovation durable. Ainsi, pour favoriser le développement de l'économie numérique en France et en Europe, Dassault Systèmes est membre fondateur de l'AFDEL (Association Française des Editeurs de Logiciels) en France, et de la « European Software Alliance » à Bruxelles. L'objectif de ces associations est de promouvoir l'industrie de l'édition de logiciels, comme industrie permettant une croissance durable. Dassault Systèmes soutient également la fondation Villette entreprise d'Universcience en France, dont l'objectif est de promouvoir et d'encourager la diffusion de la culture scientifique et technique auprès des jeunes et du grand public. Par ailleurs, aux fins de promotion de l'innovation durable, Dassault Systèmes sponsorise la fondation GoodPlanet, qui œuvre pour la réduction des gaz à effet de serre, l'IMS (Institut de mécénat social) en France, « CSR Europe » à Bruxelles, et le TERI (The Energy and Resource Institute) en Inde. Dans le monde, les différentes marques de Dassault Systèmes sont également impliquées dans le tissu associatif local. Enfin, le Groupe a mené un projet de soutien à l'enseignement et au développement économique au Rwanda. A son lancement, l'initiative avait pour vocation le développement des compétences des étudiants pour l'utilisation de programmes de CAO, SolidWorks faisant donation de licences et de programmes pédagogiques. Cette initiative s'est finalement transformée en une assistance à la structuration et à la gestion d'activités de services de modélisation, puis en une aide à la génération de demande pour ce type de services.

Enfin, la plupart des filiales du Groupe organisent des démarches contribuant au développement durable au sein de leur communauté. A titre d'exemples : journées de bénévolat auprès d'associations locales organisées par les collaborateurs de Simulia, collecte de denrées alimentaires par les collaborateurs de Delmia, subvention d'un orphelinat par les collaborateurs de Dassault Systèmes China, participation à la course PanMassachusetts Challenge, évènement destiné à collecter des fonds au profit d'un institut de soins et de recherche (le Dana Farber Cancer Institute).

Dassault Systèmes tient à la disposition de tout actionnaire qui en ferait la demande le bilan social relatif à Dassault Systèmes SA prévu par les articles L. 2323-68 et suivants du nouveau Code du travail.

17.1.10 Table de concordance

Article R. 225-104 du Code du Commerce	Rapport social
Effectif total	17.1.3.1
Embauches en contrats à durée déterminée et indéterminée	17.1.3.2 et 17.1.3.3
Difficultés éventuelles de recrutement	17.1.3.3
Licenciements et ses motifs	17.1.3.3
Heures supplémentaires	17.1.2
Main d'œuvre extérieure et sous-traitance	17.1.3.4
Informations relatives aux plans de réduction des effectifs	Non applicable
Organisation du temps de travail	17.1.4
Durée du temps de travail	17.1.4.2
Absentéisme et motifs	17.1.4.3
Rémunérations	17.1.5
Evolution de la rémunération et charges sociales	17.1.5.1
Intéressement, participation et plan d'épargne salariale	17.1.5.2
Egalité professionnelle hommes/femmes	17.1.8.2
Relations professionnelles et bilan des accords collectifs	17.1.6.1
Conditions d'hygiène et de sécurité	17.1.6.2
Formation	17.1.7
Emploi et insertion des travailleurs en situation de handicap	17.1.8.3
Œuvres sociales	17.1.9.1
Prise en compte par la société de l'impact territorial de ses activités sur les populations locales et en matière d'emploi et de développement régional	17.1.9.2
Relations entretenues avec les associations d'insertion, les établissements d'enseignement etc...	17.1.9.2
Respect des filiales des dispositions des conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail	17.1.8.1

17.2 Participations et stock options des mandataires sociaux et dirigeants

17.2.1 Options de souscription d'actions Dassault Systèmes

Au 31 décembre 2010, seize plans d'options de souscription d'actions existaient au profit de certains dirigeants ou salariés du Groupe, étant précisé qu'aucun plan n'a expiré au cours de l'exercice 2010.

Le prix d'exercice de ces options a été, pour l'ensemble des plans :

- fixé par référence à la valeur de marché de l'action Dassault Systèmes à la date d'attribution des options ;
- fixé sans décote par rapport à ce prix, à l'exception du plan 2008-01 pour lequel une légère décote de 3 % a été appliquée.

L'Assemblée générale du 27 mai 2010 a autorisé le Conseil d'administration à octroyer des options de souscription ou d'achat d'actions pour une période de 38 mois et à condition que les options existantes ne donnent à aucun moment droit à un nombre d'actions représentant plus de 15 % du capital de Dassault Systèmes SA.

Le Conseil d'administration a utilisé cette autorisation le 27 mai 2010 pour attribuer 1 240 000 options de souscription d'actions au profit de 542 bénéficiaires, étant précisé qu'au titre de cette attribution, conformément au Code AFEP-MEDEF, l'exercice des options attribuées aux dirigeants mandataires sociaux est subordonné à une condition de performance.

En outre, le Conseil d'administration du 15 décembre 2010 a modifié la date d'entrée en jouissance des actions nouvelles créées suite à l'exercice d'options de souscription et a procédé aux modifications adéquates de chacun des règlements de plans en vigueur.

Désormais, les actions nouvelles créées par exercice des options entre le 1^{er} janvier et la date de l'assemblée générale annuelle statuant sur l'affectation du résultat du dernier exercice clos, pourront percevoir le dividende attaché à cet exercice. Elles seront donc cotées sur la même ligne de cotation que les actions préexistantes.

En revanche, les actions nouvelles créées à compter du lendemain de cette assemblée générale annuelle ne donneront pas droit à ce dividende. Elles seront cotées temporairement sur une seconde ligne de cotation jusqu'à la date de négociation « coupon détaché » c'est-à-dire hors droit au dividende des actions Dassault Systèmes, telle que fixée par les règles de NYSE Euronext.

Le tableau ci-dessous résume les caractéristiques des plans en vigueur au cours de l'exercice 2010.

Historique des attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions

(Correspondant au Tableau 8 de la Recommandation émise par l'Autorité des Marchés Financiers sur la rémunération des mandataires sociaux le 22 décembre 2008)

Plan d'option	1998-08	1998-09	1998-10	1998-11	1998-12	2002-01	2002-02	2002-03
Conseil d'administration	29/03/2001	29/03/2001	29/06/2001	05/10/2001	05/10/2001	28/05/2002	28/05/2002	20/01/2003
Assemblée générale	26/01/1998	26/01/1998	26/01/1998	26/01/1998	26/01/1998	28/05/2002	28/05/2002	28/05/2002
Options attribuées	2 909 600	553 300	138 000	1 387 400	328 650	1 363 563	355 300	3 325 000
– aux mandataires sociaux	1 672 250	–	–	655 000	–	651 433	–	1 500 000
Charles Edelstenne	569 540	–	–	–	–	–	–	–
Bernard Charlès	882 710	–	–	525 000	–	526 433	–	1 200 000
Thibault de Tersant	220 000	–	–	130 000	–	125 000	–	300 000
– aux 10 premiers salariés attributaires non mandataires sociaux	736 000	176 600	116 403	424 100	101 000	454 000	139 000	1 060 000
Nbre maximum d'actions	2 909 600	553 300	138 000	1 387 400	328 650	1 363 563	355 300	3 325 000
Nbre de bénéficiaires	531	513	44	400	434	378	401	803
Prix d'exercice (en euros)	52,00	52,00	49,00	35,00	35,00	45,50	45,50	23,00
Dates d'exercice	Du 29/03/03 Au 28/03/11	Du 29/03/01 Au 28/03/11	Du 29/06/01 Au 28/06/11	Du 05/10/02 Au 04/10/11	Du 05/10/02 Au 04/10/11	Du 28/05/03 Au 27/05/12	Du 28/05/03 Au 27/05/12	Du 20/01/04 Au 19/01/13
Options exercées en 2010	538 842	70 925	32 625	694 020	15 745	217 400	21 933	856 569
Options annulées en 2010	5 750	100	0	800	0	3 019	50	650
Options en circulation au 31/12/2010	2 232 918	89 105	4 480	549 853	31 011	1 056 973	77 483	1 508 450
Options exercées entre le 01/01 et le 28/02/11	1 182 144	25 580	3 144	55 738	480	32 338	2 138	22 438
Options annulées entre le 01/01 et le 28/02/11	0	40 000	0	0	5 000	0	15 000	0
Options en circulation au 28/02/11 ⁽¹⁾	1 050 774	23 525	1 336	494 115	25 531	1 024 635	60 345	1 486 012
Options exercées au 28/02/11	1 720 986	372 995	128 456	853 636	240 207	250 178	230 579	1 819 963
Options exerçables au 28/02/11	1 050 774	23 525	1 336	494 115	25 531	1 024 635	60 345	1 486 012

Suite du tableau

Plan d'option	2002-04	2002-05	2002-06	2006-01	2006-02	2008-01	2008-02	2010-01	Total
Conseil d'administration	20/01/2003	29/03/2005	29/03/2005	09/10/2006	06/06/2007	25/09/2008	27/11/2009	27/05/2010	
Assemblée générale	28/05/2002	28/05/2002	28/05/2002	08/06/2005	08/06/2005	22/05/2008	22/05/2008	27/05/2010	
Options attribuées	675 000	967 150	232 850	1 405 700	1 325 900	1 436 600	1 851 500	1 240 000	19 495 513
– aux mandataires sociaux	–	80 000	–	150 000	150 000	150 000	170 000	110 000	5 288 683
Charles Edelstenne	–	–	–	–	–	–	–	–	569 540
Bernard Charlès	–	–	–	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000	3 384 143
Thibault de Tersant	–	80 000	–	100 000	100 000	100 000	120 000	60 000	1 335 000
– aux 10 premiers salariés attributaires non mandataires sociaux	219 000	405 000	104 000	410 000	407 000	440 000	490 000	313 000	5 995 103
Nbre maximum d'actions	675 000	967 150	232 850	1 405 700	1 325 900	1 436 600	1 851 500	1 240 000	19 495 513
Nbre de bénéficiaires	533	264	88	447	462	502	539	542	
Prix d'exercice (en euros)	23,00	39,50	39,50	47,00	47,50	38,15	39,00	47,00	
Dates d'exercice	Du 31/12/04 Au 19/01/13	Du 30/03/07 Au 28/03/12	Du 30/03/06 Au 28/03/12	Du 10/10/09 Au 08/10/13	Du 07/06/10 Au 05/06/14	Du 25/09/09 Au 24/09/15	Du 27/11/2013 Au 26/11/2017	Du 27/05/2014 Au 26/05/2018	
Options exercées en 2010	19 655	326 135	16 150	98 768	28 721	25 275	1 300	900	2 964 963
Options annulées en 2010	3 000	6 100	2 350	29 200	20 879	76 933	50 300	11 500	211 581
Options en circulation au 31/12/2010	82 750	498 065	64 800	1 086 032	1 148 500	1 285 992	1 794 700	1 227 600	12 738 712
Options exercées entre le 01/01 et le 28/02/11	3 500	25 340	2 800	7 766	4 700	17 412	0	0	1 385 518
Options annulées entre le 01/01 et le 28/02/11	0	0	0	0	0	0	0	0	60 000
Options en circulation au 28/02/11 ⁽¹⁾	79 250	472 725	62 000	1 078 266	1 143 800	1 268 580	1 794 700	1 227 600	11 293 194
Options exercées au 28/02/11	545 350	360 925	128 100	106 534	33 421	42 687	1 300	900	6 836 217
Options exerçables au 28/02/11	79 250	472 725	62 000	1 078 266	1 143 800	833 704	0	0	7 836 018

(1) Pour une information sur la dilution du capital générée par l'exercice d'options, voir également le paragraphe 21.1.1 « Capital social au 28 février 2011 ».

Les règles internes à l'entreprise prévoient des périodes pendant lesquelles il est recommandé de ne pas acheter ou vendre des actions de Dassault Systèmes SA, il s'agit notamment des périodes précédant et suivant l'annonce des résultats annuels, semestriels ou trimestriels. Sont également prohibées les opérations de couverture permettant de garantir la plus-value dans le cadre de l'exercice de stock options.

Au 31 décembre 2010, les seuls mandataires sociaux détenant des options étaient Charles Edelstenne, Bernard Charlès et Thibault de Tersant.

Par ailleurs, les options attribuées aux dirigeants mandataires sociaux en 2010 font également l'objet d'une information au paragraphe 15.1 ci-dessus « Rémunération des mandataires sociaux ».

La participation des mandataires sociaux dans le capital Dassault Systèmes SA est décrite au paragraphe 14.1 « Information concernant les membres des organes d'administration et de direction » et dans le Chapitre 18 « Principaux actionnaires » du présent Document de référence.

Le tableau ci-dessous indique de manière globale, (i) le nombre total et le prix d'exercice moyen pondéré des options de souscription consenties aux dix salariés du Groupe ayant reçu le nombre le plus important d'options Dassault Systèmes en 2010 et qui ne sont pas administrateurs de Dassault Systèmes SA et (ii) le nombre total et le prix d'exercice moyen pondéré des actions souscrites par les dix salariés du Groupe ayant exercé le nombre le plus important d'options Dassault Systèmes en 2010 et qui ne sont pas administrateurs de Dassault Systèmes SA.

Options de souscription ou d'achat d'actions consenties au dix premiers salariés non mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers durant l'exercice 2010

(correspondant au Tableau 9 de la Recommandation émise par l'Autorité des Marchés Financiers sur la rémunération des mandataires sociaux le 22 décembre 2008)

	Nombre total d'options	Prix moyen pondéré	Plan n° 1998-8	Plan n° 1998-11	Plan n° 2002-01	Plan n° 2002-03	Plan n° 2002-05	Plan n° 2006-01	Plan n° 2008-01	Plan n° 2010-01
Options consenties durant l'exercice 2010 par DS SA ⁽¹⁾ aux dix salariés de DS SA ⁽¹⁾ dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé	313 000	47,00 €	–	–	–	–	–	–	–	313 000
Options détenues sur DS SA ⁽¹⁾ levées durant l'exercice 2010, par les dix salariés de DS SA ⁽¹⁾ dont le nombre d'options ainsi souscrites est le plus élevé	1 342 350	37,93 €	259 090	388 009	189 550	292 822	196 500	13 045	3 334	–

(1) DS SA désigne dans ce tableau Dassault Systèmes SA.

17.2.2 Options de souscription d'actions SolidWorks

La filiale Dassault Systèmes SolidWorks Corporation a mis en place en 1998 un plan d'options de souscription d'actions SolidWorks au bénéfice de ses salariés et de ceux de ses filiales. Dans le cadre de ce plan, 6 787 365 options ont été attribuées dont 2 800 000 options de souscription aux cadres dirigeants de cette société. Durant l'exercice 2010, aucune option n'a été exercée. Au 31 décembre 2010, toutes les options non exercées ont expiré et ce plan d'options de souscription est désormais terminé.

17.2.3 Actions gratuites

Voir paragraphes 15.1 « Rémunération des mandataires sociaux » et 16.1.1 « Composition et fonctionnement du Conseil d'administration ».

17.3 Accords prévoyant une participation des salariés dans le capital de l'émetteur

Sans objet.

CHAPITRE 18 – PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

18.1 Actionnariat du Groupe

Le tableau ci-dessous donne certaines informations concernant l'actionnariat de Dassault Systèmes SA au cours des trois derniers exercices. Un droit de vote double est attribué à toutes les actions nominatives entièrement libérées inscrites au nom d'un même titulaire depuis deux ans au moins.

Actionnaires	Nombre d'actions détenues	Pourcentage du capital	Nombre de droits de vote	Pourcentage de droits de vote ⁽⁵⁾
Au 31 décembre 2010				
Groupe Industriel Marcel Dassault	51 887 334	42,76 %	80 032 735	50,77 %
Charles Edelstenne ⁽¹⁾ et ses ayant-droits ⁽²⁾	7 684 189	6,33 %	15 342 311	9,73 %
Bernard Charlès	817 655	0,67 %	1 118 395	0,71 %
SW Securities LLC (auto-contrôle) ⁽³⁾	251 807	0,21 %	–	–
Auto-détention	150 000	0,12 %	–	–
Administrateurs et dirigeants ⁽⁴⁾	12 649	0,01 %	24 728	0,02 %
Public	60 528 970	49,90 %	61 120 521	38,77 %
Total	121 332 604	100 %	157 638 690⁽⁵⁾	100 %
Au 31 décembre 2009				
Groupe Industriel Marcel Dassault	51 887 334	43,84 %	73 444 938	49,71 % ⁽⁴⁾
Charles Edelstenne ⁽¹⁾	7 684 189	6,49 %	15 342 311	10,38 %
SW Securities LLC (auto-contrôle) ⁽³⁾	251 807	0,21 %	–	–
Auto-détention	150 000	0,13 %	–	–
Administrateurs et dirigeants ⁽⁴⁾	732 367	0,62 %	831 404	0,56 %
Public	57 661 944	48,71 %	58 134 400	39,35 %
Total	118 367 641	100 %	147 753 053⁽⁵⁾	100 %
Au 31 décembre 2008				
Groupe Industriel Marcel Dassault	51 887 334	43,65 %	69 189 040	48,56 % ⁽⁴⁾
Charles Edelstenne ⁽¹⁾	7 682 647	6,46 %	15 340 769	10,77 %
SW Securities LLC (auto-contrôle) ⁽³⁾	251 807	0,21 %	–	–
Auto-détention	1 300 000	1,09 %	–	–
Administrateurs et dirigeants ⁽⁴⁾	581 816	0,49 %	586 776	0,41 %
Public	57 158 722	48,09 %	57 355 275	40,26 %
Total	118 862 326	100 %	142 471 860⁽⁵⁾	100 %

(1) Y compris les actions détenues par deux sociétés civiles familiales gérées par Charles Edelstenne.

(2) Au 31 décembre 2010, M. Edelstenne détient 1 919 047 actions en pleine propriété et 1 542 via deux sociétés civiles familiales qu'il gère, représentant ensemble 1,60 % du capital et 2,42 % des droits de vote exerçables, ainsi que 5 763 600 actions en usufruit. En sa qualité d'usufruitier de ces 5 763 600 actions M. Edelstenne n'exerce le droit de vote que pour les décisions de l'assemblée générale des actionnaires relatives à l'affectation des bénéfices, les nu-proprétaires exerçant le droit de vote pour les autres résolutions conformément à l'article 11 des statuts.

(3) SW Securities LLC étant une société du Groupe, les actions détenues par cette société sont privées de droit de vote.

(4) À l'exclusion de M. Edelstenne et, pour les données au 31 décembre 2010, de M. Charlès. Les dirigeants concernés sont les « cadres dirigeants » identifiés dans le présent Document de référence.

(5) Voir explication dans le paragraphe suivant le tableau.

Le nombre total de droits de vote publié sur le site internet de Dassault Systèmes est différent du chiffre indiqué dans le tableau ci-dessus. Le nombre publié mensuellement par Dassault Systèmes est un nombre de droits de vote bruts, tenant compte des droits de vote attachés aux actions privées de droits de vote, conformément à l'article 223-11 du Règlement général de l'AMF. Ce nombre sert de dénominateur pour le calcul par les actionnaires de leurs pourcentages de détention en capital et en droits de vote aux fins de déclarations réglementaires. Le nombre total de droits de vote dans le tableau ci-dessus est un nombre de droits de vote nets (ne tenant pas compte des actions privées de droit de vote), ou droits de vote exerçables en assemblée générale, répondant à un besoin de cohérence dans la présentation.

Il s'ensuit que Groupe Industriel Marcel Dassault SAS (« GIMD ») a déclaré à l'AMF avoir franchi en hausse le 26 novembre 2010, le seuil de 50 % des droits de vote de Dassault Systèmes SA et détenir 51,13 % des droits de vote bruts à cette date. Il avait également déclaré à l'AMF un pourcentage de droits de vote bruts de 49,57 % au 31 décembre 2009 et de 48,04 % au 31 décembre 2008.

Le nombre total des droits de vote s'élève, au 31 décembre 2010, à 158 040 497 (le nombre de droits de vote exerçables, c'est-à-dire ne tenant pas compte des actions privées de droit de vote, s'élevant à 157 638 690) et, au 28 février 2011, à 159 415 672 (le nombre de droits de vote exerçables s'élevant à 158 183 472). Ce nombre total de droits de vote est publié chaque mois par Dassault Systèmes SA conformément à la réglementation et sert d'indicateur aux investisseurs pour le calcul de la variation de leur participation pour les besoins des déclarations de franchissement de seuil.

M. Charles Edelstenne a déclaré à l'AMF avoir franchi passivement à la baisse, du fait d'une augmentation des droits de vote, le 30 novembre 2010, le seuil de 10 % des droits de vote de Dassault Systèmes SA et détenir à cette date 6,35 % du capital et 9,72 % des droits de vote de Dassault Systèmes SA. Il a précisé avoir procédé le 16 décembre 2010 à la donation de la nue-propriété de 5 763 600 actions Dassault Systèmes SA à ses ayants-droits.

Les sociétés de gestion Orbis Investment Management Limited et Orbis Asset Management Limited ont informé Dassault Systèmes SA qu'elles ont franchi en baisse en 2010 le seuil de 2,5 % dans le capital de Dassault Systèmes SA au travers des fonds d'investissement qu'elles ont indiqués gérer.

La société Crédit Suisse Group AG a informé Dassault Systèmes SA qu'elle a franchi en hausse le 9 juin 2010, puis en baisse le 15 juin 2010, le seuil de 2,5 % dans le capital de Dassault Systèmes SA.

A la connaissance de Dassault Systèmes SA, compte tenu des obligations de déclarations de franchissement de seuil incombant aux actionnaires, aucun autre actionnaire que ceux indiqués ci-dessus ne détenait, directement ou indirectement, seul ou de concert, 2,5 % (seuil statutaire) ou plus du capital ou des droits de vote au 31 décembre 2010.

Nonobstant son retrait volontaire de la cote du Nasdaq en octobre 2008, Dassault Systèmes SA a maintenu son programme ADR (American Depositary Receipts) aux Etats-Unis, les ADS (American Depositary Shares) n'étant désormais plus cotés mais s'échangeant sur le marché hors cote américain (OTC market). Au 28 février 2011, il y avait 2 911 908 ADS en circulation et le nombre de détenteurs d'ADS sous forme nominative, soit pour leur propre compte, soit pour le compte de tiers, s'élevait à 64.

En janvier 2011, Dassault Systèmes SA a commandé une étude sur la composition de son actionariat auprès d'une société d'études spécialisée externe. Il en résulte que les investisseurs institutionnels détenant plus de 2 000 actions chacun seraient au nombre de 310 environ et détiendraient près de 45,05 % du capital social de Dassault Systèmes SA au 31 décembre 2010.

Dassault Systèmes SA détient à la date du présent Document de référence un nombre de 300 000 actions en auto-détention, ces actions ayant été rachetées dans le cadre du programme de rachat adopté par l'Assemblée générale des actionnaires du 27 mai 2010, ce qui représente environ 0,25 % du capital social constaté au 25 mars 2011, aucun droit de vote ou droit à dividende n'étant attaché à ces actions.

Au 31 décembre 2010, 60 461 011 actions Dassault Systèmes (soit environ 49,83 % du capital) sont détenues sous la forme nominative ; elles donnent droit à 97 033 874 droits de vote exerçables (soit environ 61,39 % des droits de vote totaux).

Conformément à l'article L. 225-102 du Code de commerce, il est indiqué que le nombre d'actions Dassault Systèmes détenues par les salariés dans le cadre d'un PEE est de 24 503 actions au 31 décembre 2010, soit environ 0,02 % du nombre total d'actions à cette date.

18.2 Droits de vote

Les principaux actionnaires ne détiennent pas de droits de vote différents des autres actionnaires et bénéficient de droits de vote double dans les mêmes conditions que les autres actionnaires, c'est-à-dire au titre des actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même titulaire.

En cas de démembrement de la propriété des actions, l'article 11 des statuts de Dassault Systèmes SA prévoit que le droit de vote appartient au nu-propriétaire, sauf pour les décisions concernant l'affectation des bénéfices pour lesquelles il appartient à l'usufruitier (voir également paragraphe 21.2 « Actes constitutifs et statuts »).

18.3 Contrôle

Groupe Industriel Marcel Dassault SAS (« GIMD ») est l'actionnaire principal de Dassault Systèmes SA avec, au 31 décembre 2010, 42,76 % du capital et 50,77 % des droits de vote exerçables. Dans la mesure où GIMD détient plus de 50 % des droits de vote de Dassault Systèmes SA, GIMD contrôle Dassault Systèmes. Les membres de la famille Dassault détiennent 100 % du capital de GIMD.

Afin de s'assurer que le contrôle de GIMD n'est pas exercé de manière abusive, il est précisé que le Conseil d'administration de Dassault Systèmes SA est composé en majorité d'administrateurs indépendants, et que le Comité d'Audit et le Comité des Rémunérations et de Sélection ne comprennent que des administrateurs indépendants. En outre, GIMD n'est pas membre du Conseil d'administration de Dassault Systèmes SA. Deux administrateurs, Laurent Dassault et Charles Edelstenne, sont respectivement Vice-Président et membre du Conseil de surveillance de GIMD, mais ne sont membres d'aucun des comités de Dassault Systèmes SA.

Compte tenu de la réglementation applicable, dès lors que GIMD détient plus d'un tiers et moins de la moitié des actions et plus de la moitié des droits de vote de Dassault Systèmes SA, il ne peut pas augmenter sa participation en capital de plus de 2 % du nombre total des titres de capital, sur une période de 12 mois consécutifs, à moins de lancer une offre publique sur toutes les actions Dassault Systèmes, sauf éventuelle dérogation à l'obligation de déposer une offre sur le fondement de l'article 234-9 (6°) du Règlement Général de l'AMF que l'Autorité des Marchés Financiers peut éventuellement accorder selon son appréciation.

18.4 Accords entre actionnaires

Dassault Systèmes a été informée le 23 décembre 2010 que conformément aux articles 787 B et 885 I bis du Code général des impôts, des engagements collectifs de conservation de titres en date des 16 et 22 décembre 2010 ont été conclus pour une durée de deux ans par GIMD, Charles Edelstenne pour son compte et celui de ses ayants-droits, Bernard Charlès et certaines personnes qui lui sont liées. Ils portent globalement sur 39 672 603 actions de Dassault Systèmes SA représentant au 23 décembre 2010 respectivement 32,76 % du capital et 42,82 % des droits de vote.

Hormis les engagements de conservation précités, à la connaissance de Dassault Systèmes, il n'existe pas de pacte ou d'autre convention entre les actionnaires de Dassault Systèmes SA.

Dassault Systèmes SA n'est pas partie à un accord qui pourrait entraîner son changement de contrôle et n'a pas connaissance de l'existence d'un tel accord. Dassault Systèmes SA n'est partie à aucun accord d'actionnaires de société, cotée ou non, dont les clauses seraient susceptibles d'avoir un impact significatif sur le cours de bourse des titres Dassault Systèmes.

CHAPITRE 19 – OPÉRATIONS AVEC DES APPARENTÉS

Les apparentés du Groupe comprennent son principal actionnaire GIMD (ainsi que les sociétés sous son contrôle – telles que Dassault Aviation – ou associées), les entreprises associées, ainsi que ses principaux dirigeants et les membres proches de leur famille.

Les apparentés de Dassault Systèmes SA comprennent également les filiales de cette dernière. Les transactions entre la société mère et ses filiales ainsi que celles entre les filiales sont éliminées dans les comptes consolidés.

Ainsi, Dassault Systèmes SA licencie ses produits à Dassault Aviation et à certaines de ses filiales, le Président Directeur Général de Dassault Aviation, Monsieur Charles Edelstenne, étant également Président du Conseil d'administration de Dassault Systèmes SA. Ces licences sont concédées selon des conditions similaires à celles accordées à des clients de taille comparable. Pour l'exercice 2010, le chiffre d'affaires résultant de ces licences s'est élevé à 7,3 millions d'euros (contre 8,2 millions d'euros en 2009 et 11,4 millions d'euros en 2008).

Dassault Systèmes fournit également à des conditions de marché des services et un support technique à Dassault Aviation et à certaines de ses filiales. Pour l'exercice 2010, le chiffre d'affaires généré par ces transactions s'est élevé à 12,8 millions d'euros (contre 15,1 millions d'euros en 2009 et 14,3 millions d'euros en 2008).

La plupart des centres de développement de Dassault Systèmes sous-traitent des travaux de développement de logiciels à 3D PLM Software Solutions Limited (3D PLM), une société constituée en 2002 entre Dassault Systèmes SA (30 %) et Geometric Software Solutions Co. Ltd (70 %), basée en Inde. Dassault Systèmes a annoncé le 9 novembre 2010 que, dans le cadre du renforcement de ses activités de R&D en Inde, sa filiale indienne Delmia Solutions Private Limited serait fusionnée dans 3D PLM par l'intermédiaire de la société mère de Delmia Solutions Private Limited. Dans le cadre de cette fusion qui devrait intervenir au 1^{er} juillet 2011 sous réserve de l'approbation de la fusion par les autorités indiennes compétentes, le Groupe verrait sa participation dans le capital de 3D PLM passer de 30 % à 42 % tandis que la participation de Geometric Software Solutions Co. Ltd diminuerait de 70 % à 58 %. Actuellement, les comptes de 3D PLM sont mis en équivalence et la quote-part des résultats de 3D PLM, consolidée chez Dassault Systèmes, figure au poste « quote-part dans les résultats des entreprises associées ». 3D PLM fournit des services pour le Groupe qui conserve la propriété intellectuelle relative aux travaux effectués. Pour l'exercice 2010, le montant des services facturés par 3D PLM à Dassault Systèmes s'est élevé à 24,7 millions d'euros (contre 20,9 millions d'euros en 2009 et 19,9 millions d'euros en 2008).

Voir également la Note 25 aux comptes consolidés pour d'autres informations sur les transactions avec les apparentés.

Voir également le paragraphe 26.1 du présent Document de référence concernant les conventions réglementées, le Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées au paragraphe 20.4.3, et le Chapitre 7 « Organigramme ».

CHAPITRE 20 – INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE L'ÉMETTEUR

Les comptes consolidés et annuels présentés ci-après seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires de Dassault Systèmes SA devant se tenir le 26 mai 2011.

20.1 Informations financières historiques

En application de l'article 28 du Règlement européen n° 809/2004 de la Commission européenne, les comptes consolidés 2008 et 2009 sont inclus par référence dans le présent Document de référence comme précisé en page 2 dudit Document.

Comptes consolidés et annexes

Compte de résultat consolidé

		← Exercices clos les 31 décembre →	
	Note	2010	2009
<i>(En milliers d'euros, à l'exception des montants par action)</i>			
Nouvelles licences		393 873	289 767
Licences périodiques, maintenance et développement de produits		1 017 130	810 062
Ventes de logiciels	4	1 411 003	1 099 829
Prestations de services et autres		152 836	151 515
Total chiffre d'affaires		1 563 839	1 251 344
Coût des ventes de logiciels		(76 212)	(56 583)
Coût des prestations de services et autres		(144 855)	(139 372)
Frais de recherche et de développement		(322 119)	(302 504)
Frais commerciaux		(480 165)	(356 702)
Frais généraux et administratifs		(125 865)	(108 401)
Amortissement des actifs incorporels acquis		(71 835)	(41 586)
Autres produits et charges opérationnels, nets	8	(20 801)	(15 165)
Résultat opérationnel		321 987	231 031
Charges financières et autres, nets	9	(3 827)	(5 627)
Quote-part dans les résultats des entreprises associées		1 838	1 462
Résultat avant impôt sur le résultat		319 998	226 866
Charge d'impôt sur le résultat	10	(99 301)	(56 852)
Résultat net		220 697	170 014
Dont :			
Résultat net, part du Groupe		220 544	169 741
Intérêts minoritaires		153	273
Résultat par action			
Résultat net de base par action	11	1,85	1,44
Résultat net dilué par action	11	1,82	1,43

L'annexe fait partie intégrante des comptes consolidés.

Tableau des produits et charges comptabilisés

(En milliers d'euros)	← Exercices clos les 31 décembre →	
	2010	2009
Résultat net	220 697	170 014
Actifs financiers disponibles à la vente	(11)	(20)
(Pertes) gains sur les couvertures de flux de trésorerie	(33 777)	21 281
Ecart de conversion	80 188	(28 443)
Produits (charges) d'impôt comptabilisés en capitaux	11 678	(7 328)
Produits (charges) comptabilisés en capitaux propres, nets d'impôt	58 078	(14 510)
Total des produits et charges comptabilisés, nets d'impôt	278 775	155 504
Dont :		
Part revenant au Groupe	278 622	155 231
Part revenant aux minoritaires	153	273

L'annexe fait partie intégrante des comptes consolidés.

Bilan consolidé

(En milliers d'euros)	Note	← Exercices clos les 31 décembre →	
		2010	2009
Actif			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	12	976 482	939 057
Placements à court terme	12	162 646	118 902
Clients et comptes rattachés, nets	13	413 447	322 313
Créances d'impôt sur le résultat		36 348	38 934
Autres actifs courants	13	84 273	82 536
Total actif courant		1 673 196	1 501 742
Immobilisations corporelles, nettes	14	66 395	59 559
Investissements et autres actifs non courants	15	26 161	26 630
Impôts différés actifs	10	72 766	50 997
Immobilisations incorporelles, nettes	17	616 697	229 392
Goodwill	18	616 619	431 388
Total actif non courant		1 398 638	797 966
Total Actif		3 071 834	2 299 708
Passif			
Dettes fournisseurs		93 169	67 682
Personnel et comptes rattachés		170 873	117 658
Produits constatés d'avance		386 996	243 694
Impôt sur le résultat à payer		21 819	11 096
Autres passifs courants	19	102 252	45 592
Total passif courant		775 109	485 722
Impôts différés passifs	10	57 222	47 103
Emprunts	22	293 419	200 000
Autres passifs non courants	19	154 277	118 120
Total passif non courant		504 918	365 223
Capital		121 332	118 368
Primes d'émission		229 866	125 439
Actions propres		(7 172)	(5 629)
Réserves consolidées et autres réserves		1 529 721	1 350 506
Autres éléments		(82 956)	(141 034)
Total capitaux propres, part du Groupe		1 790 791	1 447 650
Intérêts minoritaires		1 016	1 113
Total capitaux propres	21	1 791 807	1 448 763
Total Passif et Capitaux Propres		3 071 834	2 299 708

L'annexe fait partie intégrante des comptes consolidés.

Tableau consolidé des flux de trésorerie

	Note	← Exercices clos les 31 décembre →	
		2010	2009
<i>(En milliers d'euros)</i>			
Résultat net, part du Groupe		220 544	169 741
Intérêts minoritaires		153	273
Résultat net		220 697	170 014
Elimination des éléments sans incidence sur la trésorerie liée aux activités opérationnelles :			
Amortissement des immobilisations corporelles	14	24 160	23 066
Amortissement des immobilisations incorporelles	17	75 850	46 330
Impôts différés	10	(3 128)	(773)
Economie d'impôts liée à l'exercice des stock-options		722	1 478
Paiements fondés sur des actions sans contrepartie de trésorerie	6	19 092	22 442
Autres		15 608	6 994
Trésorerie nette provenant des activités opérationnelles avant variations des actifs et passifs d'exploitation		353 001	269 551
Variation des actifs et passifs d'exploitation :			
(Augmentation) diminution des comptes clients et comptes rattachés		(64 532)	2 930
(Augmentation) diminution des autres actifs courants		(1 358)	8 615
Augmentation (diminution) des dettes fournisseurs, comptes de personnel et comptes rattachés		61 331	(10 364)
Augmentation de l'impôt sur le résultat à payer		13 878	20 102
Augmentation (diminution) des produits constatés d'avance		17 247	(2 932)
Augmentation des autres passifs		28 791	10 030
Trésorerie nette provenant des activités opérationnelles		408 358	297 932
Produit de cession d'immobilisations corporelles		1 270	407
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles		(37 290)	(16 254)
Acquisitions de placements à court terme		(147 077)	(198 400)
Cessions de placements à court terme		105 235	124 471
Acquisitions de filiales consolidées, nettes de la trésorerie acquise	16	(461 404)	–
Acquisitions d'actifs financiers		(1 111)	(6 370)
Autres		(1 072)	479
Trésorerie nette absorbée par les activités d'investissement		(541 449)	(95 667)
Exercice des stock-options		97 363	15 479
Dividendes versés	21	(54 496)	(54 782)
Rachat d'actions propres	21	(7 172)	–
Emission d'emprunt	22	115 042	–
Remboursement d'emprunt	22	(12 733)	–
Autres		–	(168)
Trésorerie nette provenant des (absorbée par les) activités de financement		138 004	(39 471)
Incidence des variations de taux de change sur la trésorerie		32 512	(17 882)
Augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		37 425	144 912
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice		939 057	794 145
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice		976 482	939 057
Informations complémentaires			
Impôt payé		47 624	36 237
Intérêts payés, nets		7 592	7 600

L'annexe fait partie intégrante des comptes consolidés.

Tableau de variation de capitaux propres consolidés

(En milliers d'euros)

	Capital	Primes d'émission	Actions propres	Réserves consolidées et autres réserves	Autres éléments	Part du Groupe	Minoritaires	Total
Situation au 1^{er} janvier 2009	118 862	141 980	(43 933)	1 218 530	(126 524)	1 308 915	1 638	1 310 553
Résultat de la période	–	–	–	169 741	–	169 741	273	170 014
Autres produits et charges comptabilisés, nets d'impôts	–	–	–	–	(14 510)	(14 510)	–	(14 510)
Dividendes	–	–	–	(54 032)	–	(54 032)	(750)	(54 782)
Exercice des stock-options	506	15 014	–	–	–	15 520	–	15 520
Rachat d'actions propres	(1 000)	(31 555)	38 304	(5 749)	–	–	–	–
Paiements fondés sur des actions	–	–	–	22 442	–	22 442	–	22 442
Autres variations	–	–	–	(426)	–	(426)	(48)	(474)
Situation au 31 décembre 2009	118 368	125 439	(5 629)	1 350 506	(141 034)	1 447 650	1 113	1 448 763
Résultat de la période	–	–	–	220 544	–	220 544	153	220 697
Autres produits et charges comptabilisés, nets d'impôts	–	–	–	–	58 078	58 078	–	58 078
Dividendes	–	–	–	(54 246)	–	(54 246)	(250)	(54 496)
Exercice des stock-options	2 964	104 427	–	–	–	107 391	–	107 391
Rachat d'actions propres	–	–	(1 543)	(5 629)	–	(7 172)	–	(7 172)
Paiements fondés sur des actions	–	–	–	19 092	–	19 092	–	19 092
Autres variations	–	–	–	(546)	–	(546)	–	(546)
Situation au 31 décembre 2010	121 332	229 866	(7 172)	1 529 721	(82 956)	1 790 791	1 016	1 791 807

L'annexe fait partie intégrante des comptes consolidés.

Annexe aux comptes consolidés des exercices clos les 31 décembre 2010 et 2009

Note 1. Description des activités du Groupe

Dassault Systèmes fait référence à Dassault Systèmes SA et ses filiales (« le Groupe »). Le Groupe fournit des solutions logicielles et des services de conseil permettant à ses clients d'innover dans la conception et la qualité des produits et services ; de réduire leur cycle de conception pour accélérer la mise sur le marché ; de collaborer avec les partenaires et fournisseurs au cours du développement produit ; de réduire les coûts de développement, de fabrication et de maintenance des produits ; et de simuler l'utilisation de nouveaux produits par les clients finaux.

Les clients du Groupe appartiennent essentiellement aux 11 secteurs industriels suivants : automobile, équipements industriels, aéronautique, biens de consommation courante, produits grand public, énergie, hautes technologies, construction navale, sciences de la vie, construction et services aux entreprises. Afin de servir ces industries, le Groupe a développé un vaste portefeuille d'applications logicielles regroupées en marques afin de fournir des solutions complètes répondant aux nombreux besoins de développement de produits : Conception, Simulation réaliste, Gestion virtuelle de la production, Innovation collaborative, Expériences réalistes (comme dans la vie réelle).

Le Groupe organise essentiellement ses activités et commercialise ses produits et services selon deux types d'applications : le marché PLM (« Product Lifecycle Management ») pour le développement, la fabrication, la maintenance et la gestion du cycle de vie des produits, et le marché de la Conception mécanique 3D, principalement dédié à la conception des produits.

Dassault Systèmes SA est une société anonyme dont le siège social est situé au 10, rue Marcel Dassault à Vélizy-Villacoublay, en France. Les titres de Dassault Systèmes SA sont cotés sur NYSE Euronext Paris. Ces comptes consolidés ont été arrêtés lors du Conseil d'administration, qui s'est réuni le 25 mars 2011.

Note 2. Principes et méthodes comptables

Principes comptables et base de préparation des états financiers

Les états financiers consolidés du Groupe ont été préparés conformément au référentiel International Financial Reporting Standards (« IFRS ») tel qu'adopté par l'Union Européenne. Les états financiers consolidés sont présentés en milliers d'euros, sauf indication contraire.

Les états financiers consolidés du Groupe comprennent les comptes de Dassault Systèmes SA et de ses filiales. La méthode de l'intégration globale est appliquée aux états financiers des filiales pour lesquelles le Groupe a le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles. Les entreprises associées, pour lesquelles le Groupe ne détient pas le contrôle mais sur lesquelles il exerce une influence notable, sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. Dans le cadre de l'établissement des comptes consolidés du Groupe, les opérations et comptes intragroupes sont intégralement éliminés.

Impact des nouvelles normes comptables

Les normes, amendements et interprétations suivants, parus au Journal Officiel de l'Union européenne à la date de clôture des comptes annuels, sont appliqués pour la première fois sur l'exercice 2010 :

- IFRS 3 révisée « Regroupements d'entreprises », applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} juillet 2009,
- IAS 27 révisée « Etats financiers consolidés et individuels », applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} juillet 2009,
- Amendement à IFRS 2 « Paiement fondé sur des actions : transactions intragroupes dont le paiement est fondé sur des actions réglées en trésorerie », applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2010,
- Amendement à IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation, éléments éligibles à la couverture », applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} juillet 2009,
- IFRIC 16 « Couvertures d'un investissement net dans une activité à l'étranger », applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} juillet 2009,
- Amendement à IAS 36 « Dépréciation d'actifs », applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2010,
- Amendement à IFRS 8 « Segments opérationnels », applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2010.

Le Groupe n'a appliqué aucune autre norme ni interprétation par anticipation, en particulier, aucune des normes et interprétations, ni aucun des amendements suivants, parus au Journal Officiel de l'Union européenne au 31 décembre 2010 :

- IAS 24 révisée « Information relative aux parties liées », applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2011,
- Amendement à IAS 32 « Instruments financiers : classement des émissions de droits » applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} février 2010,
- IFRIC 19 « Extinction de passifs financiers avec des instruments de capitaux propres », applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} juillet 2010.

Le Groupe n'anticipe aucun effet significatif sur les comptes consolidés du fait de l'adoption de ces nouvelles normes et interprétations ou amendements.

Reclassifications

La présentation de certains éléments des états financiers de l'exercice précédent a pu être modifiée, le cas échéant, afin de les rendre homogènes avec la présentation adoptée pour le dernier exercice présenté.

Résumé des principales méthodes comptables

ESTIMATIONS DU GROUPE

L'établissement des comptes consolidés annuels, préparés conformément aux IFRS, nécessite que la direction du Groupe fasse des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur la valorisation des actifs et des passifs, sur l'information financière relative aux actifs et passifs éventuels à la date d'établissement des comptes consolidés annuels, ainsi que sur les montants enregistrés en produits et en charges au cours de l'exercice. L'estimation des provisions pour pertes, l'estimation de la durée de vie des produits, la définition des éléments inclus dans un contrat de vente de logiciel et notamment, la distinction entre nouveaux produits et améliorations, la détermination de l'atteinte de la faisabilité technique pour les produits du Groupe, l'estimation de l'évaluation du goodwill et des pertes de valeur des investissements financiers, l'estimation de la juste valeur des options attribuées aux salariés et la valorisation des actifs et passifs acquis dans le cadre des regroupements d'entreprises, l'évaluation de la recouvrabilité des actifs d'impôts différés, constituent des exemples de domaines pour lesquels les hypothèses et estimations sont significatives au regard des états financiers. Les résultats réels peuvent être différents de ceux issus des estimations et hypothèses de la direction du Groupe.

MÉTHODE DE CONVERSION

La monnaie fonctionnelle des filiales étrangères du Groupe est généralement la monnaie locale des pays dans lesquels elles sont implantées. La conversion en euros des états financiers des filiales libellés en monnaie locale est effectuée, pour les comptes de bilan, au taux de clôture. Le compte de résultat et le tableau des flux de trésorerie sont convertis, quant à eux, au taux moyen de l'exercice excepté si ce taux moyen ne constitue pas une approximation raisonnable de l'effet cumulé des taux de change aux dates de transactions. Dans ce cas, le compte de résultat et le tableau des flux de trésorerie sont convertis aux taux du jour des transactions. Les ajustements liés à la conversion sont enregistrés sur une ligne distincte dans les capitaux propres en Autres éléments.

Les résultats de change qui proviennent du règlement ou de la conversion d'opérations libellées dans des devises étrangères autres que la monnaie fonctionnelle de Dassault Systèmes SA ou de ses filiales sont comptabilisés dans le résultat de l'exercice.

CONSTATATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

Le Groupe réalise son chiffre d'affaires à partir de trois sources principales : (1) des licences d'utilisation de nouveaux logiciels et des prestations de maintenance associées qui comprennent des mises à jour et un support technique ainsi que des développements de fonctionnalités supplémentaires pour les produits standards effectués à la demande des clients, (2) des prestations de services et autres, et, jusqu'au rachat par le Groupe de l'organisation d'IBM exclusivement dédiée aux activités de vente, marketing, services et support client des solutions PLM du Groupe (« IBM PLM », voir Note 16. Regroupements d'entreprises), (3) un accord de distribution conclu avec IBM.

Le chiffre d'affaires est présenté net des impôts et taxes collectés auprès des clients et reversés aux autorités gouvernementales.

Nouvelles licences d'utilisation, maintenance et développement de produits – Le chiffre d'affaires issu des nouvelles licences d'utilisation représente la somme des redevances acquises au titre de l'octroi aux clients de licences d'utilisation des logiciels du Groupe. Le chiffre d'affaires issu des licences d'utilisation de nouveaux logiciels comprend des ventes sous licences à durée indéterminée ou déterminée de produits logiciels et est comptabilisé (à condition que le Groupe n'ait pas d'autres obligations à acquitter) lorsque : (i) le Groupe peut démontrer l'existence d'un accord, (ii) la livraison et la réception du logiciel ont eu lieu, (iii) le montant de la licence d'utilisation du logiciel est déterminé ou déterminable, et (iv) le recouvrement est probable. Si l'un des quatre critères n'est pas rempli, la comptabilisation du chiffre d'affaires issu de la licence d'utilisation du logiciel est différée jusqu'à ce que tous les critères soient remplis. Le chiffre d'affaires se rapportant à la vente sous licence de logiciels par le biais de distributeurs est généralement comptabilisé lorsque le Groupe reçoit la preuve de l'existence d'une vente à un client final, et à condition que tous les autres critères préalables à la comptabilisation du chiffre d'affaires aient été remplis.

Le chiffre d'affaires issu de la maintenance équivaut aux redevances associées à la vente de mises à jour périodiques de produits non spécifiées et au support technique. Les mises à jour de licences consistent en un droit à des mises à jour de produits non spécifiées, s'il y en a et lorsqu'elles sont disponibles. Elles sont conclues lors de l'acquisition de la licence d'utilisation de logiciel initiale. Le support maintenance peut être renouvelé par le client à l'issue de chaque terme fixé. Le chiffre d'affaires de la maintenance est comptabilisé selon la méthode linéaire sur la durée du contrat de maintenance.

Le chiffre d'affaires issu du développement de produits correspond au développement de fonctionnalités additionnelles effectué à la demande des clients. Ce chiffre d'affaires est comptabilisé lorsque les services sont rendus.

Le chiffre d'affaires issu de contrats à éléments multiples, c'est-à-dire incluant généralement des licences d'utilisation de nouveaux logiciels et des contrats de maintenance vendus ensemble, est ventilé entre chaque élément du contrat en utilisant principalement la méthode résiduelle s'appuyant sur la juste valeur des éléments non livrés. Les éventuelles remises sont appliquées aux éléments livrés, généralement des licences d'utilisation, selon la méthode résiduelle. La juste valeur de la maintenance est déterminée sur la base soit d'un taux de renouvellement spécifié dans chaque contrat, soit du prix pratiqué lorsqu'elle est vendue séparément.

Prestations de services et autres – Le chiffre d'affaires issu des prestations de services et autres comprend principalement des honoraires de conseil et de formation ainsi que des commissions de support à la vente. Les services ne requièrent généralement pas d'importantes modifications des logiciels, et sont comptabilisés séparément tant qu'ils ne sont pas essentiels au fonctionnement des logiciels. Le chiffre d'affaires services dérivé de contrats en régie est comptabilisé lorsque les services sont rendus.

Le chiffre d'affaires services dérivé de contrats à prix fixe est généralement comptabilisé en utilisant un pourcentage d'avancement. Pour les contrats de support aux clients, lorsqu'aucune tendance de performance n'est perceptible, le chiffre d'affaires est comptabilisé prorata temporis sur la durée de vie du contrat, de manière linéaire. Les commissions sont comptabilisées lorsqu'elles sont acquises.

Accord de distribution IBM – Dans le cadre du contrat que le Groupe avait conclu avec IBM, et qui était en vigueur jusqu'au rachat par le Groupe d'IBM PLM, le Groupe vendait sous licence ses produits à IBM qui les revendait sous licence aux utilisateurs finaux. Le Groupe fournissait des prestations de maintenance à IBM mais ne concluait pas de contrats directement avec les clients d'IBM. Par ailleurs, le Groupe formait les employés d'IBM lors de la sortie de nouveaux produits et participait avec IBM à un contrat de marketing à échelle mondiale ainsi qu'à d'autres initiatives de développement concernant les produits du Groupe et ceux d'IBM.

Dans le cadre de ce contrat, les redevances étaient acquises lorsque le chiffre d'affaires était comptabilisé par IBM à partir de ses reventes sous licences de produits et services. En général cela conduisait à prendre en compte le chiffre d'affaires au moment de la revente sous licence par IBM au client final pour les licences d'utilisation et sur la période durant laquelle IBM devait fournir le support au client final pour les prestations de maintenance. Le paiement des redevances était dû généralement à 30 jours après la fin du mois au cours duquel les redevances étaient acquises. Le Groupe comptabilisait le chiffre d'affaires lorsque les redevances étaient acquises.

PAIEMENTS FONDÉS SUR DES ACTIONS

Les coûts au titre des paiements fondés sur des actions sont comptabilisés en charge sur la période de service nécessaire à l'acquisition des droits par les salariés. Le taux de rotation des salariés est estimé à la date d'attribution et révisé, si nécessaire, sur la période d'acquisition des droits si le taux constaté diffère de l'estimation initiale.

La juste valeur des options est déterminée sur la base d'un modèle mathématique couramment utilisé par les spécialistes de marchés d'options, et repose sur des hypothèses de volatilité attendue du cours de l'action, de durée de vie attendue des options et de distribution de dividendes futurs qui ont été déterminées par la direction.

COÛT DES VENTES DE LOGICIELS / FRAIS DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT

Les frais de développement comprennent essentiellement les frais relatifs au personnel participant au développement des produits du Groupe. Ils incluent également les amortissements, les frais de location et les frais de maintenance du matériel informatique utilisé pour l'activité de développement, le coût des outils de développement des logiciels ainsi que les frais liés aux réseaux informatiques et autres moyens de communication.

Les frais de recherche sont comptabilisés en charges quand ils sont encourus. Les frais encourus en interne dans le cadre d'un projet de développement donnent lieu à la comptabilisation d'une immobilisation incorporelle uniquement lorsque le Groupe est à même de démontrer que tous les critères suivants sont satisfaits :

- faisabilité technique nécessaire à l'achèvement du projet de développement ;
- intention du Groupe d'achever le projet ;
- capacité à utiliser ou à vendre le produit issu du projet de développement ;
- existence d'avantages économiques futurs probables et notamment existence d'un marché pour le produit issu du projet ;
- disponibilité de ressources techniques, financières et autres, appropriées pour achever le développement et vendre le produit issu du projet de développement ; et
- capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables au projet de développement.

Compte tenu des spécificités de l'activité d'éditeur de logiciel, le critère déterminant pour le Groupe est celui de la faisabilité technique car c'est généralement le dernier à être satisfait. En effet, les risques et incertitudes inhérents au développement de logiciels ne permettent pas de démontrer la faisabilité technique d'un produit avant l'obtention d'un prototype. Le délai entre l'obtention d'un prototype et la mise sur le marché du produit est généralement très court. Par conséquent, les coûts encourus dans cette phase de développement, qui sont susceptibles d'être immobilisés, ne sont pas significatifs.

Les coûts de vente des logiciels sont constitués principalement des redevances de logiciels payées à des tiers pour des composants intégrés aux produits du Groupe, des coûts de maintenance, des coûts de reproduction des CD et des manuels, et des frais d'envoi.

SUBVENTIONS PUBLIQUES ET AUTRES SUBVENTIONS

Le Groupe reçoit des subventions de plusieurs organismes publics pour financer certaines activités de recherche et développement. Ces subventions incluent notamment les crédits impôt-recherche reçus en France car ces derniers sont payés par l'administration fiscale si le Groupe n'a pas d'impôts exigibles suffisants pour les imputer. Ces subventions sont déduites des frais de recherche et développement ou des coûts de prestations de services et autres quand les activités de recherche et développement ont été réalisées et que leur recouvrement est raisonnablement assuré.

AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPÉRATIONNELS, NETS

Le Groupe distingue les produits et charges qui sont de nature inhabituelle, non fréquente ou de manière générale non récurrente. Ces produits et charges comprennent l'impact des activités de restructuration et autres événements généralement non récurrents, tels que

certaines transactions immobilières, les coûts directement attribuables aux acquisitions et les coûts générés par des fermetures ou déménagements de site.

IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

Les impôts différés sont comptabilisés selon la méthode du report variable à concurrence des différences temporaires entre la base fiscale des actifs et passifs et leur valeur comptable dans les états financiers consolidés. Aucun impôt différé n'est comptabilisé s'il naît de la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif lié à une transaction, autre qu'un regroupement d'entreprises, qui, au moment de la transaction, n'affecte ni le résultat comptable, ni le résultat fiscal. Les impôts différés sont déterminés à l'aide des taux d'impôts (et des réglementations fiscales) qui ont été adoptés ou quasi-adoptés à la date de clôture et dont il est prévu qu'ils s'appliqueront lorsque l'actif d'impôt différé concerné sera réalisé ou le passif d'impôt différé réglé.

Les actifs d'impôts différés ne sont reconnus que dans la mesure où la réalisation d'un bénéfice imposable futur, qui permettra d'imputer les différences temporaires, est probable.

Des impôts différés sont comptabilisés au titre des différences temporaires liées à des participations dans des filiales et des entreprises associées, sauf lorsque le calendrier de renversement de ces différences temporaires est contrôlé par le Groupe et qu'il est probable que ce renversement n'interviendra pas dans un avenir proche.

PROVISION POUR DÉPRÉCIATION DES COMPTES CLIENTS ET DES PRÊTS

La provision pour dépréciation des comptes clients et des prêts reflète la meilleure estimation du Groupe du risque inhérent à l'actif concerné. La provision est déterminée en prenant en compte les difficultés financières du débiteur, les données historiques de défauts de paiement ainsi que l'ensemble des autres éléments probants disponibles.

INSTRUMENTS FINANCIERS

Juste valeur – La valeur comptable de la trésorerie et équivalents de trésorerie, des placements à court terme, des créances clients et des dettes fournisseurs et comptes rattachés est proche de leur juste valeur en raison de l'échéance à court terme de ces instruments. Les options de change et contrats de change à terme qui sont désignés comme instruments de couverture sont enregistrés à leur juste valeur. Suivant les niveaux de hiérarchie des justes valeurs définis conformément à la norme révisée IFRS 7 (niveau 1 : juste valeur fondée sur des prix cotés sur un marché actif ; niveau 2 : juste valeur évaluée grâce à des données de marché observables (autres que les prix cotés inclus dans le niveau 1) ; niveau 3 : juste valeur déterminée selon des techniques de valorisation s'appuyant sur des données de marché non observables), la trésorerie et les équivalents de trésorerie et placements à court terme sont déterminés avec des justes valeurs de niveau 1. Les instruments dérivés sont évalués avec des justes valeurs de niveau 2. Les autres investissements qui ne sont pas des titres mis en équivalence sont déterminés avec des justes valeurs de niveau 3.

Trésorerie et équivalents de trésorerie et placements à court terme – La rubrique « Trésorerie et équivalents de trésorerie » comprend les liquidités, les dépôts bancaires, les placements dans des comptes rémunérés, les SICAV et fonds communs de placement monétaires qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et présentent un risque négligeable de changement de valeur en cas d'évolution des taux d'intérêts. Les autres placements à court terme sensibles à l'évolution des taux d'intérêts sont comptabilisés à leur juste valeur et sont généralement classés comme détenus à des fins de transaction, dont les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat financier.

Investissements – Les investissements comprennent principalement, des participations en capital classées en disponibles à la vente et comptabilisées à leur juste valeur, des prêts comptabilisés à leur coût amorti et des investissements dans des entreprises associées qui sont comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence. Les variations de juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente sont exclues du résultat et sont imputées en capitaux propres jusqu'à ce qu'elles soient réalisées. Le Groupe évalue à chaque clôture s'il existe un indicateur objectif de dépréciation des actifs financiers. Pour les actifs financiers disponibles à la vente, le Groupe analyse les pertes de valeur afin de déterminer si ces dernières sont significatives ou durables, auquel cas, l'actif concerné est déprécié. Cette évaluation est faite en prenant en compte l'ensemble des éléments probants disponibles et notamment, les conditions de marché, les données spécifiques aux sociétés concernées et à leur secteur d'activité, l'importance de la perte de valeur et la durée pendant laquelle cette perte de valeur a été constatée, ainsi que l'intention et la capacité du Groupe à détenir l'investissement.

Instruments dérivés – Le Groupe utilise des instruments dérivés pour gérer son exposition aux variations de taux de change et de taux d'intérêt. Les instruments dérivés sont enregistrés à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat sauf si les critères requis pour qualifier ces instruments comme instruments de couverture sont remplis. Les variations de valeur des instruments dérivés désignés comme instruments de couverture de flux de trésorerie sont comptabilisées dans les capitaux propres et recyclées en résultat au cours des périodes durant lesquelles l'élément couvert affecte le résultat.

CONCENTRATION DU RISQUE DE CRÉDIT

Les instruments financiers pouvant exposer le Groupe au risque de crédit comprennent principalement les équivalents de trésorerie, les placements à court terme, les comptes clients et les instruments dérivés. Les équivalents de trésorerie et les placements à court terme sont investis auprès d'institutions financières de premier plan. Le Groupe investit son excédent de trésorerie principalement dans des fonds communs de placement et des certificats de dépôt bancaires.

Le Groupe a mis en place des politiques en termes de notation financière et de diversification des échéances qui ont pour objectif de garantir la sécurité et la liquidité de ses instruments financiers. La direction du Groupe surveille la solvabilité de ses contreparties et considère que son exposition au risque de défaillance de l'une d'entre elles est minime.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

L'amortissement des immobilisations corporelles est calculé selon la méthode linéaire et sur les durées d'utilité suivantes : matériel informatique, de 18 mois à 5 ans ; mobilier et matériel de bureau, de 5 à 10 ans. Les aménagements sont amortis sur la plus courte de la durée de vie de l'actif ou la durée restante du contrat de location. Les frais de réparation et de maintenance sont comptabilisés au compte de résultat au cours de la période durant laquelle ils sont encourus.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles comprennent principalement de la technologie acquise, des relations clients contractuelles, des marques et des logiciels. Les immobilisations incorporelles sont généralement amorties linéairement sur leurs durées d'utilisation estimées (généralement de 2 à 13 ans). Il n'existe pas d'immobilisations incorporelles pour lesquelles la durée de vie est considérée comme indéfinie.

REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES ET GOODWILL

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. Le coût d'acquisition est évalué à la juste valeur des actifs remis, des capitaux propres émis et des passifs encourus ou assumés à la date d'acquisition. Les actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entité acquise sont comptabilisés à leur juste valeur à la date d'acquisition, indépendamment des intérêts minoritaires.

Le goodwill représente l'excédent du coût des acquisitions sur la juste valeur de la quote-part du Groupe dans les actifs nets identifiables des filiales acquises, à la date d'acquisition.

Le goodwill est soumis à un test annuel de dépréciation et est comptabilisé à son coût, déduction faite du cumul des pertes de valeur. Le goodwill est affecté aux unités génératrices de trésorerie pour les besoins des tests de dépréciation. Le goodwill est affecté aux unités génératrices de trésorerie ou aux groupes d'unités génératrices de trésorerie susceptibles de bénéficier du regroupement d'entreprises ayant donné naissance au goodwill.

Le goodwill fait l'objet de tests de perte de valeur dès lors qu'un indicateur de perte de valeur est identifié, et au minimum une fois par an. Pour les tests de dépréciation, le Groupe utilise des projections de profits qui prennent en compte les conditions de marché et le profil de croissance et de rentabilité des produits du Groupe. L'évolution des conditions de marché peut avoir un impact matériel sur la juste valeur des actifs et passifs et peut conduire à la comptabilisation d'une dépréciation complémentaire.

PROVISIONS

Une provision est comptabilisée en tant que passif lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour éteindre les obligations actuelles (légalles, contractuelles ou implicites) du Groupe et que son montant peut être estimé de manière fiable. Si le montant ne peut être estimé de manière suffisamment fiable, l'obligation qui pourrait conduire à une sortie de ressources reste à confirmer, ou s'il n'est pas probable qu'une sortie de ressources soit nécessaire pour éteindre l'obligation, le montant des passifs éventuels correspondants est présenté dans les notes annexes du Groupe.

Le montant des provisions comptabilisées est la meilleure estimation de la sortie de ressources nécessaire à éteindre les obligations du Groupe.

ACTIONS PROPRES

Les instruments de capitaux propres qui sont rachetés (actions propres) sont comptabilisés au coût d'acquisition en diminution des capitaux propres. Les opérations d'achat, de vente, d'annulation ou d'émission d'actions propres sont enregistrées en capitaux propres et ne contribuent pas au résultat de la période.

EMPRUNTS

Les emprunts sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, nette des coûts de transaction encourus.

Toute différence entre le montant enregistré et la valeur de remboursement est comptabilisée au compte de résultat sur la durée de l'emprunt selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

Pour les régimes de base et autres régimes à cotisations définies, le Groupe comptabilise en charges les cotisations à payer lorsqu'elles sont dues.

Pour les régimes à prestations définies concernant les avantages postérieurs à l'emploi, la valeur actualisée de l'obligation est estimée en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Selon cette méthode, les droits à prestation sont affectés aux périodes de service en fonction de la formule d'acquisition des droits du régime, en prenant en compte un effet de linéarisation lorsque le rythme d'acquisition des droits n'est pas uniforme au cours des périodes de service à venir.

La méthode dite du corridor est appliquée. Ainsi, seuls les écarts actuariels représentant plus de 10 % du montant des engagements ou de la valeur de marché des placements sont comptabilisés et amortis sur l'espérance de durée résiduelle moyenne de vie active des salariés du régime.

Les montants des paiements futurs correspondant aux avantages accordés aux salariés sont évalués sur la base d'hypothèses d'évolution des salaires, d'âge de départ, de mortalité et de présence. Ils sont ensuite ramenés à leur valeur actuelle sur la base des taux d'intérêt des obligations à long terme des émetteurs de première catégorie et d'une durée correspondant à la durée estimée du régime évalué.

La charge nette de l'exercice, correspondant à la somme du coût des services rendus, du coût lié à la désactualisation diminué de la rentabilité attendue des actifs du régime, et de l'étalement du coût des services passés, est constatée dans le résultat opérationnel.

Note 3. Données financières analysées par segment d'activité et par zone géographique

Les secteurs opérationnels sont des composantes du Groupe pour lesquelles des informations financières isolées sont disponibles, et dont les résultats opérationnels sont régulièrement examinés par la direction du Groupe, en vue d'évaluer leurs performances et de décider de l'affectation des ressources. Le Groupe opère sur deux segments : le PLM et la Conception mécanique 3D. Le marché du PLM (orienté vers les processus industriels) répond aux besoins des entreprises dont l'objectif est d'optimiser leurs processus industriels depuis la conception du produit jusqu'à sa fabrication et sa maintenance, en supprimant tout prototype physique. Le marché de la Conception mécanique 3D (orienté vers les outils de conception) répond aux besoins des entreprises dont le but est d'optimiser localement une tâche de conception. Les principes comptables appliqués pour chacun des segments sont identiques à ceux décrits dans la Note 2. Principes et méthodes comptables.

La répartition par segment d'activité des données financières du Groupe se décompose comme suit :

	Exercice clos le 31 décembre 2010			
	PLM	Conception mécanique 3D	Elim.	Total
<i>(En milliers d'euros)</i>				
Ventes de logiciels	1 099 633	311 525	(155)	1 411 003
Prestations de services et autres	152 789	47	–	152 836
Total chiffre d'affaires	1 252 422	311 572	(155)	1 563 839
Résultat opérationnel	201 344	120 643	–	321 987

← Exercice clos le 31 décembre 2009 →

<i>(En milliers d'euros)</i>	PLM	Conception mécanique 3D	Elim.	Total
Ventes de logiciels	839 112	260 829	(112)	1 099 829
Prestations de services et autres	152 129	253	(867)	151 515
Total chiffre d'affaires	991 241	261 082	(979)	1 251 344
Résultat opérationnel	132 295	98 736	–	231 031

La répartition par segment de certains éléments du compte de résultat qui n'ont pas d'effet sur la trésorerie du Groupe et de certains éléments du bilan se décompose comme suit :

← Exercice clos le 31 décembre 2010 →

<i>(En milliers d'euros)</i>	PLM	Conception mécanique 3D	Elim.	Total
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	94 220	5 790	–	100 010
Paiements fondés sur des actions sans contrepartie de trésorerie	19 092	–	–	19 092
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	33 294	3 996	–	37 290
Goodwill	590 491	26 128	–	616 619

← Exercice clos le 31 décembre 2009 →

<i>(En milliers d'euros)</i>	PLM	Conception mécanique 3D	Elim.	Total
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	62 231	7 165	–	69 396
Paiements fondés sur des actions sans contrepartie de trésorerie	22 442	–	–	22 442
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	13 924	2 330	–	16 254
Goodwill	407 154	24 234	–	431 388

La répartition géographique des données financières du Groupe a été établie en fonction du lieu d'implantation géographique des sociétés consolidées et se décompose comme suit :

<i>(En milliers d'euros)</i>	France	Europe hors France	Amériques	Asie Pacifique	Total
2010					
Chiffre d'affaires	380 394	244 658	614 277	324 510	1 563 839
Total actif	1 077 882	402 094	1 266 207	325 651	3 071 834
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	16 420	4 507	8 498	7 865	37 290
2009					
Chiffre d'affaires	454 096	127 112	496 922	173 214	1 251 344
Total actif	747 038	208 855	1 229 388	114 427	2 299 708
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	9 234	–	6 365	655	16 254

Le Groupe reçoit des informations lui permettant de présenter le chiffre d'affaires par zone géographique en fonction du lieu d'implantation du client final. Sur la base de ces informations, la répartition géographique du chiffre d'affaires s'analyse comme suit :

<i>(En milliers d'euros)</i>	← Exercices clos les 31 décembre →	
	2010	2009
France	173 429	150 600
Europe hors France	529 539	426 932
Amériques	456 500	386 322
Asie Pacifique	404 371	287 490
Total chiffre d'affaires	1 563 839	1 251 344

Note 4. Ventas de logiciels

Les ventes de logiciels se décomposent de la façon suivante :

<i>(En milliers d'euros)</i>	← Exercices clos les 31 décembre →	
	2010	2009
Nouvelles licences	393 873	289 767
Licences périodiques et maintenance	1 014 575	805 190
Développement de produits	2 555	4 872
Ventes de logiciels	1 411 003	1 099 829

Historiquement, le Groupe générait une part significative de son chiffre d'affaires licences dans le cadre de l'accord de distribution et marketing signé avec IBM (23 % du chiffre d'affaires consolidé du Groupe en 2009). Comme prévu, le chiffre d'affaires généré dans le cadre de cet accord a diminué de façon significative en 2010 (8 % du chiffre d'affaires consolidé du Groupe) suite à l'acquisition, le 31 mars 2010, d'IBM PLM.

Note 5. Charges de personnel

CHARGES DE PERSONNEL

Les charges de personnel, à l'exclusion des paiements fondés sur des actions (voir Note 6. Paiements fondés sur des actions) sont présentées dans le tableau ci-dessous :

(En milliers d'euros)	← Exercices clos les 31 décembre →	
	2010	2009
Charges de personnel	580 563	470 916
Charges sociales	148 654	126 906
Total charges de personnel	729 217	597 822

DROIT INDIVIDUEL À LA FORMATION

La législation française alloue au titre du droit individuel à la formation pour les personnes en contrats à durée indéterminée au sein des entités françaises du Groupe vingt heures de formation individuelle par an. Ce droit individuel à la formation peut être cumulé sur une période de six ans et les coûts sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus.

Les droits accumulés mais non consommés sont d'environ 219 000 heures au 31 décembre 2010.

Note 6. Paiements fondés sur des actions

La charge comptabilisée au 31 décembre 2010 au titre des paiements fondés sur des actions est de 24,3 millions d'euros et est présentée au compte de résultat consolidé pour 1,1 million d'euros sur la ligne « Coût des prestations de services et autres », pour 12,1 millions d'euros sur la ligne « Frais de recherche et de développement », pour 5,6 millions d'euros sur la ligne « Frais commerciaux » et pour 5,5 millions d'euros sur la ligne « Frais généraux et administratifs ».

La charge comptabilisée au 31 décembre 2009 au titre des paiements fondés sur des actions est de 24,1 millions d'euros et est présentée au compte de résultat consolidé pour 0,6 million d'euros sur la ligne « Coût des prestations de services et autres », pour 13,3 millions d'euros sur la ligne « Frais de recherche et de développement », pour 4,9 millions d'euros sur la ligne « Frais commerciaux » et pour 5,3 millions d'euros sur la ligne « Frais généraux et administratifs ».

Les mouvements relatifs à l'acquisition d'options et d'actions au cours des exercices 2010 et 2009, pour lesquels IFRS 2 « Paiement fondé sur des actions » est applicable, sont les suivants :

	Nombre d'actions
En cours d'acquisition au 1^{er} janvier 2009	5 019 637
Attribuées	2 001 500
Acquises	(2 147 482)
Annulées	(153 338)
En cours d'acquisition au 31 décembre 2009	4 720 317
Attribuées	1 390 000
Acquises	(2 229 471)
Annulées	(129 882)
En cours d'acquisition au 31 décembre 2010	3 750 964

Au 31 décembre 2010, la charge non encore comptabilisée sur les options et actions en cours d'acquisition est de 32,5 millions d'euros et le Groupe anticipe de comptabiliser cette charge sur une période moyenne de 2,68 ans.

PLANS DE STOCK-OPTIONS

Depuis 1996, l'Assemblée Générale des actionnaires a autorisé le Conseil d'administration à mettre en place plusieurs plans de stock-options destinés aux employés et aux dirigeants. La période d'acquisition des droits est généralement comprise entre un et quatre ans, sous réserve que le bénéficiaire reste employé par le Groupe. Les options ont généralement une durée de vie de sept à dix ans à compter de leur date d'attribution. Jusqu'à présent, le prix d'exercice des options attribuées a toujours été supérieur ou égal à la valeur du titre du Groupe au jour de l'attribution.

Les mouvements intervenus sur les plans d'options de souscription d'actions sont les suivants :

	2010		2009	
	Nombre d'actions	Prix moyen d'exercice	Nombre d'actions	Prix moyen d'exercice
Options en circulation en début d'exercice	14 672 506	€40,05	16 336 371	€39,38
Options attribuées	1 240 000	47,00	1 851 500	39,00
Options exercées	(2 964 963)	36,23	(505 315)	30,73
Options annulées	(208 831)	41,31	(3 010 050)	37,28
Options en circulation en fin d'exercice	12 738 712	€41,66	14 672 506	€40,05
Nombre d'options exerçables	9 287 748	€41,63	10 698 012	€39,56

L'information relative à la durée de vie résiduelle et au prix d'exercice des plans d'options de souscription d'actions au 31 décembre 2010 est la suivante :

Fourchettes de prix d'exercice	Options en circulation			Options exerçables	
	Nombre d'actions	Durée de vie moyenne résiduelle (en années)	Prix moyen d'exercice	Nombre d'actions	Prix moyen d'exercice
€17 à €30	1 622 211	2,03	€22,79	1 622 211	€22,79
€30 à €35	720 921	0,76	34,63	720 921	34,63
€35 à €40	3 643 557	5,27	38,76	1 420 193	38,64
€40 à €46	1 056 973	1,41	45,50	1 056 973	45,50
€46 à €52	5 695 050	2,91	49,06	4 467 450	49,63
€17 à €52	12 738 712	3,23	€41,66	9 287 748	€41,63

La juste valeur moyenne pondérée des options attribuées en 2010 et en 2009 était de 11,77 euros et 10,56 euros, respectivement.

La juste valeur a été déterminée au moyen d'un modèle de type Black-Scholes prenant en compte les hypothèses suivantes pour les options attribuées en 2010 :

Le Groupe a estimé une durée de vie moyenne prévue de six ans, un taux de volatilité attendu de 27,6 %, un taux de rendement du dividende de 1,4 % et un taux d'intérêt sans risque de 2,36 %.

La volatilité anticipée a été déterminée sur la base d'une combinaison de la volatilité historique des actions du Groupe et d'une volatilité implicite des options du Groupe ajustée d'autres facteurs, comme la volatilité attendue de valeurs de secteurs comparables.

PLANS D'INTÉRESSEMENTS À LONG-TERME

Le Groupe a mis en place une série de plans d'intéressements à trois ans où les bénéficiaires reçoivent une prime individuelle calculée sur l'augmentation du cours de l'action du Groupe et sur la réalisation d'objectifs internes de résultats opérationnels et de chiffres d'affaires.

La partie de la prime calculée sur le cours de l'action du Groupe est évaluée à chaque date de clôture à la juste valeur à l'aide d'un modèle de type Black-Scholes. Pour les exercices clos les 31 décembre 2010 et 2009, la dette relative à la prime calculée sur l'augmentation du cours de l'action du Groupe est respectivement de 7,4 et 2,9 millions d'euros.

PLANS D' ACTIONS GRATUITES

Dans le cadre de l'autorisation qui lui a été conférée par l'Assemblée générale des actionnaires de Dassault Systèmes SA du 27 mai 2010 et du 6 juin 2007, le Conseil d'administration de Dassault Systèmes SA a attribué gratuitement 150 000 actions en 2010 et 150 000 actions en 2009 au Directeur Général. Ces actions ne seront effectivement acquises qu'à l'expiration d'une période de 2 ans et à condition que le Directeur Général soit encore mandataire social du Groupe à cette date d'acquisition. A l'issue de cette période d'acquisition, le Directeur Général devra conserver les actions qui lui ont été attribuées gratuitement jusqu'à l'expiration d'une période de 2 ans.

La juste valeur de ces options a été déterminée par rapport au cours de l'action du Groupe à la date d'attribution des actions gratuites.

Conformément au Code AFEP-MEDEF et sur la base des recommandations du Comité des Rémunérations, le Conseil d'administration a également subordonné l'acquisition des actions gratuites attribuées au Directeur Général du Groupe à une condition de performance liée à sa rémunération variable effectivement versée sur deux exercices, dont le montant est lui-même fonction de l'atteinte de critères de performance préalablement définis par le Conseil. Le nombre d'actions ainsi acquises ne pourra pas en tout état de cause excéder le nombre d'actions attribuées gratuitement par le Conseil.

Note 7. Subventions

Des subventions reçues des organismes publics s'élevant à 28,9 et 26,5 millions d'euros ont été déduites des frais de recherche et développement en 2010 et 2009, respectivement. Des subventions reçues des organismes publics s'élevant à 1,6 et 1,3 million d'euros ont été déduites des coûts des prestations de services et autres en 2010 et 2009 respectivement.

Note 8. Autres produits et charges opérationnels, nets

(En milliers d'euros)	← Exercices clos les 31 décembre →	
	2010	2009
Coûts d'acquisition ⁽¹⁾	(7 858)	(2 649)
Coûts liés aux déménagements et réorganisations de sites ⁽²⁾	(6 696)	(2 322)
Coûts de restructuration ⁽³⁾	(505)	(10 194)
Autres ⁽⁴⁾	(5 742)	–
Autres produits et charges opérationnels, net	(20 801)	(15 165)

(1) Inclut principalement les coûts directs d'acquisition de l'activité ventes d'IBM PLM (voir Note 16. Regroupements d'entreprises).

(2) Coûts liés aux déménagements de certaines activités du Groupe dans le cadre de décisions de rationalisation de l'organisation des opérations. En 2010 ces coûts incluent principalement des loyers et charges opérationnelles concernant des locaux vacants liés au déménagement de bureaux américains sur un Campus unique dans la région de Boston, Etats-Unis d'Amérique (voir Note 23. Engagements et passifs éventuels). En 2009 incluaient principalement des loyers et charges opérationnelles pour des locaux libérés à Suresnes, France, suite au déménagement du siège social du Groupe en 2008.

(3) En 2009 concernait principalement des coûts liés au licenciement de salariés suite à une décision du Groupe de rationaliser ses activités de recherche et de développement aux Etats-Unis d'Amérique et en Israël.

(4) En 2010 comprend certains coûts non récurrents relatifs à l'intégration de l'activité ventes d'IBM PLM.

Note 9. Charges financières et autres, nets

Le détail des charges et produits financiers et autres, nets pour les exercices clos les 31 décembre 2010 et 2009 est présenté ci-dessous :

(En milliers d'euros)	← Exercices clos les 31 décembre →	
	2010	2009
Produits financiers ⁽¹⁾	6 895	10 668
Charges d'intérêts ⁽²⁾	(8 109)	(8 009)
Charges nettes des opérations en devises ⁽³⁾	(2 712)	(7 767)
Autres, nets	99	(519)
Charges financières et autres, nets	(3 827)	(5 627)

(1) La baisse des produits financiers provient essentiellement de la baisse des taux de rémunération des placements de trésorerie.

(2) En 2006, le Groupe a procédé à un tirage de 200 millions d'euros sur la ligne de crédit contractée en décembre 2005 (voir Note 22. Emprunts) qui porte intérêts au taux Euribor plus 0,18 % par an et a conclu des swaps de taux d'intérêt pour fixer les intérêts à payer (voir Note 20. Instruments dérivés). En 2010 et 2009, le Groupe a comptabilisé une charge d'intérêts financiers de 6,5 et 6,7 millions d'euros, respectivement, sur cet emprunt.

(3) La perte nette des opérations en devises provient essentiellement des pertes de change réalisées ou latentes sur les créances libellées en dollar américain, en yen japonais et en won coréen.

Note 10. Impôt sur le résultat

Les principaux actifs et passifs d'impôts différés s'analysent comme suit :

(En milliers d'euros)	← Exercices clos les 31 décembre →	
	2010	2009
Actifs d'impôts différés :		
Amortissements comptables accélérés	56 457	23 160
Participation des salariés et engagements de retraites	6 030	5 139
Provisions et autres charges	55 078	42 024
Déficits reportables et crédits d'impôts	56 079	37 943
Impôts différés non reconnus	(12 835)	(11 735)
Total actifs d'impôts différés	160 809	96 531
Passifs d'impôts différés :		
Amortissements fiscaux accélérés	(35 102)	(26 489)
Amortissements actifs incorporels acquis	(105 225)	(48 288)
Autres	(4 938)	(17 860)
Total passifs d'impôts différés	(145 265)	(92 637)
Actifs d'impôts différés, nets	15 544	3 894

Les actifs d'impôts différés augmentent compte tenu principalement de l'augmentation des amortissements comptables accélérés suite à l'acquisition d'IBM PLM et des déficits reportables reconnus pour l'allocation du prix d'achat d'Exalead.

L'augmentation des passifs d'impôts différés provient principalement des passifs d'impôts différés reconnus sur les actifs incorporels acquis.

L'échéancier des actifs et passifs d'impôts différés se présente au bilan de la façon suivante :

<i>(En milliers d'euros)</i>	← Exercices clos les 31 décembre →	
	2010	2009
Dans les 12 mois	42 526	29 468
Au-delà de 12 mois	30 240	21 529
Actifs d'impôts différés	72 766	50 997
Dans les 12 mois	(4 445)	(6 993)
Au-delà de 12 mois	(52 777)	(40 110)
Passifs d'impôts différés	(57 222)	(47 103)
Actifs d'impôts différés, nets	15 544	3 894

Les actifs d'impôts différés à moins d'un an sont principalement liés aux provisions et aux autres charges non déductibles.

Les passifs d'impôts différés à plus d'un an incluent notamment les effets impôts nés des regroupements d'entreprises (principalement IBM PLM et Exalead).

Le résultat avant impôt sur le résultat se décompose comme suit :

<i>(En milliers d'euros)</i>	← Exercices clos les 31 décembre →	
	2010	2009
France	168 061	109 692
Etranger	151 937	117 174
Résultat avant impôt sur le résultat	319 998	226 866

Le détail de la charge d'impôt est le suivant :

<i>(En milliers d'euros)</i>	← Exercices clos les 31 décembre →	
	2010	2009
France	72 358	37 441
Etranger	30 071	20 184
Charge d'impôt courant	102 429	57 625
Variation de l'impôt différé	(3 128)	(773)
Charge d'impôt sur le résultat	99 301	56 852

Les différences entre le taux effectif de l'impôt sur le résultat du Groupe et le taux de l'impôt sur les sociétés en vigueur en France proviennent des éléments suivants :

(En milliers d'euros)	← Exercices clos les 31 décembre →	
	2010	2009
Impôt théorique calculé au taux en vigueur de 34,43 % en 2010 et en 2009	110 175	78 110
Ecarts avec les taux d'impôt étrangers	5 496	2 765
Crédits d'impôt-recherche et autres crédits d'impôts ⁽¹⁾	(11 035)	(11 619)
Opérations imposées à taux réduits ⁽²⁾	(10 959)	(10 432)
Variation des dépréciations d'impôts différés actifs ⁽³⁾	(4 626)	(7 928)
Païement en actions ⁽⁴⁾	2 248	6 086
Autres, nets ⁽⁵⁾	8 002	(130)
Charge d'impôt sur le résultat	99 301	56 852
Taux effectif d'impôt	31,0 %	25,1 %

(1) Crédits d'impôt-recherche et autres crédits d'impôts principalement nés en France en 2010 et en 2009 ;

(2) Produits relatifs à des financements accordés par le Groupe à certaines de ses filiales, qui ont été taxés à taux réduit ;

(3) En 2010, le Groupe a fusionné des entités aux Etats-Unis d'Amérique et utilisé des déficits reportables qui étaient entièrement provisionnés au 31 décembre 2009. En 2009, le Groupe a réalisé des fusions d'entités consolidées en Allemagne et a procédé à la restructuration de certaines activités en Israël. Ces opérations lui ont permis d'utiliser des déficits reportables qui étaient entièrement provisionnés en 2008 ;

(4) Dans certaines juridictions fiscales, le Groupe ne bénéficie pas de déduction fiscale liée à la rémunération fondée sur des actions. En conséquence, aucun impôt différé actif n'a été constaté dans ces juridictions sur les charges de rémunération en actions ;

(5) Suite à la réforme de la Taxe Professionnelle en France applicable à compter du 1^{er} janvier 2010, le Groupe a déterminé que la CVAE (« Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises »), une des composantes de la CET (« Contribution Economique Territoriale »), était un impôt assis sur un bénéfice imposable à constater au taux applicable de la CVAE.

Au 31 décembre 2010, les déficits et les crédits d'impôt reportables s'élèvent à 155,2 et 3,5 millions d'euros, respectivement qui expireront après 2016.

Le Groupe a comptabilisé des impôts différés passifs d'un montant de 2,1 millions d'euros pour les impôts qui seraient dus sur les résultats non distribués de certaines de ses filiales dans la mesure où le Groupe a déterminé que ces résultats seront distribués dans un avenir proche.

Note 11. Résultat par action

Le résultat net de base par action est calculé en divisant le résultat net revenant aux actionnaires de Dassault Systèmes par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période pour laquelle le calcul est effectué. Le résultat net dilué par action est calculé en divisant le résultat net revenant aux actionnaires de Dassault Systèmes par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période pour laquelle le calcul est effectué, augmenté du nombre d'actions ordinaires qui seraient émises si les options étaient exercées.

Le tableau ci-dessous présente le calcul des résultats de base par action et des résultats dilués par action :

(En milliers d'euros, à l'exception du nombre d'actions et des montants par action)	← Exercices clos les 31 décembre →	
	2010	2009
Résultat net, part du Groupe	220 544	169 741
Nombre moyen pondéré d'actions	119 070 703	117 571 433
Effet dilutif des stock-options	2 164 509	956 212
Nombre moyen pondéré d'actions ajusté de l'effet dilutif des stock-options	121 235 212	118 527 645
Résultat net de base par action	€1,85	€1,44
Résultat net dilué par action	€1,82	€1,43

Note 12. Trésorerie, équivalents de trésorerie et placements à court-terme

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont placés auprès d'institutions financières de premier rang, principalement en France et aux Etats-Unis d'Amérique. Le poste Trésorerie et équivalents de trésorerie se décompose de la façon suivante :

(En milliers d'euros)	← Exercices clos les 31 décembre →	
	2010	2009
Trésorerie	115 229	124 944
Equivalents de trésorerie	861 253	814 113
Trésorerie et équivalents de trésorerie	976 482	939 057

Aux 31 décembre 2010 et 2009, la trésorerie et les équivalents de trésorerie incluent des placements libellés en dollars américains à hauteur d'environ 58 % et 54 % respectivement.

Les placements à court terme s'élèvent à 162,6 et 118,9 millions d'euros en 2010 et en 2009, respectivement et comprennent principalement des certificats de dépôts et fonds communs de placement. Aux 31 décembre 2010 et 2009, les placements à court terme incluent des placements libellés en dollars américains à hauteur d'environ 20 % et 23 % respectivement.

Note 13. Clients et comptes rattachés, nets et autres actifs courants

Les clients et comptes rattachés et les autres actifs courants sont évalués au coût amorti.

CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS

(En milliers d'euros)	← Exercices clos les 31 décembre →	
	2010	2009
Clients et comptes rattachés	421 830	328 601
Provisions pour dépréciation des comptes clients	(8 383)	(6 288)
Clients et comptes rattachés, nets	413 447	322 313

L'échéancier des comptes clients et comptes rattachés, nets, était le suivant aux 31 décembre 2010 et 2009 :

(En milliers d'euros)	← Exercices clos les 31 décembre →	
	2010	2009
Créances échues à la date de clôture :		
Moins de 3 mois	60 972	49 129
Entre 3 et 6 mois	17 384	14 979
Au-delà de 6 mois	5 528	6 553
Créances échues	83 884	70 661
Créances non échues	329 563	251 652
Total clients et comptes rattachés, nets	413 447	322 313

AUTRES ACTIFS COURANTS

Les autres actifs courants se ventilent de la façon suivante :

(En milliers d'euros)	← Exercices clos les 31 décembre →	
	2010	2009
Taxe sur la valeur ajoutée	37 142	29 409
Charges constatées d'avance	20 086	17 849
Instruments dérivés ⁽¹⁾	478	19 062
Autres actifs courants	26 567	16 216
Total autres actifs courants	84 273	82 536

(1) Voir Note 20. Instruments dérivés

Note 14. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont constituées des éléments suivants :

(En milliers d'euros)	← Exercice clos le 31 décembre 2010 →			← Exercice clos le 31 décembre 2009 →		
	Valeur brute	Amortissements cumulés	Valeur nette	Valeur brute	Amortissements cumulés	Valeur nette
Matériel informatique	98 642	(73 982)	24 660	88 956	(69 780)	19 176
Mobilier et matériel de bureau	41 117	(27 204)	13 913	42 511	(26 262)	16 249
Aménagements	48 250	(20 428)	27 822	41 554	(17 420)	24 134
Total	188 009	(121 614)	66 395	173 021	(113 462)	59 559

L'évolution de la valeur nette des immobilisations corporelles s'analyse de la façon suivante au 31 décembre 2010 :

(En milliers d'euros)	Matériel informatique	Mobilier et matériel de bureau	Aménagements	Total
Valeurs nettes au 1^{er} janvier 2010	19 176	16 249	24 134	59 559
Acquisitions	17 508	3 429	8 194	29 131
Autres mouvements	909	(1 513)	(90)	(694)
Dotations aux amortissements	(13 710)	(4 958)	(5 492)	(24 160)
Effet de la conversion	777	706	1 076	2 559
Valeurs nettes au 31 décembre 2010	24 660	13 913	27 822	66 395

L'évolution de la valeur nette des immobilisations corporelles s'analyse de la façon suivante au 31 décembre 2009 :

(En milliers d'euros)	Matériel informatique	Mobilier et matériel de bureau	Aménagements	Total
Valeurs nettes au 1^{er} janvier 2009	22 798	20 594	25 870	69 262
Acquisitions	9 567	1 901	3 426	14 894
Cessions	(348)	(180)	(313)	(841)
Dotations aux amortissements	(12 817)	(5 426)	(4 823)	(23 066)
Effet de la conversion	(24)	(640)	(26)	(690)
Valeurs nettes au 31 décembre 2009	19 176	16 249	24 134	59 559

Note 15. Investissements et autres actifs non courants

Les investissements et autres actifs non courants se ventilent comme suit :

(En milliers d'euros)	← Exercices clos les 31 décembre →	
	2010	2009
Investissements	13 786	10 969
Instruments dérivés, non courants ⁽¹⁾	—	6 836
Prêts à long terme, dépôts de garantie et autres actifs non courants	12 375	8 825
Investissements et autres actifs non courants	26 161	26 630

(1) Voir Note 20. Instruments dérivés

Les investissements comprennent les participations dans les entreprises associées et les actifs financiers disponibles à la vente.

Les actifs financiers disponibles à la vente sont évalués à leur juste valeur. Les profits ou pertes résultant de la variation de leur juste valeur sont constatés directement en capitaux propres. Les participations dans les entreprises associées sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.

Les prêts à long terme, les dépôts de garantie et les autres actifs non courants sont évalués au coût amorti.

Note 16. Regroupements d'entreprises

IBM PLM

Le 31 mars 2010, le Groupe a acquis la division d'IBM exclusivement dédiée aux activités de vente, marketing, services et support client des solutions PLM du Groupe (« IBM PLM ») pour 361,1 millions d'euros. Cette acquisition a permis au Groupe de finaliser la transformation de son modèle de vente directe des applications PLM et de renforcer sa force de vente globale.

L'acquisition d'IBM PLM a été comptabilisée par application de la méthode de l'acquisition prescrite par la norme IFRS 3 (Révisée) « Regroupements d'entreprises ». L'allocation du prix d'acquisition fait ressortir un goodwill de 100,9 millions d'euros, qui a été affecté au segment d'activité PLM. Ce goodwill porte essentiellement, mais non exclusivement, sur la valeur des synergies attendues entre IBM PLM et les activités du Groupe et sur l'acquisition d'une force de travail combinée, cet élément ne pouvant être qualifié d'actif incorporel amortissable. Le goodwill comptabilisé n'est pas déductible fiscalement.

Le prix d'acquisition a été déterminé de la manière suivante :

(En milliers d'euros)

Trésorerie décaissée	325 600
Créance sur IBM	(23 100)
Redevances payées d'avance	58 600
Total prix d'acquisition	361 100

Le prix d'acquisition a été alloué aux actifs et passifs identifiables acquis sur la base des justes valeurs estimées de la manière suivante :

(En milliers d'euros)

Relations clients contractuelles	304 176
Impôts différés – Actif	20 105
Autres actifs	2 225
Produits constatés d'avance ⁽¹⁾	(36 280)
Passifs	(29 991)
Goodwill	100 865
Total prix d'acquisition	361 100

(1) La valeur nette comptable des produits constatés d'avance de l'activité IBM PLM a été diminuée pour refléter la juste valeur des obligations de maintenance assumées. Par conséquent, environ 18 millions d'euros de chiffre d'affaires qui auraient été comptabilisés par IBM PLM si elle n'avait pas été acquise par le Groupe, ne seront pas reconnus dans les résultats consolidés des opérations du Groupe.

Les données financières pro forma non auditées, présentées dans le tableau ci-dessous, récapitulent les résultats consolidés des opérations du Groupe pour la période clôturée le 31 décembre 2010 en considérant que l'acquisition d'IBM PLM avait eu lieu au début de la période. Ces données pro forma ont un caractère informatif et ne prétendent pas être indicatives des résultats qui pourraient être réalisés dans le futur. L'impact des ajustements pour réduire les produits constatés d'avance d'IBM PLM à la juste valeur des obligations de maintenance associées a été exclu de ces données financières pro forma du fait que cette réduction du chiffre d'affaires représente un élément significatif non récurrent qui est directement attribuable à l'acquisition.

	Exercice clos le
	31 décembre
	2010
(En milliers d'euros)	
Chiffre d'affaires	1 634 817
Résultat net	243 666

Par ailleurs, le Groupe a estimé que, du fait de l'intégration d'IBM PLM dans les opérations du Groupe, il n'est pas possible de présenter la part de chiffre d'affaires et de profit d'IBM PLM inclus dans les états financiers du Groupe de la date d'acquisition au 31 décembre 2010.

EXALEAD

En juin 2010, le Groupe a finalisé l'acquisition de 100 % du capital d'Exalead pour un montant de 127,0 millions d'euros en numéraire et s'est engagé à racheter les actions d'Exalead à émettre aux salariés d'Exalead dans le cadre des plans d'intéressement salariés pour un montant minimum en numéraire de 5,0 millions d'euros (dont 3,3 millions d'euros ont été versés sur un compte séquestre). Exalead est une société française qui fournit des solutions de recherche de données et d'accès à l'information en entreprise et sur Internet. Un montant de 53,0 millions d'euros a été enregistré en goodwill au titre de cette transaction qui a été affecté au segment PLM. Le détail des actifs incorporels amortissables inclus dans la juste valeur des actifs et passifs identifiables d'Exalead est le suivant :

<i>(En milliers d'euros)</i>	Juste valeur
Technologie acquise	109 200
Clauses de non-concurrence	2 400
Actifs incorporels amortissables acquis	111 600

Les résultats pro-forma reflétant l'impact de cette acquisition n'ont pas été présentés compte tenu de la faible matérialité de ces résultats sur les comptes consolidés du Groupe.

AUTRES ACQUISITIONS

Geensoft

En juin 2010, le Groupe a acquis Geensoft pour un montant en numéraire d'environ 6,1 millions d'euros. Geensoft est une société française spécialisée dans les outils de développement des systèmes embarqués.

En offrant la possibilité de modéliser et de générer le logiciel de commande de véhicule complet, avec une boucle de validation liant l'équipement physique à la maquette numérique, cette acquisition va permettre au Groupe d'élargir son portefeuille V6. Un montant de 1,7 million d'euros a été enregistré en goodwill au titre de cette transaction qui a été affecté au segment PLM.

Rachat des intérêts minoritaires de Rand North America

En avril 2010, le Groupe a augmenté sa participation dans Rand North America de 70 % à 100 % pour un montant en numéraire d'environ 1,2 million d'euros. Cette opération a été comptabilisée comme une transaction portant sur des capitaux propres et un montant de 1,2 million d'euros a été comptabilisé en réduction des capitaux propres.

Note 17. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont constituées des éléments suivants :

<i>(En milliers d'euros)</i>	← Exercice clos le 31 décembre 2010 →			← Exercice clos le 31 décembre 2009 →		
	Valeur brute	Amortissements cumulés	Valeur nette	Valeur brute	Amortissements cumulés	Valeur nette
Logiciels	390 776	(209 559)	181 217	254 173	(172 645)	81 528
Relations clients	551 330	(123 432)	427 898	215 113	(73 752)	141 361
Autres actifs incorporels	20 642	(13 060)	7 582	15 644	(9 141)	6 503
Total	962 748	(346 051)	616 697	484 930	(255 538)	229 392

L'évolution de la valeur nette des immobilisations incorporelles s'analyse de la façon suivante au 31 décembre 2010 :

(En milliers d'euros)	Logiciels	Relations clients	Autres actifs incorporels	Total
Valeurs nettes au 1^{er} janvier 2010	81 528	141 361	6 503	229 392
Acquisition d'IBM PLM	–	304 176	1 335	305 511
Acquisition d'Exalead	109 200	–	2 400	111 600
Acquisition de Geensoft	6 217	–	–	6 217
Autres acquisitions	8 014	–	145	8 159
Dotations aux amortissements	(28 312)	(44 349)	(3 189)	(75 850)
Effet de la conversion	4 570	26 710	388	31 668
Valeurs nettes au 31 décembre 2010	181 217	427 898	7 582	616 697

L'évolution de la valeur nette des immobilisations incorporelles s'analyse de la façon suivante au 31 décembre 2009 :

(En milliers d'euros)	Logiciels	Relations clients	Autres actifs incorporels	Total
Valeurs nettes au 1^{er} janvier 2009	105 126	166 408	9 072	280 606
Acquisitions	1 360	–	–	1 360
Cessions	(74)	–	–	(74)
Dotations aux amortissements	(23 246)	(20 661)	(2 423)	(46 330)
Effet de la conversion	(1 638)	(4 386)	(146)	(6 170)
Valeurs nettes au 31 décembre 2009	81 528	141 361	6 503	229 392

Le montant total des dotations aux amortissements des actifs incorporels s'est élevé à 75,8 et 46,3 millions d'euros en 2010 et 2009, respectivement. Le tableau suivant présente le montant estimé des dotations aux amortissements des actifs incorporels prévues pour les prochains exercices, sur la base des actifs incorporels comptabilisés au 31 décembre 2010 :

(En milliers d'euros)	Montant estimé des dotations aux amortissements des actifs incorporels
2011	86 679
2012	81 397
2013	78 024
2014	76 054
2015 et au-delà	294 543

Note 18. Goodwill

L'évolution du goodwill s'analyse de la façon suivante aux 31 décembre 2010 et 2009 :

(En milliers d'euros)

	← Exercices clos les 31 décembre →	
	2010	2009
Goodwill au 1^{er} janvier	431 388	441 353
Acquisition d'IBM PLM	100 865	–
Acquisition d'Exalead	52 951	–
Autres mouvements	1 747	(281)
Effet de la conversion	29 668	(9 684)
Goodwill au 31 décembre	616 619	431 388

Le Groupe a procédé à un test annuel de dépréciation du goodwill au cours du quatrième trimestre des exercices 2010 et 2009. Ces tests n'ont pas révélé de perte de valeur.

Pour les besoins des tests de perte de valeur du goodwill, le Groupe est découpé au 31 décembre 2010 en 8 unités génératrices de trésorerie (« UGT ») ou groupes d'UGT qui correspondent généralement à un produit logiciel. Chaque UGT représente le plus petit groupe d'actifs au sein duquel le Groupe suit le goodwill pour ses besoins de gestion interne. Les tests de perte de valeur des goodwill sont effectués au niveau des UGT ou groupes d'UGT bénéficiant des synergies induites par les regroupements d'entreprises à l'origine de ces goodwill. Les UGT se répartissent par segment d'activité entre le PLM et la Conception mécanique 3D.

La valeur comptable du goodwill allouée à chaque UGT ou groupes d'UGT s'analyse de la façon suivante :

	2009	Acquisition d'IBM PLM	Acquisition d'Exalead	Autres mouvements	Effet de la conversion	2010
PLM						
CATIA	80 459	100 865	–	1 747	6 703	189 774
DELMIA	24 935	–	–	–	65	25 000
ENOVIA	119 808	–	–	–	8 113	127 921
SIMULIA	155 619	–	–	–	12 159	167 778
3DVIA	20 917	–	–	–	–	20 917
Search-Based Applications	–	–	52 951	–	–	52 951
Services	5 416	–	–	–	734	6 150
Conception mécanique 3D						
Conception mécanique 3D	24 234	–	–	–	1 894	26 128
Total Goodwill	431 388	100 865	52 951	1 747	29 668	616 619

La valeur recouvrable des UGT ou groupes d'UGT a été calculée à partir de la valeur d'utilité, en utilisant les prévisions de flux de trésorerie qui se fondent sur les budgets financiers et plans d'affaires sur une période de cinq à dix ans. Les projections sur une période de dix ans sont utilisées pour les activités ayant des cycles de développement plus longs. Les hypothèses clés utilisées afin de déterminer la valeur d'utilité des actifs sont basées sur les objectifs de croissance de chiffre d'affaires et de marge opérationnelle définis par le management pour chacune des UGT ou groupes d'UGT. Le taux d'actualisation avant impôt appliqué à ces prévisions est compris entre 10,5 % et 12,7 %. Pour les flux au-delà de cinq ou dix ans, une extrapolation est faite en utilisant un taux compris entre 2 % et 3 % correspondant aux taux de croissance à long terme pour l'industrie des logiciels.

Au 31 décembre 2010, sur la base des évaluations internes réalisées, le Groupe a conclu que la valeur recouvrable des UGT ou groupes d'UGT testés excédait significativement leur valeur comptable. En ce qui concerne l'appréciation de la valeur d'utilité des UGT ou groupes d'UGT testés, le Groupe estime qu'aucun des changements raisonnables possibles dans les hypothèses clés listées ci-dessus, n'aura

pour conséquence de porter la valeur recouvrable des UGT ou groupes d'UGT à un montant significativement inférieur à sa valeur comptable.

Note 19. Autres passifs

Les autres passifs comprennent les éléments suivants :

(En milliers d'euros)	← Exercices clos les 31 décembre →	
	2010	2009
Taxe sur la valeur ajoutée et autres taxes	58 523	30 957
Emprunts, courants ⁽¹⁾	26 691	–
Provisions courantes ⁽²⁾	516	3 847
Charges à payer	4 969	3 890
Instruments dérivés, courants ⁽³⁾	4 448	3 551
Autres passifs courants	7 105	3 347
Total autres passifs courants	102 252	45 592
Provisions non courantes ⁽²⁾	44 646	36 945
Avantages postérieurs à l'emploi ⁽⁴⁾	34 378	26 112
Participation des salariés aux résultats du Groupe	29 225	25 566
Instruments dérivés, non courants ⁽³⁾	12 436	2 035
Autres passifs non courants	33 592	27 462
Total autres passifs non courants	154 277	118 120

(1) Voir Note 22. Emprunts

(2) Voir réconciliation ci-dessous

(3) Voir Note 20. Instruments dérivés

(4) Voir Note 24. Avantages postérieurs à l'emploi

L'évolution des provisions s'analyse de la façon suivante au 31 décembre 2010 :

(En milliers d'euros)	Restructurations	Risques fiscaux	Litiges	Total Provisions
Provisions au 1^{er} janvier 2010	5 243	33 167	2 382	40 792
Dotations	5 879	8 600	239	14 718
Utilisations	(5 814)	(60)	(259)	(6 133)
Reprises	(422)	(5 947)	(138)	(6 507)
Effet de la conversion et autres variations	392	1 625	275	2 292
Provisions au 31 décembre 2010	5 278	37 385	2 499	45 162

Note 20. Instruments dérivés

JUSTE VALEUR

La juste valeur des instruments dérivés a été déterminée par des institutions financières sur la base de modèles d'évaluation d'options.

Tous ces instruments ont été contractés dans le cadre de la stratégie de couverture du Groupe et ont une maturité inférieure à 26 mois pour les instruments de couvertures de change et une maturité inférieure à 5 ans pour les swaps de taux d'intérêts. La direction du Groupe estime que le risque de contrepartie relatif à ces instruments est minime car les contreparties sont des institutions financières de premier plan.

Le Groupe présente sa politique de gestion des risques de marché au Chapitre 4 « Facteurs de risques ».

RISQUE DE CHANGE

Le Groupe exerce ses activités à l'international et effectue des opérations dans diverses devises étrangères, principalement le dollar américain et le yen japonais. Pour gérer son risque de change, le Groupe utilise généralement des contrats de change à terme, des options de change et des tunnels de change. A l'exception de certains instruments identifiés ci-dessous, les instruments dérivés détenus par le Groupe sont désignés comptablement comme des instruments de couverture de flux de trésorerie, sont fortement corrélés à l'élément couvert sous-jacent et sont hautement efficaces pour compenser les variations des flux de trésorerie des éléments couverts.

Les tests d'efficacité des contrats de change à terme et des tunnels de change sont réalisés à partir des cours de change à terme et de la valeur à terme de l'élément couvert sous-jacent. En 2010, la part inefficace des instruments de couverture de risque de change exclue des tests d'efficacité était de (2,0) millions d'euros et a été comptabilisée sur la ligne « Charges financières et autres, nets » dans le compte de résultat consolidé (2009 : (1,5) million d'euros).

Aucun instrument dérivé affecté aux flux de trésorerie en devises n'a été déqualifié aux 31 décembre 2010 et 2009.

Aux 31 décembre 2010 et 2009, la juste valeur des instruments de couverture du risque de change inclut les dérivés suivants :

	Exercices clos les 31 décembre			
	2010		2009	
(En milliers d'euros)	Notionnel	Juste valeur	Notionnel	Juste valeur
Ventes à terme yen japonais / euros ⁽¹⁾	79 681	(5 851)	–	–
Tunnels yen japonais / euros ⁽¹⁾	78 650	(3 264)	125 591	14 899
Vente à terme yen japonais / U.S. dollars ⁽¹⁾	30 124	(1 087)	–	–
Ventes à terme livre sterling / euros ⁽¹⁾	2 323	(102)	574	24
Ventes à terme livre sterling / euros ⁽²⁾	22 969	467	–	–
Achats à terme yen japonais / euros ⁽²⁾	1 987	11	–	–
Achats à terme livre sterling / euros ⁽²⁾	554	(6)	–	–
Ventes à terme yen japonais / euros ⁽²⁾	–	–	5 632	36
Swap à démarrage décalé yen japonais / euros ⁽²⁾	–	–	105 136	(136)
Swap à démarrage décalé livre sterling / euros ⁽²⁾	–	–	22 263	16
Achats à terme U.S. dollars / yen japonais ⁽³⁾	–	–	133 972	6 600
Achats à terme U.S. dollars / euros ⁽³⁾	–	–	104 817	3 740
Achats à terme U.S. dollars / livre sterling ⁽³⁾	–	–	22 907	583

(1) Instruments financiers destinés à couvrir le risque de change sur les ventes futures budgétées.

(2) Instruments ne qualifiant pas à la comptabilité de couverture. Les changements de juste valeur ont été comptabilisés sur la ligne « Charges financières et autres, nets » dans le compte de résultat consolidé. Ces instruments sont principalement liés au rachat de l'activité ventes d'IBM PLM.

(3) Instruments financiers destinés à couvrir le risque de change sur l'engagement ferme de racheter l'activité ventes d'IBM PLM.

RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT

Le Groupe a contracté une ligne de crédit revolving pour un montant de 200 millions d'euros qui porte intérêts à un taux variable (voir Note 22. Emprunts) et qui a été prolongée pour 2 années supplémentaires. En décembre 2005, le Groupe a conclu des swaps de taux d'intérêt pour un montant de 200 millions d'euros dont l'objectif est de modifier les caractéristiques économiques d'une partie des flux prévisionnels d'intérêts relatifs à cet emprunt en les rendant fixes au taux de 3,36 % jusqu'au 15 septembre 2010. En juin 2009 et en juillet 2009, le Groupe a conclu de nouveaux swaps de taux d'intérêt pour un montant nominal de 100 millions d'euros et de 100 millions d'euros, respectivement, rendant fixes les flux prévisionnels associés d'intérêts aux taux de 3,18 % et de 2,98 % à partir du 15 septembre 2010 et ce jusqu'au 3 décembre 2012. En avril 2010, le Groupe a conclu des basis swap de taux d'intérêts pour un montant nominal de 200 millions d'euros modifiant les flux d'intérêts variables de taux Euribor 3 mois à taux Euribor 1 mois.

Les instruments dérivés affectés à la période de remboursement du 15 juin 2010 au 15 septembre 2010 ont été déqualifiés. Les pertes relatives à la déqualification sont comptabilisées sur la ligne « Charges financières et autres, nets » dans le compte de résultat consolidé pour 1,3 million d'euros. Aucune déqualification n'est intervenue au 31 décembre 2009.

En juin 2010, le Groupe a conclu des swaps de taux d'intérêt pour un montant nominal de 14 500 millions de yen japonais rendant fixes les flux prévisionnels d'intérêts associés à l'emprunt au Japon (voir Note 22. Emprunts) au taux de 0,41 % jusqu'au 9 juin 2015.

Aux 31 décembre 2010 et 2009, la juste valeur de l'instrument de couverture du risque de taux inclut les dérivés suivants :

	← Exercices clos les 31 décembre →			
	← 2010 →		← 2009 →	
<i>(En milliers d'euros)</i>	Notionnel	Juste valeur	Notionnel	Juste valeur
Swaps de taux d'intérêt (de 2006 à 2010)	–	–	200 000	(3 416)
Swaps de taux d'intérêt (de 2010 à 2012)	200 000	(6 152)	200 000	(2 034)
Basis swaps de taux d'intérêts en euros (de 2010 à 2012)	200 000	54	–	–
Swaps de taux d'intérêts en yen japonais (de 2010 à 2015)	120 110	(476)	–	–

Note 21. Capitaux propres

CAPITAUX PROPRES

Au 31 décembre 2010, le capital social du Groupe est composé de 121 332 604 actions d'une valeur nominale de 1 euro chacune, entièrement libérées.

Le Groupe gère son capital dans le cadre d'une politique financière équilibrée destinée à assurer un accès aux marchés de capitaux pour investir dans des projets créateurs de valeur, et à accroître la rentabilité des fonds propres et le résultat par action. Cette politique conduit le Groupe à adapter la structure de ses capitaux propres en fonction des changements d'environnement économique en modifiant, le cas échéant, le taux de distribution ou en émettant ou rachetant des actions du Groupe. Aucun changement de politique de gestion du capital n'est intervenu au cours des exercices 2010 et 2009.

Les écarts de conversion accumulés dans les autres éléments des capitaux propres s'élèvent à (96,0) et (176,2) millions d'euros aux 31 décembre 2010 and 2009, respectivement.

DIVIDENDES

Le Groupe a l'obligation de maintenir le montant de la réserve légale égal à 10 % du capital social. La réserve légale s'élève à 11,9 et 11,9 millions d'euros pour les exercices clos les 31 décembre 2010 et 2009, respectivement, et est incluse dans les réserves consolidées du Groupe. La réserve légale n'est distribuable qu'en cas de liquidation de Dassault Systèmes SA.

Le bénéfice distribuable est constitué du bénéfice de l'exercice, diminué des pertes antérieures et du prélèvement pour la dotation à la réserve légale le cas échéant, et augmenté du report bénéficiaire. L'Assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation du bénéfice distribuable suivant les recommandations du Conseil d'administration.

Un dividende sur les actions ordinaires au titre de 2009 et 2008 a été payé dans l'exercice suivant chaque clôture, pour un montant de 54,2 et 54,0 millions d'euros respectivement.

Le dividende par action s'élevait à 0,46 et 0,46 euros pour les exercices clos les 31 décembre 2009 et 2008, respectivement.

Un dividende de 0,3 million d'euros et de 0,8 million d'euros a été payé aux intérêts minoritaires en 2010 et 2009 respectivement.

PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS

L'Assemblée générale des actionnaires a autorisé le Conseil d'administration à mettre en œuvre un programme de rachat d'actions propres, plafonné à 10 % du capital social de Dassault Systèmes SA. Le prix maximum d'achat autorisé dans le cadre du programme serait de 60 euros par action, le montant maximal des fonds destinés au rachat d'actions ne pouvant dépasser 500 millions d'euros. Conformément au programme de rachat d'actions, le Groupe a racheté 150 000 actions en 2010 pour un montant de 7,2 millions d'euros. Le Groupe n'a procédé à aucune opération de rachat d'action au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

COMPOSITION DES PRODUITS ET CHARGES COMPTABILISÉS EN CAPITAUX PROPRES

(En milliers d'euros)	← Exercices clos les 31 décembre →	
	2010	2009
Instruments de couverture de flux de trésorerie :		
(Pertes) gains de l'exercice	(43 007)	17 482
Moins : Pertes recyclées dans le compte de résultat de l'exercice	(9 230)	(3 799)
	(33 777)	21 281
Actifs financiers disponibles à la vente :		
Pertes de l'exercice	(11)	(20)
Moins : Gains (pertes) recyclés dans le compte de résultat de l'exercice	-	-
	(11)	(20)

Note 22. Emprunts

En décembre 2005, le Groupe a mis en place une ligne de crédit multidevises de 200 millions d'euros. Cette ligne de crédit peut être utilisée sur une période de 5 ans, qui pouvait être prorogée, sur option du Groupe, à deux reprises pour une année supplémentaire. Cette ligne de crédit porte intérêts au taux Euribor plus 0,18 % par an.

En mars 2006, le Groupe a procédé à un tirage de 200 millions d'euros sur cette ligne de crédit. En 2006 et en 2007, le Groupe a exercé ses options pour étendre l'utilisation de cette ligne de crédit de deux années supplémentaires.

En avril 2010, le Groupe a exercé son option conférée par le contrat d'emprunt de transformer ses intérêts portant sur des taux Euribor 3 mois en des taux Euribor 1 mois.

En avril 2010, le Groupe a contracté un prêt au Japon pour 14 500 millions de yen japonais (l'équivalent de 115,0 millions d'euros à la date de souscription) afin de financer une partie de l'acquisition d'IBM PLM. Ce prêt porte intérêts au taux Libor sur yen japonais plus 0,60 % par an. L'échéancier de remboursement prévoit dix paiements semi-annuels égaux, le dernier paiement étant dû en juin 2015. Le Groupe a effectué un premier remboursement en décembre 2010 de 1 450 millions de yen japonais (l'équivalent de 12,7 millions d'euros).

Le tableau ci-dessous présente l'échéancier des paiements contractuels des emprunts au 31 décembre 2010 :

(en milliers d'euros)	← Paiements par maturité →				
	Total	Moins d'un an	1-3 ans	3-5 ans	Plus de 5 ans
Crédit multidevises en euros	200 000	-	200 000	-	-
Contrat de prêt en yen japonais	120 110	26 691	53 382	40 037	-
Total	320 110	26 691	253 382	40 037	-

Note 23. Engagements et passifs éventuels

LOCATIONS

Le Groupe loue des équipements informatiques, du matériel de bureau et des locaux aux termes de contrats de location simples. Les loyers enregistrés à ce titre s'élèvent respectivement à 45,5 millions d'euros et 38,7 millions d'euros en 2010 et en 2009.

Au 31 décembre 2010, les redevances annuelles minimales futures au titre des contrats de location non résiliables étaient les suivantes :

<i>(En milliers d'euros)</i>	Locations Simples
2011	46 117
2012	44 134
2013	37 475
2014	34 322
2015	33 646
2016 et au-delà	171 510
Total des loyers minimaux futurs	367 204

Siège social à Vélizy

En 2006, le Groupe a signé un contrat de bail en l'état futur d'achèvement pour un nouveau siège social situé à Vélizy, en région parisienne, en France. Dans le cadre de ce contrat, le Groupe s'engage à louer environ 60 000 mètres carrés de bureaux pour une durée initiale ferme de 12 ans à partir du 30 juin 2008, qui peut être prorogée sur option du Groupe. Les paiements de loyers futurs au titre de la période initiale s'élèvent au total à environ 181,3 millions d'euros et sont inclus dans le tableau ci-dessus.

DS Campus Amérique

En 2010, le Groupe a signé un bail de longue durée pour l'installation de nouveaux bureaux, d'un laboratoire de R&D et d'un data center à Waltham, près de Boston, afin de créer un nouveau Campus aux Etats-Unis d'Amérique regroupant le siège des principales activités américaines du Groupe. Dans le cadre de ce contrat, le Groupe s'engage à louer environ 20 000 mètres carrés de bureaux pour une durée initiale ferme de 12 ans à partir du 1^{er} juin 2011, qui peut être prorogée sur option du Groupe. Cette surface d'occupation sera étendue progressivement jusqu'à atteindre 30 000 mètres carrés après six ans. Les paiements des loyers futurs au titre de la période initiale s'élèvent à environ 108,5 millions d'euros et sont inclus dans le tableau ci-dessus.

AUGMENTATION DE LA PARTICIPATION DU GROUPE DANS 3D PLM SOFTWARE SOLUTIONS LTD (« 3D PLM »)

En novembre 2010, le Groupe a annoncé son intention d'augmenter sa participation dans le capital de 3D PLM de 30 % à 42 % et de consolider au sein de 3D PLM toutes les activités de recherche et développement de DELMIA, ENOVIA, CATIA, SIMULIA et SolidWorks basées en Inde. L'accord est conditionné à l'approbation de la fusion de sa filiale indienne Delmia Solutions Private Limited dans 3D PLM par les autorités indiennes compétentes. Cette fusion devrait intervenir en 2011.

LITIGES ET AUTRES PROCÉDURES

Le Groupe est impliqué dans un certain nombre de litiges et autres procédures, telles que des procédures civiles, commerciales et fiscales, qui sont généralement liés à ses activités courantes. Il n'est pas possible d'évaluer le risque inhérent à ces litiges et autres procédures qui restera, le cas échéant, à la charge du Groupe. La direction du Groupe, après consultation de ses avocats et conseillers juridiques, estime que le règlement de ces litiges et autres procédures n'aura pas d'incidence significative sur la situation financière et le résultat des opérations du Groupe.

Note 24. Avantages postérieurs à l'emploi

Le montant des prestations à cotisations définies s'élevait à 9,1 millions d'euros et 6,6 millions d'euros respectivement aux 31 décembre 2010 et 2009.

Le Groupe verse des indemnités de départ à la retraite à prestations déterminées aux salariés des sociétés françaises et souscrit à un régime de retraite à prestations déterminées pour certains de ses salariés américains. De plus, le Groupe a d'autres engagements de retraite à prestations définies pour certaines de ses filiales situées dans d'autres pays, essentiellement en Allemagne et au Japon.

En France, l'indemnité de départ à la retraite est calculée en fonction de l'ancienneté et du salaire annuel du salarié au moment de son départ. Ce droit est acquis et est versé au salarié au moment de son départ sous la forme d'une somme forfaitaire. Les droits à indemnités de départ à la retraite acquis par les salariés au cours de leur vie active sont provisionnés sur la base d'hypothèses et de calculs actuariels.

Aux Etats-Unis, les prestations de retraite sont calculées en fonction de l'ancienneté et du dernier salaire moyen du salarié. Elles sont financées par des versements du Groupe, alimentant les actifs d'une caisse de retraite distincte, d'un montant suffisant pour faire face ou excéder le financement minimum annuel prévu par la loi américaine (ERISA) sur la protection des revenus de retraite des salariés.

Les engagements de retraite sont déterminés selon la méthode prospective en retenant les hypothèses suivantes :

HYPOTHÈSES

Hypothèses retenues pour le calcul de l'engagement de retraite :

	← Exercice clos le 31 décembre 2010 →			← Exercice clos le 31 décembre 2009 →		
	Europe	Etats-Unis	Asie	Europe	Etats-Unis	Asie
Taux d'actualisation	5,25 %	5,50 %	1,60 %	5,50 %	6,00 %	2,00 %
Taux de rendement attendu des placements	4,00 % – 5,25 %	8,00 %	–	5,00 %	8,00 %	–
Taux d'augmentation moyen des salaires	2,00 % – 3,00 %	3,00 %	2,50 %	3,00 %	3,00 %	2,50 %

Hypothèses retenues pour le calcul de la charge d'indemnité de départ à la retraite :

	← Exercice clos le 31 décembre 2010 →			← Exercice clos le 31 décembre 2009 →		
	Europe	Etats-Unis	Asie	Europe	Etats-Unis	Asie
Taux d'actualisation	5,50 %	6,00 %	2,00 %	5,75 %	6,00 %	2,25 %
Taux de rendement attendu des placements	5,00 %	8,00 %	–	5,00 %	8,00 %	–
Taux d'augmentation moyen des salaires	3,00 %	3,00 %	2,50 %	3,00 %	3,00 %	3,00 %

Dans la détermination du taux de rendement attendu des placements, le Groupe prend en considération la répartition des actifs, ainsi que les rendements, historiques et attendus, de chaque catégorie d'actif.

Éléments composant la charge d'indemnité de départ à la retraite

Les éléments composant la charge d'indemnité de départ à la retraite s'analysent comme suit :

(En milliers d'euros)	← Exercices clos les 31 décembre →	
	2010	2009
Droits acquis au cours de l'exercice	4 736	3 781
Charges d'intérêts des engagements de retraite selon la méthode prospective	3 839	2 721
Rendement attendu des actifs	(2 711)	(1 715)
Amortissement et report, nets	241	300
Réductions et liquidations	–	(465)
Charge d'indemnité de départ à la retraite	6 105	4 622

ÉVOLUTION DE L'ENGAGEMENT DE RETRAITE

L'évolution de l'engagement de retraite est la suivante :

(En milliers d'euros)	← Exercices clos les 31 décembre →	
	2010	2009
Engagement en début d'exercice	53 909	49 701
Droits acquis au cours de l'exercice	4 736	3 781
Charges d'intérêts	3 839	2 721
Variation de périmètre ⁽¹⁾	21 242	603
Modification des régimes	2 440	(206)
Cotisations des salariés	105	107
Réductions	–	(735)
Pertes actuarielles	5 705	126
Paiements de prestations	(1 457)	(1 262)
Effet des variations de change	2 930	(927)
Engagement à la clôture de l'exercice	93 449	53 909
Valeur des actifs en début d'exercice	28 127	25 087
Variation de périmètre ⁽¹⁾	18 467	–
Cotisations de l'employeur	670	1 495
Cotisations des salariés	105	107
Bénéfices financiers réels	2 922	3 289
Paiements de prestations	(1 235)	(1 262)
Effet des variations de change	1 315	(589)
Valeur des actifs en fin d'exercice	50 371	28 127
Insuffisance des placements sur les droits accumulés	(43 078)	(25 782)
Perte non amortie sur écart actuariel et financier	6 114	378
Perte non amortie sur coût des services passés	2 586	200
Total passif net⁽²⁾	(34 378)	(25 204)

(1) En 2010 comprend principalement des engagements de retraite repris en Allemagne dans le cadre de l'acquisition d'IBM PLM. Un trust a été mis en place spécifiquement pour le financement de ces engagements de retraite.

(2) En 2009 était composé d'un passif pour (26 112) milliers d'euros et d'un actif pour 908 milliers d'euros.

La valeur de l'engagement se ventile de la façon suivante par zones géographiques :

	← Exercices clos les 31 décembre →	
	2010	2009
Europe	59 %	48 %
Etats-Unis	32 %	43 %
Asie	9 %	9 %
Total engagement	100 %	100 %

La valeur des actifs se ventile de la façon suivante par zones géographiques :

	← Exercices clos les 31 décembre →	
	2010	2009
Europe	61 %	40 %
Etats-Unis	39 %	60 %
Total actifs	100 %	100 %

RÉPARTITION DES ACTIFS

La répartition des actifs par catégories est la suivante :

	← Exercices clos les 31 décembre →	
	2010	2009
Obligations	31 %	61 %
Actions	29 %	37 %
Autres ⁽¹⁾	40 %	2 %
Total	100 %	100 %

(1) En 2010, principalement composé de montants à transférer par IBM sur un *trust* mis en place spécifiquement pour le financement des engagements de retraite en Allemagne.

FLUX DE TRÉSORERIE

Le Groupe ne prévoit pas de versements additionnels pour ses plans en 2011.

Les décaissements prévisionnels pour les exercices futurs sont les suivants :

(en milliers d'euros)	Total
2011	(2 905)
2012	(1 605)
2013	(1 862)
2014	(2 282)
2015	(2 567)
2016-2020	(22 591)

Note 25. Transactions avec les parties liées

RÉMUNÉRATION DES CADRES DIRIGEANTS

Le tableau ci-dessous présente la rémunération des personnes qui sont à la clôture, ou qui ont été au cours de l'exercice clos, cadres dirigeants du Groupe. En 2010 et 2009 les cadres dirigeants comprenaient douze personnes.

(En milliers d'euros)	← Exercices clos les 31 décembre →	
	2010	2009
Avantages à court terme ⁽¹⁾	7 122	7 210
Rémunération en actions ⁽²⁾	11 285	11 831
Rémunération des cadres dirigeants	18 407	19 041

(1) Inclut les salaires bruts, primes, intéressement, participation, jetons de présence et avantages en nature.

(2) Charge enregistrée au compte de résultat au titre des paiements fondés sur les actions (stock-options et actions gratuites).

Le Directeur Général a droit à des indemnités en cas de révocation de son mandat de Directeur Général. Le montant de l'indemnité due sera équivalent au maximum à deux ans de rémunération du Directeur Général et dépendra de la satisfaction de conditions de performance établies pour le calcul de sa rémunération variable.

AUTRES TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

Le Groupe licencie ses produits à Dassault Aviation pour une utilisation interne, selon des conditions similaires à celles accordées à des clients de taille comparable. Dassault Aviation est une société sœur du Groupe et son Président-Directeur Général est le Président du Conseil d'administration de Dassault Systèmes SA. Le chiffre d'affaires réalisé dans le cadre de cet accord s'est élevé à 7,3 et 8,2 millions d'euros au titre des exercices clos les 31 décembre 2010 et 2009, respectivement.

Le Groupe a également réalisé des prestations de services pour Dassault Aviation. Celles-ci ont été conclues à des conditions de marché et ont généré un chiffre d'affaires de 12,8 et 15,1 millions d'euros en 2010 et 2009, respectivement.

Le solde du compte client Dassault Aviation s'est élevé respectivement à 6,9 et 7,7 millions d'euros aux 31 décembre 2010 et 2009, respectivement.

Le Groupe sous-traite certains travaux de développement de logiciels à 3D PLM Software Solutions Ltd (« 3D PLM »), une société indienne dont le Groupe détient 30 % et qui est comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence. Les prestations réalisées par 3D PLM pour le Groupe se sont élevées à 24,7 millions d'euros et 20,9 millions d'euros pour les exercices 2010 et 2009, respectivement.

Note 26. Périmètre de consolidation

Le périmètre de consolidation au 31 décembre 2010 comprend principalement les entités suivantes :

Pays	Entité	% intérêt
France	Dassault Data Services SAS	95 %
France	Dassault Systèmes SAS	100 %
France	Dassault Systèmes Provence SAS	100 %
France	Exalead SA	100 %
France	Geensoft SAS	100 %
Allemagne	Dassault Systèmes Deutschland GmbH	100 %
Allemagne	Dassault Systèmes Simulia GmbH	100 %
Allemagne	TransCAT PLM GmbH	100 %
Israël	Dassault Systèmes Israel Ltd	100 %
Italie	Dassault Systèmes Italia Srl	100 %
Pays-Bas	Dassault Systèmes Europe B.V.	100 %
Suède	Dassault Systèmes AB	100 %
Royaume-Uni	Dassault Systèmes UK Ltd	100 %
Royaume-Uni	SolidWorks R&D Ltd	100 %
Canada	Dassault Systèmes Canada Innovation Technologies Inc.	100 %
Etats-Unis	Dassault Systèmes Americas Corp.	100 %
Etats-Unis	Dassault Systèmes Corp.	100 %
Etats-Unis	Dassault Systèmes Delmia Corp.	100 %
Etats-Unis	Dassault Systèmes Enovia Corp.	100 %
Etats-Unis	Dassault Systèmes Simulia Corp.	100 %
Etats-Unis	Dassault Systèmes Services, LLC	100 %
Etats-Unis	Inceptra LLC (anciennement "Rand North America Corp.")	100 %
Etats-Unis	Dassault Systèmes SolidWorks Corp.	100 %
Etats-Unis	Spatial Corp.	100 %
Chine	Dassault Systèmes (Shanghai) Information Technology Co., Ltd	100 %
Inde	Dassault Systèmes India Private Ltd	100 %
Inde	Delmia Solutions Private Ltd	100 %
Inde	3D PLM Software Solutions Ltd	30 % ⁽¹⁾
Corée	Dassault Systèmes Korea Corp.	100 %
Japon	Dassault Systèmes K.K.	100 %
Japon	SolidWorks Japan K.K.	100 %

(1) Mise en équivalence. Toutes les autres entités sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

Note 27. Événements postérieurs à la clôture

Au cours du premier trimestre 2011, le Groupe a procédé à des opérations de rachat de 2 000 000 d'actions pour un montant d'environ 111,2 millions d'euros.

20.2 Informations financières pro-forma

Sans objet.

20.3 Comptes annuels

Dans les présents comptes annuels, la référence à « la Société » doit être comprise comme une référence à la société Dassault Systèmes SA.

Présentation des comptes annuels et des méthodes d'évaluation retenues

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2010 ont été établis conformément au Plan Comptable Général, au Code de commerce et aux dispositions réglementaires françaises, dans les mêmes formes et selon les mêmes règles d'évaluation que pour l'exercice précédent.

Résultats de la Société

L'exercice 2010 s'est traduit par une augmentation de 35,8 % des produits d'exploitation qui s'élèvent à 744,9 millions d'euros pour 2010, contre 548,7 millions d'euros en 2009. Le chiffre d'affaires logiciels a atteint 617,3 millions d'euros pour 2010 contre 468,7 millions d'euros en 2009, soit une augmentation de 31,7 %, principalement suite à la reprise des activités d'IBM PLM. Le poste production immobilisée représente 0,2 million d'euros en 2010 contre 0,5 million d'euros pour 2009 en raison de l'absence de capitalisation de projets significatifs sur l'exercice 2010.

La part du chiffre d'affaires réalisé à l'export s'est élevée à 505,7 millions d'euros, soit 68,12 % du total.

Les charges d'exploitation ont augmenté de 32,0 % et s'élèvent à 573 millions d'euros pour 2010 contre 434 millions d'euros en 2009. La reprise des effectifs et des activités d'IBM PLM explique en grande partie cette évolution :

- augmentation des charges de personnel de 16,3 % en raison notamment de l'intégration des effectifs PLM d'IBM France et des recrutements réalisés tout au long de l'année pour la reprise de ces activités,
- augmentation également des charges de sous-traitances (59 % à 20 millions d'euros en 2010) pour les déploiements de systèmes et des honoraires d'acquisition (117 % à 17 millions d'euros en 2010),
- enfin, augmentation des coûts de distribution (120 % à 54 millions d'euros en 2010) et des charges de redevances inter-compagnies (88 % à 111 millions d'euros en 2010) suite à la mise à jour de la politique de prix de transfert rendue nécessaire par cette acquisition. Ces charges de redevances sont compensées par des redevances perçues en chiffre d'affaires.

Le résultat d'exploitation est en augmentation de 50,4 % pour s'établir à 171,9 millions d'euros. Le résultat financier 2010 est positif de 107 millions d'euros comparé à 22,6 millions d'euros pour l'exercice précédent, soit une augmentation de 84,4 millions d'euros. Cette variation s'explique essentiellement par l'augmentation des dividendes reçus (passés de 74,4 millions d'euros en 2009 à 142 millions d'euros pour 2010) et par l'augmentation nette des provisions pour dépréciation des éléments financiers (43,6 millions d'euros pour 2010 contre 49,7 millions d'euros en 2009).

Le résultat net après impôt, participation et intéressement et résultat exceptionnel, s'établit à 219,1 millions d'euros au titre de l'exercice 2010 contre 108,9 millions d'euros pour l'exercice 2009.

Au 31 décembre 2010, les disponibilités et placements à court terme s'élèvent à 612,1 millions d'euros contre 461,6 millions d'euros au 31 décembre 2009.

20.3.1 Comptes annuels et annexes

Bilan

		← Exercices clos les 31 décembre →			
		2010		2009	
(En milliers d'euros)	Notes	Montants bruts	Amortissements ou provisions pour dépréciation	Montants nets	Montants nets
<i>ACTIF</i>					
ACTIF IMMOBILISE	3, 4	2 045 478	(219 625)	1 825 853	1 491 196
Immobilisations incorporelles		162 127	(43 286)	118 841	67 262
Fonds de commerce		97 881	–	97 881	52 915
Concessions, brevets, licences, marques		63 235	(43 286)	19 949	11 227
Immobilisations en cours, avances et acomptes		1 011	–	1 011	3 120
Immobilisations corporelles		76 379	(43 125)	33 254	33 504
Installations techniques, matériels et outillages		61 138	(36 522)	24 616	24 690
Autres immobilisations corporelles		13 426	(6 603)	6 823	8 514
Immobilisations en cours		1 815	–	1 815	300
Immobilisations financières		1 806 972	(133 214)	1 673 758	1 390 430
Participations		1 548 573	(77 437)	1 471 136	1 323 011
Créances rattachées à des participations		256 460	(55 777)	200 683	65 089
Prêts		976	–	976	1 300
Dépôts et cautionnements		963	–	963	1 030
ACTIF CIRCULANT		899 816	(2 712)	897 104	678 898
Stocks		227	–	227	227
Avances et acomptes versés		16	–	16	447
Créances d'exploitation		287 493	(2 712)	284 781	216 602
Créances clients et comptes rattachés	5	228 980	(2 712)	226 268	155 450
Autres créances d'exploitation	6	58 513	–	58 513	61 152
Valeurs mobilières de placement	7.1	600 517	–	600 517	445 903
Actions propres	7.2	7 172	–	7 172	5 628
Disponibilités		4 391	–	4 391	10 091
Charges constatées d'avance	8	6 309	–	6 309	5 712
Ecart de conversion		2 476	–	2 476	2 572
TOTAL DE L'ACTIF		2 954 079	(222 337)	2 731 742	2 178 378

	Notes	← Exercices clos les 31 décembre →	
		2010 Avant décisions de l'AGO	2009 Avant décisions de l'AGO
<i>(En milliers d'euros)</i>			
<i>PASSIF</i>			
CAPITAUX PROPRES	9	1 932 912	1 657 908
Capital		121 333	118 368
Prime d'émission		229 866	125 439
Primes d'apport		269 978	269 978
Réserve légale		11 886	11 886
Report à nouveau		1 063 985	1 009 358
Résultat de l'exercice		219 127	108 874
Provisions réglementées		16 279	13 896
Amortissements dérogatoires		458	109
Provisions pour risques et charges	10	25 160	19 156
DETTES		764 654	498 575
Dettes financières	11	225 942	223 472
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		206 281	206 441
Emprunts et dettes financières divers		19 661	17 031
Dettes d'exploitation	13	538 712	275 103
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		132 639	93 396
Dettes fiscales et sociales		89 841	71 842
Autres dettes d'exploitation		316 232	109 865
Produits constatés d'avance	14	6 669	558
Ecarts de conversion		2 347	2 181
TOTAL DU PASSIF		2 731 742	2 178 378

Compte de résultat

← Exercices clos les 31 décembre →			
(En milliers d'euros)	Notes	2010	2009
Produits d'exploitation (I)		744 933	548 660
Ventes de matériels		17	1 354
Redevances et prestations de services		742 242	545 706
Montant du chiffre d'affaires net	16	742 259	547 060
<i>Dont à l'exportation</i>		<i>505 661</i>	<i>375 170</i>
Production immobilisée		213	486
Reprises sur provisions, amortissements et transferts de charges		2 350	183
Autres produits		111	931
Charges d'exploitation (II)		573 051	434 390
Achats de matériels		–	1 232
Autres achats et charges externes		226 776	174 831
Impôts, taxes et versements assimilés		12 367	9 340
Salaires et traitements		125 260	109 074
Charges sociales		69 681	58 556
Dotations aux amortissements des immobilisations		15 731	13 715
Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants		2 701	1 007
Dotations aux provisions pour risques et charges		1 236	576
Autres charges		119 299	66 059
RESULTAT D'EXPLOITATION (III = I – II)		171 882	114 270
Produits financiers (IV)		214 124	119 495
Autres intérêts et produits assimilés		145 050	76 684
Reprises sur provisions et transferts de charges		15 881	21 149
Différences positives de change		49 404	16 501
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		3 789	5 161
Charges financières (V)		107 139	96 876
Dotations aux provisions		59 513	70 896
Intérêts et charges assimilées		8 203	8 484
Différences négatives de change		39 423	17 496
RESULTAT FINANCIER (VI = IV – V)	18	106 985	22 619
RESULTAT COURANT (III + VI)		278 867	136 889
Produits exceptionnels (VII)		13 328	12 827
Sur opérations de gestion		13 317	9 397
Sur opérations en capital		11	3 430
Charges exceptionnelles (VIII)		18 501	16 457
Sur opérations de gestion		–	3
Sur opérations en capital		5 426	7 693
Dotations aux amortissements et provisions		13 075	8 761
RESULTAT EXCEPTIONNEL (IX = VII – VIII)		(5 173)	(3 630)
Participation et intéressement des salariés (X)		21 560	17 892
Intéressement		10 502	7 209
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		11 058	10 683
Impôt sur les sociétés (XI)	19	33 007	6 493
RESULTAT NET (III + VI + IX – X – XI)		219 127	108 874

Annexes aux comptes annuels

Note 1 – Activité et faits marquants de l'exercice

Activité

Dassault Systèmes SA (« la Société ») est la société mère du Groupe Dassault Systèmes (« le Groupe »), leader mondial sur le marché du Product Lifecycle Management (PLM), des solutions logicielles en 3 dimensions.

La Société a pour activité principale la recherche et le développement de logiciels PLM ainsi que la commercialisation de ses produits et ceux des sociétés du Groupe Dassault Systèmes. Les logiciels de Dassault Systèmes SA permettent aux entreprises de définir et de simuler numériquement leurs produits, ainsi que les processus et les ressources nécessaires à leur fabrication, leur maintenance et leur recyclage, tout en minimisant l'impact sur l'environnement.

Le 31 mars 2010, la Société a finalisé l'acquisition de l'organisation d'IBM exclusivement dédiée aux activités de vente et de support client des solutions PLM du Groupe Dassault Systèmes (« IBM PLM ») pour 62,1 millions de dollars, soit l'équivalent de 45,0 millions d'euros. Un fonds de commerce, a été constaté à l'actif de Dassault Systèmes SA pour cette valeur. Cette acquisition a permis à la Société de reprendre la vente directe de ses produits PLM et de renforcer sa force de vente.

Opérations significatives relatives aux participations

Le 8 juin 2010, la Société a acquis Exalead SA, société française qui fournit des solutions de recherche performante d'informations pour les entreprises ou les particuliers, pour un montant de 132,0 millions d'euros.

Le 21 juin 2010, la Société a franchi une nouvelle étape dans sa stratégie systèmes avec l'acquisition, pour un montant de 6,1 millions d'euros, de Geensoft SAS, société française fournissant des outils de développement pour les systèmes embarqués.

L'analyse de la valeur du portefeuille 2010 des titres de participation a conduit la Société à constituer une provision supplémentaire pour dépréciation desdits titres à hauteur de 3,5 millions d'euros et à reprendre une partie des provisions pour 13,3 millions d'euros.

La société MatrixOne SAS acquise en 2009, a fait l'objet d'une Transmission Universelle de Patrimoine « TUP » à l'associé unique Dassault Systèmes SA, le 1^{er} janvier 2010.

Distribution de dividendes

Le dividende voté lors de l'Assemblée générale mixte des actionnaires du 27 mai 2010 s'élevait à 54,4 millions d'euros. 54,2 millions d'euros ont été versés et 0,2 million d'euros correspondent au dividende rattaché aux actions auto-détenues.

Plan d'attribution d'actions aux salariés

L'Assemblée générale mixte des actionnaires du 27 mai 2010 a autorisé le Conseil d'administration de la Société à consentir des options de souscription d'actions Dassault Systèmes SA à certains salariés de Dassault Systèmes SA et de ses filiales françaises et étrangères. Dans le cadre de ce plan, le nombre maximum d'options pouvant être consenties par le Conseil et d'options non encore levées ne peuvent donner droit à souscrire un nombre d'actions excédant 15 % du capital social de Dassault Systèmes SA.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'administration a procédé, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2010, à une attribution de 1 240 000 options de souscription d'actions (voir Note 9.2).

Plan d'attribution d'actions gratuites

Dans le cadre de l'autorisation qui lui a été conférée par l'Assemblée générale mixte des actionnaires du 27 mai 2010, le Conseil d'administration de la Société a attribué gratuitement 150 000 actions au Directeur Général. Ces actions ne seront effectivement acquises qu'à l'expiration d'une période de 2 ans et à condition que le Directeur Général soit encore mandataire social de la Société à cette date.

d'acquisition et sous réserve de la réalisation d'une condition de performance fixée par le Conseil d'administration. A l'issue de cette période d'acquisition, le Directeur Général devra conserver les actions qui lui ont été attribuées gratuitement jusqu'à l'expiration d'une période de 2 ans.

Rachats d'actions propres

Les Assemblées générales mixtes des actionnaires des 9 juin 2009 et 27 mai 2010 ont autorisé le Conseil d'Administration à mettre en œuvre un programme de rachat d'actions propres, plafonné à 10 % du capital social de Dassault Systèmes SA. En outre, ces plans prévoient que la Société ne puisse pas acheter d'actions excédant respectivement un prix de 50 euros et 60 euros par action et pour un montant maximum cumulé de 500 millions d'euros.

Durant l'exercice 2010, 150 000 actions propres ont été rachetées pour un montant total de 7,2 millions d'euros.

Répartition du capital

Au 31 décembre, le capital de Dassault Systèmes SA était détenu par :

(en %)	2010	2009
Public	49,9	48,7
Groupe Industriel Marcel Dassault	42,8	43,9
Charles Edelstenne et ses ayants droits ⁽¹⁾	6,3	6,5
Bernard Charlès	0,7	0,6
SW Securities LLC (auto-contrôle)	0,2	0,2
Auto détention	0,1	0,1
Autres Administrateurs et dirigeants	–	–
Total	100	100

Au 31 décembre, les droits de vote dans Dassault Systèmes SA étaient détenus par :

(en % des droits de votes exerçables)	2010	2009
Groupe Industriel Marcel Dassault	50,8	49,7
Public	38,8	39,3
Monsieur Charles Edelstenne et ses ayants droits ⁽¹⁾	9,7	10,4
Monsieur Bernard Charlès	0,7	0,6
Autres Administrateurs et dirigeants	–	–
Total	100	100

(1) Au 31 décembre 2010, M. Edelstenne détient 1 919 047 actions en pleine propriété et 1 542 via deux sociétés civiles familiales qu'il gère, représentant ensemble 1,60 % du capital et 2,42 % des droits de vote exerçables, ainsi que 5 763 600 actions en usufruit. En sa qualité d'usufruitier de ces 5 763 600 actions M. Edelstenne n'exerce le droit de vote que pour les décisions de l'assemblée générale des actionnaires relative à l'affectation des bénéfices, les nu-proprétaires exerçant le droit de vote pour les autres résolutions conformément à l'article 11 des statuts.

Evénements postérieurs à la clôture

La société Dassault Systèmes SAS, commissionnaire à la vente des produits de la Société, fera l'objet d'une Transmission Universelle de Patrimoine en date du 1^{er} avril 2011.

Au cours du premier trimestre 2011, la Société a procédé à des opérations de rachat d'actions propres à hauteur de 2 000 000 actions pour un montant d'environ 111,2 millions d'euros, 150 000 actions (rachetées à un cours moyen de 55,91 euros) ont été affectées à la couverture des obligations de la Société résultant des attributions d'actions gratuites décidées en 2010, et 1 850 000 actions (rachetées à un cours moyen de 55,56 euros) ont été affectées à l'objectif d'annulation des actions.

Note 2 – Règles et méthodes comptables

L'exercice social a une durée de 12 mois couvrant la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre.

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2010 ont été préparés et présentés conformément au règlement CRC 99-03. Les conventions comptables de base ont été appliquées dans le respect des principes de prudence, de permanence des méthodes d'un exercice à l'autre, d'indépendance des exercices et de continuité de l'exploitation. L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est réalisée en utilisant la méthode dite des coûts historiques.

Dassault Systèmes SA applique les règles comptables relatives à la définition, la valorisation, l'amortissement et la dépréciation des actifs en respect notamment des règlements 2002-10 du 12 décembre 2002 et 2004-6 du 23 novembre 2004 du Comité de la Règlementation Comptable.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

2.1 Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition si elles sont acquises à titre onéreux, à leur coût de production si elles sont produites en interne, à leur valeur d'apport si elles sont reçues en apport.

Des malis techniques ont été comptabilisés en fond de commerce suite à des opérations de fusions. La Société évalue périodiquement la valeur d'utilité de ces actifs afin de s'assurer que leur valeur actuelle n'est pas inférieure à leur valeur nette comptable.

Le coût d'acquisition comprend le prix d'acquisition et les frais accessoires. La base amortissable est fonction du coût d'acquisition moins une éventuelle valeur de marché nette de coûts de cession au terme de leur utilisation.

Les amortissements pour dépréciation des immobilisations incorporelles sont établis suivant le mode linéaire sur la durée prévue d'utilisation, à l'exception de certains logiciels qui sont amortis selon le mode dérogatoire sur une durée d'un an.

Les durées et les modalités d'amortissement des immobilisations corporelles sont présentées ci-dessous :

1) Mode dégressif :

Matériel informatique neuf	3 à 7 ans
Matériel de bureau neuf	3 à 5 ans

2) Mode linéaire :

Matériel informatique d'occasion	3 ans
Ordinateurs portables	2 ans
Matériel de transport	4 ans
Agencements et installations	sur la durée du bail
Mobilier de bureau	sur la durée du bail

2.2 Immobilisations financières

Les titres de participation sont évalués initialement au coût historique d'acquisition. Les frais directement liés à l'acquisition des titres de participation sont incorporés depuis 2007 au coût d'acquisition de ces titres et amortis fiscalement et comptablement sur 5 ans. Les créances rattachées sont évaluées à leur valeur d'inventaire.

Périodiquement, et notamment lors de l'inventaire, Dassault Systèmes SA évalue la valeur d'utilité de ses titres de participation et de ses créances rattachées. Une provision pour dépréciation est constatée si leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable d'acquisition. La valeur d'inventaire des titres tient compte notamment de la quote-part des capitaux propres, de la rentabilité à long terme et d'éléments stratégiques.

2.3 Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à leur prix d'acquisition et sont dépréciées, le cas échéant, par référence à leur valeur boursière à la clôture de l'exercice. Les valeurs mobilières de placement acquises en devises sont converties au cours de clôture.

2.4 Créances et dettes

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation des créances est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût historique notamment sur la base d'un critère d'ancienneté.

2.5 Opérations en devise

Les opérations en devises sont enregistrées pour leur contrevaletur en euro en fonction d'un taux de change moyen mensuel. Les dettes, créances et disponibilités libellées en devises étrangères figurent au bilan pour leur contrevaletur euro au cours de clôture ou au taux couvert lorsqu'elles font l'objet d'une couverture de change. Les différences de conversion sont inscrites au bilan sous la rubrique « Ecart de conversion ». En cas de pertes latentes, une provision pour risques (perte de change) est comptabilisée.

2.6 Chiffre d'affaires

Dassault Systèmes SA réalise son chiffre d'affaires à partir de deux sources principales : (1) des licences d'utilisation de nouveaux logiciels et des prestations de maintenance associées qui comprennent des mises à jour et un support technique ainsi que des développements de fonctionnalités supplémentaires pour les produits standards effectués à la demande des clients, (2) jusqu'au 31 mars 2010, un accord de distribution conclu avec IBM et les filiales du Groupe Dassault Systèmes.

Le chiffre d'affaires issu des nouvelles licences d'utilisation représente la somme des redevances acquises au titre de l'octroi aux clients de licences d'utilisation des logiciels de la Société. Le chiffre d'affaires issu des licences d'utilisation de nouveaux logiciels comprend des ventes sous licences à durée indéterminée ou déterminée de produits logiciels et est comptabilisé lorsque : (i) Dassault Systèmes SA peut démontrer l'existence d'un accord, (ii) la livraison et la réception du logiciel ont eu lieu, (iii) le montant de la licence d'utilisation du logiciel est déterminé ou déterminable, et (iv) le recouvrement est probable. Si l'un des quatre critères n'est pas rempli, la comptabilisation du chiffre d'affaires issu de la licence d'utilisation du logiciel est différée jusqu'à ce que tous les critères soient remplis. Le chiffre d'affaires se rapportant à la vente sous licence de logiciels par le biais de distributeurs est généralement comptabilisé lorsque Dassault Systèmes SA reçoit la preuve de l'existence d'une vente à un client final, et à condition que tous les autres critères préalables à la comptabilisation du chiffre d'affaires soient remplis.

Le chiffre d'affaires issu de la maintenance équivaut aux redevances associées à la vente de mises à jour périodiques de produits non spécifiées et au support technique. Les mises à jour de licences consistent en un droit à des mises à jour de produits non spécifiées, s'il y en a et lorsqu'elles sont disponibles. Elles sont conclues lors de l'acquisition de la licence d'utilisation de logiciel initiale. Le support maintenance peut être renouvelé à l'issue de chaque terme fixé. Le chiffre d'affaires de la maintenance est différé et comptabilisé selon la méthode linéaire sur la durée du contrat de maintenance.

Le chiffre d'affaires issu du développement de produits correspond au développement de fonctionnalités additionnelles effectué à la demande des clients. Ce chiffre d'affaires est comptabilisé lorsque les services sont rendus.

Le chiffre d'affaires issu de contrats à éléments multiples, c'est-à-dire incluant généralement des licences d'utilisation de nouveaux logiciels et des contrats de maintenance vendus ensemble, est ventilé entre chaque élément du contrat en utilisant principalement la méthode résiduelle s'appuyant sur la juste valeur des éléments non livrés. Les éventuelles remises sont appliquées aux éléments livrés, généralement des licences d'utilisation, selon la méthode résiduelle. La juste valeur de la maintenance est déterminée sur la base soit d'un taux de renouvellement spécifié dans chaque contrat, soit du prix pratiqué lorsqu'elle est vendue séparément.

Accord de distribution IBM

Conformément au contrat en vigueur jusqu'au 31 mars 2010 entre Dassault Systèmes SA et IBM, la Société vendait sous licence ses produits à IBM qui les revendait sous licence aux utilisateurs finaux. Dassault Systèmes SA fournissait des prestations de maintenance à IBM mais ne concluait pas de contrats directement avec les clients d'IBM. Par ailleurs, Dassault Systèmes SA formait les employés d'IBM lors de la sortie de nouveaux produits et participait avec IBM à un contrat de marketing à échelle mondiale ainsi qu'à d'autres initiatives de développement concernant les produits Dassault Systèmes SA et ceux d'IBM.

Dans le cadre de ce contrat, les redevances étaient acquises lorsque le chiffre d'affaires était comptabilisé par IBM à partir de ses ventes sous licences de produits et services. En général cela conduisait à prendre en compte le chiffre d'affaires au moment de la vente sous licence par IBM au client final pour les licences d'utilisation et sur la période durant laquelle IBM devait fournir le support au client final pour les prestations de maintenance. Dassault Systèmes SA comptabilisait le chiffre d'affaires lorsque les redevances étaient acquises.

2.7 Frais de recherche et de développement

Les dépenses de recherche sont enregistrées en charges de l'exercice au cours duquel elles sont engagées. La faisabilité technique des projets de développement n'étant pas assurée avant la constitution d'un prototype, leurs coûts sont comptabilisés en charges. Le délai

entre l'obtention d'un prototype et la mise sur le marché du produit est en général très court. Par conséquent, les coûts encourus dans cette phase de développement, susceptibles d'être immobilisés, ne sont pas significatifs.

2.8 Instruments financiers dérivés

Dassault Systèmes SA a recours à des instruments financiers dérivés dans le but de gérer et réduire son exposition aux risques de change et de variation des taux d'intérêt. La politique de Dassault Systèmes est mettre en place des couvertures spécifiques sur certaines opérations financières importantes.

Instruments dérivés de taux :

Les produits et charges financiers résultant de l'utilisation de ces instruments sont constatés en résultat de manière symétrique à l'enregistrement des charges et des produits des opérations couvertes lorsqu'ils sont comptablement qualifiés de couverture. Lorsqu'ils ne sont pas qualifiés comptablement de couverture, ces instruments sont évalués de la manière suivante :

- les pertes nettes latentes sont intégralement provisionnées ;
- les gains nets latents sont enregistrés en résultat uniquement au dénouement de l'opération.

Instruments dérivés de change :

Les instruments dérivés de change concourent à la position de change de la Société. Les gains et pertes latentes sur ces instruments sont pris en compte dans le calcul de la provision pour pertes de change latentes.

Notes sur le bilan

Note 3 – Mouvements de l'actif immobilisé

<i>(En milliers d'euros)</i>	Valeur Brute 31/12/2009	Apports sociétés fusionnées	Augmentations 2010	Diminutions 2010	Valeur Brute 31/12/2010
Immobilisations incorporelles	106 626	–	58 621	(3 120)	162 127
Fonds de commerce	52 915	–	44 966	–	97 881
Brevets, licences et marques	50 591	–	12 644	–	63 235
Immobilisations en cours	3 120	–	1 011	(3 120)	1 011
Immobilisations corporelles	65 150	11	11 878	(660)	76 379
Agencements et aménagements matériel	19 013	–	1 571	–	20 584
Installations techniques, matériel et outillage	32 850	–	8 038	(334)	40 554
Autres immobilisations corporelles	12 987	11	454	(26)	13 426
Matériel transport	295	–	–	(26)	269
Mobilier de bureau	6 180	–	326	–	6 506
Matériel de bureau	6 512	11	128	–	6 651
Immobilisations en cours	300	–	1 815	(300)	1 815
Immobilisations financières	1 479 915	–	493 637	(166 580)	1 806 972
Total des immobilisations brutes	1 651 691	11	564 136	(170 360)	2 045 478

Les immobilisations en cours et les avances et acomptes sur immobilisations sont rattachés aux postes d'immobilisations auxquels ils se rapportent.

L'augmentation des immobilisations incorporelles en 2010 s'explique principalement par la comptabilisation du fonds de commerce relatif à l'acquisition d'IBM PLM pour 45,0 millions d'euros et par l'acquisition de propriétés intellectuelles pour 10,0 millions d'euros.

Les immobilisations financières comprennent essentiellement les titres des filiales et créances rattachées aux participations, dont le détail est présenté dans les informations relatives aux filiales et participations, les prêts et avances consentis au personnel et les dépôts et cautionnements.

L'augmentation des immobilisations financières durant l'année 2010 est essentiellement liée aux variations suivantes :

- acquisition des titres Exalead SA pour 132,0 millions d'euros, Geensoft SAS pour 6,1 millions d'euros.
- nouveaux prêts accordés aux filiales dans le cadre du rachat d'IBM PLM pour 344,1 millions d'euros et pour 9,1 millions d'euros de prêts accordés à Dassault Systèmes International.

La diminution des immobilisations financières durant l'exercice 2010 est principalement due aux variations suivantes :

- annulation des titres MatrixOne SAS pour 0,5 million d'euros suite à la TUP réalisée en janvier 2010,
- remboursement des prêts des sociétés liées Dassault Systèmes K.K. pour 147 millions d'euros et Dassault Systèmes Deutschland GmbH pour 18 millions d'euros.

Note 4 – Mouvements des amortissements et provisions

(En milliers d'euros)	Amortissements et provisions au 31/12/2009	Apports Sociétés fusionnées	Dotations 2010	Reprises et cessions 2010	Amortissements et provisions au 31/12/2010
Immobilisations incorporelles	39 364	–	3 922	–	43 286
Brevets, licences et marques	39 364	–	3 922	–	43 286
Immobilisations corporelles	31 646	9	11 809	(339)	43 125
Agencements & Aménagements matériel	3 621	–	1 807	–	5 428
Installations techniques, matériel et outillage	23 552	9	7 846	(313)	31 094
Autres immobilisations corporelles	4 473	–	2 156	(26)	6 603
Matériel automobile	210	–	43	(26)	227
Mobilier de bureau	704	–	550	–	1 254
Matériel de bureau	3 559	–	1 563	–	5 122
Immobilisations financières	89 485	–	57 038	(13 309)	133 214
Total des amortissements et provisions	160 495	9	72 769	(13 648)	219 625

La dotation aux provisions des immobilisations financières 2010 concerne principalement la dépréciation de la créance rattachée Dassault Systèmes International pour 53,5 millions d'euros permettant de refléter la valeur d'inventaire.

La reprise des provisions des immobilisations financières 2010 concerne principalement la dépréciation des titres de participation de Dassault Systèmes AB pour 6,8 millions d'euros et de Dassault Systèmes Deutschland GmbH pour 6,5 millions d'euros, afin de refléter leur valeur d'inventaire.

Note 5 – Créances clients et comptes rattachés

Les créances clients et comptes rattachés se décomposent comme suit :

(En milliers d'euros)	31/12/2010	31/12/2009
Créances clients	117 788	92 887
Effets à recevoir	–	–
Factures à établir	111 192	64 665
Provision pour dépréciation des comptes clients	(2 712)	(2 102)
Total créances clients et comptes rattachés (nets)	226 268	155 450

L'échéance de l'ensemble des créances clients et comptes rattachés est à moins d'un an.

L'augmentation des créances clients de 24,9 millions d'euros s'explique principalement par l'augmentation de l'activité et par l'effet de l'acquisition d'IBM PLM.

L'augmentation du poste factures à établir correspond principalement à un décalage temporaire sur le planning de la facturation intergroupe.

Note 6 – Autres créances d'exploitation

Les autres créances d'exploitation se composent des éléments suivants :

(En milliers d'euros)	31/12/2010	31/12/2009
Impôt sur les sociétés	6 254	25 775
Taxe sur la valeur ajoutée	12 265	9 907
Comptes courants débiteurs	19 314	12 950
Avoirs à recevoir	8 776	10 495
Instruments financiers	–	1 283
Créance sur Options d'attribution d'actions exercées	10 286	–
Divers	1 618	742
Total autres créances d'exploitation	58 513	61 152

L'échéance des autres créances d'exploitation est inférieure à un an.

La variation de la créance d'impôts entre le 31 décembre 2009 et le 31 décembre 2010, s'explique principalement par :

- l'augmentation de l'impôt sur les sociétés du groupe passant de 6,5 millions d'euros à 33,0 millions d'euros, liée principalement à une forte croissance de l'activité et aux effets favorables de l'acquisition d'IBM PLM au 1^{er} avril 2010,
- des acomptes d'impôt sur les sociétés versés passant de 32 millions d'euros en 2009 à 37 millions d'euros en 2010,
- le crédit d'impôt recherche restant stable à 27,7 millions d'euros contre 27,9 millions d'euros en 2009.

La variation des comptes courant est due à l'augmentation de l'encours de certaines filiales européennes.

Note 7 – Liquidités

7.1 Valeurs mobilières de placement

(En milliers d'euros)	31/12/2010	31/12/2009
Valeurs mobilières de placement	600 517	445 903

Au 31 décembre 2010, 99,19 % de ces valeurs mobilières de placement étaient libellées en euros contre 98,82 % au 31 décembre 2009 et 0,81 % en dollars américains contre 1,18 % au 31 décembre 2009.

Les valeurs mobilières de placement sont investies pour 470,5 millions d'euros en placements monétaires et 130,0 millions d'euros sont placés sur des supports de placement diversifiés.

7.2 Actions propres

	Nombre d'actions	Prix moyen (en euros)	Total actions (en milliers d'euros)
Actions propres au 1^{er} janvier 2010	150 000	37,52	5 628
Attribution actions gratuites	(150 000)	37,52	(5 628)
Rachat d'actions propres	150 000	47,81	7 172
Actions propres au 31 décembre 2010	150 000	47,81	7 172

Note 8 – Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance s'analysent comme suit :

(En milliers d'euros)	31/12/2010	31/12/2009
Locations mobilières	–	51
Assurances	214	–
Redevances de brevets et licences	431	–
Maintenance informatique	4 799	5 541
Autres	865	120
Total charges constatées d'avance	6 309	5 712

Note 9 – Capitaux Propres

9.1 Capital social

Les mouvements intervenus sur le capital social au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2010 s'analysent comme suit :

	Nombre d'actions	Valeur nominale (en euros)	Capital (en euros)
Actions au 1^{er} janvier 2010	118 367 641	1	118 367 641
Actions émises dans le cadre des plans d'options de souscription d'actions (voir Note 9.2)	2 964 963	1	2 964 963
Réduction de capital par annulation d'actions	–	–	–
Actions au 31 décembre 2010	121 332 604	1	121 332 604

9.2 Plans d'options de souscription d'actions

Le tableau ci-dessous résume les exercices des options depuis la mise en place de chacun des plans :

	Plans du 29 mars 2001		Plan du 29 juin 2001	Plans du 05 octobre 2001		Plans du 28 mai 2002		Plans du 20 janvier 2003		Plans du 29 mars 2005		SOUS TOTAL
	1998-08	1998-09	1998-10	1998-11	1998-12	2002-1	2002-2	2002-3	2002-4	2002-5	2002-6	A REPORTER
Nombre d'actions attribuées	2 909 600	553 300	138 000	1 387 400	328 650	1 363 563	355 300	3 325 000	675 000	967 150	232 850	12 235 813
Prix d'exercice d'une option	52,00 euros	52,00 euros	49,00 euros	35,00 euros	35,00 euros	45,50 euros	45,50 euros	23,00 euros	23,00 euros	39,50 euros	39,50 euros	
Dates d'exercice	Du 29/03/03 Au 28/03/11	Du 29/03/01 Au 28/03/11	Du 29/06/01 Au 28/06/11	Du 05/10/02 Au 04/10/11	Du 05/10/02 Au 04/10/11	Du 28/05/03 Au 27/05/12	Du 28/05/03 Au 27/05/12	Du 20/01/04 Au 19/01/13	Du 31/12/04 Au 19/01/13	Du 30/03/07 Au 28/03/12	Du 30/03/06 Au 28/03/12	
Nombre d'options exercées jusqu'en 2006	0	110 825	46 177	58 324	131 837	-	66 305	71 725	385 120	5 700	4 300	880 313
Nombre d'options exercées en 2007	0	104 565	24 985	16 297	55 786	440	96 481	504 841	107 245	-	61 600	972 240
Nombre d'options exercées en 2008	0	53 650	15 915	23 718	25 809	-	37 609	205 592	17 900	2 800	28 550	411 543
Nombre d'options exercées en 2009	0	7 450	5 610	5 539	10 550	-	6 113	158 798	11 930	950	14 700	221 640
Nombre d'options exercées en 2010	538 842	70 925	32 625	694 020	15 745	217 400	21 933	856 569	19 655	326 135	16 150	2 809 999
Nombre d'options annulées	137 840	116 780	8 208	39 649	57 912	88 750	49 376	19 025	50 400	133 500	42 750	744 190
Nombre d'options en circulation au 31 décembre 2010	2 232 918	89 105	4 480	549 853	31 011	1 056 973	77 483	1 508 450	82 750	498 065	64 800	6 195 888
Remarque										exercibles à compter du 30/03/07	50 % exercibles le 30/03/06 et 50 % le 30/03/07	

	REPRISE SOUS TOTAL	Plan du 09 octobre 2006	Plan du 06 juin 2007 2006-02	Plan du 25-sept-08 2008-01	Plan du 27-nov-09 2008-02	Plan du 27-mai-10 2010-01	TOTAL
Nombre d'actions attribuées	12 235 813	1 405 700	1 325 900	1 436 600	1 851 500	1 240 000	19 495 513
Prix d'exercice d'une option		47,00 euros	47,50 euros	38,15 euros	39,00 euros	47,00 euros	-
Dates d'exercice		Du 10/10/09 Au 08/10/13	Du 07/06/10 Au 05/06/14	Du 25/09/09 Au 24/09/15	Du 27/11/13 Au 26/11/17	Du 27/05/14 Au 26/05/18	-
Nombre d'options exercées jusqu'en 2006	880 313	-	-	-	-	-	880 313
Nombre d'options exercées en 2007	972 240	-	-	-	-	-	972 240
Nombre d'options exercées en 2008	411 543	-	-	-	-	-	411 543
Nombre d'options exercées en 2009	221 640	-	-	-	-	-	221 640
Nombre d'options exercées en 2010	2 809 999	98 768	28 721	25 275	1 300 ⁽¹⁾	900 ⁽¹⁾	2 964 963
Nombre d'options annulées	744 190	220 900	148 679	125 333	55 500	11 500	1 306 102
Nombre d'options en circulation au 31 décembre 2010	6 195 888	1 086 032	1 148 500	1 285 992	1 794 700	1 227 600	12 738 712
Remarque		exercibles à compter du 10/10/09	exercibles à compter du 07/06/10	exercibles par tranche de 33 % à compter du 25/09/09, 2010 et 2011	exercibles à compter du 27/11/2013	exercibles à compter du 27/05/2014	

(1) Options exercées selon dispositions particulières

9.3 Analyse des variations de capitaux propres

Les mouvements intervenus sur les capitaux propres au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2010 s'analysent comme suit :

(En milliers d'euros)	2009 Avant décisions de l'AGO	Affectation du résultat 2009 par l'AGO	Effet des levées d'options et annulations actions	Résultat net de l'exercice 2010	Autres	2010 Avant décisions de l'AGO
Capital social	118 368	–	2 965	–	–	121 333
Prime d'émission	125 439	–	104 427	–	–	229 866
Prime d'apport	269 978	–	–	–	–	269 978
Réserve légale	11 886	–	–	–	–	11 886
Report à nouveau	1 009 358	54 627	–	–	–	1 063 985
Résultat de l'exercice	108 874	(108 874)	–	219 127	–	219 127
Provisions réglementées ⁽¹⁾	14 005	–	–	–	2 732	16 737
Capitaux Propres	1 657 908	(54 247)	107 392	219 127	2 732	1 932 912

(1) Les provisions réglementées résultent principalement de l'accord dérogatoire de participation aux résultats de l'entreprise dont bénéficient les salariés de Dassault Systèmes SA.

Note 10 – Provisions pour risques et charges

Les mouvements des provisions pour risques et charges s'analysent comme suit :

(En milliers d'euros)	Solde d'ouverture au 01/01/10	Dotations de l'exercice 2010	Reprises de l'exercice 2010 ⁽¹⁾	Solde de clôture au 31/12/10
Provisions pour indemnités de fin de carrière	8 378	970	–	9 348
Provisions pour médailles du travail	2 120	267	–	2 387
Provisions pour perte de change	2 572	2 476	(2 572)	2 476
Autres provisions pour risques et charges	6 086	10 755	(5 892)	10 949
Total des provisions	19 156	14 468	(8 464)	25 160

(1) La majorité des reprises de provision ont fait l'objet d'utilisations durant l'exercice.

L'engagement de Dassault Systèmes SA en matière d'indemnités de fin de carrière a été évalué selon la méthode du prorata des droits au terme.

Cette méthode qui repose sur une évaluation actuarielle des droits prend en compte les droits que les salariés auront acquis au moment de leur départ à la retraite, calculés en fonction de l'ancienneté et du salaire annuel du collaborateur au moment de son départ. Ces droits sont acquis et versés au collaborateur au moment de son départ sous la forme d'une somme forfaitaire. Les droits à indemnités de départ à la retraite acquis par les salariés au cours de leur vie active sont provisionnés sur la base d'hypothèses et de calculs actuariels.

Les engagements de retraite au 31 décembre 2010 ont été déterminés selon la méthode prospective avec les hypothèses suivantes : départs à la retraite entre 60 et 65 ans, taux d'actualisation de 5,25 %, taux d'augmentation moyen des salaires de 3 % et taux de rentabilité des placements de 5 %.

Dassault Systèmes SA a souscrit, en 1998, un contrat d'assurance avec la Sogecap, une compagnie d'assurance-vie affiliée à la Société Générale, destiné à couvrir les engagements en matière d'indemnités de départ à la retraite. Dans le cadre de ce contrat, Dassault Systèmes SA a investi un montant total de 6,8 millions d'euros.

La dotation pour pertes de change de l'exercice correspond aux pertes latentes dégagées en raison de la fluctuation des devises, essentiellement sur le dollar américain et le yen japonais.

La variation des autres provisions pour risques et charges entre le 31 décembre 2009 et le 31 décembre 2010, correspond principalement à :

- la dotation d'une provision constituée dans le cadre des plans d'attribution d'actions gratuites pour 8,2 millions d'euros en 2010,
- la dotation d'une provision concernant des pertes à terminaison de 1,3 million d'euros sur contrats,
- à la reprise d'une provision pour charge d'actions livrées en septembre 2010 pour 5,6 millions d'euros.

Note 11 – Dettes financières

Les dettes financières au 31 décembre 2010 s'analysent comme suit :

<i>(En milliers d'euros)</i>	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	200 037	37	200 000
Banques	6 244	6 244	–
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	19 661	4 074	15 587
Total des dettes financières	225 942	10 355	215 587

Les échéances à plus d'un an des dettes financières concernent une ligne de crédit multi-devises de 200 millions d'euros et la participation des salariés aux résultats de l'entreprise.

La ligne de crédit a été mise en place par Dassault Systèmes SA en décembre 2005 pour un montant de 200 millions d'euros. Elle pouvait être utilisée sur une période de 5 ans, qui a été prorogée de 2 années supplémentaires sur option de la Société. En mars 2006, la Société a utilisé l'intégralité de cette ligne de crédit, remboursable en totalité en décembre 2012.

Cette ligne de crédit porte intérêts au taux Euribor + 0,18 % par an (voir Note 15).

Note 12 – Eléments concernant les entreprises liées

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2010	31/12/2009
Prêts accordés (solde à la clôture de l'exercice)	255 173	65 976
Emprunt contracté (solde à la clôture de l'exercice)	1 000	–
Intérêts reçus ou provisionnés pendant l'exercice sur les prêts accordés	2 087	2 225
Avance de trésorerie accordée	2 000	–
Dividendes encaissés au cours de l'exercice	141 967	74 363
Comptes courants débiteurs (à la clôture de l'exercice)	19 314	12 950
Intérêts reçus ou provisionnés pendant l'exercice sur les comptes courants accordés	702	146
Comptes courants créditeurs (à la clôture de l'exercice)	310 490	103 690
Intérêts payés ou provisionnés pendant l'exercice sur les comptes courants obtenus	562	839
Créances clients et comptes rattachés	194 245	95 601
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	55 268	38 824

L'augmentation des prêts et comptes courants créditeurs, s'explique par l'extension de la gestion centralisée de la trésorerie du Groupe Dassault Systèmes au niveau mondial principalement aux Etats-Unis d'Amérique et en Asie. Ces prêts et comptes courants intergroupes sont rémunérés aux conditions de marché.

Les dividendes encaissés au cours de l'exercice 2010 s'élèvent à 142 millions d'euros et se décomposent comme suit :

- 103,8 millions d'euros reçus de la société Dassault Systèmes Corp.,
- 18,8 millions d'euros reçus de la société Dassault Systèmes Americas Corp.,
- 13,9 millions d'euros reçus de la société Dassault Systèmes Simulia Corp.,
- 4,7 millions d'euros reçus de la société Dassault Data Services SAS,
- 0,8 million d'euros reçus de la société 3D PLM Software Private Ltd.

Note 13 – Dettes d'exploitation

Les dettes fournisseurs et comptes rattachés se décomposent comme suit :

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2010	31/12/2009
Fournisseurs	51 215	34 078
Fournisseurs d'immobilisations	–	222
Factures non parvenues	81 424	59 096
Total dettes fournisseurs et comptes rattachés	132 639	93 396

Ces dettes ont des échéances à moins d'un an.

Conformément aux articles L. 441-6-1 et D. 441-4 du Code de Commerce relatifs à l'information sur les délais de paiement, au 31 décembre 2010 le solde des dettes de Dassault Systèmes SA à l'égard de ses fournisseurs s'élève à 51 214 747,62 euros contre 34 078 007,86 euros au 31 décembre 2009 et se décompose ainsi :

- 75,84 % de ce solde est payable à 30 jours contre 72,84 % en 2009,
- 20,62 % à 60 jours contre 23,62 % en 2009,
- 3,54 % au-delà de 90 jours en 2009.

Les dettes fiscales et sociales s'analysent comme suit :

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2010	31/12/2009
Taxe sur la valeur ajoutée	15 175	9 621
Autres impôts et taxes	2 440	711
Participation et intéressement	17 886	13 937
Provision pour congés payés	26 827	23 412
Autres charges de personnel	27 513	24 161
Total dettes fiscales et sociales	89 841	71 842

Les autres dettes d'exploitation s'analysent comme suit :

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2010	31/12/2009
Comptes courants créditeurs	310 490	103 690
Ristournes à accorder et avoirs à établir	1 056	5 937
Autres	4 686	238
Total autres dettes d'exploitation	316 232	109 865

L'augmentation importante des comptes courants créditeurs est due à l'extension de la gestion centralisée de la trésorerie du groupe au niveau mondial.

Note 14 – Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance comprennent les éléments suivants :

(En milliers d'euros)

	31/12/2010	31/12/2009
Redevances logiciels	6 389	214
Autres produits	280	344
Total produits constatés d'avance	6 669	558

Les redevances logiciels correspondent principalement au revenu différé repris dans le cadre de l'acquisition d'IBM PLM.

Note 15 – Engagements financiers

15.1 Instruments financiers

Le portefeuille d'instruments financiers se décompose comme suit :

(en milliers d'euros)	Exercices clos les 31 décembre			
	2010		2009	
	Notionnel	Juste Valeur	Notionnel	Juste Valeur
Swaps de taux d'intérêts (de 2006 à 2010) ⁽¹⁾	–	–	200 000	(3 416)
Swaps de taux d'intérêts (de 2010 à 2012) ⁽¹⁾	200 000	(6 152)	200 000	(2 034)
Basis Swaps de taux d'intérêts (de 2010 à 2012) ⁽¹⁾	200 000	54	–	–
Swaps de taux d'intérêts en yen japonais (de 2010 à 2015) ⁽²⁾	120 110	(476)	–	–
Swaps de taux d'intérêts en yen japonais (de 2010 à 2015) ⁽²⁾	120 110	476	–	–
Ventes à terme yen japonais / euros ⁽³⁾	79 681	(5 851)	5 632	36
Tunnels yen japonais / euros ⁽³⁾	78 650	(3 264)	125 591	14 899
Ventes à terme yen japonais / U.S. dollars ⁽²⁾	30 124	(1 087)	133 972	(6 600)
Achats à terme yen japonais / U.S. dollars ⁽²⁾	30 124	1 087	133 972	6 600
Ventes à terme livre sterling / euros ⁽⁴⁾	25 292	365	574	24
Achats à terme yen japonais / euros ⁽³⁾	1 987	11	–	–
Achats à terme livre sterling / euros ⁽⁴⁾	554	(6)	–	–
Swap à démarrage décalé yen japonais / euros ⁽³⁾	–	–	105 136	(136)
Swap à démarrage décalé livre sterling / euros ⁽⁴⁾	–	–	22 263	16
Ventes à terme U.S. dollars / livre sterling ⁽⁵⁾	–	–	76 350	(2 718)
Achats à terme U.S. dollars / euros ⁽⁵⁾	–	–	104 817	3 740
Achats à terme U.S. dollars / livre sterling ⁽⁵⁾	–	–	22 907	583
Ventes à terme U.S. dollars / livre sterling ⁽⁵⁾	–	–	22 907	(583)

(1) Dassault Systèmes SA a également contracté une ligne de crédit syndiqué qui porte intérêts à taux variable (voir Note 11). Dassault Systèmes SA a conclu des swaps de taux d'intérêt dont le résultat a modifié les caractéristiques de ces taux pour que les intérêts relatifs à cet emprunt soient fixes à 3,36 % jusqu'au 15 septembre 2010. En juin et juillet 2009, la Société a conclu de nouveaux swaps de taux d'intérêt pour un montant nominal de 100 millions d'euros chacun rendant fixe les flux prévisionnels associés d'intérêts aux taux de 3,18 % et de 2,98 % à partir du 15 septembre 2010 et ce jusqu'au 3 décembre 2012. En avril 2010, la Société a conclu des basis swap de taux d'intérêt pour un montant nominal de 200 millions d'euros modifiant les flux d'intérêts variables de taux Euribor 3 mois à taux Euribor 1 mois.

Les instruments dérivés affectés à la période de remboursement du 15 juin 2010 au 15 septembre 2010 ont été déqualifiés. Les pertes relatives à la déqualification sont comptabilisées sur la ligne « Intérêts et charges assimilées » dans le compte de résultat pour 1,3 million d'euros. Aucune déqualification n'est intervenue au 31 décembre 2009.

Dans le cadre de cette ligne de crédit, la Société est limitée dans sa capacité à octroyer des sûretés ou à vendre ses actifs ou ceux de ses principales filiales et à procéder à des restructurations l'impliquant. Un changement de contrôle de Dassault Systèmes SA pourrait entraîner un remboursement anticipé de cette ligne de crédit.

- (2) La Société a conclu des swaps de taux d'intérêt et/ou de change pour le compte de certaines de ses filiales. Ces opérations n'ont pas d'effet sur les résultats de la Société.
- (3) Instruments financiers destinés à couvrir le risque de change sur les ventes futures budgétées.
- (4) Instruments ne qualifiant pas à la comptabilité de couverture.
- (5) Instruments financiers destinés à couvrir le risque de change sur l'engagement ferme de racheter l'activité d'IBM PLM.

La juste valeur des instruments dérivés a été déterminée par des institutions financières sur la base de prix de marché et de modèles d'évaluation d'options.

Tous ces instruments ont été contractés dans le cadre de la stratégie de couverture de Dassault Systèmes SA et ont une maturité inférieure à 26 mois pour les instruments de couverture de change et une maturité d'environ 5 ans pour les swaps de taux d'intérêt. La Direction estime que le risque de contrepartie relatif à ces instruments est minime car les contreparties sont des institutions financières de premier plan.

15.2 Accroissements et allègements de la dette future d'impôt sur les sociétés

Les accroissements et allègements de la dette future d'impôt sur les sociétés ont été évalués sur la base du taux de droit commun de l'impôt sur les sociétés, majoré des contributions exceptionnelles sur les périodes d'application de ces contributions. Ils proviennent des décalages dans le temps entre le régime fiscal et le traitement comptable des produits et des charges.

(En milliers d'euros)

	31/12/2010	31/12/2009
Nature des différences temporaires		
Provision pour participation	11 098	8 854
Provision pour indemnités de fin de carrière	9 348	8 378
Ecart de conversion passif	2 347	2 181
Provision pour risques	1 166	1 166
Dépréciation des créances	3 652	2 987
Autres	1 783	902
Total différences temporaires	29 394	24 468
Allègement net de la dette future d'impôt sur les sociétés (taux d'imposition de 34,43 %)	10 120	8 424

15.3 Autres engagements

Les engagements au 31 décembre 2010 s'élèvent à 192 millions d'euros pour les locations, incluant les engagements immobiliers relatifs au bail du siège social de Vélizy-Villacoublay, pris le 30 juin 2008 pour douze années (contre 208 millions d'euros au 31 décembre 2009).

15.4 Droit individuel à la formation

La législation française alloue au titre du droit individuel à la formation pour les personnes en contrats à durée indéterminée au sein des entités françaises de Dassault Systèmes SA vingt heures de formation individuelle par an. Ce droit individuel à la formation peut être cumulé sur une période de six ans et les coûts sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont réalisés.

Les droits accumulés mais non consommés sont de 172 523 heures au 31 décembre 2010.

Notes sur le compte de résultat

Note 16 – Ventilation du chiffre d'affaires

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2010	31/12/2009
Logiciels (redevances et autres développements de produits)	617 344	468 731
Services (dont support technique)	20 702	13 908
Autres produits	104 213	64 421
Total chiffre d'affaires	742 259	547 060

La répartition par zone géographique du chiffre d'affaires logiciels s'analyse comme suit :

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2010	31/12/2009
Europe	341 149	269 182
Asie	164 852	111 563
Amériques	111 066	87 575
Autres	277	411
Total chiffre d'affaires logiciels	617 344	468 731

Note 17 – Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice, se décompose comme suit :

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2010	31/12/2009
Certification des comptes individuels et consolidés	1 305	1 073
Missions accessoires	1 036	86
Total honoraires des commissaires aux comptes	2 341	1 159

Note 18 – Résultat Financier

Le résultat financier s'élève à 107,0 millions d'euros en 2010 contre 22,6 millions d'euros pour l'exercice 2009. Cette variation s'explique principalement par :

- le versement d'un dividende de la société Dassault Systèmes Corp. à hauteur de 103,7 millions d'euros portant ainsi la montant total des dividendes reçus en 2010 à 142,0 millions d'euros contre 74,4 millions d'euros en 2009 (cf Note 12),
- des gains de change net de 10,0 millions d'euros en 2010 contre une perte de 1,0 million d'euros en 2009,
- une reprise nette aux provisions sur titres de participation de 9,8 millions d'euros en 2010 contre une dotation nette de 59,3 millions d'euros en 2009,
- une dotation nette aux provisions pour risques de 53,4 millions d'euros portant presque totalement sur la créance rattachée de Dassault Systèmes International, contre une reprise nette de 9,5 millions d'euros en 2009.

Note 19 – Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

La ventilation de l'impôt sur les bénéfices entre le résultat courant et le résultat exceptionnel, pour l'exercice clos le 31 décembre 2010, s'analyse comme suit :

<i>(En milliers d'euros)</i>	Résultat avant impôt	(Charge) profit d'impôt	Résultat après impôt
Résultat courant	278 867	(42 852)	236 015
Résultat exceptionnel ⁽¹⁾	(26 733)	9 845	(16 888)
Ventilation de l'impôt sur les bénéfices	252 134	(33 007)	219 127

(1) Y compris la participation et l'intéressement des salariés aux résultats de l'entreprise.

Le taux effectif de l'impôt sur les bénéfices est de 13,09 % au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2010 contre 5,63 % en 2009. Cette hausse du taux effectif est due essentiellement à l'absence de déficits reportables en 2010 et à un effet des écarts de conversion.

Le groupe fiscal compte 6 sociétés à fin décembre 2010.

Au terme de la convention d'intégration fiscale, il est convenu que la charge d'impôt de la société intégrée fiscalement serait égale à celle qui aurait été la sienne si cette filiale n'avait pas été membre du groupe.

En l'absence de telles conventions d'intégration fiscale, la charge d'impôt chez Dassault Systèmes SA aurait été de 33,1 millions d'euros en 2010.

Informations complémentaires

Note 20 – Rémunération des dirigeants

La rémunération brute totale en euros versée par Dassault Systèmes SA aux mandataires sociaux au cours de l'exercice 2010 se décompose en :

(En euros)

Salaires	3 292 932
Avantages en nature	18 900
Jetons de présence	76 500 ⁽¹⁾
Soit un total de	3 388 332

(1) Jetons de présence 2009 versés en 2010. Le montant des jetons de présence 2010 versés en 2011 s'élève à 81 600 euros.

A la suite des autorisations qui lui ont été conférées par l'Assemblée générale des actionnaires, le Conseil d'administration de Dassault Systèmes SA a attribué gratuitement au Directeur Général 150 000 actions le 8 juin 2005, 150 000 actions le 14 juin 2006, 150 000 actions le 6 juin 2007, 150 000 actions le 25 septembre 2008, 150 000 actions le 27 novembre 2009 et 150 000 actions le 27 mai 2010. Ces actions ont été ou ne seront effectivement acquises qu'à l'expiration d'une période de 3 ans pour celles attribuées en 2005 et de 2 ans pour les autres, à condition que le Directeur Général soit encore mandataire social à cette date d'acquisition. Pour les actions attribuées le 27 novembre 2009 et 27 mai 2010 une condition de performance a également été ajoutée.

A l'issue de cette période d'acquisition, le Directeur Général devra conserver les actions qui lui ont été attribuées gratuitement jusqu'à l'expiration d'une période de deux ans. En outre, le Directeur Général est tenu de conserver sous forme nominative au moins 15 % des actions ainsi acquises, et ce jusqu'à la cessation de ses fonctions.

Note 21 – Effectif moyen et ventilation par catégorie

Personnel salarié ventilé par catégorie	31/12/2010	31/12/2009
Cadres	1 811	1 706
Agents de maîtrise et techniciens	67	56
Employés	144	125
Total effectif moyen	2 022	1 887

Note 22 – Identité de la société consolidante

L'activité de Dassault Systèmes SA est incluse dans les comptes consolidés du Groupe Industriel Marcel Dassault SAS, dont le siège social est situé au 9 Rond-Point des Champs – Elysées – Marcel Dassault, 75008 Paris.

Note 23 – Informations relatives aux filiales et participations

(En milliers d'euros)

	Valeur d'inven- taire brute des titres	Valeur d'inven- taire nette des titres	% de déten- tion	Capital et primes d'émission	Réserves et report à nouveau	Bénéfice net ou (perte) du dernier exercice	Chiffre d'affaires	Dividendes encaissés	Prêts et avances	Cautions et garanties
Dassault Data Services SAS	892	892	95	3 000	13 883	2 997	54 880	4 750	–	–
Dassault Systemes K.K.	32 525	32 525	100	40 037	(8 320)	20 466	214 714	–	–	–
Dassault Systèmes Provence SAS	32 248	32 248	100	32 394	18 962	11 812	28 305	–	–	–
Dassault Systèmes Israel Ltd	64 883	–	100	26 276	(39 701)	1 718	17 986	–	8 173	–
Dassault Systèmes Deutschland GmbH	51 354	38 801	100	14 282	(6 906)	4 909	107 286	–	95 025	–
Dassault Systemes Italia Srl	381	381	100	423	(1 169)	429	17 810	–	810	–
Dassault Systemes (Switzerland) Ltd	68	68	100	80	162	(21)	2 677	–	125	–
3D PLM Software Solutions Ltd	90	90	30	0	13 482	6 212	24 675	818	–	–
Dassault Systemes Holding Canada Inc. ⁽¹⁾	20 892	20 892	100	21 991	(883)	11	–	–	–	–
Dassault Systèmes SAS	30 040	30 040	100	24 638	3 485	3 776	175 758	–	–	–
Dassault Systèmes Corp. ⁽²⁾	643 059	643 059	100	1 232 854	(59 340)	194 511	–	103 735	–	–
Dassault Systèmes Americas Corp.	278 106	278 106	10	378 711	(36 128)	26 510	230 633	18 742	–	–
Dassault Systèmes Simulia Corp.	242 977	242 977	10	140	93 035	48 793	144 121	13 922	–	–
Dassault Systèmes AB	9 540	9 540	100	2 432	(271)	465	21 312	–	1 977	–
Exalead SA	132 007	132 007	100	30 240	(31 753)	(9 773)	10 867	–	–	–
Syena SAS	6 122	6 122	100	1 150	–	(77)	–	–	–	–
Dassault Systèmes International SAS	37	37	100	37	(6 486)	(47 612)	–	–	62 716	–
Dassault Systèmes España S.L.	3	3	100	3	185	9	5 760	–	1 574	–
Dassault Systèmes Belgium SA	392	392	99	392	241	303	3 055	–	213	–
Dassault Systèmes India Ltd	1 334	1 334	100	1 327	871	(7)	10 493	–	–	–
Dassault Systèmes Holdco SAS	37	37	100	37	(12)	(4)	–	–	–	–
Allegorithmic ⁽³⁾	850	850	16	Données non disponibles			–	–	–	–
	1 547 837	1 470 401						141 967	170 613	

(1) Société holding canadienne détenant 100 % de Safework Inc. et de Dassault Systèmes Canada Innovation Technologies Inc.

(2) Société holding américaine détenant 100 % de Dassault Systèmes SolidWorks Corp. et de Dassault Systèmes Holding LLC, cette dernière détenant elle-même 90 % de Dassault Systèmes Americas Corp. et de Dassault Systèmes Simulia Corp. et 100 % de Dassault Systèmes Delmia Corp. et de Spatial Corp.

(3) Prise de participation

La Société s'est portée garante à hauteur de 14,5 milliards de yens jusqu'au 31 juillet 2015 au profit de Bank of Tokyo-Mitsubishi et de Société Générale au titre d'un contrat de prêt que ces banques ont conclu avec la filiale japonaise Dassault Systèmes KK. Aucune autre caution ou aval d'un montant significatif n'a été octroyé par la Société à ses filiales. Les prêts accordés aux filiales sont présentés en note 12. Les résultats des filiales étrangères ont été convertis sur la base des cours moyens annuels des devises concernées. Les montants des capitaux propres des filiales étrangères ont été, quant à eux, convertis sur la base des taux en vigueur à la clôture de l'exercice.

20.3.2 Résultats et autres éléments caractéristiques de Dassault Systèmes SA au cours des cinq derniers exercices

(en euros)	2006	2007	2008	2009	2010
Capital en fin d'exercice					
Capital social	115 770 290	117 604 553	118 862 326	118 367 641	121 332 605
Nombre d'actions	115 770 290	117 604 553	118 862 326	118 367 641	121 332 605
Opérations et résultat de l'exercice					
Chiffre d'affaires hors taxes	565 717 509	550 223 231	554 651 006	547 060 093	742 259 080
Résultat avant impôts, participation et intéressement des salariés et dotations aux amortissements et provisions	213 511 588	221 238 407	210 541 064	228 213 442	365 948 323
Résultat avant impôts, participation et intéressement des salariés et dotations aux amortissements et provisions et reprises de provisions	205 226 123	218 039 395	202 315 635	198 578 445	339 981 856
Impôts sur les bénéfices	52 252 284	40 856 300	12 489 386	6 492 806	33 005 838
Participation des salariés due au titre de l'exercice	10 683 531	9 720 962	9 202 886	10 683 300	11 058 164
Intéressement des salariés	7 801 959	8 195 662	8 140 149	7 208 561	10 501 560
Résultat après impôts, participation et intéressement des salariés et dotations aux amortissements et provisions	120 438 429	135 676 022	115 307 017	108 874 103	219 126 831
Résultat par part ou par action					
Résultat après impôts, participation et intéressement des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions et reprises de provisions	1,16	1,35	1,45	1,47	2,35
Résultat après impôts, participation et intéressement des salariés et dotations aux amortissements et reprises de provisions	1,04	1,15	0,97	0,92	1,81
Dividende attribué par action	0,44	0,46	0,46	0,46	
Personnel					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	1 612	1 719	1 794	1 887	2 022
Montant de la masse salariale de l'exercice	88 365 157	94 626 307	102 594 289	106 372 002	120 640 263
Montant des charges sociales de l'exercice	43 373 183	46 070 049	53 986 160	58 556 427	69 681 295

20.4 Rapport des contrôleurs légaux pour 2010

20.4.1 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Dassault Systèmes, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- La note 2.6 de l'annexe expose les principes et méthodes comptables relatifs à la reconnaissance du chiffre d'affaires de ventes de logiciels comprenant les redevances reçues dans le cadre de l'accord de distribution avec IBM, qui a été en vigueur jusqu'au rachat par le Groupe Dassault Systèmes d'IBM PLM.
- La note 2.1 de l'annexe expose les méthodes de comptabilisation et d'évaluation des immobilisations incorporelles. Nous avons vérifié la cohérence de la valeur d'utilité des fonds de commerce avec les valeurs retenues pour l'établissement des comptes annuels.
- La note 2.2 de l'annexe expose les méthodes de comptabilisation et d'évaluation des immobilisations financières. Nous avons vérifié la cohérence des valeurs d'utilité des titres de participation avec les valeurs retenues pour l'établissement des comptes annuels.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies en annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 28 mars 2011

Les Commissaires aux Comptes

PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT
Xavier Cauchois

ERNST & YOUNG ET AUTRES
Jean-Francois Ginies

20.4.2 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Dassault Systèmes, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 – Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 2 « Principes et méthodes comptables » et la note 16 « Regroupements d'entreprises » de l'annexe aux comptes consolidés, relatives à l'application à compter du 1^{er} janvier 2010 des normes IFRS 3 révisée et IAS 27 révisée.

II – Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- La note 2 de l'annexe expose les principes et les méthodes comptables relatifs à la reconnaissance du chiffre d'affaires de ventes de logiciels comprenant d'une part, les ventes de logiciels effectuées auprès de clients directs et de réseaux de revendeurs, et d'autre part, les redevances reçues dans le cadre de l'accord de distribution avec IBM, qui a été en vigueur jusqu'au rachat par le Groupe d'IBM PLM.
- Les notes 2, 16 et 17 de l'annexe exposent les principes et méthodes comptables relatifs à la valorisation des actifs et passifs acquis dans le cadre des regroupements d'entreprise, pour lesquels des hypothèses et estimations significatives sont effectuées par la direction.
- Les notes 2 et 6 de l'annexe exposent les principes et méthodes comptables relatifs à la détermination de la juste valeur des options et actions attribuées aux employés et aux dirigeants, pour laquelle des hypothèses et estimations significatives sont effectuées par la direction.

Nos travaux ont consisté à vérifier les principes et méthodes comptables visés ci-dessus, à examiner, le cas échéant, les hypothèses retenues et leurs modalités de mise en œuvre, et à vérifier que les notes annexes fournissent une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III – Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 28 mars 2011

Les Commissaires aux Comptes

PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT
Xavier Cauchois

ERNST & YOUNG ET AUTRES
Jean-Francois Ginies

20.4.3 Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'assemblée générale

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés de conventions et engagements qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Avec M. Bernard Charlès

Indemnité en cas de révocation du mandat social de M. Bernard Charlès

Nature, objet et modalités

Le conseil d'administration du 27 mai 2010, à l'occasion du renouvellement de son mandat social de directeur général, a autorisé, sur proposition du comité des rémunérations et de sélection, le renouvellement de la convention accordant à M. Bernard Charlès des indemnités en cas de cessation de ses fonctions de directeur général selon les termes adoptés par le conseil d'administration lors de ses réunions du 28 mars 2008 et 27 mars 2009.

Le conseil d'administration, dans sa séance du 27 mai 2010, a décidé de maintenir inchangées les conditions, telles que définies par les conseils d'administration du 28 mars 2008 et 27 mars 2009, dans lesquelles cette indemnité serait due compte tenu des recommandations du comité de rémunération et de sélection et en application des recommandations intégrées au Code de gouvernement d'entreprise consolidé AFEP/MEDEF de décembre 2008.

Le montant de l'indemnité due sera équivalent au maximum à deux ans de rémunération du directeur général et dépendra de la satisfaction des critères de performance établis pour le calcul de sa rémunération variable. Le montant versé serait calculé au prorata du pourcentage de rémunération variable versée pendant les trois années précédant le départ par rapport à la rémunération variable cible de ces mêmes années.

Ainsi, le montant dû serait calculé en application de la formule suivante :

- total des rémunérations brutes (y compris les rémunérations variables mais en excluant les avantages en nature et jetons de présence) dues au titre de son mandat pour les deux exercices fiscaux clos avant la date du départ,
- multiplié par le chiffre résultant de la division i) du montant des rémunérations variables versées au directeur général durant les trois exercices fiscaux clos avant la date du départ (numérateur), par ii) le montant des rémunérations variables cibles décidées pour chacune de ces mêmes années par le conseil d'administration en fonction de l'atteinte des objectifs fixés pour la société (dénominateur).

L'indemnité ne pourra être versée qu'en cas de changement de contrôle ou de stratégie dûment constaté par le conseil d'administration, ayant pour conséquence un départ contraint dans les douze mois suivants. Elle pourra également être versée dans l'hypothèse d'un départ contraint sans que ce départ ne soit lié à des mauvais résultats de la société ou à une faute de gestion du dirigeant, le conseil d'administration pouvant alors décider d'octroyer tout ou partie de l'indemnité de départ.

L'indemnité ne sera pas due dans l'hypothèse où le dirigeant quitte à son initiative la société pour exercer de nouvelles fonctions, ou change de fonctions à l'intérieur du groupe, ou encore s'il a la possibilité de faire valoir à brève échéance ses droits à la retraite.

Cependant, en cas d'événements exceptionnels portant gravement atteinte à l'image ou aux résultats de la société et impactant de manière significative à la baisse, selon l'appréciation du conseil d'administration, le cours de Bourse de l'action de votre société, ou de faute séparable de ses fonctions et incompatible avec l'exercice normal de son mandat de directeur général, le conseil d'administration pourra constater que l'indemnité ne sera pas due.

Conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs

a) dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

1. Avec M. Bernard Charlès

a. Suspension du contrat de travail

Nature, objet et modalités

M. Bernard Charlès cumulait les fonctions de directeur général de votre société avec un contrat de travail de directeur de l'innovation. M. Bernard Charlès ne pouvant plus consacrer un temps suffisamment significatif à l'exercice propre de sa fonction salariée de directeur de l'innovation, le conseil d'administration, dans sa séance du 28 mars 2008, a autorisé la suspension du contrat de travail de M. Bernard Charlès tant que celui-ci exercera son mandat social, et ce à compter rétroactivement du 1^{er} janvier 2008. Votre assemblée générale du 22 mai 2008 a approuvé cette convention. Le conseil d'administration, dans sa séance du 26 mars 2010, a pris acte de la démission de M. Bernard Charlès de son poste de directeur de l'innovation.

b. Avenant au contrat de travail du directeur général

Nature, objet et modalités

Le conseil d'administration du 23 septembre 2003 a autorisé la conclusion d'un avenant au contrat de travail de M. Bernard Charlès ayant pour objet notamment de prévoir une indemnité forfaitaire équivalente à vingt-quatre mois de la dernière rémunération annuelle brute qu'il aura reçue au titre de son contrat de travail, en cas de licenciement pour une raison autre que la faute grave ou lourde.

Il est rappelé que M. Bernard Charlès a pris la décision de renoncer à son indemnité de départ au titre de son contrat de travail compte tenu de la suspension de son contrat de travail. Le conseil d'administration, dans sa séance du 26 mars 2010, a pris acte de la démission de M. Bernard Charlès de son poste de directeur de l'innovation.

2. Avec la société Dassault Systemes Americas Corp. (anciennement Enovia Corp.)

Nature et objet

Contrat de licence de marque concédé à titre gratuit.

Modalités

Une licence non exclusive et gratuite de la marque Enovia a été concédée à la société Enovia Corp. Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration le 11 mars 1998. Elle a été conclue le 28 décembre 1998 pour une durée indéterminée, étant précisé que la société Enovia Corp. a changé de dénomination au 1^{er} janvier 2006 pour « Dassault Systemes Americas Corp. ».

3. Avec la compagnie Chartis Insurance (anciennement dénommée AIG Europe)

Nature et objet

Police d'assurance « Responsabilité des dirigeants ».

Modalités

Une police d'assurance « Responsabilité des dirigeants » a été souscrite auprès de la Compagnie AIG Europe et autorisée par le conseil d'administration du 24 juillet 1996.

Cette police d'assurance permet de couvrir l'ensemble des dirigeants, passés, présents ou futurs, de votre société et de l'ensemble de ses filiales, pour une prime annuelle de €141 971,11 hors taxes.

b) sans exécution au cours de l'exercice écoulé

Par ailleurs, nous avons été informés de la poursuite des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, qui n'ont pas donné lieu à exécution au cours de l'exercice écoulé.

4. Prise en charge des frais de défense des administrateurs

Nature, objet et modalités

Le conseil d'administration du 23 septembre 2003 a autorisé la décision de prise en charge par votre société des honoraires et frais de déplacement que les administrateurs de la société et de ses filiales seraient amenés à devoir assumer pour préparer leur défense personnelle devant une juridiction civile, pénale ou administrative aux Etats-Unis lorsque cette défense s'exercera dans le cadre d'une enquête, instruction ou investigation menée à l'encontre de votre société.

La prise en charge est assurée sous la triple réserve que les administrateurs et dirigeants concernés soient assistés par des avocats choisis par la société, que celle-ci reste maîtresse de ses choix stratégiques en matière de procédure et de moyens de défense et que les frais encourus soient raisonnables.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 28 mars 2011

Les Commissaires aux Comptes

PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT
Xavier Cauchois

ERNST & YOUNG ET AUTRES
Jean-François Ginies

20.5 Date des dernières informations financières

31 décembre 2010.

20.6 Informations financières intermédiaires et autres

Dassault Systèmes n'a pas publié d'informations financières trimestrielles ou semestrielles depuis la date de ses derniers états financiers vérifiés.

20.7 Politique de distribution des dividendes

Voir le paragraphe 26.1 ci-après pour une description de la politique de distribution de dividendes de Dassault Systèmes SA pour les quatre derniers exercices clos.

20.8 Procédures judiciaires et d'arbitrages

Dans le cadre de son activité courante, le Groupe connaît occasionnellement des contentieux, des contrôles fiscaux ou des demandes de la part d'autorités réglementaires. À la connaissance du Groupe, il n'existe pas de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage (y compris toute procédure dont le Groupe a connaissance qui est en suspens ou dont elle est menacée), susceptible d'avoir, ou ayant eu au cours des 12 derniers mois précédant immédiatement la publication du présent Document de référence, des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité du Groupe.

À titre d'information, MatrixOne, Inc., société américaine acquise en mai 2006 par Dassault Systèmes (renommée Dassault Systèmes Enovia Corp.), est défenderesse dans un procès de « class action » en cours devant le Tribunal fédéral de New York, comptant plus de 300 sociétés défenderesses. La plainte dans le cadre de cette « class action », déposée en avril 2002, allègue, entre autres, que MatrixOne et les autres défendeurs n'ont pas respecté le droit boursier américain pour avoir communiqué de façon inexacte au sujet du processus d'allocation de leurs actions aux investisseurs par les banques garantes dans le cadre de leurs introductions en bourse. Une transaction proposée au nom des émetteurs défendeurs dans le cadre de la « class action » a été approuvée par la plupart de ces défendeurs, y compris par MatrixOne, et a été approuvée de manière préliminaire par le Tribunal en septembre 2005. Toutefois, compte tenu d'une décision de décembre 2006 de la Cour d'appel fédérale de New York selon laquelle six affaires retenues par la Cour et relatives à des plaintes substantiellement similaires à celles déposées à l'encontre de MatrixOne, ne pouvaient constituer une « class action », la transaction proposée entre les plaignants et les émetteurs, y compris MatrixOne, a été annulée le 25 juin 2007. Les plaignants ont depuis

lors déposé des plaintes modifiées dans ces six affaires dont les défendeurs ont demandé le rejet. Le 26 mars 2008, le Tribunal a refusé en grande partie le rejet des plaintes modifiées dans ces six affaires. En février 2009, les parties ont trouvé un accord de principe pour transiger sur la totalité du litige. Un accord de transaction a été enregistré auprès du Tribunal fédéral le 2 avril 2009. Le 9 juin 2009, le Tribunal a approuvé de manière préliminaire la proposition de transaction globale. Un avis officiel a été communiqué aux plaignants participant à la "class action", et une audience devant le Tribunal, pendant laquelle les plaignants pouvaient exprimer leur opposition à l'accord proposé, a eu lieu le 10 septembre 2009. Le 6 octobre 2009, le Tribunal a émis une ordonnance d'approbation finale de la transaction. Dix appels ont depuis été déposés récusant la définition de « class actions » de la transaction et l'équité de la transaction, parmi lesquels cinq ont été rejetés définitivement. Deux appels ont été déposés par le groupe d'opposants restant. Il est prévu que le Tribunal entende les arguments oraux à propos de ces appels dans le courant de l'automne 2011.

Bien qu'il ne puisse garantir l'issue de cette procédure, le Groupe estime que le résultat final de ces poursuites n'aura pas d'effet significatif sur sa situation financière, ses résultats ou sa trésorerie.

20.9 Changement significatif de la situation financière ou commerciale depuis le 31 décembre 2010

A l'exception des informations indiquées au paragraphe 21.1.4 « Actions propres » et au Chapitre 18 « Principaux actionnaires » concernant les rachats d'actions, il n'y a pas eu de changement significatif de la situation financière ou commerciale du Groupe depuis la fin de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

CHAPITRE 21 – INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

21.1 Capital social

21.1.1 Capital social au 28 février 2011

Au 28 février 2011, le nombre d'actions en circulation composant le capital de Dassault Systèmes SA est de 122 718 122, d'une valeur nominale de 1 euro chacune, entièrement libérées. Il était de 121 332 604 euros au 31 décembre 2010.

Au 28 février 2011, les options de souscription d'actions en circulation, exerçables ou non, donneraient lieu si elles étaient toutes exercées, à l'émission de 11 293 194 actions nouvelles, représentant environ 9,20 % du capital social de Dassault Systèmes SA à cette date.

A cette même date, sur la base du cours de clôture de l'action du vendredi 25 février 2011, soit 55,49 euros, l'exercice des options en circulation pouvant être exercées à cette date et dont le prix d'exercice est inférieur à ce cours, entraînerait l'émission de 11 293 194 actions nouvelles, représentant environ 9,20 % du capital social de Dassault Systèmes SA à cette même date. L'effet de la dilution par action au 31 décembre 2010 est aussi indiqué dans la Note 11 des comptes consolidés.

Dans le cadre de l'acquisition de SolidWorks en 1997, Dassault Systèmes a émis des actions destinées à être allouées aux titulaires d'options de souscription d'actions et de warrants émis par SolidWorks préalablement à cette acquisition. Ces actions Dassault Systèmes ont été historiquement détenues par une filiale américaine détenue à 100 % par le Groupe, SW Securities LLC. Il n'existe plus de tels options ou warrants SolidWorks en circulation à l'heure actuelle. Au 31 décembre 2010, comme au 28 février 2011, SW Securities LLC détenait 251 807 actions, soit respectivement environ 0,21 % et 0,20 % du capital social à ces dates. En raison de leur qualité d'actions d'auto-contrôle, ces actions détenues par SW Securities LLC sont dépourvues du droit de vote et n'ont pas vocation à recevoir de dividendes.

Il n'existe, en dehors des options de souscription d'actions consenties dans le cadre des plans d'options et des attributions gratuites d'actions mentionnés au Chapitre 15 « Rémunération et avantages » et au paragraphe 17.2 « Participations et stock options des mandataires sociaux et dirigeants », aucun titre donnant le droit de souscrire des actions Dassault Systèmes et aucun accord visant à augmenter le capital. Dassault Systèmes SA n'a émis aucun titre qui ne soit pas représentatif du capital.

Nantissement d'actifs

Au 31 décembre 2010, à la connaissance de Dassault Systèmes SA, il n'existe aucun nantissement sur les actifs de Dassault Systèmes à l'exception des inscriptions prises par les organismes de financement dans le cadre de contrats de location financière. À la connaissance de Dassault Systèmes SA, 1 250 actions Dassault Systèmes inscrites au nominatif font l'objet d'un nantissement au 15 mars 2011. Les actions détenues par Dassault Systèmes SA dans ses filiales et le fonds de commerce de ses filiales ne font l'objet d'aucune sûreté. A la connaissance du Groupe, aucune action de ses filiales non détenue par Dassault Systèmes ne fait l'objet d'une sûreté.

21.1.2 Tableau d'évolution du capital de Dassault Systèmes au cours des trois derniers exercices

Date	Opération	Valeur nominale unitaire (en euros)	Montant du capital social (en euros)	Nombre cumulé d'actions	Montant nominal des variations de capital (en euros)
29 février 2008	Exercice d'options de souscription	1	117 645 813	117 645 813	41 260
29 août 2008	Exercice d'options de souscription	1	119 011 171	119 011 171	1 365 358
25 septembre 2008	Réduction du capital par annulation d'actions auto-détenues	1	118 349 185	118 349 185	(661 986)
31 décembre 2008	Exercice d'options de souscription	1	118 862 326	118 862 326	513 141
28 février 2009	Exercice d'options de souscription	1	118 866 151	118 866 151	3 825
27 mars 2009	Réduction du capital par annulation d'actions auto-détenues	1	117 866 151	117 866 151	(1 000 000)
31 décembre 2009	Exercice d'options de souscription	1	118 367 641	118 367 641	501 490
28 février 2010	Exercice d'options de souscription	1	118 426 012	118 426 012	58 371
31 décembre 2010	Exercice d'options de souscription	1	121 332 604	121 332 604	2 906 592
28 février 2011	Exercice d'options de souscription	1	122 718 122	122 718 122	1 385 518
25 mars 2011	Réduction du capital par annulation d'actions auto-détenues	1	120 868 122	120 868 122	1 850 000

Le montant des variations des capitaux propres induits par les opérations décrites dans le tableau ci-dessus figure, pour les opérations réalisées jusqu'au 31 décembre 2010, dans le « Tableau de variation de capitaux propres consolidés » inclus dans les comptes consolidés.

21.1.3 Tableau des délégations d'augmentation du capital

Le tableau récapitulatif ci-dessous des délégations et autorisations données par l'Assemblée générale des actionnaires au Conseil d'administration et en cours durant l'exercice 2010 ainsi qu'à la date du présent Document de référence mentionne les autorisations d'augmenter le capital social ainsi que les autorisations de racheter des actions propres et de les annuler.

Résumé des délégations	Assemblée générale	Utilisation
Autorisation de racheter des actions Dassault Systèmes	27 mai 2010	Utilisation de cette autorisation décrite au paragraphe 21.1.4 du présent Document de référence
Autorisation d'annuler les actions rachetées dans le cadre du programme de rachat	27 mai 2010	Utilisation de cette autorisation décrite au paragraphe 21.1.4 du présent Document de référence
Délégations en vue d'augmenter le capital avec ou sans droit préférentiel de souscription, le cas échéant par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes dans la limite de 15 millions d'euros de nominal, et pour émettre des titres de créances donnant accès au capital dans la limite de 750 millions d'euros de nominal	9 juin 2009	Non utilisées
Délégations en vue d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription, dans la limite de 15 % de l'émission initiale, dans la limite de 15 millions d'euros de nominal prévue à la ligne précédente	9 juin 2009	Non utilisées
Délégation en vue d'augmenter le capital pour rémunérer des apports en nature, dans la limite de 10 % du capital	9 juin 2009	Non utilisée
Délégation pour augmenter le capital au profit des adhérents à un plan d'épargne de Dassault Systèmes SA ou des sociétés qui lui sont liées, dans la limite de 10 millions d'euros de nominal	27 mai 2010	Non utilisée
Autorisation d'attribuer gratuitement des actions, dans la limite de 1,5 % du capital	27 mai 2010	Utilisation de cette autorisation décrite au paragraphe 15.1 du présent Document de référence
Autorisation d'octroyer des options de souscription ou d'achat d'actions, dans la limite de 15 % du capital	27 mai 2010	Utilisation de cette autorisation décrite aux paragraphes 15.1 et 17.2 du présent Document de référence

Les délégations suivantes en vue d'augmenter le capital social arrivant à expiration en 2011, le Conseil propose à l'Assemblée générale devant se réunir le 26 mai 2011 de donner au Conseil des délégations de même nature, dans les mêmes limites, pour une durée de 26 mois (voir paragraphe 26.2 du présent Document de référence) :

- Délégations en vue d'augmenter le capital avec ou sans droit préférentiel de souscription, le cas échéant par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes dans la limite de 15 millions d'euros de nominal, et pour émettre des titres de créances donnant accès au capital dans la limite de 750 millions d'euros de nominal ;
- Délégations en vue d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription, dans la limite de 15 % de l'émission initiale, dans la limite de 15 millions d'euros de nominal prévue à la ligne précédente ;
- Délégation en vue d'augmenter le capital pour rémunérer des apports en nature, dans la limite de 10 % du capital.

En outre, conformément à la recommandation de l'Autorité des Marchés Financiers du 6 juillet 2009, il sera proposé à l'Assemblée générale du 26 mai 2011 une résolution spécifique afin de donner au Conseil une délégation en vue d'augmenter le capital avec suppression du droit préférentiel de souscription par recours à un placement privé auprès de gérants de portefeuille ou d'investisseurs qualifiés dans la limite de 15 millions d'euros.

Enfin, conformément à la loi, il sera proposé à cette assemblée de permettre au Conseil de réaliser des augmentations de capital réservées aux salariés de Dassault Systèmes SA et/ou des sociétés qui lui sont liées et adhérents à des plans d'épargne d'entreprise pour un montant maximum de 10 millions d'euros de nominal.

21.1.4 Actions propres

a) Utilisation des autorisations de rachat données en juin 2009 et mai 2010 par les actionnaires

Dans le cadre du dispositif prévu par l'article L. 225-209 du Code de commerce, l'Assemblée générale du 9 juin 2009 a autorisé le Conseil d'administration à mettre en œuvre un programme de rachat d'actions propres, plafonné à 10 % du capital de Dassault Systèmes SA à la date de l'Assemblée générale et moyennant un prix maximum d'achat de 50 euros par action rachetée.

Cette autorisation a été remplacée par une nouvelle autorisation donnée par l'Assemblée générale des actionnaires en date du 27 mai 2010 au Conseil d'administration, pour racheter des actions de Dassault Systèmes SA, dans la même limite de 10 % du capital social et moyennant un prix maximum d'achat de 60 euros par action rachetée. Cette autorisation arrive à expiration à l'issue de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010, soit le 26 mai 2011.

Le nouveau programme de rachat qui sera proposé à l'Assemblée générale du 26 mai 2011 est décrit au paragraphe b) ci-après.

Durant l'exercice 2010, dans le cadre des autorisations précitées, Dassault Systèmes SA a acquis 150 000 de ses propres actions à un cours moyen de 47,81 euros par action, soit un coût total de 7 171 611,02 euros, qui ont été affectées en totalité à un objectif de couverture des obligations de Dassault Systèmes SA résultant d'attributions gratuites d'actions.

Le montant des frais de négociation supportés par Dassault Systèmes SA au titre de ces opérations s'est élevé à 8 577,24 euros TTC.

Dassault Systèmes SA a procédé à l'utilisation suivante des actions rachetées antérieurement :

- en septembre 2010, 150 000 actions qui avaient été affectées à la couverture des obligations de Dassault Systèmes SA résultant d'une attribution gratuite d'actions décidée en 2008, ont été transférées au bénéficiaire (voir paragraphe 15.1 « Rémunération des mandataires sociaux » ci-dessus).

A la suite de ces opérations, au 31 décembre 2010, Dassault Systèmes SA détenait directement 150 000 de ses propres actions, d'une valeur nominale d'un euro, rachetées à un cours moyen de 47,81 euros, représentant 0,12 % du capital à cette date, affectées à la couverture des obligations de Dassault Systèmes SA résultant d'attributions gratuites d'actions.

En février et mars 2011, Dassault Systèmes SA a acquis 2 000 000 de ses propres actions, dont 597 278 par cession de bloc hors marché, à un cours moyen global de 55,59 euros par action, représentant un coût total de 111 174 388,23 euros. Les actions ainsi rachetées ont été affectées selon les modalités suivantes :

- à hauteur de 150 000 actions, à un objectif de couverture des obligations de Dassault Systèmes SA résultant d'attributions gratuites d'actions de Dassault Systèmes SA ;
- et pour le solde, soit 1 850 000 actions, à un objectif d'annulation afin d'accroître la rentabilité des fonds propres et le résultat par action.

Le montant des frais de négociation supportés par Dassault Systèmes SA au titre de ces opérations s'est élevé à 65 170,12 euros TTC.

Enfin, le Conseil d'administration, lors de sa réunion du 25 mars 2011, a utilisé l'autorisation conférée par l'Assemblée générale du 27 mai 2010 en procédant à l'annulation de 1 850 000 actions affectées à cet objectif. Dès lors, au 25 mars 2011, Dassault Systèmes SA détient directement 300 000 actions.

Au cours de l'exercice 2010 et de la période courant du 1^{er} janvier au 25 mars 2011, Dassault Systèmes SA n'a pas conclu d'opérations sur produits dérivés portant sur ses actions et n'a pas réalisé d'achat ou de vente de ses actions par exercice ou à l'échéance de produits dérivés.

b) Descriptif du programme de rachat proposé à l'Assemblée générale du 26 mai 2011

En application de l'article 241-2 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, le présent paragraphe constitue le descriptif de programme de rachat qui sera soumis à l'autorisation de l'Assemblée générale du 26 mai 2011.

Dans le cadre du dispositif prévu par l'article L. 225-209 du Code de commerce, le Conseil d'administration proposera à l'Assemblée générale des actionnaires devant se tenir le 26 mai 2011 d'autoriser le Conseil à mettre en œuvre un nouveau programme de rachat d'actions, ladite autorisation mettant fin au programme de rachat en cours.

Au 25 mars 2011, Dassault Systèmes SA détient 300 000 de ses propres actions directement et 251 807 indirectement.

A cette même date, la totalité des 300 000 actions détenues à la suite d'un rachat par Dassault Systèmes SA est affectée à l'objectif de couverture des obligations de Dassault Systèmes SA résultant des attributions gratuites d'actions décidées en 2009 et 2010.

Les objectifs de ce nouveau programme de rachat d'actions seraient les suivants :

- 1° Annuler des actions afin d'accroître la rentabilité des fonds propres et le résultat par action,
- 2° Remettre des titres en paiement ou en échange, notamment dans le cadre d'opérations de croissance externe, dans la limite de 5 % du capital social,
- 3° Assurer l'animation du marché ou la liquidité de l'action de Dassault Systèmes SA par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à une charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers,
- 4° Honorer les obligations liées à des programmes d'options sur actions ou autres allocations d'actions aux salariés ou aux mandataires sociaux de Dassault Systèmes SA ou d'une entreprise associée,
- 5° Assurer la couverture des engagements de Dassault Systèmes SA au titre de droits avec règlement en espèces portant sur l'évolution positive du cours de bourse de l'action Dassault Systèmes consentis aux salariés et mandataires sociaux de Dassault Systèmes SA ou d'une entreprise associée,
- 6° Remettre des actions lors de l'exercice des droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital de Dassault Systèmes SA,
- 7° Mettre en œuvre toute pratique de marché qui viendrait à être reconnue par la loi ou l'Autorité des Marchés Financiers.

Il est précisé que les objectifs ci-dessus 1° à 4° et 6° correspondent aux dispositions du règlement européen n° 2273/2003 du 22 décembre 2003 pris en application de la directive 2003/6/CE du 28 janvier 2003, et aux pratiques de marché admises par l'AMF.

Il sera également proposé à l'Assemblée générale des actionnaires du 26 mai 2011 d'autoriser le Conseil d'administration à annuler, le cas échéant, tout ou partie des actions qu'il aura rachetées dans le cadre du programme de rachat et à réduire corrélativement le capital social.

Dans le cadre de la nouvelle autorisation proposée, le Conseil pourrait racheter des actions Dassault Systèmes dans la limite de 10 % du capital de Dassault Systèmes SA à la date de l'Assemblée générale autorisant le programme. Au 28 février 2011, date du dernier capital connu, cette limite de 10 % serait équivalente à une limite en nombre d'actions de 12 271 812 actions.

Le Conseil pourrait racheter des actions pour un prix d'achat plafond de 85 euros par action et dans les limites prévues par la réglementation applicable. Le montant maximal des fonds destinés au rachat des actions Dassault Systèmes ne pourra pas dépasser 500 millions d'euros.

L'autorisation donnée serait valable jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

21.2 Actes constitutifs et statuts

Les statuts de Dassault Systèmes SA ont été modifiés par les assemblées générales du 27 mai et du 15 décembre 2010.

21.2.1 Objet social de Dassault Systèmes SA

Aux termes de l'article 2 des statuts, Dassault Systèmes SA a pour objet, en France et à l'étranger :

- le développement, la production, la commercialisation, l'achat, la vente, la location, l'après-vente de logiciels et/ou matériels informatiques,
- la fourniture et la vente de prestations de services aux utilisateurs notamment en matière de formation, de démonstration, de méthodologie, de déploiement et d'utilisation,
- la fourniture et la vente de prestations de services de centrale numérique, y compris la fourniture de solutions spécifiques au logiciel en tant que service, et l'exploitation et la fourniture des infrastructures correspondantes,
- la fourniture et la vente de ressources informatiques en combinaison ou non avec des logiciels ou des prestations de services,

dans les domaines de la conception et de la fabrication assistées par ordinateur, de la gestion du cycle de vie des produits, du travail collaboratif, des bases de données techniques et de la gestion de procédés de fabrication, des outils de développement logiciels ainsi que dans les prolongements desdits domaines, et ce par tout moyen.

Dassault Systèmes SA a également pour objet :

- la création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements,
- l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous droits de propriété intellectuelle ou industrielle ainsi que de tout savoir-faire dans le domaine informatique,
- et, plus généralement, la participation à toute entreprise ou société créée ou à créer ainsi que la réalisation de toutes opérations juridiques, économiques, financières, industrielles, civiles et commerciales, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement, en tout ou en partie, à l'objet ci-dessus ou à tous autres objets similaires ou connexes.

21.2.2 Dispositions contenues dans les statuts et le règlement intérieur du Conseil d'administration de Dassault Systèmes SA concernant les membres de ses organes d'administration

Voir le Chapitre 16 « Fonctionnement des organes d'administration et de direction ».

21.2.3 Droits, privilèges et restrictions attachés à chaque catégorie d'actions existantes

Toutes les actions sont de même catégorie et bénéficient statutairement des mêmes droits, tant dans la répartition des bénéfices que dans la répartition du boni de liquidation (articles 13, 36 et 39 des statuts, voir également le paragraphe 21.2.9 ci-dessous). Toutefois, un droit de vote double est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins, au nom du même titulaire (article 29 des statuts, voir également le paragraphe 21.2.5 ci-dessous).

Il est également précisé que le Conseil d'administration du 15 décembre 2010 a modifié la date d'entrée en jouissance des actions nouvelles créées suite à l'exercice d'options de souscription et a procédé aux modifications adéquates de chacun des règlements de plans en vigueur. Désormais, les actions nouvelles créées par exercice des options entre le 1^{er} janvier et la date de l'assemblée générale

annuelle statuant sur l'affectation du résultat du dernier exercice clos, pourront percevoir le dividende attaché à cet exercice. Elles seront donc cotées sur la même ligne de cotation que les actions préexistantes.

En revanche, les actions nouvelles créées à compter du lendemain de cette assemblée générale annuelle ne donneront pas droit à ce dividende. Elles seront cotées temporairement sur une seconde ligne de cotation jusqu'à la date de négociation « coupon détaché » c'est-à-dire hors droit au dividende des actions Dassault Systèmes, telle que fixée par les règles de NYSE Euronext.

Les engagements de conservation de leurs titres pris par les dirigeants mandataires sociaux sont décrits au Chapitre 15 « Rémunération et avantages ».

21.2.4 Actions nécessaires pour modifier les droits des actionnaires

Les droits des actionnaires ne peuvent être modifiés que par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, dans la limite du respect des dispositions légales et réglementaires.

Sous réserve des dispositions légales applicables, aucune majorité ne peut imposer aux actionnaires une augmentation de leurs engagements sous réserve des opérations résultant d'un regroupement d'actions régulièrement effectué (articles 13 et 31 des statuts). Si des catégories d'actions venaient à être créées, aucune modification ne pourrait être faite aux droits des actions d'une de ces catégories sans le vote conforme d'une assemblée générale extraordinaire et d'une assemblée spéciale ouverte aux seuls propriétaires des actions de la catégorie intéressée (article 32 des statuts).

21.2.5 Assemblées générales

Convocation (article 25 des statuts)

Selon l'article 25 des statuts, les assemblées générales sont convoquées soit par le Conseil d'administration, ou, à défaut, par le ou les commissaire(s) aux comptes, soit par un mandataire désigné par le Président du Tribunal de commerce statuant en référé à la demande d'un ou plusieurs actionnaire(s) réunissant le vingtième au moins du capital.

La convocation est effectuée par un avis inséré dans un journal d'annonces légales du département du siège social et au Bulletin des annonces légales obligatoires (BALO). Les actionnaires titulaires d'actions nominatives depuis un mois au moins à la date de l'insertion des avis de convocation sont en outre convoqués à toutes les assemblées d'actionnaires par lettre ordinaire ou, sur leur demande et à leurs frais, par lettre recommandée. L'assemblée ne peut être tenue moins de quinze jours après l'insertion des avis de convocation ou l'envoi de la lettre aux actionnaires nominatifs.

Admission (article 27 des statuts)

L'article 27 des statuts prévoit que tout actionnaire a le droit de participer aux assemblées générales personnellement ou par mandataire, dès lors que ses titres sont libérés des versements exigibles et sous réserve :

- pour les titulaires d'actions nominatives, qu'ils soient inscrits en compte nominatif, pur ou administré, au troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris ;
- pour les titulaires d'actions au porteur, qu'ils soient enregistrés au troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris.

L'enregistrement comptable des actions dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité teneur de leurs comptes sera constaté par une attestation de participation délivrée par ce dernier aux titulaires des actions. Cette attestation de participation devra être annexée au formulaire de vote à distance ou de procuration ou à la demande de carte d'admission établie au nom de l'actionnaire. Une attestation pourra également être délivrée à l'actionnaire souhaitant participer physiquement à l'assemblée qui n'aura pas reçu sa carte d'admission le troisième jour ouvré précédant l'assemblée.

Tout actionnaire peut voter par correspondance au moyen d'un formulaire dont il peut obtenir l'envoi dans les conditions indiquées par l'avis de convocation à l'assemblée. Ce formulaire, dûment complété et accompagné le cas échéant d'une attestation de participation, doit parvenir à Dassault Systèmes SA trois jours au moins avant la date de l'assemblée, faute de quoi il n'en sera pas tenu compte.

Un actionnaire ne peut se faire représenter que par son conjoint ou par toute personne physique ou morale justifiant d'un mandat, dans les conditions prévues par la loi. Les actionnaires personnes morales seront représentés par les personnes physiques habilitées à les représenter vis-à-vis des tiers ou par toute personne à qui lesdites personnes physiques auront délégué leur pouvoir de représentation, sans qu'il soit nécessaire que la personne représentante soit elle-même actionnaire.

Il sera proposé à l'Assemblée générale des actionnaires du 26 mai 2011 de procéder à la modification de l'article 27 des statuts afin de le mettre en conformité avec les dispositions de l'ordonnance 2010-1511 du 9 décembre 2010 et son décret d'application 2010-1619 du 23 décembre 2010 relatifs à l'exercice de certains droits des actionnaires de sociétés cotées, qui prévoient la désignation de toute personne physique ou morale en qualité de mandataire d'un actionnaire, dans les conditions prévues par la loi (voir Chapitre 6 « Assemblée Générale »).

Un actionnaire n'ayant pas son domicile sur le territoire français, au sens de l'article 102 du Code civil, peut se faire représenter aux Assemblées générales par un intermédiaire inscrit dans les conditions prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Tout actionnaire pourra également, si le Conseil d'administration le décide lors de la convocation de l'assemblée, participer et voter aux assemblées par visioconférence ou par tous moyens de télécommunication permettant son identification et sa participation effective à l'assemblée, dans les conditions et suivant les modalités prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur. Il sera ainsi représenté pour le calcul du quorum et de la majorité des actionnaires.

Conditions d'exercice du droit de vote (article 29 des statuts)

Le droit de vote attaché aux actions de capital ou de jouissance est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent.

Le vote s'exprime à mains levées, ou par appel nominal ou au scrutin secret, par lecture optique ou par voie électronique selon ce qu'en décide le bureau de l'assemblée sous réserve de l'accord de l'assemblée. Les actionnaires peuvent aussi voter par correspondance, par visioconférence ou par un autre moyen de communication, comme indiqué au paragraphe précédent. En cas de vote par correspondance, les formulaires de vote ne donnant aucun sens de vote ou exprimant une abstention sont considérés comme des votes négatifs.

L'Assemblée générale extraordinaire du 15 décembre 2010 a modifié l'article 11 des statuts relatif à l'indivisibilité des actions afin de prévoir que, en cas de démembrement de la propriété des actions, le droit de vote attaché à l'action appartient au nu-proprétaire, sauf pour les décisions concernant l'affectation des bénéfices pour lesquelles il appartient à l'usufruitier.

Droit de vote double (article 29 des statuts)

Chaque action donne droit à une voix. Toutefois, l'Assemblée générale des actionnaires en date du 28 mai 2002 a instauré un droit de vote double en faveur des actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins, au nom du même titulaire. En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, ce droit de vote double bénéficiera, dès leur émission, aux actions nominatives nouvelles attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie déjà de ce droit.

Conformément à la loi, le droit de vote double cesse pour toute action ayant fait l'objet d'une conversion au porteur ou d'un transfert, hormis tout transfert du nominatif au nominatif par suite de succession ou donation familiale. Le droit de vote double peut également cesser par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, avec l'autorisation d'une assemblée spéciale des titulaires de ce droit.

Limitation des droits de vote

Il n'existe pas de restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote attachés aux actions de Dassault Systèmes SA.

21.2.6 Disposition des statuts, d'une charte ou d'un règlement de Dassault Systèmes SA qui pourrait avoir pour effet de retarder, de différer ou d'empêcher un changement de contrôle

Outre le droit de vote double pouvant être attaché à certaines actions (voir les paragraphes 21.2.3 et 21.2.5 ci-dessus) et l'obligation de déclaration de franchissement du seuil de 2,5 % (voir paragraphe 21.2.7 ci-dessous), les statuts de Dassault Systèmes SA prévoient, dans leur article 10, que Dassault Systèmes SA peut à tout moment, conformément aux dispositions légales et réglementaires, demander au dépositaire central qui assure la tenue du compte émission de ses titres, le nom ou la dénomination, la nationalité, l'année de naissance ou

l'année de constitution et l'adresse des détenteurs de titres au porteur de Dassault Systèmes SA conférant immédiatement ou à terme le droit de vote à ses assemblées d'actionnaires, ainsi que la quantité de titres détenue par chacun d'eux et, le cas échéant, les restrictions dont les titres peuvent être frappés.

21.2.7 Dispositions des statuts fixant le seuil au-dessus duquel toute participation doit être divulguée (article 13 des statuts)

Outre l'obligation légale d'informer Dassault Systèmes SA et l'Autorité des Marchés Financiers en cas de franchissement des seuils prévus à l'article L. 233-7 du Code de commerce, toute personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, venant à posséder directement ou indirectement un nombre d'actions représentant une fraction au moins égale à 2,5 % du capital de Dassault Systèmes SA ou des droits de vote, est tenue d'informer Dassault Systèmes SA, par lettre recommandée avec avis de réception, du nombre total des actions ou des droits de vote qu'elle détient dans un délai de quatre jours de Bourse à compter de la date d'acquisition.

Cette déclaration doit être faite, dans les mêmes conditions, chaque fois qu'un seuil entier de 2,5 % est franchi à la hausse jusqu'à 50 % inclus du nombre total des actions de Dassault Systèmes SA ou des droits de vote. La déclaration mentionnée ci-dessus doit également être faite lorsque la participation en capital ou en droit de vote devient inférieure aux seuils ci-dessus. Dans chaque déclaration visée ci-dessus, le déclarant devra certifier que la déclaration comprend bien toutes les actions ou droits de vote détenus ou possédés, au sens de l'article L. 233-7 et suivants du Code de commerce. Il devra également indiquer la ou les dates d'acquisition ou de cession de ses actions.

En cas de non-respect de cette obligation d'information, les actions excédant la fraction de 2,5 % qui auraient dû être déclarées sont privées du droit de vote, à la demande, consignée dans le procès-verbal de l'assemblée générale, d'un ou plusieurs actionnaires détenant une fraction du capital de Dassault Systèmes SA ou des droits de vote au moins égale à la fraction précitée de 2,5 % dudit capital ou des droits de vote, pour toute assemblée d'actionnaires qui se tiendrait jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation de la notification.

21.2.8 Dispositions des statuts régissant les modifications du capital lorsqu'elles sont plus strictes que celles prévues par la loi

Les statuts de Dassault Systèmes SA ne prévoient aucune stipulation régissant les modifications du capital plus stricte que celles prévues par la loi.

21.2.9 Autres renseignements de caractère général concernant Dassault Systèmes SA

Exercice social (article 34 des statuts)

L'exercice social, d'une durée de douze mois, couvre la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre de chaque année.

Répartition des bénéfices (article 36 des statuts)

Sur le bénéfice de chaque exercice diminué, le cas échéant, des pertes antérieures, sont tout d'abord prélevées les sommes à porter en réserve en application de la loi. Ainsi, il est prélevé 5 % pour constituer le fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque ledit fonds atteint le dixième du capital social. Il reprend son cours lorsque, pour une cause quelconque, la réserve légale est descendue au-dessous de cette fraction.

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice diminué des pertes antérieures et des sommes portées en réserve en application de la loi ou des statuts, et augmenté du report bénéficiaire.

Sur ce bénéfice distribuable, l'assemblée générale prélève, ensuite, les sommes qu'elle juge à propos d'affecter à la dotation de tous fonds de réserves facultatives, ordinaires ou extraordinaires, ou de reporter à nouveau.

Le solde, s'il en existe, est réparti entre toutes les actions proportionnellement à leur montant libéré et non amorti.

Cependant, hors le cas de réduction du capital, aucune distribution ne peut être faite aux actionnaires lorsque les capitaux propres sont ou deviendraient, à la suite de celle-ci, inférieurs au montant du capital augmenté des réserves que la loi ou les statuts ne permettent pas de distribuer.

L'assemblée générale peut décider la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition, soit pour fournir ou compléter un dividende, soit à titre de distribution exceptionnelle ; en ce cas, la décision indique expressément les postes de réserve sur lesquels les prélèvements sont effectués. Toutefois, les dividendes sont distribués par priorité sur le bénéfice distribuable de l'exercice.

Les pertes, s'il en existe, sont, après l'approbation des comptes par l'assemblée générale, inscrites à un compte spécial pour être imputées sur les bénéfices des exercices ultérieurs jusqu'à extinction.

L'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 15 décembre 2010 a modifié l'article 11 des statuts afin de limiter le droit de vote des usufruitiers aux décisions relatives à l'affectation des bénéfices (voir paragraphe 21.2.5 ci-dessus).

21.3 Marché des titres de Dassault Systèmes SA

L'action de Dassault Systèmes SA est cotée sur le Compartiment A de NYSE Euronext Paris (Code ISIN FR0000130650) depuis le 28 juin 1996. Elle a été également cotée au NASDAQ Stock Market's Global Market (« NASDAQ ») à New-York sous forme d'American Depositary Shares (« ADS ») sous le sigle DASTY jusqu'au 16 octobre 2008, date à laquelle Dassault Systèmes SA a décidé de se retirer volontairement de la cote du Nasdaq. Depuis les ADS peuvent être échangées sur le marché hors cote américain (OTC market) (DASTY). Une ADS correspond à une action ordinaire (voir paragraphe 18.1 « Actionnariat du Groupe »).

Le Conseil d'administration du 15 décembre 2010 a modifié la date d'entrée en jouissance des actions nouvelles créées suite à l'exercice d'options de souscription et a procédé aux modifications adéquates de chacun des règlements de plans en vigueur.

Désormais, les actions nouvelles créées par exercice des options entre le 1^{er} janvier et la date de l'assemblée générale annuelle statuant sur l'affectation du résultat du dernier exercice clos, pourront percevoir le dividende attaché à cet exercice. Elles seront donc cotées sur la même ligne de cotation que les actions préexistantes.

En revanche, les actions nouvelles créées à compter du lendemain de cette assemblée générale annuelle ne donneront pas droit à ce dividende. Elles seront cotées temporairement sur une seconde ligne de cotation jusqu'à la date de négociation « coupon détaché » c'est-à-dire hors droit au dividende des actions Dassault Systèmes, telle que fixée par les règles de NYSE Euronext.

HISTORIQUE DES COURS (EN EUROS) ET VOLUMES TRAITÉS DE L'ACTION DASSAULT SYSTÈMES À PARIS DEPUIS LE 1^{er} JANVIER 2010

	Nombre de titres échangés	Dernier cours du mois	Plus haut cours du mois	Plus bas cours du mois
Janvier 2010	3 121 382	41,69	43,33	39,82
Février 2010	4 159 024	42,30	42,52	38,68
Mars 2010	5 200 919	43,80	44,71	42,64
Avril 2010	6 019 484	49,06	49,30	43,74
Mai 2010	6 657 060	47,45	49,40	43,67
Juin 2010	5 524 790	49,98	52,34	46,90
Juillet 2010	6 753 459	49,89	53,27	48,66
Août 2010	4 840 328	47,59	50,58	45,78
Septembre 2010	5 650 776	53,96	54,50	47,48
Octobre 2010	5 188 801	55,11	56,35	50,95
Novembre 2010	5 513 726	52,71	57,22	51,65
Décembre 2010	2 796 055	56,42	57,80	52,72
Janvier 2011	4 153 281	57,36	58,88	53,46
Février 2011	6 152 408	55,49	58,94	54,07
Mars 2011	7 062 318	54,42	56,18	51,17

(Source : NYSE Euronext)

CHAPITRE 22 – CONTRATS IMPORTANTS

Les contrats importants pour le Groupe, autres que les contrats conclus dans le cadre normal des affaires, sont principalement les contrats de distribution conclus avec ses revendeurs indépendants, tels que décrits au paragraphe 6.2.4 du présent Document de référence « Vente et distribution » et les contrats de partenariats visés au paragraphe 6.2.3 du présent Document de référence « Partenariats du Groupe pour l'entreprise étendue ». L'accord de distribution du Groupe avec IBM a été modifié pour tenir compte de l'acquisition d'IBM PLM (voir les paragraphes 5.1.5 « Historique de Dassault Systèmes – 2010 » et 6.2.4 « Vente et Distribution » du présent Document de référence).

Dassault Systèmes a également conclu des conventions avec des apparentés qui sont décrites au Chapitre 19 « Opérations avec des apparentés ».

Le Groupe a conclu une convention de crédit en 2005, arrivant à échéance fin 2012, pour un montant de 200 millions d'euros. Par ailleurs, en avril 2010, le Groupe a contracté des prêts auprès de ses banques pour un montant de 14 500 millions de yens japonais (équivalent de 115,0 millions d'euros à la date de souscription), la dernière échéance étant due en juin 2015. Voir Chapitre 10 « Trésorerie et capitaux » et la Note 22 aux comptes consolidés.

En 2008, le Groupe a conclu un bail de longue durée (12 années entières et consécutives) pour le Campus abritant son siège social en France à Vélizy-Villacoublay, tel que visé au paragraphe 9.6 du présent Document « Tableau des engagements contractuels ».

En 2010, le Groupe a également conclu un bail de longue durée (12 années entières et consécutives) pour l'installation de nouveaux bureaux, d'un laboratoire de R&D et d'un data center à Waltham, près de Boston (Etats-Unis d'Amérique), tel que visé au paragraphe 9.6 du présent Document « Tableau des engagements contractuels ».

CHAPITRE 23 – INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DÉCLARATIONS D'EXPERTS ET DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS

Sans objet.

CHAPITRE 24 – DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

Les statuts de Dassault Systèmes SA, les procès-verbaux des assemblées générales ainsi que les rapports du Conseil d'administration aux assemblées, les rapports des Commissaires aux comptes, les états financiers pour les trois derniers exercices et plus généralement tous les documents adressés ou mis à la disposition des actionnaires conformément à la loi peuvent être consultés au siège social de Dassault Systèmes SA.

Un certain nombre de documents relatifs à Dassault Systèmes sont également disponibles sur le site Internet du Groupe (www.3ds.com).

24.1 Responsable de la communication financière

François-José Bordonado, Directeur des Relations Investisseurs, est responsable des relations avec les investisseurs.

Pour obtenir tous les documents publiés par le Groupe ainsi que pour toute information financière, il convient de s'adresser à :

Service des Relations Investisseurs
10 rue Marcel Dassault
CS 40501
78946 Vélizy-Villacoublay Cedex
France
Téléphone : +33 (0)1 61 62 69 24 – Télécopie : + 33 (0)1 70 73 43 59
e-mail : investors@3ds.com

24.2 Calendrier indicatif des dates de publication des informations financières

Le calendrier indicatif des annonces de résultats pour 2011 figure ci-dessous. Il a été élaboré sur la base des informations connues à ce jour.

- Résultats du 1^{er} trimestre 2011 : 27 avril 2011
- Résultats du 2^e trimestre 2011 : 28 juillet 2011
- Résultats du 3^e trimestre 2011 : 27 octobre 2011
- Résultats du 4^e trimestre 2011 : février 2012

Une information financière trimestrielle relative aux premier et troisième trimestres de l'exercice, ainsi qu'un rapport financier semestriel relatif au premier semestre de l'exercice, doivent être publiés par Dassault Systèmes SA et placés sur son site internet dans les délais légaux conformément à l'article L. 451-1-2 du Code monétaire et financier et aux dispositions du Règlement Général de l'AMF.

24.3 Document d'Information Annuel 2010

Le document d'information annuel ci-dessous est établi en application de l'article L. 451-1-1 du Code monétaire et financier et de l'article 222-7 du Règlement Général de l'AMF. Il recense les informations publiées ou rendues publiques au cours des 12 derniers mois par Dassault Systèmes SA, conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

24.3.1 Communications financières

Les informations suivantes sont disponibles sur les sites de l'AMF (www.amf-france.org), sur le site officiel français de stockage centralisé de l'information réglementée (www.info-financiere.fr) et/ou celui du Groupe (www.3ds.com).

08/01/2010	Déclaration du nombre d'actions et de droits de vote au 31 décembre 2009
13/01/2010	Déclaration des opérations sur actions propres (rachat d'actions)
08/02/2010	Déclaration du nombre d'actions et de droits de vote au 31 janvier 2010
11/02/2010	DS annonce une croissance de la marge opérationnelle et du BNPA au 4 ^{ème} trimestre 2009
08/03/2010	Déclaration du nombre d'actions et de droits de vote au 28 février 2010
01/04/2010	Dassault Systèmes et IBM annoncent la finalisation de l'acquisition ainsi que l'intégration des activités ventes PLM d'IBM au sein de DS
02/04/2010	Dépôt du Document de référence 2009
09/04/2010	Déclaration du nombre d'actions et de droits de vote au 31 mars 2010
29/04/2010	Dassault Systèmes annonce une croissance de 19 % des ventes de nouvelles licences au 1 ^{er} trimestre 2010 à taux de change constants (<i>Information Financière Trimestrielle</i>)
07/05/2010	Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire de Dassault Systèmes du 27 mai 2010 – Modalités de mise à disposition des documents préparatoires
11/05/2010	Déclaration du nombre d'actions et de droits de vote au 30 avril 2010
28/05/2010	Dassault Systèmes – Assemblée Générale des Actionnaires du 27 mai 2010 (<i>mise en paiement du dividende</i>)
28/05/2010	Éléments de rémunération des Dirigeants et Mandataires sociaux
09/06/2010	Dassault Systèmes annonce l'acquisition d'Exalead
11/06/2010	Déclaration du nombre d'actions et de droits de vote au 31 mai 2010
22/06/2010	Dassault Systèmes étend son portefeuille V6 à la conception de produits intelligents
09/07/2010	Déclaration du nombre d'actions et de droits de vote au 30 juin 2010
09/07/2010	Déclaration des opérations sur actions propres (rachat d'actions)
29/07/2010	Dassault Systèmes annonce une forte croissance de son BNPA au 2 ^{ème} trimestre 2010
02/08/2010	Rapport Financier Semestriel – 30 juin 2010
02/08/2010	Mise à disposition du rapport financier semestriel au 30 juin 2010 (<i>comptes semestriels consolidés IFRS</i>)
06/08/2010	Déclaration du nombre d'actions et de droits de vote au 31 juillet 2010
08/09/2010	Déclaration du nombre d'actions et de droits de vote au 31 août 2010
08/10/2010	Déclaration du nombre d'actions et de droits de vote au 30 septembre 2010
28/10/2010	Dassault Systèmes annonce d'excellents résultats au 3 ^{ème} trimestre avec une croissance du chiffre d'affaires des nouvelles licences de 54 % à taux de change constants (<i>Information Financière Trimestrielle</i>)
10/11/2010	Déclaration du nombre d'actions et de droits de vote au 31 octobre 2010
29/11/2010	Assemblée Générale Extraordinaire du 15 décembre 2010 – Modalités de mise à disposition des documents préparatoires
10/12/2010	Déclaration du nombre d'actions et de droits de vote au 30 novembre 2010
23/12/2010	Engagements collectifs de conservation d'actions Dassault Systèmes
10/01/2011	Déclaration du nombre d'actions et de droits de vote au 31 décembre 2010
09/02/2011	Déclaration du nombre d'actions et de droits de vote au 31 janvier 2011
10/02/2011	Dassault Systèmes annonce une forte croissance du chiffre d'affaires, du résultat et de la marge opérationnelle en 2010
18/02/2011	Déclaration des opérations sur actions propres
28/02/2011	Déclaration des opérations sur actions propres
07/03/2011	Déclaration des opérations sur actions propres
09/03/2011	Déclaration du nombre d'actions et de droits de vote au 28 février 2011
14/03/2011	Déclaration des opérations sur actions propres
17/03/2011	Dassault Systèmes annonce l'acquisition d'Intercim
18/03/2011	Déclaration des opérations sur actions propres

NB. : Les opérations sur titres effectuées par les mandataires sociaux de Dassault Systèmes SA sont mentionnées dans le présent Document de référence au paragraphe 15.2 « Opérations sur titres opérées par les dirigeants de Dassault Systèmes ».

24.3.2. Documents déposés au greffe

Les informations suivantes sont disponibles sur le site d'Infogreffe (www.infogreffe.fr).

Dépôt	Documents
22/04/2010	Statuts à jour suite aux délibérations du Conseil d'administration du 26 mars 2010
22/04/2010	Extrait du procès-verbal du Conseil d'administration du 26 mars 2010 relatif à l'augmentation de capital et aux modifications statutaires
16/07/2010	Statuts à jour suite aux délibérations de l'Assemblée Générale Mixte du 27 mai 2010
16/07/2010	Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 27 mai 2010, modifications statutaires
16/07/2010	Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 27 mai 2010, changement de Commissaire aux comptes titulaire
13/01/2011	Statuts à jour suite aux délibérations de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 décembre 2010
13/01/2011	Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 décembre 2010, modifications statutaires

24.3.3. Publications effectuées au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires (BALO) et autres journaux d'annonces légales

Les informations suivantes sont disponibles sur le site du BALO (www.journal-officiel.gouv.fr).

07/04/2010	Avis de réunion de l'Assemblée Générale du 27 mai 2010
07/05/2010	Avis de convocation à l'Assemblée Générale du 27 mai 2010
16/06/2010	Avis relatif aux comptes annuels définitifs 2009 (incluant l'attestation des Commissaires aux comptes et le projet d'affectation du résultat approuvé par l'Assemblée générale du 27 mai 2010 sans modification) déposés le 1 ^{er} avril 2010 auprès de l'AMF, dans le Document de référence 2009 sous le n° 10-0206
08/11/2010	Avis de réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 décembre 2010
29/11/2010	Avis de convocation à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 décembre 2010

Les informations suivantes ont été publiées dans des journaux d'annonces légales.

07/04/2010	Avis de réunion simple à l'Assemblée Générale du 27 mai 2010 dans la Tribune
04/05/2010	Avis de convocation à l'Assemblée Générale du 27 mai 2010 dans les Petites Affiches de Seine et Oise
29/11/2010	Avis de convocation à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 décembre 2010 dans les Petites Affiches de Seine et Oise

24.3.4. Communiqués divers

Les communiqués sont disponibles sur le site internet de l'AMF (www.amf-france.org), sur le site du Groupe (www.3ds.com) et/ou sur le site officiel français de stockage centralisé de l'information réglementée (www.info-financiere.fr).

11/02/2010	Dassault Systèmes fournit à Procter & Gamble une technologie permettant de simplifier et d'optimiser les processus de conditionnement et d'illustration de ses emballages
03/03/2010	MEYER WERFT choisit la solution V6 de Dassault Systèmes et confie à IBM la mise en œuvre de cette plate-forme PLM de nouvelle génération pour la construction navale
09/03/2010	Dassault Systèmes et un constructeur automobile allemand de premier plan signent un accord stratégique de cinq ans en faveur de l'innovation durable
30/03/2010	Le groupe d'habillement VF Corporation choisit la solution PLM de Dassault Systèmes
29/09/2010	Tesla Motors choisit la solution PLM V6 de Dassault Systèmes
28/10/2010	EADS et Dassault Systèmes renforcent leur coopération pour accélérer l'introduction du PLM 2.0
09/11/2010	Bell Helicopter améliore la collaboration et réduit ses délais de mise sur le marché grâce à la plate-forme PLM V6 de Dassault Systèmes
09/11/2010	Dassault Systèmes renforce ses activités de R&D en Inde
24/11/2010	Dassault Systèmes informé d'une décision de Daimler dans le domaine de la CAO
05/01/2011	Dassault Systèmes renforce la structure de ses opérations internationales – Jeff Ray est nommé Directeur Général Adjoint, Opérations Géos
10/02/2011	Un constructeur automobile allemand de premier plan déploie les solutions PLM V6 de Dassault Systèmes
23/02/2011	Jaguar Land Rover et Dassault Systèmes concluent un nouvel accord de partenariat stratégique
15/03/2011	CLAAS accélère l'innovation avec les solutions V6 de Dassault Systèmes

CHAPITRE 25 – INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS

D'autres informations sur les participations figurent au paragraphe 7.2 sur les principales filiales et sociétés affiliées. Voir également l'information relative aux filiales et participations dans la Note 23 aux comptes annuels et la Note 26 aux comptes consolidés.

CHAPITRE 26 – ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

26.1 Exposé des motifs des résolutions proposées par le Conseil d'administration à l'Assemblée générale du 26 mai 2011

Comptes annuels et affectation du résultat

Nous vous proposons d'approuver les comptes annuels de Dassault Systèmes SA à la date du 31 décembre 2010 établis selon les principes comptables français, qui sont présentés au paragraphe 20.3 du présent Document de référence.

Dassault Systèmes SA a versé des dividendes tous les ans depuis 1986. La décision de distribution de dividendes et de leur montant dépend des résultats et de la situation financière de Dassault Systèmes SA ainsi que d'autres facteurs. Les dividendes non réclamés sont prescrits au profit de l'État à l'expiration d'un délai de cinq ans à compter de leur date de mise en paiement.

Il résulte des comptes présentés et des éléments contenus dans le rapport de gestion du Conseil d'administration inclus dans le présent Document de référence que l'exercice clos le 31 décembre 2010 se traduit par un bénéfice de 219 126 830,75 €⁽¹⁾ que nous vous proposons d'affecter ainsi qu'il suit :

• à la réserve légale	247 027,81 €
• à la distribution d'un dividende global maximum de (0,54 euros × 130 554 140 actions potentielles au 26 mai 2011)	70 499 235,60 €
• au report à nouveau	148 380 567,34 €
ce qui, compte tenu du report à nouveau bénéficiaire des exercices antérieurs s'élevant à 1 063 985 256,09 €, porte le report à nouveau à	1 212 365 823,43 €

(1) Ce bénéfice, augmenté du report à nouveau bénéficiaire des exercices antérieurs (1 063 985 256,09 €) et après dotation de la réserve légale, constitue un bénéfice distribuable de 1 282 865 059,03 €.

Il est rappelé que depuis une décision du Conseil d'administration du 15 décembre 2010, les actions nouvelles créées suite à l'exercice d'options de souscription jusqu'à la date de l'assemblée générale annuelle statuant sur l'affectation du résultat du dernier exercice clos, pourront percevoir le dividende attaché à cet exercice (voir paragraphes 17.2.1 « Options de souscription d'actions Dassault Systèmes » et 21.3 « Marché des titres Dassault Systèmes »).

C'est pourquoi il est proposé à l'Assemblée générale du 26 mai 2011 de décider la distribution au titre de l'exercice 2010 d'un dividende de cinquante-quatre centimes d'euro (0,54 €) par action composant le capital à la date de l'Assemblée, correspondant – sur la base du nombre d'actions composant le capital social au 28 février 2011 augmenté du nombre maximum d'actions pouvant résulter de l'exercice d'options de souscription d'actions jusqu'à l'Assemblée générale du 26 mai 2011 – à un montant global maximum de 70 499 235,60 euros.

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-210 du Code de commerce, le montant du dividende correspondant aux actions auto-détenues par Dassault Systèmes SA ou détenues par SW Securities LLC, société contrôlée par le Groupe Dassault Systèmes, à la date de mise en paiement, sera affecté au compte « report à nouveau ».

En outre, préalablement à la mise en paiement du dividende, le Conseil d'administration ou, sur délégation, le Directeur Général, constatera le nombre d'actions supplémentaires qui auront été émises du fait de l'exercice d'options de souscription d'actions entre le 1^{er} mars et la date de l'Assemblée générale du 26 mai 2011 ; les sommes correspondant aux dividendes attachés aux actions qui n'auraient pas été créées à cette date seront affectées au compte « report à nouveau ».

La somme ainsi distribuée sera prise en compte pour la détermination du revenu global des actionnaires soumis au barème progressif de l'impôt sur le revenu au titre de l'année de sa perception (après application d'un abattement non plafonné de 40 % (article 158 3 2° du Code général des impôts). Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé qu'au titre des trois exercices précédents, il a été distribué par action :

	2009	2008	2007
Dividende	0,46 €	0,46 €	0,46 €
Nombre d'actions ayant perçu le dividende	118 367 641	118 862 326	117 604 553

Dépenses somptuaires et frais généraux visés à l'article 223 du Code général des impôts

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et quinquies du Code général des impôts, nous portons à votre connaissance le montant global des charges non déductibles pour l'établissement de l'impôt, soit 294 113 euros pour l'exercice écoulé, qui a donné lieu à un impôt sur les sociétés de 101 263 euros.

Comptes consolidés

Outre les comptes annuels 2010, nous vous proposons d'approuver également les comptes consolidés de Dassault Systèmes à la date du 31 décembre 2010 établis selon les normes IFRS et présentés au paragraphe 20.1 du présent Document de référence.

Conventions réglementées

Les conventions suivantes, lesquelles ont été approuvées conformément aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce, se sont poursuivies au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2010 :

- Police d'assurances « Responsabilité des dirigeants » conclue avec la compagnie d'assurances **AIG EUROPE** aujourd'hui dénommée **CHARTIS INSURANCE** (décision du Conseil d'administration en date du 28 juin 1996) ;
- Licence non exclusive et gratuite de la marque **ENOVIA** concédée à **Dassault Systèmes Americas Corp.** (décision du Conseil d'administration en date du 11 mars 1998) ;
- Prise en charge, sous certaines conditions, des frais de défense des administrateurs de **Dassault Systèmes SA** et de ses filiales si ceux-ci étaient amenés à préparer leur défense personnelle devant une juridiction civile, pénale ou administrative aux Etats-Unis, dans le cadre d'une enquête, instruction ou investigation menée à l'encontre de **Dassault Systèmes** (décision du Conseil d'administration en date du 23 septembre 2003) ;
- Décision de verser à **Bernard Charlès** une indemnité de départ. A l'occasion du renouvellement du mandat du Directeur Général, le Conseil d'administration du 27 mai 2010 a autorisé, sur proposition du Comité de Rémunération et de Sélection, et conformément à l'article L. 225-142-1 du Code de commerce, le renouvellement de la convention relative aux engagements pris par **Dassault Systèmes SA** au bénéfice de **Bernard Charlès**, correspondant à des indemnités dues à raison de la cessation de ses fonctions de Directeur Général. Le montant de l'indemnité due sera équivalent au maximum à deux ans de rémunération du Directeur Général et dépendra de la satisfaction de conditions de performance établies pour le calcul de sa rémunération variable (voir le rapport du Président sur le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne au paragraphe 16.1 du présent Document de référence ainsi que le Tableau 10 du paragraphe 15.1 « Rémunération des mandataires sociaux »). Conformément à l'article L. 225-42-1 du Code de commerce, cette convention est soumise à l'approbation de l'Assemblée générale. Il convient de noter que le contrat de travail de **Monsieur Bernard Charlès** après avoir été suspendu tant que celui-ci exercerait son mandat social (décision du Conseil d'administration du 28 mars 2008) a pris fin ainsi que le Conseil d'administration du 26 mars 2010 en a pris acte lors de la démission de **Monsieur Bernard Charlès** de ses fonctions salariées de Directeur de l'Innovation.

Les Commissaires aux comptes ont établi un rapport spécial en application des articles L. 225-40 et L. 225-42-1 du Code de commerce qui figure au paragraphe 20.4.3 du présent Document de référence.

Renouvellement du mandat de deux administrateurs et nomination de deux nouveaux administrateurs

Les mandats d'administrateurs de **Messieurs Laurent Dassault, Paul Brown, Jean-Pierre Chahid-Nouraï** et **Arnoud De Meyer** expirent lors de l'Assemblée générale du 26 mai 2011.

Il vous est proposé de renouveler les mandats de **Messieurs Chahid-Nouraï** et **De Meyer** pour une durée de 4 ans conformément aux statuts de **Dassault Systèmes SA** tels que modifiés par l'Assemblée générale du 9 juin 2009.

Il vous est également proposé de nommer deux nouveaux administrateurs, **Madame Nicole Dassault** et **Madame Toshiko Mori**.

Si l'Assemblée générale adopte ces propositions, le Conseil de **Dassault Systèmes SA** sera composé de 22 % de femmes, conformément à la nouvelle recommandation du Code AFEP-MEDEF du 19 avril 2010 relative au renforcement de la présence des femmes dans les conseils et aux dispositions transitoires prévues par l'article 5 de la loi 2011-103 du 27 janvier 2011 relative à la représentation équilibrée des hommes et des femmes au sein des conseils d'administration et de surveillance et à l'égalité professionnelle.

Madame Dassault ne serait pas indépendante mais cela ne remettrait pas en cause l'équilibre de la composition du Conseil telle qu'elle se présente actuellement. **Madame Toshiko Mori** serait indépendante.

Vous trouverez ci-après les renseignements prescrits par l'article R. 225-83 du Code de commerce relatifs aux nouveaux administrateurs, Mesdames Nicole Dassault et Toshiko Mori.

<u>Noms et prénoms</u>	<u>Fonction principale exercée dans le Groupe</u>	<u>Autres mandats et fonctions exercés dans toute société</u>	<u>Nombre d'actions Dassault Systèmes au 31 décembre 2010</u>
Nicole Dassault Age : 80 ans	Candidat au poste d'administrateur	<u>Sociétés françaises</u> – Membre du Conseil de surveillance de Groupe Industriel Marcel Dassault SAS – Vice-Président et membre du Conseil de surveillance d'Immobilière Dassault SA – Directeur Général Délégué de Rond-Point Immobilier SAS – Administrateur de Dassault Aviation (société cotée), Société du Figaro SA, Socpresse SA et Artcurial SA – Membres du Conseil d'administration des Amis du Musée du Louvre et des Amis du Musée d'Orsay	0
Toshiko Mori Age : 59 ans	Candidat au poste d'administrateur	<u>Sociétés étrangères</u> – Membre de Toshiko Mori Architect PLLC – Professeur à l'école supérieure de design de l'université de Harvard – Membre de l'American Institute of Architects College of Fellows – Président du World Economic Forum Global Agenda Council on Design – Membre du Conseil d'administration de Architecture for Humanity – Membre du Conseil de surveillance de A + U Magazine et de Sarasota Architectural Foundation	0

Mme Toshiko Mori est professeur "Robert P. Hubbard" de pratique de l'architecture à l'école supérieure de design de l'Université de Harvard et a présidé le département d'architecture de cette université de 2002 à 2008. Elle dirige également le cabinet Toshiko Mori Architect qu'elle a créé en 1981 à New York. Mme Mori a enseigné à l'école d'architecture Cooper Union à partir de 1983, jusqu'à ce qu'elle rejoigne l'université d'Harvard en 1995. Sa très solide approche du design fondée sur la recherche a été saluée par des prix et des invitations à des conférences et des expositions à travers le monde. Une monographie de son oeuvre, Toshiko Mori Architect, a été publiée chez Monacelli Press. Parmi ses nombreux mandats, elle préside le Forum Economique Mondial sur les questions de design. En 2009 elle a créé un think tank, VisionArc, qui fait le lien entre les problématiques locales et mondiales afin de mobiliser les initiatives de design pour un avenir plus durable. Mme Mori est diplômée d'une licence d'architecture de l'école Cooper Union et du titre de docteur honoris causa du mastère d'architecture de l'Université de Harvard.

Renouvellement d'un Commissaire aux comptes titulaire, PricewaterhouseCoopers Audit, et nomination d'un nouveau Commissaire aux comptes suppléant, Monsieur Yves Nicolas

La société PricewaterhouseCoopers Audit a été nommée Commissaire aux comptes titulaire le 8 juin 2005. Son mandat venant à échéance lors de l'Assemblée générale du 26 mai 2011, il est proposé de le renouveler pour une durée de six ans, soit jusqu'à l'Assemblée générale des actionnaires devant statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016. Le mandat du Commissaire aux comptes suppléant Pierre Coll vient également à échéance cette année. Il vous est proposé de nommer un nouveau Commissaire aux comptes suppléant, Monsieur Yves Nicolas, pour la même durée que PricewaterhouseCoopers Audit.

Le Comité d'Audit de Dassault Systèmes SA a émis une recommandation positive sur ces propositions de renouvellement du mandat de Commissaire aux comptes titulaire de PricewaterhouseCoopers Audit et de nomination d'Yves Nicolas en qualité de nouveau Commissaire aux comptes suppléant.

Le montant des honoraires perçus par PricewaterhouseCoopers Audit figurent au Chapitre 2 « Contrôleurs Légaux des Comptes » du présent Document de référence.

Autorisation d'opérer en bourse sur ses propres actions

L'autorisation de rachat d'actions donnée au Conseil d'administration par l'Assemblée générale du 27 mai 2010 expirera lors de l'Assemblée générale du 26 mai 2011 approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010. Dans le cadre de cette autorisation, des rachats d'actions ont été effectués en juillet 2010 ainsi qu'en février et mars 2011, ces opérations étant décrites au paragraphe 21.1.4 « Actions propres » du présent Document de référence. D'autres rachats pourraient être effectués jusqu'à la date de l'Assemblée générale, ces opérations seront alors décrites dans le document de référence incluant le rapport de gestion du Conseil d'administration pour l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Nous vous proposons d'autoriser de nouveau le Conseil à racheter des actions Dassault Systèmes, selon les modalités prévues aux articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, dans la limite de 10 % du capital de Dassault Systèmes SA à la date de l'Assemblée générale.

Si vous adoptez cette proposition, l'autorisation sera valable jusqu'à l'Assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011, pour un prix d'achat maximum de 85 euros par action, et dans les limites prévues par la réglementation applicable. Le montant maximal des fonds destinés au rachat des actions Dassault Systèmes ne pourra pas dépasser 500 millions d'euros.

Cette autorisation pourra être utilisée pour les objectifs indiqués ci-dessous :

- 1° Annuler des actions afin d'accroître la rentabilité des fonds propres et le résultat par action, sous réserve de l'adoption de la résolution visant à permettre l'annulation d'actions par l'Assemblée générale dans sa partie extraordinaire,
- 2° Remettre des titres en paiement ou en échange, notamment dans le cadre d'opérations de croissance externe, dans la limite de 5 % du capital social,
- 3° Assurer l'animation du marché ou la liquidité de l'action de Dassault Systèmes SA par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à une charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers,
- 4° Honorer les obligations liées à des programmes d'options sur actions ou autres allocations d'actions aux salariés ou aux mandataires sociaux de Dassault Systèmes ou d'une entreprise associée,
- 5° Assurer la couverture de ses engagements au titre de droits avec règlement en espèces portant sur l'évolution positive du cours de bourse de l'action Dassault Systèmes consentis aux salariés et mandataires sociaux de Dassault Systèmes SA ou d'une entreprise associée,
- 6° Remettre des actions lors de l'exercice des droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital de Dassault Systèmes SA,
- 7° Mettre en œuvre toute pratique de marché qui viendrait à être reconnue par la loi ou l'Autorité des Marchés Financiers.

Le descriptif du programme de rachat est contenu dans le présent Document de référence au paragraphe 21.1.4 « Actions propres » qui contient toutes les informations complémentaires utiles sur ce sujet.

Dans la perspective d'une annulation des actions rachetées, nous vous proposons également d'autoriser le Conseil d'administration, le cas échéant, pour la même durée, à annuler toute ou partie des actions qu'il aura ainsi rachetées et à réduire corrélativement le capital social dans la limite de 10 % de son montant.

Le Conseil d'administration du 25 mars 2011 a fait usage de l'autorisation d'annulation donnée par l'Assemblée générale du 27 mai 2010 et a procédé à l'annulation de 1 850 000 actions rachetées dans le cadre du programme de rachat d'actions (voir paragraphe 21.1.4 « Actions propres »).

Modification des statuts

La loi 2011-103 du 27 janvier 2011 relative à la représentation équilibrée des hommes et des femmes dans les conseils d'administration et à l'égalité professionnelle prévoit que les conseils d'administrations sont composés « en recherchant une représentation équilibrée des femmes et des hommes ». Afin d'éviter de modifier fréquemment les dispositions des statuts relatives à la composition du Conseil d'administration afin de se conformer aux changements de législation en la matière, nous vous proposons de modifier l'article 14 des statuts pour prévoir que le Conseil d'administration est composé dans les conditions prévues par la loi.

Par ailleurs, l'ordonnance 2010-1511 du 9 décembre 2010 et son décret d'application 2010-1619 du 23 décembre 2010 relatifs à l'exercice de certains droits des actionnaires de sociétés cotées prévoient notamment que désormais, sous certaines conditions, les actionnaires peuvent (i) se faire représenter par toute personne physique ou morale de leur choix (voir paragraphe 21.2.5 « Assemblées générales ») et (ii) inscrire des « points » à l'ordre du jour de l'assemblée. Nous vous proposons de modifier les articles 26 et 27 des statuts afin de les harmoniser avec ces nouvelles dispositions.

Délégations de compétence en vue d'augmenter le capital social

Les délégations de compétence en vue d'augmenter le capital social consenties au Conseil d'administration par l'Assemblée générale du 9 juin 2009 arrivent à expiration en août 2011. Il vous est en conséquence proposé de déléguer à nouveau au Conseil compétence pour augmenter le capital social pour une durée de 26 mois, afin de lui permettre de choisir, à tout moment, au sein d'une large gamme de valeurs mobilières donnant accès au capital, avec maintien ou non du droit préférentiel de souscription des actionnaires, par voie d'offre au public ou par placement privé, le financement le plus approprié au développement du groupe Dassault Systèmes, compte tenu des caractéristiques des marchés au moment considéré.

Les résolutions proposées à cet effet remplaceront les résolutions adoptées par l'Assemblée générale des actionnaires du 9 juin 2009, dont le Conseil d'administration n'a pas fait usage au cours de l'exercice 2010 ni jusqu'à la date d'établissement du présent Document de référence.

Si vous adoptez ces résolutions, le Conseil aura la possibilité de :

- procéder à des augmentations de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription des actionnaires (en utilisant notamment la faculté offerte par la loi de recourir à un placement privé auprès de gérants de portefeuille ou d'investisseurs qualifiés) dans la limite de 15 millions d'euros en nominal et, concernant les titres de créances donnant accès au capital, dans la limite de 750 millions d'euros de nominal,
- procéder à des augmentations de capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes, dans la limite de ce même montant de 15 millions d'euros en nominal,
- accroître le montant initial d'une augmentation de capital (avec ou sans droit préférentiel de souscription) de 15 % en cas de souscription supérieure à l'offre, dans la même limite globale de 15 millions d'euros,
- augmenter le capital social pour rémunérer des apports en nature de titres dans la limite de 10 % du capital social.

Conformément à la loi, nous vous proposons également de permettre au Conseil d'administration de réaliser des augmentations de capital réservées aux salariés de Dassault Systèmes SA et/ou des sociétés qui lui sont liées et adhérents à des plans d'épargne d'entreprise. Le montant nominal maximum des augmentations de capital pouvant être ainsi réalisé serait de 10 millions d'euros par l'émission d'actions nouvelles ou de titres donnant accès au capital. Cette nouvelle délégation annulera et remplacera celle donnée par l'Assemblée générale du 27 mai 2010.

Vous trouverez toutes les informations complémentaires sur les résolutions proposées dans le texte des projets de résolutions qui vous est soumis ci-après.

26.2 Texte des résolutions proposées par le Conseil d'administration à l'Assemblée générale du 26 mai 2011

DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

PREMIÈRE RÉOLUTION

Approbation des comptes annuels de l'exercice

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport des Commissaires aux comptes ainsi que les explications complémentaires fournies verbalement, approuve dans toutes leurs parties le rapport du Conseil et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2010, tels qu'ils ont été présentés.

Elle approuve en conséquence les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports, et notamment, conformément aux dispositions des articles 223 quater et quinquies du Code général des impôts, le montant global des charges non déductibles des résultats imposables qui s'est élevé à 294 113 euros et qui a donné lieu à un impôt sur les sociétés de 101 263 euros.

DEUXIÈME RÉOLUTION**Approbation des comptes consolidés de l'exercice**

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'administration sur la gestion du Groupe tel qu'inclus dans le rapport de gestion et du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés ainsi que les explications complémentaires fournies verbalement, approuve dans toutes leurs parties le rapport du Conseil et les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2010, tels qu'ils ont été présentés.

Elle approuve en conséquence les opérations traduites dans ces comptes consolidés ou résumées dans ces rapports.

TROISIÈME RÉOLUTION**Affectation du résultat**

L'Assemblée générale, sur proposition du Conseil d'administration, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 219 126 830,75 euros⁽¹⁾ ainsi qu'il suit :

• à la réserve légale	247 027,81 €
• à la distribution d'un dividende global maximum de (0,54 euros × 130 554 140 actions potentielles au 26 mai 2011)	70 499 235,60 €
• au report à nouveau	148 380 567,34 €
ce qui, compte tenu du report à nouveau bénéficiaire des exercices antérieurs s'élevant à 1 063 985 256,09 € €, porte le report à nouveau à	1 212 365 823,43 €

(1) Ce bénéfice, augmenté du report à nouveau bénéficiaire des exercices antérieurs (1 063 985 256,09 €) et après dotation de la réserve légale, constitue un bénéfice distribuable de 1 282 865 059,03 €.

L'Assemblée générale décide en conséquence la distribution au titre de l'exercice 2010 d'un dividende de cinquante-quatre centimes d'euro (0,54 €) par action composant le capital à la date de la présente Assemblée, correspondant – sur la base du nombre d'actions composant le capital social au 28 février 2011 augmenté du nombre maximum d'actions pouvant résulter de l'exercice d'options de souscription d'actions jusqu'à la date de la présente Assemblée générale – à un montant global maximum de 70 499 235,60 euros.

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-210 du Code de commerce, le montant du dividende correspondant aux actions auto-détenues par Dassault Systèmes SA ou détenues par SW Securities LLC, société contrôlée par le Groupe Dassault Systèmes, à la date de mise en paiement, sera affecté au compte « report à nouveau ».

En outre, préalablement à la mise en paiement du dividende, le Conseil d'administration ou, sur délégation, le Directeur Général, constatera le nombre d'actions supplémentaires qui auront été émises du fait de l'exercice d'options de souscription d'actions entre le 1^{er} mars et la date de la présente Assemblée générale ; les sommes correspondant aux dividendes attachés aux actions qui n'auraient pas été créées à cette date seront affectées au compte « report à nouveau ».

La somme ainsi distribuée sera prise en compte pour la détermination du revenu global des actionnaires soumis au barème progressif de l'impôt sur le revenu au titre de l'année de sa perception (après application d'un abattement non plafonné de 40 % (article 158-3-2° du Code général des impôts). Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé qu'au titre des trois exercices précédents, il a été distribué par action :

	2009	2008	2007
Dividende	0,46 €	0,46 €	0,46 €
Nombre d'actions ayant perçu le dividende	118 367 641	118 862 326	117 604 553

QUATRIÈME RÉOLUTION**Conventions réglementées**

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce, prend acte qu'aucune convention non autorisée n'a été conclue au cours de l'exercice et prend acte de l'exécution des conventions antérieurement autorisées dont la réalisation s'est poursuivie au cours de l'exercice 2010.

CINQUIÈME RÉOLUTION

Convention réglementée conclue entre la Société et Monsieur Bernard Charlès

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce et conformément à l'article L. 225-42-1 du Code de commerce, approuve le renouvellement de la convention énoncée dans ledit rapport relative aux engagements pris par la Société au bénéfice de Bernard Charlès, correspondant à des indemnités dues à raison de la cessation de ses fonctions de Directeur Général, selon les termes adoptés par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 27 mai 2010.

SIXIÈME RÉOLUTION

Renouvellement du mandat d'un administrateur

L'Assemblée générale constate que le mandat d'administrateur de Monsieur Arnoud De Meyer vient à expiration à l'issue de la présente Assemblée et renouvelle son mandat d'administrateur pour une durée de quatre ans. Ce mandat prendra fin lors de l'Assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

SEPTIÈME RÉOLUTION

Renouvellement du mandat d'un administrateur

L'Assemblée générale constate que le mandat d'administrateur de Monsieur Jean-Pierre Chahid-Nourai vient à expiration à l'issue de la présente Assemblée et renouvelle son mandat d'administrateur pour une durée de quatre ans. Ce mandat prendra fin lors de l'Assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

HUITIÈME RESOLUTION

Nomination d'un nouvel administrateur

L'Assemblée générale décide de nommer en qualité d'administrateur Madame Nicole Dassault pour une durée de quatre ans. Ce mandat prendra fin lors de l'Assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

NEUVIÈME RÉOLUTION

Nomination d'un nouvel administrateur

L'Assemblée générale décide de nommer en qualité d'administrateur Madame Toshiko Mori, pour une durée de quatre ans. Ce mandat prendra fin lors de l'Assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

DIXIÈME RÉOLUTION

Renouvellement du mandat d'un Commissaire aux comptes titulaire

L'Assemblée générale, après avoir entendu le rapport du Conseil d'administration, décide de renouveler la société PricewaterhouseCoopers Audit, dont le siège social est situé 63, rue de Villiers, 92200 Neuilly-sur-Seine, en qualité de commissaire aux comptes titulaire pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'Assemblée générale des actionnaires devant statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

La société PricewaterhouseCoopers Audit a d'ores et déjà fait savoir qu'elle acceptait le renouvellement de son mandat.

ONZIÈME RÉOLUTION

Nomination d'un nouveau Commissaire aux comptes suppléant

L'Assemblée générale, après avoir entendu le rapport du Conseil d'administration, décide de nommer Monsieur Yves Nicolas, sis au 63 rue de Villiers – 92200 Neuilly-sur-Seine, en qualité de commissaire aux comptes suppléant pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'Assemblée générale des actionnaires devant statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Monsieur Yves Nicolas a d'ores et déjà fait savoir qu'il acceptait cette nomination.

DOUZIÈME RÉOLUTION***Autorisation d'acquérir des actions de la Société***

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'administration, autorise le Conseil d'administration à acheter un nombre d'actions représentant jusqu'à 10 % du capital de la Société à la date de l'Assemblée générale, selon les modalités prévues par les articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce.

Cette autorisation pourra être utilisée par le Conseil d'administration pour les objectifs indiqués ci-dessous :

- 1) Annuler des actions afin d'accroître la rentabilité des fonds propres et le résultat par action, sous réserve de l'adoption de la treizième résolution de la présente Assemblée générale dans sa partie extraordinaire,
- 2) Remettre des titres en paiement ou en échange, notamment dans le cadre d'opérations de croissance externe, dans la limite de 5 % du capital de la Société,
- 3) Assurer l'animation du marché ou la liquidité de l'action de la Société par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à une charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers,
- 4) Honorer les obligations liées à des programmes d'options sur actions ou autres allocations d'actions aux salariés ou aux mandataires sociaux de la Société ou d'une entreprise associée,
- 5) Assurer la couverture des engagements de la Société au titre de droits avec règlement en espèces portant sur l'évolution positive du cours de bourse de l'action de la Société consentis aux salariés et mandataires sociaux de la Société ou d'une entreprise associée,
- 6) Remettre des actions lors de l'exercice des droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société,
- 7) Mettre en œuvre toute pratique de marché qui viendrait à être reconnue par la loi ou l'Autorité des Marchés Financiers.

L'acquisition, la cession, le transfert ou l'échange de ces actions pourront être effectués par tous moyens sur le marché (réglementé ou non), un système multilatéral de négociation (MTF), via un internalisateur systématique ou de gré à gré, notamment par rachat de blocs, et aux époques que le Conseil d'administration ou la personne agissant sur subdélégation décidera et conformément aux dispositions prévues par la loi.

Ces moyens incluent l'utilisation de la trésorerie disponible, l'utilisation de tout instrument financier dérivé négocié sur un marché (réglementé ou non), un système multilatéral de négociation (MTF), via un internalisateur systématique ou de gré à gré, et la mise en place de stratégies optionnelles (achat et vente d'options, sous réserve que l'utilisation de ces moyens n'entraîne pas un accroissement significatif de la volatilité du cours).

Le montant maximal des fonds destinés au rachat des actions de la Société ne pourra dépasser 500 millions d'euros, cette condition étant cumulative avec celle du plafond de 10 % du capital de la Société.

La Société ne pourra pas acheter d'actions à un prix unitaire supérieur à 85 euros (hors frais d'acquisition), et en tout état de cause au prix maximum prévu par la réglementation, sous réserve des ajustements liés aux opérations sur son capital, notamment par incorporation de réserves et attribution gratuite d'actions et/ou division de la valeur nominale des actions ou regroupement des actions.

Cette autorisation pourra être utilisée par le Conseil d'administration pour l'ensemble des actions auto-détenues.

Cette autorisation est valable dès la présente Assemblée générale jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire annuelle statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011. L'Assemblée générale confère tous pouvoirs au Conseil d'administration, avec faculté de délégation dans les cas où la loi l'autorise, pour passer tous ordres de bourse ou hors bourse, conclure tous accords, établir tous documents notamment d'information, fixer les modalités d'intervention de la Société sur le marché ou non, ainsi que les conditions d'acquisition et de cession des actions, effectuer toutes déclarations notamment auprès de l'Autorité des Marchés Financiers, remplir toutes formalités et, plus généralement, faire le nécessaire pour réaliser ces opérations.

L'Assemblée générale confère également tous pouvoirs au Conseil d'administration, si la loi ou l'Autorité des Marchés Financiers venait à étendre ou à compléter les objectifs autorisés pour les programmes de rachat d'actions, à l'effet de porter à la connaissance du public, dans les conditions légales et réglementaires applicables, les modifications éventuelles du programme concernant les objectifs modifiés.

Conformément aux dispositions des articles L. 225-211 et R. 225-160 du Code de commerce, la Société ou la personne chargée du service des titres tiendra les registres d'achat et de vente des actions acquises et vendues dans le cadre de ce programme.

La présente autorisation met fin au précédent programme de rachat d'actions autorisé par l'Assemblée générale mixte des actionnaires du 27 mai 2010 dans sa onzième résolution.

DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE**TREIZIÈME RÉOLUTION*****Autorisation donnée au Conseil d'administration de réduire le capital social par annulation d'actions précédemment rachetées dans le cadre du programme de rachat d'actions***

L'Assemblée générale, après avoir entendu le rapport du Conseil d'administration et le rapport spécial des Commissaires aux comptes, autorise le Conseil d'administration, conformément aux dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce, à :

- réduire le capital social par voie d'annulation, en une ou plusieurs fois, de tout ou partie des actions acquises par la Société dans le cadre d'un programme de rachat de ses propres actions, et ce dans la limite de 10 % du capital par périodes de vingt-quatre mois,
- imputer la différence entre la valeur de rachat des actions annulées et leur valeur nominale sur les primes et réserves disponibles.

L'Assemblée générale donne, plus généralement, à cet effet tous pouvoirs au Conseil d'administration pour fixer les conditions et modalités de cette ou de ces réductions de capital, constater la réalisation de la ou des réductions du capital consécutives aux opérations d'annulations autorisées par la présente résolution, modifier, le cas échéant, les statuts de la Société en conséquence, effectuer toutes déclarations auprès de l'Autorité des Marchés Financiers ou tout autre organisme, remplir toutes formalités et plus généralement faire le nécessaire à la bonne fin de cette opération.

Cette autorisation est donnée pour une période expirant à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

QUATORZIÈME RÉOLUTION***Délégation de compétence donnée au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société et émettre des valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créances, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires***

L'Assemblée générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes :

- 1) Délègue au Conseil d'administration, en application des dispositions des articles L. 225-129 à L. 225-129-6, L. 228-91 et L. 228-92 du Code de commerce, sa compétence pour décider, en une ou plusieurs fois, à l'époque ou aux époques qu'il fixera, dans les proportions qu'il appréciera, tant en France qu'à l'étranger, l'émission d'actions ordinaires et/ou de toutes autres valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société ; étant précisé que le Conseil d'administration pourra déléguer au Directeur Général, ou en accord avec ce dernier, à un ou plusieurs directeurs généraux délégués, dans les conditions permises par la loi, tous les pouvoirs nécessaires pour décider de l'augmentation de capital ;
- 2) Décide qu'est expressément exclue toute émission d'actions de préférence et de valeurs mobilières donnant accès à des actions de préférence ;
- 3) Décide que le montant nominal maximum des augmentations de capital social susceptibles d'être réalisées immédiatement et/ou à terme en vertu de la présente délégation ne pourra excéder 15 millions d'euros, étant précisé que ce plafond global est fixé compte non tenu du montant nominal des actions à émettre pour préserver les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables et, le cas échéant, aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres cas d'ajustement ;
- 4) Délègue également sa compétence au Conseil d'administration pour décider l'émission de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance ;
- 5) Décide en outre que le montant nominal des valeurs mobilières représentatives de créances donnant accès au capital ou à des titres de créances de la Société, susceptibles d'être émis en vertu de la présente délégation, sera au maximum de 750 millions d'euros ou la contre-valeur de ce montant en monnaie étrangère ou en unités de comptes fixées par référence à plusieurs monnaies ;
- 6) Décide que les actionnaires pourront exercer, dans les conditions prévues par la loi, leur droit préférentiel de souscription aux valeurs mobilières émises en vertu de la présente résolution ;
- 7) Décide que si les souscriptions à titre irréductible et, le cas échéant, à titre réductible, n'ont pas absorbé la totalité d'une émission de valeurs mobilières, le Conseil d'administration pourra offrir au public, totalement ou partiellement, les titres non souscrits ;
- 8) Constate que cette délégation emporte de plein droit au profit des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société susceptibles d'être émises, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions auxquelles ces valeurs mobilières donnent droit ;

- 9) Décide que la somme revenant ou devant revenir à la Société pour chacune des actions émises dans le cadre de la présente délégation devra être au moins égale au pair des actions à la date d'émission ;
- 10) Décide que le Conseil d'administration pourra s'il le juge opportun, procéder à toutes imputations sur la ou les primes d'émission et notamment celles des frais, droits et honoraires entraînés par la réalisation des émissions, le cas échéant prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque émission ;
- 11) Décide que la présente délégation prive d'effet la délégation de même nature consentie par l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 9 juin 2009 dans sa onzième résolution.

La délégation ainsi conférée au Conseil d'administration est valable pour une durée de vingt-six mois à compter de la présente Assemblée.

QUINZIÈME RÉSOLUTION

Délégation de compétence donnée au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société et d'émettre des valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créances, sans droit préférentiel de souscription des actionnaires et par voie d'offre au public

L'Assemblée générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes :

- 1) Délègue au Conseil d'administration, en application des dispositions des articles L. 225-129 à L. 225-129-6, L. 225-135, L. 225-136, L. 225-148 et L. 228-91 à L. 228-93 du Code de commerce, sa compétence pour décider, par une offre au public ou, le cas échéant, sous réserve de l'approbation d'une résolution spécifique à cet effet par l'Assemblée générale, par une offre visée au II de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier, en une ou plusieurs fois, à l'époque ou aux époques qu'il fixera, dans les proportions qu'il appréciera, tant en France qu'à l'étranger,
 - a) l'émission d'actions et/ou de toutes autres valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société ;
 - b) l'émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital social de la Société à émettre à la suite de l'émission par les sociétés dont la Société détient directement ou indirectement plus de la moitié du capital de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société ;
 - c) l'émission d'actions ou de valeurs mobilières par la Société donnant accès au capital d'une société dont elle détient directement ou indirectement plus de la moitié du capital.

Le Conseil d'administration pourra déléguer au Directeur Général ou en accord avec ce dernier, à un ou plusieurs directeurs généraux délégués, dans les conditions permises par la loi, tous les pouvoirs nécessaires pour décider de l'augmentation de capital.

La présente décision emporte de plein droit, au profit des titulaires de valeurs mobilières susceptibles d'être émises par les filiales, renonciation des actionnaires de la Société à leur droit préférentiel de souscription aux actions ou autres titres auxquels ces valeurs donnent droit.

- 2) Décide que le montant nominal maximum des augmentations de capital social susceptibles d'être réalisées immédiatement et/ou à terme en vertu de la présente délégation ne pourra excéder 15 millions d'euros, étant précisé que ce plafond est fixé compte non tenu du montant nominal des actions à émettre pour préserver les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables et, le cas échéant, aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres cas d'ajustement ;
- 3) Décide que le montant nominal susceptible d'être émis en vertu de la présente résolution s'imputera sur le plafond nominal global maximum des augmentations de capital de 15 millions d'euros fixé au titre de la quatorzième résolution de la présente Assemblée ;
- 4) Décide qu'est expressément exclue toute émission d'actions de préférence et de valeurs mobilières donnant accès à des actions de préférence ;
- 5) Décide que cette augmentation de capital pourra résulter de l'exercice d'un droit d'attribution résultant de toutes valeurs mobilières émises par toute société dont la Société détient, directement ou indirectement, plus de la moitié du capital et avec l'accord de cette dernière ;
- 6) Délègue également sa compétence au Conseil d'administration pour décider l'émission de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance ;
- 7) Décide, en outre, que le montant nominal des valeurs mobilières représentatives de créances donnant accès au capital ou à des titres de créances de la Société, susceptibles d'être émises en vertu de la présente délégation, sera au maximum de 750 millions d'euros ou

encore la contre-valeur de ce montant en monnaie étrangère ou en unités de comptes fixées par référence à plusieurs monnaies, et s'imputera sur le plafond de 750 millions d'euros fixé au titre de la quatorzième résolution de la présente Assemblée ;

- 8) Décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux valeurs mobilières à émettre, étant entendu que le Conseil d'administration pourra conférer aux actionnaires un délai de priorité de souscription sur tout ou partie de l'émission, pendant le délai et selon les conditions qu'il fixera, conformément aux dispositions de l'article L. 225-135 du Code de commerce, ce délai de souscription ne donnant pas lieu à la création de droits négociables ;
- 9) Constate que cette délégation emporte de plein droit, au profit des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société susceptibles d'être émises, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions auxquelles ces valeurs mobilières donnent droit ;
- 10) Décide que la somme revenant ou devant revenir à la Société pour chacune des actions émises ou à émettre dans le cadre de la présente délégation sera au moins égale à la valeur minimum fixée par la réglementation applicable au moment où il est fait usage de la présente délégation, soit actuellement, la moyenne pondérée des cours de l'action de la Société sur le marché réglementé d'Euronext Paris des trois dernières séances de bourse précédant la fixation du prix d'émission, éventuellement diminuée d'une décote maximale de 5 % et après, le cas échéant, correction de ce montant pour tenir compte de la différence de date de jouissance ;
- 11) Décide que le Conseil d'administration pourra faire usage de la présente délégation, en tout ou en partie, à l'effet de rémunérer des titres apportés à une offre publique d'échange initiée par la Société, dans les limites et sous les conditions prévues par l'article L. 225-148 du Code de commerce ;
- 12) Décide que le Conseil d'administration pourra s'il le juge opportun, procéder à toutes imputations sur la ou les primes d'émission et notamment celles des frais, droits et honoraires entraînés par la réalisation des émissions, le cas échéant prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque émission ;
- 13) Décide que la présente délégation prive d'effet la délégation de même nature consentie par l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 9 juin 2009 dans sa douzième résolution.

La présente délégation ainsi conférée au Conseil d'administration est valable pour une durée de vingt-six mois à compter de la présente Assemblée.

SEIZIÈME RÉSOLUTION

Délégation de compétence donnée au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société et d'émettre des valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créances, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, dans le cadre d'une offre par placement privé visée au II de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier

L'Assemblée générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes :

- 1) Délégué au Conseil d'administration, en application des dispositions de l'article L. 225-136 du Code de commerce, sa compétence pour décider, dans le cadre et sous les conditions fixées par la quinzième résolution de la présente Assemblée et dans la limite d'un montant nominal global de 15 millions d'euros, l'émission de titres de capital ou de créance, par une offre visée au II de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier ;
- 2) Décide que le montant nominal maximum des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement et/ou à terme en vertu de la présente délégation s'imputera sur le plafond nominal global maximum des augmentations de capital de 15 millions d'euros fixé au titre de la quatorzième résolution de la présente Assemblée.

La présente délégation ainsi conférée au Conseil d'administration est valable pour une durée de vingt-six mois à compter de la présente Assemblée.

DIX-SEPTIÈME RÉSOLUTION

Délégation de compétence donnée au Conseil d'administration en vue d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription

L'Assemblée générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration :

- 1) Délégué au Conseil d'administration, en application des dispositions de l'article L. 225-135-1 du Code de commerce, sa compétence à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre pour chacune des émissions avec ou sans droit préférentiel de souscription

décidées en vertu des quatorzième, quinzième et seizième résolutions de la présente Assemblée, dans les trente jours de la clôture de la souscription dans la limite de 15 % de l'émission initiale et au même prix que celui retenu pour l'émission initiale ;

- 2) Décide que le montant nominal maximum susceptible d'être émis en vertu de la présente délégation s'imputera sur le plafond nominal global des augmentations de capital de 15 millions d'euros fixé au titre de la quatorzième résolution de la présente Assemblée ;
- 3) Décide que le Conseil d'administration pourra s'il le juge opportun, procéder à toutes imputations sur la ou les primes d'émission et notamment celles des frais, droits et honoraires entraînés par la réalisation des émissions, le cas échéant prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque émission ;
- 4) Décide que la présente délégation prive d'effet la délégation de même nature consentie par l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 9 juin 2009 dans sa treizième résolution.

La présente délégation ainsi conférée au Conseil d'administration est valable pour une durée de vingt-six mois à compter de la présente Assemblée.

DIX-HUITIÈME RÉSOLUTION

Délégation de compétence donnée au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes

L'Assemblée Générale Extraordinaire, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées ordinaires en application des dispositions de l'article L. 225-130 du Code de commerce, et après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration :

- 1) Délégué au Conseil d'administration sa compétence pour décider d'augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois, à l'époque ou aux époques qu'il fixera, dans les proportions qu'il appréciera, par incorporation de réserves, bénéfiques, primes ou autres sommes dont la capitalisation serait admise, ou encore par la conjugaison d'une telle augmentation de capital avec une augmentation de capital en numéraire réalisée en vertu de la quatorzième, de la quinzième ou de la seizième résolution de la présente Assemblée, par émission et attribution d'actions gratuites ou élévation de la valeur nominale des actions existantes, ou enfin en combinant les deux opérations ; étant précisé que le Conseil d'administration pourra déléguer au Directeur Général, ou en accord avec ce dernier, à un ou plusieurs directeurs généraux délégués, dans les conditions permises par la loi, tous les pouvoirs nécessaires pour décider de l'augmentation de capital ;
- 2) Décide que le montant nominal maximum des augmentations de capital social susceptibles d'être réalisées en vertu de la présente délégation, ne pourra excéder 15 millions d'euros ;
- 3) Décide que ce montant nominal maximum s'imputera sur le plafond global nominal maximum des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en vertu de la quatorzième résolution de la présente Assemblée ;
- 4) Décide que les droits formant rompus ne seront pas négociables et que les actions correspondantes seront vendues. Les sommes provenant de la vente seront allouées aux titulaires des droits au plus tard 30 jours après la date d'inscription à leur compte du nombre entier d'actions attribuées ;
- 5) Décide que le Conseil d'administration pourra s'il le juge opportun, procéder à toutes imputations sur la ou les primes d'émission et notamment celles des frais, droits et honoraires entraînés par la réalisation des émissions, le cas échéant prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque émission ;
- 6) Décide que la présente délégation prive d'effet la délégation de même nature consentie par l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 9 juin 2009 dans sa quatorzième résolution.

La présente délégation ainsi conférée au Conseil d'administration est valable pour une durée de vingt-six mois à compter de la présente Assemblée.

DIX-NEUVIÈME RÉSOLUTION

Délégation de pouvoirs donnée au Conseil d'administration d'augmenter le capital, dans la limite de 10 %, en vue de rémunérer des apports en nature

L'Assemblée générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration :

- 1) Délégué au Conseil d'administration, en application des dispositions de l'article L. 225-147 du Code de commerce, les pouvoirs nécessaires pour augmenter le capital social, dans la limite de 10 % du capital social, sur le rapport du ou des Commissaires aux

apports, en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, lorsque les dispositions de l'article L. 225-148 du Code de commerce ne sont pas applicables ;

- 2) Décide que le Conseil d'administration aura tous pouvoirs pour mettre en œuvre la présente délégation, notamment à l'effet d'arrêter toutes les modalités et conditions des opérations autorisées et notamment évaluer les apports ainsi que l'octroi, le cas échéant, d'avantages particuliers, de fixer le nombre de titres à émettre en rémunération des apports ainsi que la date de jouissance des titres à émettre, de procéder le cas échéant, à toute imputation sur la ou les primes d'apport, et notamment celles des frais entraînés par la réalisation des émissions, de constater la réalisation de l'augmentation de capital et modifier les statuts en conséquence, et de prendre plus généralement toutes les dispositions utiles et conclure tous accords, procéder à toutes formalités requises notamment pour l'admission aux négociations des actions ;
- 3) Décide que la présente délégation prive d'effet la délégation de même nature consentie par l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 9 juin 2009 dans sa quinzième résolution.

La présente délégation ainsi conférée au Conseil d'administration est valable pour une durée de vingt-six mois à compter de la présente Assemblée.

VINGTIÈME RÉOLUTION

Délégation de compétence au Conseil d'administration pour augmenter le capital social au profit des adhérents à un plan d'épargne d'entreprise

L'Assemblée générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, dans le cadre des dispositions des articles L. 3332-1 et suivants du Code du travail et des articles L. 225-138-1 et L. 225-129-6 premier et second alinéas du Code de commerce :

- 1) Délègue au Conseil d'administration sa compétence pour décider d'augmenter le capital social de la Société en une ou plusieurs fois, sur ses seules décisions, d'un montant nominal maximum de 10 millions d'euros, par l'émission d'actions nouvelles ou d'autres titres donnant accès au capital de la Société dans les conditions fixées par la loi, réservés aux adhérents à des plans d'épargne d'entreprise de la Société et/ou des sociétés qui lui sont liées au sens des articles L. 225-180 du Code de commerce et L. 3344-1 du Code du travail ;
- 2) Décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions nouvelles à émettre ou autres titres donnant accès au capital et aux titres auxquels donneront droit ces titres émis en application de la présente résolution en faveur des adhérents des plans définis au paragraphe précédent et de renoncer aux actions ou autres titres qui seraient attribués par application de la présente résolution ;
- 3) Décide que le montant nominal maximum susceptible d'être émis en vertu de la présente délégation s'imputera sur le plafond nominal global des augmentations de capital de 15 millions d'euros fixé au titre de la quatorzième résolution de l'Assemblée générale de ce jour ;
- 4) Décide que le prix de souscription des actions nouvelles sera égal à 80 % de la moyenne des cours cotés de l'action de la Société sur le marché réglementé d'Euronext Paris lors des vingt séances de bourse précédant le jour de la décision fixant la date d'ouverture des souscriptions lorsque la durée d'indisponibilité prévue par le plan d'épargne en application de l'article L. 3332-25 du Code du travail est inférieure à dix ans, et à 70 % de cette moyenne lorsque ladite durée d'indisponibilité est supérieure ou égale à dix ans. Toutefois, l'Assemblée générale autorise expressément le Conseil d'administration, s'il le juge opportun, à réduire ou supprimer les décotes susmentionnées, dans les limites légales et réglementaires, afin de tenir compte, inter alia, des régimes juridiques, comptables, fiscaux et sociaux applicables localement ;
- 5) Décide que le Conseil d'administration pourra également substituer tout ou partie de la décote par l'attribution gratuite d'actions ou d'autres titres donnant accès au capital de la Société, existants ou à émettre, l'avantage total résultant de cette attribution et, le cas échéant, de la décote mentionnée ci-dessus, ne pouvant excéder l'avantage total dont auraient bénéficié les adhérents au plan d'épargne si cet écart avait été de 20 % ou de 30 %, selon que la durée d'indisponibilité prévue par le plan est supérieure ou égale à 10 ans ;
- 6) Décide que le Conseil d'administration pourra prévoir, en application de l'article L. 3332-21 du Code du travail, l'attribution, à titre gratuit, d'actions ou d'autres titres donnant accès au capital de la Société à émettre ou déjà émis au titre de l'abondement, sous réserve que la prise en compte de leur valeur pécuniaire, évaluée au prix de souscription, n'ait pas pour effet de dépasser les limites légales ou réglementaires ;
- 7) Décide que les caractéristiques des autres titres donnant accès au capital de la Société seront arrêtées par le Conseil d'administration dans les conditions fixées par la réglementation ;

- 8) Décide que le Conseil d'administration aura tous pouvoirs, avec faculté de délégation ou de subdélégation, conformément aux dispositions légales et réglementaires, dans les limites et sous les conditions précisées ci-dessus, pour déterminer toutes les conditions et modalités des opérations et notamment décider le montant à émettre, le prix d'émission, les modalités de chaque émission, décider et fixer les modalités d'attribution à titre gratuit d'actions ou d'autres titres donnant accès au capital, en application de l'autorisation conférée ci-avant, arrêter les dates d'ouverture et de clôture des souscriptions, fixer, dans la limite d'une durée maximale de trois ans, le délai accordé aux souscripteurs pour la libération de leurs titres, arrêter la date, même rétroactive, à compter de laquelle les actions nouvelles porteront jouissance, demander leur admission à la cotation en bourse partout où il en avisera, constater la réalisation de l'augmentation de capital à concurrence du montant des actions qui seront effectivement souscrites, prendre toutes mesures pour la réalisation des augmentations de capital, procéder aux formalités consécutives à celles-ci et apporter aux statuts les modifications corrélatives à ces augmentations de capital, et sur sa seule décision et s'il le juge opportun, imputer les frais des augmentations de capital sur le montant des primes afférentes à ces augmentations et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation ;
- 9) Décide que le Conseil d'administration pourra s'il le juge opportun, procéder à toutes imputations sur la ou les primes d'émission et notamment celles des frais, droits et honoraires entraînés par la réalisation des émissions, le cas échéant prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque émission ;
- 10) Décide que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure relative à l'augmentation du capital réservée aux adhérents à des plans d'épargne d'entreprise et en particulier celle consentie par l'Assemblée générale mixte des actionnaires du 27 mai 2010 dans sa dix-septième résolution ;
- 11) La présente délégation ainsi conférée au Conseil d'administration est valable pour une durée de vingt-six mois à compter de la présente Assemblée.

VINGT-ET-UNIÈME RÉSOLUTION

Modification de l'article 14 des statuts

L'Assemblée générale décide de modifier l'article 14.1 des statuts « Conseil d'administration » ainsi qu'il suit :

« Article 14 – CONSEIL D'ADMINISTRATION

1. Composition

La Société est administrée par un Conseil d'administration composé dans les conditions prévues par la loi. »

Les paragraphes qui suivent demeurent sans changement.

VINGT-DEUXIÈME RÉSOLUTION

Modification de l'article 26 des statuts

L'Assemblée générale décide de modifier l'article 26 des statuts « Ordre du jour » afin de l'harmoniser avec les dispositions de l'ordonnance 2010-1511 du 9 décembre 2010 et son décret d'application 2010-1619 du 23 décembre 2010 relatifs à l'exercice de certains droits des actionnaires de sociétés cotées, afin de permettre l'inscription de points à l'ordre du jour des assemblées.

L'article 26 des statuts sera désormais rédigé comme suit :

« Article 26 – ORDRE DU JOUR

1. *L'ordre du jour des Assemblées est arrêté par le Conseil d'administration si la convocation est faite par lui ou par l'auteur de la convocation dans les autres cas.*
2. *Un ou plusieurs actionnaires, représentant au moins la quotité du capital social requise, ainsi que le comité d'entreprise de la Société ont la faculté de requérir, dans les conditions prévues par les dispositions légales ou réglementaires en vigueur, l'inscription à l'ordre du jour de l'Assemblée de projets de résolutions. Un ou plusieurs actionnaires, représentant au moins la quotité du capital requise, ont également la faculté de requérir l'inscription de points à l'ordre du jour, dans les conditions prévues par les dispositions légales ou réglementaires en vigueur.*
3. *L'Assemblée ne peut délibérer sur une question qui n'est pas inscrite à l'ordre du jour, lequel ne peut être modifié sur deuxième convocation. Elle peut toutefois, en toutes circonstances, révoquer un ou plusieurs administrateurs et procéder à leur remplacement. »*

VINGT-TROISIÈME RÉSOLUTION**Modification de l'article 27 des statuts**

L'Assemblée générale décide de modifier l'article 27 des statuts « Ordre du jour » afin de l'harmoniser avec les dispositions de l'ordonnance 2010-1511 du 9 décembre 2010 et son décret d'application 2010-1619 du 23 décembre 2010 relatifs à l'exercice de certains droits des actionnaires de sociétés cotées, afin de permettre la désignation de toute personne physique ou morale en qualité de mandataire, dans certaines conditions.

L'article 27.3 des statuts sera désormais rédigé comme suit :

« Article 27 – ADMISSION AUX ASSEMBLÉES – POUVOIRS

(...)

3. Un actionnaire peut se faire représenter dans les conditions prévues par la loi et la réglementation en vigueur.

Les représentants légaux d'actionnaires juridiquement incapables et les actionnaires personnes morales seront représentés par les personnes physiques habilitées à les représenter vis-à-vis des tiers ou par toute personne à qui lesdites personnes physiques auront délégué leur pouvoir de représentation. »

DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE**VINGT-QUATRIÈME RÉSOLUTION****Pouvoirs pour les formalités**

L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal des présentes délibérations en vue de l'accomplissement de toutes formalités légales de publicité.